

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

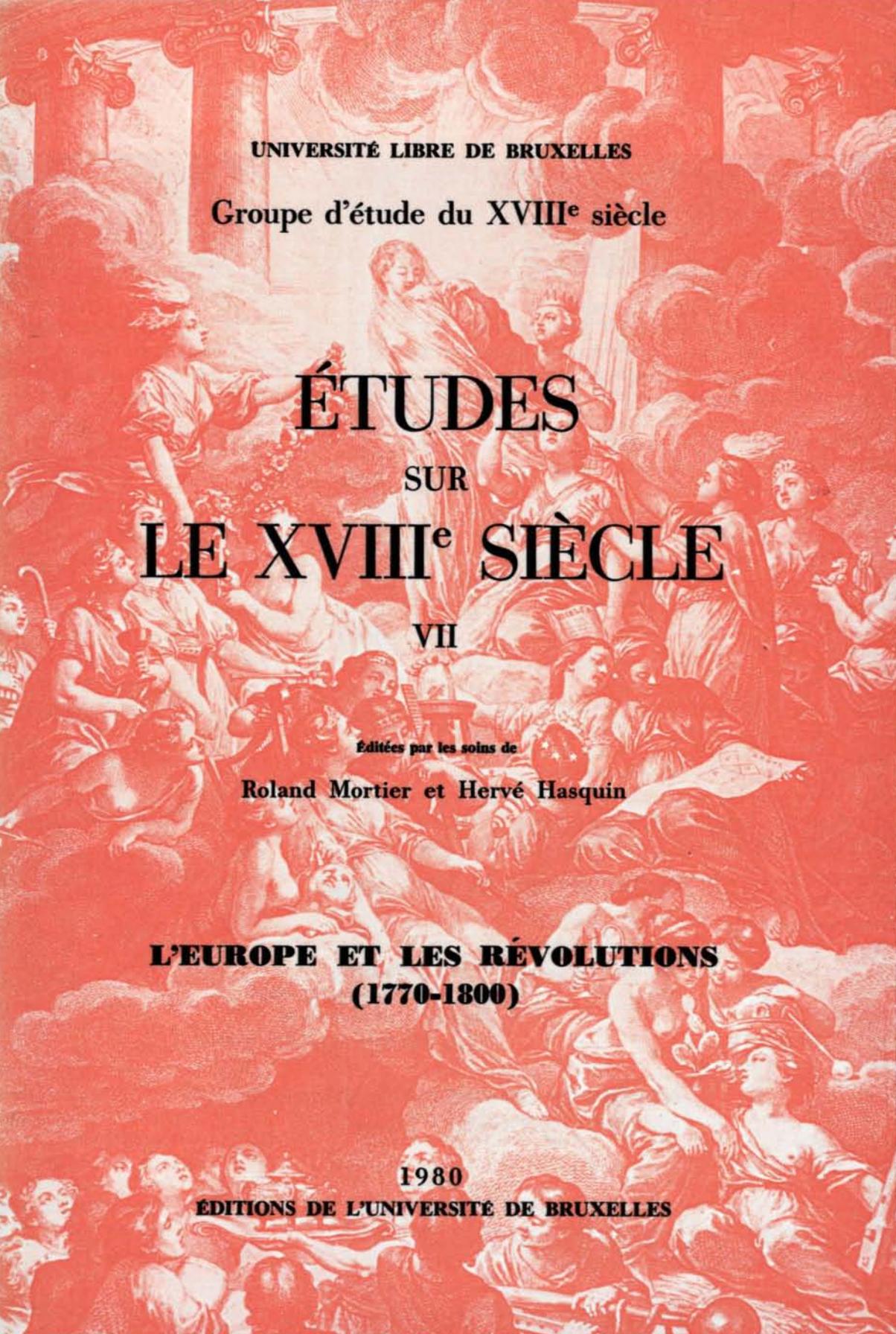
MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éd.s., "L'Europe et les révolutions (1770-1800)" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume VII, Editions de l'Université de Bruxelles, 1980.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

VII

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

**L'EUROPE ET LES RÉVOLUTIONS
(1770-1800)**

1980

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Parc Léopold — 1040 Bruxelles — Belgique

ÉTUDES
sur
LE XVIII^e SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE
VII

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1980

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1980

Parc Léopold, 1040 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, s'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms
et les photocopies, réservés pour tous pays

I.S.B.N. 2-8004-0733-6

D/1980/0171/19

Imprimé en Belgique

L'EUROPE ET LES REVOLUTIONS (1770-1800)

LA PREMIÈRE CRISE DE L'ANCIEN RÉGIME (1768-1776) ¹

par

Franco VENTURI

Université de Bologne

L'apaisement et, plus tard, la conclusion de la Guerre de Sept Ans, en 1763, inaugura dans toute l'Europe une période d'une exceptionnelle reprise politique et économique. Un extraordinaire épanouissement intellectuel accompagna et stimula ces transformations. C'est l'époque du *Contrat social* et de *l'Emile*, des écrits principaux de l'école des Physiocrates, du *Dei delitti e delle pene* de Cesare Beccaria et de *l'Essay on civil liberty* d'Adam Ferguson. En 1765 parurent les derniers volumes du grand dictionnaire voulu et dirigé par Diderot. Aux yeux de celui-ci, ces volumes étaient mutilés ; ils ne contenaient pas tout ce qu'il aurait voulu, mais ils terminaient de toute manière une époque, l'âge de *l'Encyclopédie*, laquelle avait commencé à la fin de la Guerre de Succession d'Autriche.

De nouveaux problèmes et de nouveaux heurts se faisaient jour, au début des années 60, dans toute l'Europe catholique, du Portugal à la Pologne. Sous des formes différentes, mais convergentes, le rapport même entre la société civile et ecclésiastique se mit à changer rapidement. Les écoles furent transformées, le problème de la main-morte et des couvents fut remis en discussion. La suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773, ne fut que le dernier acte — retardé — d'une profonde transformation religieuse, morale, doctrinale.

Politiquement, tout semblait promettre, au début des années 60, une période de réformes fécondes, inspirées des idées des « Lumières » présentes partout, même si elles n'étaient pas partout dominantes. Catherine II montait sur le trône des Tsars. Stanislas-Auguste Poniatowski était élu roi de Pologne. En Prusse commen-

¹ *Note des Éditeurs* : Le texte original de cette conférence a été présenté en italien à la séance inaugurale du V^e Congrès International des Lumières à Pise le 27 août 1979. Nous remercions M. F. VENTURI et les *Studies on Voltaire* de nous avoir autorisés à en publier la traduction.

çait la période dite du « Rétablissement ». Tant en Saxe que dans les domaines de Marie-Thérèse et, dans une mesure plus ou moins grande, dans tout le monde allemand, se faisait sentir fortement l'exigence de créer de nouvelles structures économiques et administratives. En France, Choiseul donnait une mobilité et une efficacité nouvelles à la politique étrangère, militaire et maritime du pays. L'Espagne, avec son nouveau roi Charles III, jetait les bases de ce qui sera l'époque de Capomanes et d'Aranda. Le Portugal s'efforçait d'achever la difficile œuvre de reconstruction sous la rude autorité de Pombal. En Italie, même les états les plus traditionalistes étaient entraînés par le courant qui remuait l'Europe entière. A Venise, en 1761, la constitution de la République elle-même fut remise en discussion. Milan était en pleine activité réformatrice. A Florence arrivait, en 1765, le jeune Grand-Duc Léopold. En Corse, à la même époque, Pascal Paoli pouvait espérer avoir trouvé la voie de la victoire pour la révolution dont il était le chef. La Grande-Bretagne était sortie victorieuse de la Guerre de Sept Ans. D'immenses territoires, de nouveaux problèmes, de violentes polémiques, mais partout une ardeur de liberté unique en Europe et qui ne pouvait pas ne pas frapper tous les contemporains.

Et pourtant, en Angleterre comme en France, en Espagne comme en Russie, en Pologne comme des les pays méditerranées, peu d'années suffirent pour que toute l'Europe fût prise dans le tourbillon d'une crise profonde, faite de guerres et de famines, de révoltes et de protestations. Bien vite s'éloignèrent à l'horizon les espérances et les promesses nées en même temps que la paix ; au premier plan des préoccupations vinrent de longs conflits, de violentes répressions, des mutilations d'états, des changements de régime et des révoltes sociales désespérées. Au passage entre les années 60 et 70 s'ouvrit la première crise générale de l'Ancien Régime, la première série de ces révolutions qui en vingt ans d'événements en sens divers finirent par trouver leur épice centre dans celle de 1789, à Paris.

Il serait vain de vouloir trouver une explication unique à ce premier grand soulèvement. Il y eut en effet un changement général de la conjoncture économique ; mais quand on l'observe de près, il se décompose en toute une série d'éléments concrets, différents d'une zone à l'autre, d'un moment à l'autre. Seule une véritable histoire économique de ces années pourrait donner une signification et un contenu effectifs à un graphique dans lequel on chercherait en vain à résumer le cheminement de toute une crise. Laissons-nous guider, en ceci aussi, par ce qu'en pensèrent et en dirent les contemporains. La conscience lucide des libéraux et des Physiocrates, et d'au moins un de leurs adversaires, l'abbé Galiani, peut nous servir de guide vers une constatation que toute recherche sur ces années-là semble rendre plus certaine et évidente : les grandes famines qui frappèrent le monde méditerranéen dans les années 60 en se répercutant, avant la fin de la décennie, en France et en Angleterre, et qui, au début des années 70, refluèrent sur l'Europe continentale et sur les pays du Nord, ces famines sont fondamentales pour comprendre ce grand tournant européen. Comme dans toute famine,

on trouve à l'origine des faits climatiques, des récoltes manquées, et cela fut également vrai alors, depuis la région de Naples jusqu'à la Norvège (je choisis deux pays qui furent frappés d'une manière particulièrement dure). Les racines mêmes de l'Ancien Régime furent mises à nu. C'est ainsi que se révéla la capacité de la monarchie espagnole de faire face aux troubles de 1766, en ouvrant une période de réformes rigoureusement contrôlées depuis le haut, mais qui eurent au moins un résultat : il n'y eut plus de mouvements paysans dans la péninsule ibérique jusqu'au début du siècle suivant. En Italie, Naples et Rome ne trouvèrent pas les forces suffisantes pour abattre les vieilles structures contraignantes, tandis que la Toscane, en 1767, se mit à l'avant-garde non seulement de l'Italie, mais encore de toute l'Europe, par sa complète libéralisation du commerce des blés. En France, le problème de l'approvisionnement rendit plus aiguës les oppositions entre les pouvoirs locaux et la monarchie, et eut une importance non négligeable dans la crise finale du gouvernement de Choiseul. En Angleterre, vers 1768, le manque de blé (dû au moins en partie à une forte exportation vers la Méditerranée), la famine qui s'ensuivit, déclenchèrent une des vagues les plus graves de protestations, d'émeutes, de grèves, etc., qu'ait connues la Grande-Bretagne du XVIII^e siècle. Au Danemark et en Suède, le froid et la famine laissèrent de profondes blessures, malgré le remarquable mouvement de solidarité qui se répandit dans toutes les classes sociales, contrairement à ce qu'on avait pu constater quelques années auparavant dans beaucoup de pays méditerranéens. Dans la Russie de Catherine II, les famines entre la fin des années 1760 et le début des années 1770 furent un des éléments qui conduisirent à une plus grande liberté dans le commerce des blés, d'abord par Arkhangel'sk, et ensuite en cherchant de nouveaux débouchés, qui donnèrent l'essor à la transformation, pendant les années suivantes, de la Mer Noire en nouvelle base du marché céréalier européen. Il n'a pas encore été tracé de tableau complet de la famine qui précéda la première crise de l'Ancien Régime et contribua considérablement à la déclencher. Mais ce que nous en savons suffit déjà à montrer toute l'importance centrale du problème.

De nombreux autres éléments de crise économique s'accumulèrent pendant les années 1760, de l'alourdissement de la dette publique à l'augmentation des taxes, des difficultés toujours croissantes où se trouvèrent les compagnies commerciales aux dépenses toujours plus fortes des états qui prenaient en mains des tâches toujours plus vastes et diversifiées. A ces exigences essayèrent de répondre les réformes en cours partout pendant ces années, avec des succès plus ou moins grands selon les lieux et les moments.

Mais, malgré toute leur importance, ce ne sont pas là les seuls problèmes que nous trouvons à l'origine de la crise au passage entre les années 1760 et 1770. Vingt ans plus tard, le déficit fut le moment initial de la Révolution française. Deux décennies plus tôt, en revanche, ce fut la famine qui mit à nu les oppositions économiques et sociales, qui révéla les difficultés et les limites des réformes, qui projeta une lumière sinistre sur les réalités sociales des pays les plus divers.

Er pourtant, ce n'est pas non plus la faim qui constitue la première et unique racine de la crise de l'Ancien Régime. Ce ne fut pas l'incapacité à faire face à la famine qui déclencha cette série de conflits et d'oppositions qui se succédèrent dans différents pays entre 1768 et 1776, même si l'exemple de Turgot démontra de quel poids pesait la pénurie pour rendre plus hasardeux et plus difficile le travail des réformateurs. Les poussées qui déclenchèrent la crise générale, de la Russie à l'Amérique, furent plus profondes et inattendues.

Brusquement refirent surface les réalités méditerranéennes depuis des siècles en marge de l'Europe. La révolte de la Corse contre Gênes durait depuis plusieurs décennies, mais ce n'est que dans les années 60 qu'elle prit place dans la thématique des réformes et des révolutions modernes, en se présentant même, comme disait Jean-Jacques Rousseau, comme la seule nation d'Europe « capable de législation ». En 1768, l'île de Pascal Paoli devint un des nœuds de ce filet complexe que Catherine II tenta de jeter sur la Méditerranée afin de se préparer à la guerre contre l'Empire ottoman. Contre la France de Choiseul, encore dominante dans le Levant et alliée traditionnelle des Turcs, l'impératrice de Russie ne pouvait s'appuyer que sur les forces qui tendaient à rompre les équilibres existants, précisément la Corse de Pascal Paoli, le Monténégro d'Etienne le Petit, les Maïnotes du Péloponnèse, les marins de l'Adriatique et de la Mer Egée et l'Égypte d'Ali Pacha. Réalités submergées qui avaient réservé à ces peuples un destin d'ombrageuse liberté. Nations anciennes et nouvelles qui essayaient de se donner une structure étatique. Chefs, « principaux », qui aspiraient à devenir la classe dirigeante ; sociétés à clans auxquelles le développement du commerce des blés, de l'huile, du vin, des raisins de Corinthe laissait entrevoir de nouvelles possibilités de trafics et de puissance. Tout un monde qui cherchait en Catherine II un guide ou du moins une aide contre les républiques de Gênes et de Venise, archaïques et sclérosées, contre la France de Louis XV et contre la Turquie de Moustapha III. La Corse et la Grèce furent les épicentres de ce mouvement. Un lien lointain unissait ces deux pays, comme le savait fort bien, par exemple, Pietro Verri : les Maïnotes échappés aux Turcs pendant le xvii^e siècle étaient devenus des colons non loin d'Ajaccio, à Cargèse. Cela fut comme un symbole de cette volonté commune de liberté qui, en Corse, pendant les trois lustres que dura l'œuvre de Pascal Paoli, transforma la révolte élémentaire des insulaires en ce qu'on peut appeler la première révolution contre l'Ancien Régime.

Il est vraiment fort intéressant de voir comment les idées des Lumières italiennes, de Rousseau, de la révolution républicaine anglaise tendent à faire de la Corse le gouvernement le plus libre du monde, après le gouvernement anglais, mais tout autant que celui-ci, comme déclara l'historien et agronome John Symmons ; comment, en partant d'une révolte de familles déshéritées, on arrive à une nouvelle conscience de nation, comment, à partir de l'exaltation de la vertu et de la pauvreté primordiales on en arrive à organiser des ports et des trafics, des universités et des monnaies. Les Lumières montrent ici toute leur capacité de péné-

tration et de transformation, en refondant et en remodelant la culture archaïque et originelle de l'île. L'échec final, la défaite de Pontenuovo, en mai 1769, marqua la désagrégation des différents éléments dont s'était formée peu à peu la révolution corse. Buttafoco symbolisa la volonté des nobles, Marbeuf la tentative de mettre sur pied une administration plus moderne, Paoli, en exil, l'aspiration à être une nation, Rousseau le désespoir toujours plus profond devant l'impossibilité à être libre dans le monde moderne. Vingt ans devaient passer, jusqu'en 1789, avant que la révolution corse ne reprît son cours.

L'insurrection grecque de 1770 est restée dans les mémoires, elle aussi, comme une tentative malheureuse et malchanceuse, parmi les éclats d'héroïsme, la sombre violence et l'horreur des trahisons. Et pourtant, pendant un bref printemps, il sembla que la Grèce, ensevelie depuis des siècles, pût ressusciter, que les éléments les plus divers et les plus opposés, la puissance militaire russe, la haine anti-turque, la solidarité orthodoxe pussent être canalisées vers une guerre d'indépendance nationale. La désagrégation de cette tentative, que Hölderlin a évoquée dans son *Hyperion*, a détourné l'attention des contemporains et des générations suivantes de ce qui fut la valeur effective de cette bataille tragique, à savoir la naissance d'une élite grecque qui, en symbiose avec la Russie de Catherine II et en contact avec la culture italienne, surtout vénitienne et napolitaine, unit des hommes aux origines les plus diverses, des Iles Ioniennes à la Mer Egée, à l'Épire, à la Morée, en suscitant en même temps le premier mouvement de sympathie philhellène, en Toscane avec Giovanni Del Turco et à Naples avec Francesco Maria Pagano, pour s'amplifier ensuite rapidement jusqu'au Paris du néo-classicisme naissant. Sous les formes les plus diverses fut instauré ainsi, dans toute l'Europe, un rapport nouveau entre la Grèce ancienne et moderne, tout en jetant les bases de la renaissance hellène.

L'histoire de ces événements, encore aujourd'hui la plus vivante, se trouve dans un livre qui, à première vue, ne semblerait pas devoir concerner la Méditerranée : *l'Histoire de l'anarchie de Pologne* de Rulhière. La tragédie polonaise est, elle aussi, décrite par cet historien, qui la considère comme une conséquence de la guerre entre Catherine II et l'Empire turc. Cela pouvait paraître une des nombreuses reprises périodiques du conflit séculaire entre la Russie et Constantinople. En fait, il en sortit, tant en Méditerranée qu'en Mer Noire et en Europe orientale, une crise profonde des institutions politiques et des structures sociales. En Pologne, malgré tant d'énergie et d'héroïsme, se trouva confirmée l'impuissance des anciennes formes de liberté à se renouveler et à résister durablement à l'assaut des absolutismes modernes, plus efficaces et rationnels.

Que les despotismes modernes fussent en train d'abattre, l'un après l'autre, les pays libres survivants, était une conviction largement répandue et qui donnait des couleurs pessimistes aux écrits des républicains anglais, de Rousseau et de Mably. Les armées de Frédéric II et de Catherine II, la diplomatie de Marie-Thérèse semblaient désormais irrésistibles. La Pologne, qui, selon les paroles de

Rulhière, était « le plus ancien gouvernement républicain qui soit aujourd'hui sur la terre », luttait de toutes ses forces. Les confédérations, le patriotisme, la ténacité dans la défense des anciennes traditions persuadèrent un moment Rousseau non seulement de la justice, mais encore des chances de réussite de cette suprême résistance polonaise. Mais, comme l'enseigna l'expérience, aucune survie n'était possible sans de profondes réformes. La liberté dorée n'aurait pu survivre sans une greffe énergique d'idées physiocratiques, sans regarder l'exemple anglais, sans rompre avec la Contreréforme catholique, sans accepter Lumières et tolérance. Ainsi commença la tentative généreuse et tenace de Stanislas-Auguste et de ses partisans, que l'histoire démontra impossible mais que de nombreux contemporains considérèrent salutaire. Comment s'étonner que Voltaire finît par appuyer les réformes venues d'en haut, qui trouvaient un appui et un instrument dans l'état créé par Pierre le Grand ? Comment s'étonner qu'il considérât Catherine comme la souveraine capable de résoudre les contradictions de la Pologne ?

L'année même du Partage, en 1772, semblable espoir parut se réaliser en Suède, à savoir dans le pays où la contradiction fondamentale entre la liberté et les réformes sembla trouver une issue dans le coup d'état pacifique de Gustave III. La constitution fut modifiée, mais non abattue, la torture fut abolie, une plus large libéralisation économique fut établie ; même la loi sur la liberté de la presse, tout en étant restreinte dans la pratique, demeura inchangée dans ses principes généraux. Le temps de la liberté, entamé en 1720, était révolu ; terminée cette singulière expérience de gouvernement parlementaire qui a été défini comme plus avancé et raffiné même que celui de l'Angleterre. Le danger d'un despotisme pesa sur la Suède pendant toute la période de Gustave III. Depuis Paris parvinrent les exhortations libérales les plus affligées de Madame de Boufflers et d'Egmont, en attendant Madame de Staël. Dans la noblesse elle-même, l'image du tyran déchaîna souvent les passions, dont Gustave III finit par être la victime. Toujours est-il que, dans les années qui survirent 1772, un premier pas incertain fut accompli à Stockholm vers une des solutions possibles à apporter aux contradictions qui avaient éclaté au passage entre les années 1760 et 1770 ; à savoir la monarchie constitutionnelle.

En même temps, dans le Danemark tout proche, se termina d'une manière tragique une autre tentative, moindre certes et plus hasardeuse, mais non moins significative, de trouver un point de rencontre entre liberté et réformes. Le Danemark est un des premiers pays d'Europe à promulguer en 1766, une véritable loi sur la liberté de la presse. Certes, la Hollande et l'Angleterre avaient ouvert la voie depuis de nombreuses décennies, mais c'était une voie que personne encore n'avait suivie. Maintenant, le Danemark, dont les énergies rencontrèrent celles des libraires genevois, prit une position d'avant-garde. La culture florissante de Copenhague ne se référait pas à une tradition de liberté comme celles de la Suède ou de la Pologne : bien plus, le Danemark avait été, du xvii^e au xviii^e siècle, l'exemple même de l'établissement du despotisme moderne. La nouvelle culture fouillait

plus loin, dans le monde des Scandinaves, de l'*Edda*, des Vikings, découvrant une liberté primitive, une égalité primordiale. L'*Ossian* et l'*Edda*, l'Ecosse et le Danemark, furent les centres propulseurs de mythes semblables, si influents au point de vue littéraire, et qui eurent également une fonction politique vers la recherche, partout présente en Europe, des racines les plus lointaines de la liberté. Comme avait écrit Henri Mallet en 1755, les Scandinaves — qu'il appelait encore « Celtes », sur les traces de Pelloutier, — avaient introduit en Europe « une forme de gouvernement imaginée par le bon sens et la liberté », en y apportant en même temps « un esprit inquiet et indompté ». C'est d'eux que naquit « l'esprit d'indépendance et d'égalité ». La lointaine Islande devenait le symbole le plus pur de cette redécouverte. Mais comment traduire en formes politiques modernes pareilles visions ? La volonté de réforme qui, à Copenhague aussi, rencontrait la volonté de liberté tirait son origine des Lumières de Paris, de l'*Aufklärung* allemande, et cherchait naturellement dans la restructuration absolutiste sa méthode politique fondamentale. La personnalité du médecin allemand Struensee apporta un élément nouveau et inattendu. Ils s'inspirait d'Helvétius et se battait pour des mœurs plus libres (non sans quelque imprégnation libertine), affrontait avec courage les problèmes sociaux du Danemark, surtout celui des paysans, n'hésitait pas à s'aliéner le clergé par sa volonté de tolérance. L'écho que rencontraient ses tentatives, même dans les classes populaires dans la capitale et en province, était tout à fait remarquable. La situation devint assez semblable à celle de l'Angleterre, avec une plèbe tenue en bride avec une extrême difficulté et une forte tension à l'intérieur de la classe dirigeante. Struensee finit sur l'échafaud et la violente réaction qui accompagna sa chute mit fin pour un temps à la tentative d'accélérer la transformation du pays au début des années 1770. Au Danemark aussi, le raz de marée réformateur ne devait reprendre que plus d'une décennie plus tard.

Si les problèmes constitutionnels, sous leurs formes les plus différentes, se trouvèrent au centre de la vie politique des monarchies républicaines de l'Est et du Nord de l'Europe, en Russie, c'est la question paysanne qui finit par dominer. Non que celle-ci ne fût pas présente ailleurs, en Suède, au Danemark et en Norvège ; non qu'elle ne pesât pas lourdement sur la Pologne, où la noblesse éprouvait d'autant plus de difficultés à organiser la défense contre les Russes, qu'elle avait, dans le dos, ses propres paysans serfs. Mais dans l'empire de Catherine, plus que partout ailleurs, le problème assumait des proportions macroscopiques. La réforme des codes et l'ouverture de la discussion sur la question paysanne avaient été deux éléments fondamentaux de l'action de Catherine II pendant les années qui précédèrent la guerre russo-turque. En se servant d'instruments qui frappaient l'attention des contemporains, en convoquant une grande assemblée au Kremlin et en utilisant la Libre société économique de St Pétersbourg, l'impératrice semblait avoir ouvert une nouvelle époque dans l'histoire de la Russie. Le *Nakaz* qu'elle rédigea en se fondant sur Montesquieu, sur Beccaria et sur les « Caméralistes » allemands, et les nombreuses œuvres suscitées par le concours qu'elle avait organisé sur le sort des paysans, furent les deux bannières sous lesquelles elle se

présenta quelques années après au monde méditerranéen et à l'Europe des Lumières. Traductions, commentaires et discussions témoignent de l'intérêt soulevé par ces deux initiatives. Plus tard, les événements militaires semblèrent mettre à l'ombre et transformer souvent en propagande pure et simple les réformes juridiques et sociales projetées.

Mais, quand l'initiative venue d'en haut parut s'arrêter, voilà que d'en bas commencèrent à résonner des échos obscurs et puissants, retentissements lointains d'une tempête qui allait éclater. En Ukraine, autour de la ville de Human, les Haïdamaks se révoltaient, en soutenant que l'impératrice de Russie était avec eux contre les seigneurs polonais. Une menace de jacquerie plana sur toute la guerre des confédérés. En Finlande, le coup d'état de Gustave III fut suivi d'une rébellion dans les campagnes. Une traînée de révoltes paysannes suivit l'action dans tout le monde méditerranéen, dans les Iles Ioniennes et même à Malte. Le grand raz de marée des rébellions paysannes finira par atteindre, en 1775, la Bohême, en ouvrant un nouveau cycle de réformes à l'intérieur de l'Empire.

Pendant l'hiver 1773-1774 avaient commencé à pénétrer en Occident les premières nouvelles de l'immense révolution qui s'était déclenchée entre la Volga et le Don. Sous les formes les plus obscures et les plus déformées on pouvait y reconnaître les mêmes problèmes qui passionnaient l'Europe entière. Sur le Jaïk, où avait commencé la rébellion, la première étincelle avait été provoquée par la vaillante défense des privilèges des Cosaques, bien décidés à ne pas plier devant l'absolutisme et à ne pas abandonner leurs libertés traditionnelles. Le différend religieux aussi y joua son rôle, avec la participation des *raskol'niki*. En vain Catherine avait tenté d'ouvrir la voie vers une politique de tolérance pour eux aussi. Les ferments de révolte finirent bientôt par prévaloir. Au centre de la rébellion se trouvaient les Cosaques, bien représentatifs de ces peuples libres, de frontière, mal insérés dans la structure des états modernes, dont nous avons déjà vu l'importance ailleurs. Certes, les Cosaques étaient fort différents des Corses, des Monténégrins, des Maïnotes ; c'est néanmoins d'eux qu'il faut les rapprocher un instant pour comprendre la valeur de l'image que se firent les contemporains de ceux qui furent le nerf de l'insurrection de Pugačëv. L'intervention de la révolution paysanne dans les steppes russes transforma bientôt ces rébellions en une immense jacquerie. A la tête se trouvait le Cosaque usurpateur, symbole d'une longue tradition russe de révoltes et en même temps du désir ardent, de l'exigence impérieuse d'un chef, d'un *tzar* capable d'accomplir vraiment la grande réforme et de retrouver un contact direct et immédiat avec son peuple. La grande transformation, à peine ébauchée par Catherine, serait portée à terme par un Pierre III revenu à la vie. Contre les paysans l'impératrice dut déployer toutes ses forces, en faisant appel à cette noblesse et à cette bureaucratie qui l'avaient portée sur le trône et qui, un instant, avaient semblé incapables de résister à la grande vague d'en bas. Une semaine après l'autre, les lecteurs des journaux européens purent suivre les vicissitudes de la *pugačevščina*, fût-ce à travers les lentilles les plus déformantes et par

le biais de la Pologne, de l'Allemagne et du Nord. Si les horreurs et les massacres dominaient souvent tout autre aspect de la révolution, personne ne douta que la crise qu'avait traversé l'empire de Catherine avait été tragique et profonde. La guerre contre les Turcs et la rébellion de l'usurpateur cosaque se terminèrent presque en même temps, en 1774. La politique extérieure, la volonté d'expansion et de conquête avaient rendu impossible toute authentique réforme intérieure. Maintenant, la poussée venue d'en bas se trouvait écrasée elle aussi. Le problème paysan commença à suivre la voie d'une longue série d'ajournements qui, comme on sait, devaient durer presque un siècle. La réforme et la révolte s'étaient heurtées d'une façon telle que l'une et l'autre devinrent impossibles, en empêchant l'impératrice de mener à bien son programme des années 60, et à Pugačëv de vaincre.

La condamnation à mort infligée au rebelle par celle qui, moins de dix ans auparavant, avait voulu à côté d'elle, à St Petersburg, Beccaria lui-même, était comme un signe du destin qui avait dominé la Russie. Il ne restait plus qu'à répéter, comme le faisait la Gazette de Florence, en rappelant Beccaria, que « même les supplices les plus atroces infligés aux criminels n'ont la force ni d'empêcher ni de retarder les crimes. » Ce n'est que lentement que, pendant les années suivantes, devait recommencer la pénétration des idées des Lumières en Russie.

Ils étaient certes lointains et inattendus, les drames de l'Europe de l'Est, mais trop importants pour ne pas susciter en Occident aussi une profonde réaction. Si, aux points de vue diplomatique et militaire, le rapport Est-Ouest fut souvent indirect et relativement peu important, se limitant à l'aide accordée par l'Angleterre à la flotte d'Orlov, à l'envoi de volontaires français pour appuyer les confédérés polonais et aux conseils donnés par les ministres de Louis XV au jeune roi Gustave III, son retentissement eut une intensité bien différente aux points de vue moral et intellectuel. Les cabinets et les états-majors continuèrent à courir les sentiers battus, mais les écrivains, les hommes des Lumières accomplirent un effort extraordinaire pour saisir le sens de ce qui se produisait dans les pays les plus éloignés de l'Europe. Penchons-nous un instant sur le Parlement anglais en décembre 1772. Lord Cathcart, à peine rentré de son ambassade à St Pétersbourg, déclarait que Catherine II était « the greater character in Europe ». Lord Chatham exprimait l'espoir que la Russie batte rapidement les Ottomans, et que ceux-ci entraînent, comme il disait, les Bourbons dans leur chute. Le partage de la Pologne ne suscita pas le moindre débat. « The Parliament, after a few soft murmurs is gone to sleep, to wake after Christmas, safely folden in Lord North's arms. » Ce sont les paroles de Gibbon, qui était présent à la séance. Mais même en Angleterre, John Lind, ami de Bentham, sut organiser une ardente campagne contre l'intervention des grandes monarchies sur le territoire de la république polonaise. En 1773 déjà il pouvait conclure : « The cause of Poland is now become the cause of all Europe ». Hume finit par se convaincre, en 1776, que tout ce qui passait en Europe orientale avait une signification qui allait bien au-delà des épisodes isolés, avec la valeur d'un

signe de décadence et de mort pour les pays les plus civilisés. « He laments, » — comme le rappellera John Home, — « that the most civilized nations, the English and the French, should be on the decline and the barbarian, the Goths and Vandals of Germany and Russia, should be rising in power and renown. » Pietro Verri, qui était pourtant un admirateur de Catherine II et mettait ses espoirs dans une libération de la Grèce, finit par n'avoir pas une vision trop différente de celle de Home, et se plaignait de ce qu'« une nation accoutumée à recevoir le knout viennois se mêler de nos affaires ; car en fin de compte, Allemands, Français, Espagnols, Italiens, Anglais, qui plus qui moins, nous sommes tous d'une même famille ; mais ces moscovites sont civilisés depuis trop peu de temps... » L'image d'un heurt entre la civilisation et la barbarie, entre un monde primitif et un monde raffiné revenait souvent dans l'œuvre qui, comme nous avons dit, décrivait mieux que n'importe quelle autre la tragédie de l'Europe orientale en ces années, à savoir le livre de Rulhière. La crise au passage des années 60 et 70 finit par donner un sens nouveau et plus angoissant au binôme : barbarie - civilisation.

En France, toutefois, le débat fut surtout politique et concerna les problèmes constitutionnels et économiques. Parmi ceux qui y prirent part, il y eut Rousseau, Mably, les Physiocrates. Dans l'ensemble, le débat sut concilier la compréhension du présent avec une vision prophétique des voies qui s'ouvraient devant la Pologne et ceux qui se l'étaient partagée. C'étaient les années où Diderot discutait avec Catherine II. Voltaire, avec ses *Lois de Mimos*, sut mieux que quiconque tirer les conclusions de l'expérience de la Pologne, de la Suède, et de la Russie pendant la grande crise des années 60 et 70. Pour lui, au centre de tout devait rester la volonté de combattre la religion, de briser les superstitions, de réformer les lois, même si les résistances étaient nombreuses et dures, même s'il fallait un énorme courage, et même s'il était nécessaire de se concilier l'aide et l'appui de ces peuples encore primitifs, mais capables d'une énergie et d'un courage inexistant ailleurs.

Ces durs Cydoniens, dans leurs antres profonds,
 Sans autel et sans trône, errants et vagabonds,
 Mais libres, mais vaillants, francs, généreux, fidèles,
 Peut-être ont mérité d'être un jour nos modèles.
 La nature est leur règle et nous la corrompons...
 Nous voulions asservir des peuples généreux,
 Faisons mieux : gagnons-les, c'est-là régner sur eux.

C'était là le message suprême de Voltaire à Stanislas-Auguste, à Catherine II, à Gustave III, à Frédéric II, malgré toutes les déceptions que ces souverains lui avaient réservées dans son long combat, malgré leur incapacité sans cesse récurrente à faire avancer la volonté de réforme au même rythme que la volonté de puissance.

Comme dans un petit et lucide creuset, Voltaire avait lui-même tenté de mettre en pratique ses idées politiques à Genève, lors du mouvement des *natifs*, un des épisodes les plus curieux et les plus significatifs du mécontentement en ces années :

ce fut également un terrain de heurts entre Rousseau et le patriarche de Ferney. A Genève aussi la tradition républicaine s'était heurtée à une nouvelle volonté d'égalité, de démocratie. Là aussi les formes traditionnelles d'association avaient pris une nouvelle signification (les cercles). La lutte pour la liberté de la presse avait donné une nouvelle impulsion aux revendications des artisans. A Genève aussi, le nœud du débat était le problème d'actualité partout dans les pays libres de l'Europe : était-il possible de réformer les républiques archaïques sans une intervention extérieure, et quelle était la fonction des Philosophes dans cette transformation ? Ainsi, tout ce qui arrivait près du lac Léman s'insérait dans le cœur même des événements européens. Jacques-François de Luc, chef du parti des Rousseauïstes, était appelé par Voltaire « le Paoli de Genève ». Jean-Jacques revient souvent sur le sujet de la Pologne et de l'Angleterre de John Wilkes dans ses *Lettres écrites de la montagne*. Les événements de 1770 à Genève furent une tempête dans un verre d'eau, mais ils révélèrent une fois de plus le poids et la valeur qu'avaient assumés les hommes des Lumières, afin de remplacer et de soutenir des forces de renouveau, qui n'étaient pas encore arrivées à maturité à l'intérieur et qui, lorsqu'elles venaient de l'extérieur, se révélaient inefficaces ou produisaient un effet contraire.

Toute la culture française de cette période devrait être reconsidérée à la lumière des problèmes que l'Europe se posait alors. Ce fut une époque difficile, tourmentée, consciente des obstacles sans cesse grandissants qui s'opposaient à l'extension, à l'approfondissement de la *civilisation* (c'est précisément alors, comme on sait, que ce mot acquit la signification qu'il possède encore aujourd'hui). C'est en particulier en France que les heurts furent irritants, dans le foyer même du mouvement des Lumières. De 1770 à 1774 l'atmosphère à Paris fut déprimante, souvent désespérée. A y regarder de près, les raisons n'étaient pas différentes de celles qui, en même temps, dans d'autres pays, conduisaient à l'arrêt et à la défaite des réformes et des révolutions. Les vieux corps constitués, les parlements surtout, qui peu d'années auparavant avaient pris la direction de la lutte contre les Jésuites en faveur d'une éducation plus moderne, se révélèrent incapables alors de transformations plus vastes et impuissants à assurer une administration et une justice plus efficaces, plus modernes, plus égalitaires. La monarchie, intervenant depuis le haut, se montrait elle aussi incapable de refaire les fondements de l'état et déchaînait de violentes réactions qui avaient de profondes racines conservatrices, mais prenaient bien vite l'aspect de robustes volontés de libertés et de garanties légales, de lutte anti-despotique. La résistance à Maupeou de la part de Diderot et des magistrats de Bordeaux jeta les bases d'un constitutionalisme qui ne pourra plus être arraché du sol de la France. La volonté d'un renouveau moral, la recherche d'une correction administrative donnèrent l'aspect d'un changement profond, d'une sorte de révolution au passage de la couronne de Louis XV à Louis XVI.

Admirable par son ampleur et son énergie fut la réponse des Lumières à cet enchevêtrement de problèmes. Le débat sur la liberté du commerce des blés

déboucha sur des propositions radicales qui tentaient de modifier les bases mêmes de l'Ancien Régime. Seuls le développement du marché, de nouvelles techniques et de nouvelles conditions pouvaient changer les campagnes de l'Europe, expliquèrent les Physiocrates. Tout aussi passionné fut le débat politique, moins linéaire et conclusif, mais qui ne laissa dans l'ombre aucun des aspects de la grande réforme que tous, désormais, sentaient comme nécessaire. Et pourtant, à Paris, une ombre semblait s'allonger au-dessus de ces discussions, qui n'était pas due uniquement aux difficultés pratiques au milieu desquelles elles devaient se dérouler, avec des livres publiés en Hollande et à Genève et condamnés en France, avec des périodiques qui devaient être imprimés à Bouillon, à une époque où, comme écrivait le baron d'Holbach, il pouvait même sembler difficile d'obtenir la permission de traduire les *Meditazioni* de Pietro Verri, déjà publiées à Livourne et à Milan, Gênes et Naples. La censure ne fut pas seule à s'appesantir sur les Philosophes. C'est dans leur esprit que se fit jour un sentiment de méfiance, d'inutilité. Une des premières manifestations de cet état d'esprit, nous la trouvons dans la discussion du livre de Beccaria, lorsque celui-ci se rendit à Paris en 1766. A quoi bon supprimer la torture et la peine de mort ? Comme disait Diderot, c'était la société tout entière avec ses injustices, ses déséquilibres, ses zones de misère et d'ignorance qu'on aurait dû changer. La volonté de réforme se désagrégeait ainsi peu à peu, et à sa place se développait la volonté de révolte, de rébellion, tandis que, parallèlement, surgissaient à l'horizon et grandissaient sans cesse les images des mondes purs et neufs, de pays non encore corrompus, d'existences lointaines. Le livre fondamental de ce tournant, avec mille coups vers l'avant et vers l'arrière, pourvu de nombreuses ambiguïtés, mais particulièrement significatif même dans son caractère éclectique, est l'*Histoire* de Raynal, véritable encyclopédie de la première crise de l'Ancien Régime.

C'est sous cet éclairage qu'il faut considérer l'œuvre de Turgot entre 1774 et 1776. Les pouvoirs dont il pouvait disposer dépendaient, en dernière analyse, du monarque et étaient conditionnés dès l'origine de sa tentative par un élément décisif : son accession au gouvernement avait pratiquement coïncidé avec le rétablissement des parlements traditionnels. Contradictions profondes qui ne pouvaient être surmontées uniquement par la grande estime qui l'entourait, par son génie d'administrateur et d'économiste, par l'excellence de ceux qui collaboraient avec lui, comme Malesherbes et Sartine. Il aurait fallu une force politique, et celle-ci ne pouvait être que le « parti des Philosophes ». Or celui-ci était profondément divisé. Il l'était depuis 1759 déjà, depuis que Turgot et d'Alembert avaient abandonné l'entreprise de l'*Encyclopédie*, depuis que les disputes autour des *Dialogues* de l'abbé Galiani avaient gravement entamé l'unité des économistes, enfin depuis que tant de philosophes fixaient des horizons bien vastes et lointains, de la Russie à Tahiti, pour nous borner à l'exemple de Diderot, qui avait beaucoup de considération mais peu d'enthousiasme pour Turgot. Les écrivains qui appuyaient celui-ci furent peu nombreux et souvent inconnus, à l'exception de Condorcet, qui, du reste, était jeune, au début de sa carrière. Un problème aussi important que

celui des corporations fut discuté par Bigot de Sainte-Croix ; celui des droits féodaux par Pierre-François Boncerfs : on ne peut pas vraiment prétendre qu'il s'agisse là d'auteurs de premier plan. Ce n'est qu'en ayant présente à l'esprit cette situation que nous pouvons comprendre pourquoi la tentative de réformes voulues par Turgot finit par échouer devant la résistance conservatrice du parlement de Paris et devant ces désordres de ravitaillement dans l'Ile-de-France, que l'on appelle d'habitude « la guerre des farines ». Certes, à sa perte contribuèrent pour beaucoup les intrigues de cour, ou des raisons de politique extérieure, comme l'approche de la guerre en vue d'appuyer les colonies américaines insurgées. Mais c'est bien contre la faiblesse politique et contre l'aveugle poussée depuis le bas que Turgot se heurta. Dix ans plus tôt, à Madrid, le comte d'Aranda et Charles III étaient parvenus à surmonter le *motin d'Esquilace* et avaient inauguré une période de réformes difficiles, mais fécondes. La monarchie française, elle, n'en était plus capable. Louis XVI céda devant les parlements et devant les différentes fractions, de jour en jour plus hostiles entre elles, de la classe dirigeante. Quant à la poussée depuis le bas, la « guerre des farines, » celle-ci fut, toutes proportions gardées, la *pugačevščina* de la France, une aveugle poussée depuis le bas, suivie d'une dure répression — toujours toutes proportions gardées — qui eut pour résultat de pousser le pouvoir dans la voie du conservatisme, de la réaction nobiliaire, d'une politique économique qui, à nouveau, rendait l'état responsable du pain quotidien. Un petit pays efficace comme le royaume de Sardaigne pouvait tenter, tout juste en 1770, d'ouvrir à la Savoie le chemin d'une réforme des droits féodaux. Un grand, un immense pays, en pleine transformation, comme l'empire de Marie-Thérèse et de Joseph II, pouvait partir des mouvements paysans de la Bohême, en 1775, pour une abolition graduelle et systématique des corvées. La France de Turgot n'était plus capable de s'ouvrir un chemin au milieu des problèmes qui s'étaient peu à peu accumulés depuis le début des années 70. Les paroles que prononça alors l'avocat général du Parlement de Paris, Séguier, nous éclairent quant aux raisons fondamentales de cet échec. Désormais, en France, les réformes isolées ne paraissaient plus suffisantes, et on n'avait pu trouver le point de rencontre, la force qui aurait pu les tenir unies et liées entre elles. Beaucoup semblent avoir été convaincus qu'il fallait, avant tout, débarrasser le terrain des idées et des institutions du passé. « Par quelle fatalité arrive-t-il aujourd'hui que les écrivains se font une étude de tout détruire, de tout renverser ? » dit Séguier en parlant de l'opuscule de Boncerfs sur les droits féodaux ; « Si l'esprit systématique qui a conduit la plume de cet écrivain pouvait malheureusement s'emparer de la multitude, on verrait bientôt la constitution de la monarchie entièrement ébranlée... Les vassaux ne tarderaient pas à se soulever contre les seigneurs, et le peuple contre son souverain. L'anarchie la plus cruelle deviendrait la suite nécessaire d'une indépendance d'autant plus redoutable que rien ne pourrait en prévenir ou en arrêter les effets ». Le « corps occulte » des Philosophes, ajoutait-il, tendait maintenant à provoquer d'un seul coup une révolution dans les croyances, dans le gouvernement, dans les mœurs. Ailleurs en Europe, pouvons-nous conclure, la bombe avait déjà explosé.

La France, pour reprendre la métaphore de Séguier, vivait sur un volcan en activité.

Le monde britannique est tout à la fois un élément en soi, et bien entendu fondamental, de la crise au passage entre les années 60 et 70, et aussi, en quelque sorte, une synthèse des autres expériences européennes. Au Nord, en Ecosse, se posait d'une manière de plus en plus immédiate le problème d'une société encore primitive, à clans, et des moyens de sa modernisation. Dans le mouvement écossais des Lumières, tous les problèmes de la société contemporaine furent reconsidérés avec des yeux neufs et pénétrants. Mais, en Angleterre, le problème fut surtout constitutionnel, comme en Pologne, en Suède et, en général, dans les républiques et monarchies républicaines. Dans les années 60, sur l'une et l'autre côte de l'Océan, la renaissance des *commonwealthmen* se fit de plus en plus impétueuse. Le mouvement populaire, depuis le bas, n'est pas absent non plus. Il y eut de vastes et profondes rébellions du prolétariat urbain, parallèles à celles que nous trouvons à la même époque à Copenhague, à Stockholm, ou dans l'Île de France, mais souvent plus énergiques que celles-ci. Pendant de longues années, l'incertitude fut complète quant à la direction et au résultat de cette agitation. Le radicalisme, le mouvement qui avait comme cri de guerre « Wilkes and Liberty », la revendication d'autonomie des colonies américaines furent trois aspects d'un seul et même mouvement. Les passions et les espoirs étaient semblables, le langage souvent identique. Puis, à la fin des années 60, commença à se faire de plus en plus évident l'écart qui devait ensuite se creuser toujours davantage pendant les années qui précéderent 1776. Réforme ou indépendance ? Aucun homme d'état, aucun groupe de la classe dirigeante ne sut éviter cette divergence radicale et aucun ne parvint à tenir ensemble, jusqu'au fond, les réformateurs de l'intérieur et les patriotes américains. Ni Chatham, ni Wilkes, qui montrèrent tous deux leur sympathie envers les revendications des colons, mais qui furent l'un et l'autre incapables de trouver une formule politique qui pût relier Boston et Londres. Tous achoppèrent sur un seul et même obstacle : le problème du pouvoir du Parlement. La majorité conservatrice voulut consolider le pouvoir de la Chambre des Communes jusqu'à soutenir que celle-ci avait le droit d'exclure un membre désigné par les électeurs mais considéré avec dédain par l'Assemblée. John Wilkes se vit plusieurs fois interdire l'entrée à Westminster. Les réformateurs, les radicaux se confirmèrent dans leur idée que le Parlement devait être renouvelé plus souvent et que les circonscriptions électorales devaient répondre davantage à la réalité sociale et aux principes de la justice. Les partisans du « roi patriote » mirent vaguement leur espoir en un accroissement du pouvoir du monarque, croyant pouvoir surmonter ainsi la crise gouvernementale permanente qui immobilisa les ministères britanniques entre 1760 et 1770, une des périodes d'inefficacité gouvernementale les plus évidentes que l'Angleterre ait jamais traversées. C'est là un enchevêtrement de problèmes qui, observé avec un certain détachement et sans tenir compte des nombreuses particularités et idiosyncrasies britanniques, a évidemment beaucoup en commun avec la crise que traversaient, à la même époque, d'autres états européens. Les formes

légales héritées du passé étaient trop fortement ressenties comme des places-fortes et des garanties de liberté, pour qu'on voulût y toucher, pour que pût s'opérer une véritable réforme. Même Wilkes, qui finit pourtant en prison, proclamait à haute voix sa volonté de maintenir la constitution britannique, qu'il considérait comme la meilleure du monde et la plus parfaite qu'on pût imaginer. Et de fait, en l'espace de peu d'années, après avoir été le chef d'un grandiose mouvement de révolte, il finit par être assimilé par le Parlement et par faire partie de la classe dirigeante. Quant au Parlement britannique, irréformable depuis le bas, à la suite d'un mouvement de foule qui pourtant se produisit et impressionna les contemporains, il ne pouvait pas non plus être transformé depuis le haut par un groupe d'hommes politiques unis par une idéologie de renouveau, et pas davantage par un retour aux traditions monarchiques. La Grande-Bretagne, somme toute, ne suivit pas la voie de Gustave III de Suède, refusa avec dédain non seulement l'exemple de la liberté éclairée de la Pologne de Stanislas-Auguste, mais même celle de la France pendant les dernières années de Louis XV et les premières de Louis XVI. Elle dut pourtant payer un lourd tribut pour la solution qu'elle avait choisie, solution unique en Europe, qui consistait à conserver jalousement les formes parlementaires traditionnelles en les réformant lentement, presque imperceptiblement, depuis l'intérieur. Ce tribut, nous le savons fort bien, fut la fin de l'empire, la guerre civile avec les colonies et la formation des Etats-Unis d'Amérique. De fait, les colons, fût-ce avec beaucoup d'hésitations et après une expérimentation d'une longueur toute britannique, finirent par rejeter le pouvoir du Parlement. C'était là vraiment le seul point que personne parmi les conservateurs et les réformistes en Angleterre n'était vraiment disposé à leur concéder. Les colons furent amenés à cette décision par un extraordinaire élan d'invention politique et idéologique, non plus seulement par les idées et par les intérêts, par les partis et les armées, mais par quelque chose de bien plus vital et important à ce moment-là : la naissance d'une nation nouvelle.

Comme dans toute l'Europe de ces années-là, ceux qui, dans le monde britannique, avaient le sens des institutions, du droit, de la constitution et de la liberté, étaient prêts à se battre contre la menace, sentie partout comme imminente, de l'état absolu, manquaient néanmoins souvent du sens des réformes et n'éprouvaient pas l'exigence de se servir de l'instrument étatique pour changer la société et l'économie. Ce fut le cas en Suède au « temps de la liberté », dans la France des parlements, dans la Pologne des confédérations. A ce point de vue, le divorce entre le Parlement anglais et les colonies américaines ne fut que la confirmation de l'incapacité générale, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, des structures oligarchiques et républicaines archaïques à se transformer et à se réformer elles-mêmes et les autres. La grande nouveauté, la grande différence entre les expériences du Continent et celles de la Grande-Bretagne consista, d'une part, en ce que l'Angleterre parvint, en fin de compte, à conserver et à maintenir la tradition parlementaire, la liberté constitutionnelle, et d'autre part, en ce que les exigences de réformes, de l'autre côté de l'Océan, pour la toute première fois, ne s'incarnaient

plus en un souverain, en un état, ni en un groupe de philosophes, ni en un parti, ni en une secte, mais en un peuple capable de conserver l'empreinte indélébile de la liberté britannique, en abandonnant en même temps, fût-ce péniblement et partiellement, les formes de privilège que cette liberté avait assumées pendant des siècles dans la mère-patrie. Pour la première fois deux choses se trouvaient jointes en une unité organique : la volonté constitutionnelle bien vivante dans la classe dirigeante anglaise, parmi le petit peuple de Londres qui applaudissait Wilkes, tout comme dans la tradition des « véritables Whigs », dans les idées de Locke, des « Commonwealthmen », des républicains classiques ; et la volonté d'égalité et les idées nouvelles des « Lumières » européennes, qui avaient pénétré lentement mais profondément par-delà l'Océan.

Ainsi donc, non seulement sur le plan militaire, mais aussi idéologique et politique, la révolution américaine fut la seule victorieuse de la longue chaîne des révolutions que nous avons vues jusqu'à présent dans notre périple autour du monde européen, au moment du passage entre les années 60 et 70 du XVIII^e siècle.

(traduction française de Michel BASTIAENSEN)

LES IDÉES ET LA RÉALITÉ POLITIQUE L'ABSOLUTISME ÉCLAIRÉ ET LES PHILOSOPHES

par

Béla KÖPECZI

Académie des Sciences de Hongrie

Faut-il associer la pensée politique des philosophes à l'idéologie de l'absolutisme éclairé ? Certains en doutent et pour deux raisons : d'abord parce que, selon les uns les philosophes n'ont exercé aucune influence réelle sur la politique de l'absolutisme éclairé et, ensuite, parce que, selon d'autres, l'absolutisme éclairé comme tentative de modernisation du féodalisme, ne doit pas être pris au sérieux¹. Sans nier les contradictions qui existent entre l'expérience de l'absolutisme éclairé et sa relation avec les philosophes, nous ne croyons pas qu'il faille dissocier la pensée politique de leur temps et particulièrement de l'absolutisme éclairé.

L'idée de l'État fort

Une des idées principales de la philosophie politique depuis Platon était celle de l'État fort, sauvegarde de la paix civile, défenseur de la patrie et porteur de réformes. Or le xvii^e siècle a considéré comme modèle de l'État parfait la monarchie absolue, réalisée en France sous Louis XIV. Les précurseurs des Lumières se déclarent contre cet État à cause de ses guerres de conquête, de son luxe, de la persécution des protestants². La réaction aristocratique veut revenir à l'ancien État

¹ *Der aufgeklärte Absolutismus*, hg. Karl Ottmar Freiherr von Aretin, Kiepenhauer-Witsch, Köln, 1974. Les études rassemblées représentent les diverses opinions citées reprises dans ce volume. Voir surtout celle de G. Lefèbvre qui qualifie l'absolutisme éclairé de « jeu d'esprit » (étude publiée en 1949 dans les « Annales historiques de la Révolution française »).

² Sur l'opposition aristocratique et surtout sur Fénelon : R. MOUSNIER, « Les idées politiques de Fénelon », *Bulletin de la Société d'Études du XVII^e siècle*, 1952 ; R. SCHMITTLER, *L'aspect politique du différend Bossuet-Fénelon*, Bade, 1954 ; J.-L. GORÉ, *L'itinéraire de Fénelon*, Paris, 1957.

féodal des ordres et Montesquieu même n'est pas éloigné de l'idée d'une alliance entre le monarque et la noblesse, alliance qui permet d'ailleurs d'entreprendre des réformes économiques et morales³. Tout au long du XVIII^e siècle le règne de Louis XIV, comme l'a démontré N.R. Johnson dans un livre récent⁴, est vivement critiqué par la plupart des philosophes.

Voltaire est au début partisan de la monarchie constitutionnelle anglaise⁵, mais se rendant compte de la différence qui existe entre l'évolution anglaise et française, il redécouvre assez tôt les mérites de la monarchie absolue. En 1732 il commence à travailler à son *Siècle de Louis XIV*, qui ne paraîtra que vingt ans plus tard, en 1751⁶. L'auteur y condamne la révocation de l'Edit de Nantes et les guerres de conquête, mais il exalte, en même temps, la politique mercantiliste de Colbert, la bonne administration de l'Etat et de l'armée et surtout l'aide apportée au développement des sciences et des arts. « La saine philosophie — écrit Voltaire — n'a été connue que dans ce temps, mais il est vrai de dire qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie »⁷. Malgré l'éducation peu satisfaisante qu'il a reçue, Louis XIV est considéré par l'auteur comme le précurseur du « prince éclairé ». « Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance et sans être animé du bien public qui les inspire. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses précédesseurs ensemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu »⁸.

Peu après sa publication, une édition annotée du *Siècle de Louis XIV* paraît de la plume de Laurent Angliviel de la Beaumelle qui reproche à Voltaire non seulement des fautes historiques, mais aussi l'idéalisation du règne de Louis XIV. Pour lui « un roi absolu qui veut le bien est un être de raison et Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère »⁹. Il condamne donc le roi au nom de la raison

³ Sur Montesquieu : L. ALTHUSSER, *Montesquieu, la politique et l'histoire*, Paris, 1959 ; R. SHACKLETON, *Montesquieu*, Oxford, 1961 (version française 1979) et mon article sur « Montesquieu et le féodalisme hongrois », *Europe*.

⁴ N. R. JOHNSON, *Louis XIV and the age of Enlightenment*, Oxford, 1978 (Studies on Voltaire and the 18th Century).

⁵ Sur la politique de Voltaire, voir P. GAY, *Voltaire's Politics. The poet as realist*. Princeton, 1959 et R. POMEAU, *Politique de Voltaire*, Paris, 1963.

⁶ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV, Supplément au Siècle de Louis XIV, Défense de Louis XIV contre l'auteur des Ephémérides* dans : VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, 1957.

⁷ VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, ed. citée, p. 617.

⁸ VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, ed. citée, p. 978.

⁹ Sur La Beaumelle, voir S. LENEL, « Un ennemi de Voltaire, La Beaumelle », *R.H.L.F.*,

sans rejeter l'idée du « prince éclairé ». Face aux diverses oppositions, Voltaire persiste à défendre Louis XIV. Quand il est attaqué par l'organe des physiocrates, les *Ephémérides du citoyen*, il répond : « J'envisage encore le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point, je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant »¹⁰. Le 22 septembre 1769 il écrit encore au duc de Richelieu : « J'ai l'honneur de vous envoyer un petit ouvrage [la *Défense*] qui ne doit pas vous déplaire, car après tout, vous avez servi Louis 14 ; vous avez été blessé au siège de Fribourg. Il me semble qu'il vous aimait. La manie qu'on a aujourd'hui de le dénigrer me paraît bien étrange. Rien ne me flatterait plus que de voir mes sentiments d'accord avec les vôtres »¹¹.

Voltaire ne se contente pas de faire l'éloge de l'absolutisme français, il s'enthousiasme aussi pour celui de Pierre I^{er}. Il écrit à propos de l'œuvre réalisée par le tsar : « Lois, police, politique, discipline militaire, marine, commerce, manufacture, sciences, beaux-arts, tout s'est perfectionné selon vos vues. » De plus Pierre I^{er} a eu le mérite d'avoir introduit des réformes dans un pays beaucoup plus arriéré que la France et c'est pourquoi il pouvait devenir l'idéal d'une grande partie de l'Europe : « Les souverains des Etats depuis longtemps policés se disent à eux-mêmes : Si dans les climats glacés de l'ancienne Scythie, un homme, aidé de son seul génie, a fait de si grandes choses, que devons-nous faire dans les royaumes où les travaux accumulés de plusieurs siècles nous ont rendu tout facile »¹².

Charles XII, roi de Suède, gagne aussi sa sympathie. Il est vrai non en tant qu'organisateur mais plutôt comme personnalité exceptionnelle : « Plein de l'idée d'Alexandre et de César — écrit Voltaire — il se proposa d'imiter tout de ces deux conquérants hors leurs vices. Il ne connut plus ni magnificence, ni jeux, ni délassements : il réduisit sa table à la frugalité la plus grande, ... il ne fut vêtu que comme un simple soldat... il renonça alors aux femmes pour jamais, non seulement de peur d'être gouverné, mais pour donner l'exemple à ses soldats »¹³. Il fait donc le portrait d'un véritable « héros » qui unit action et morale.

P. Gay croit que Voltaire était plutôt l'adepte de la monarchie constitutionnelle et qu'il n'a fait l'éloge des princes que « par réalisme ». Nous nous rangeons à l'opinion de R. Pomeau, qui considère que le philosophe accepte l'absolutisme non seulement « par réalisme », mais aussi « par préférence doctrinale ». Ce n'est donc

1913, 1914 et Cl. LAURIOL, *L.-A. de La Beaumelle*, Genève, 1978. La citation figure à la page 312 de ce dernier ouvrage.

¹⁰ VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, éd. citée, p. 1294.

¹¹ VOLTAIRE, *Correspondance*, Best D. 16.005.

¹² VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, éd. citée, p. 597.

¹³ VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, éd. citée, p. 79.

pas uniquement un souci d'objectivité historique qui l'amène à faire l'éloge de Louis XIV, mais sa conception de l'Etat. Dans *La voix du sage et du peuple* il écrit : « Le gouvernement ne peut-être bon s'il n'y a une puissance unique »¹⁴. Est-ce une idée esthétique de l'Etat de dire que son rôle est de réaliser l'unité et l'harmonie ? Voltaire a horreur de l'anarchie et non seulement parce qu'elle signifie désordre, mais aussi parce qu'elle empêche le progrès de la civilisation. Dans le 29^e chapitre du *Siècle de Louis XIV* il attire l'attention sur cet aspect du règne : « Enfin le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent ans. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage »... Il affirme que « la politesse a gagné toutes les conditions » et il croit que la France a pu connaître grâce à ce règne « l'art de vivre », la « douceur de la vie »¹⁵. Ainsi donc la monarchie absolue n'est pas seulement un Etat-modèle au point de vue de son administration, de son armée, de sa politique mercantiliste ou de son appui accordé à la littérature et aux arts, mais aussi le réalisateur du progrès de la civilisation qui découvre l'art de vivre.

Nous savons que Diderot et les encyclopédistes étaient les adeptes du modèle anglais, mais cela ne les a pas empêchés d'emprunter certains éléments de leur pensée politique à l'expérience de la monarchie absolue qui a été pour les Français à la fois une réalité et un sujet de méditation. Diderot a défini l'Etat de la façon suivante : « Une société civile par laquelle une multitude d'hommes sont mis ensemble sous la dépendance d'un souverain pour jouir par sa protection et par ses soins de la sûreté et du bonheur qui manquent dans l'Etat de nature ». Tout en adoptant cette définition qui ne veut pas idéaliser l'état de nature, il met en relief l'idée du pacte ou du contrat social, sans employer cette expression : « Ainsi deux choses contribuent principalement à maintenir l'Etat. La première, c'est l'engagement même par lequel les particuliers se sont soumis à l'empire du souverain ; engagement auquel l'autorité divine et la religion du serment apportent beaucoup de poids. La seconde, c'est l'établissement d'un pouvoir supérieur propre à contenir les méchants par la crainte des peines qu'il peut leur infliger. C'est donc de l'union des volontés, soutenue par un pouvoir supérieur, que résulte le corps politique ou l'Etat ; et sans cela on ne saurait concevoir de société civile ». Il insiste sur le but utilitaire de cette « société civile », en affirmant que « l'Etat est une société animée par une seule âme qui en dirige tous les mouvements d'une manière constante relativement à l'utilité commune. Voilà l'Etat heureux, l'Etat par excellence »¹⁶. Cela veut dire que l'Etat doit servir l'*utilité commune*, mais pour ce faire il doit être dirigé par *une seule âme* et cette âme est le « prince »

¹⁴ Ajoutons qu'on ne peut qualifier cette politique simplement de conservatrice comme le fait Johnson : « In spite of his admiration for English constitution, Voltaire was as conservative in politics as in literary taste » (*Op. cit.*, p. 332).

¹⁵ VOLTAIRE, *Œuvres historiques*, éd. citée, p. 982.

¹⁶ *Textes choisis de l'Encyclopédie*, éd. A. Soboul, Paris, 1952, pp. 78-79.

ou le « despote éclairé ». Dans l'article « Autorité » de l'*Encyclopédie*, il insiste sur la force de coercition que l'Etat doit exercer afin d'imposer sa politique, qui assure non seulement la sécurité, mais surtout la propriété et le « bonheur » des citoyens.

En ce qui concerne la forme du gouvernement à choisir, il y a un certain flottement dans l'*Encyclopédie*. Ainsi après avoir défini la monarchie comme « forme de gouvernement où un seul gouverne par des lois fixes et établies », Jaucourt qui de ce point de vue est le plus explicite, soutient que « la monarchie limitée héréditaire paraît être la meilleure forme de monarchie ; parce qu'indépendamment de sa stabilité, le corps législatif y est composé de deux parties, dont l'une enchaîne l'autre par leurs facultés mutuelles d'empêcher, et toutes les deux sont liées par les puissances exécutrices qui le sont elles-mêmes par la législation. Tel est le gouvernement d'Angleterre, dont les racines toujours coupées, toujours sanglantes, ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté »¹⁷. Le même Jaucourt fait l'éloge de Henri IV pour sa politique économique et pour sa tolérance en matière de religion et il condamne Louis XIV pour ses guerres de conquête, pour la ruine de l'agriculture, pour son intolérance, pour son manque de culture. Parmi ses ministres, seul Colbert est épargné.

Les autres encyclopédistes se prononcent pour la monarchie tempérée où les Etats et les Ordres pourraient jouer le rôle des corps intermédiaires, rôle réinterprété dans un sens plus ou moins bourgeois. Tous admettent cependant l'idée de l'Etat fort qui assure la stabilité et la propriété et qui devrait imposer des réformes, comme en témoigne la définition de l'Etat donnée par Diderot. Les physiocrates eux aussi, sont les partisans d'une forme modernisée de la monarchie absolue que Mercier appelle « despotisme légal ». « Que l'autorité souveraine, écrit Quesnay, soit unique et supérieure à tous les individus de la société et toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers »¹⁸. Ainsi malgré la condamnation de certains aspects de la politique de Louis XIV, l'Etat de la monarchie absolue est considéré par la plupart des philosophes comme un modèle au point de vue de l'autorité qui doit être exercée, de sa bonne administration et aussi de sa capacité d'introduire des réformes, même si les philosophes ne sont pas d'accord avec la politique de Louis XIV.

L'adversaire le plus décidé de la monarchie, qu'elle soit éclairée ou non, est Rousseau. Il suffit de citer un passage du chapitre VI du Livre III du *Contrat Social* pour s'en convaincre : « Mais s'il n'y a point de Gouvernement qui ait plus de vigueur, il n'y en a point où la volonté particulière ait plus d'empire et domine plus aisément les autres, tout marche au même but, il est vrai ; mais ce but n'est

¹⁷ Textes choisis de l'*Encyclopédie*, p. 147.

¹⁸ H. HOLLDAK, « Der Physiokratismus und die absolute Monarchie » dans le volume : *Der aufgeklärte Absolutismus*.

point celui de la félicité publique ; et la force même de l'Administration tourne sans cesse au préjudice de l'Etat »¹⁹. Rousseau est l'adepte de l'Etat républicain fédératif et plus ou moins égalitaire, qu'il veut instaurer en Corse (*Projet de constitution pour la Corse*), et chose plus surprenante, en Pologne (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*) où il confond anarchie féodale et liberté. Le point de départ de Rousseau est le citoyen, mais une fois l'homme transformé en citoyen, il doit se soumettre à l'unanimité qui permet l'exercice de la souveraineté du peuple²⁰. C'est ainsi qu'il arrive lui aussi à l'idée de l'Etat fort fondé, il est vrai, sur des bases économiques et sociales différentes de celles de Voltaire ou même de celles de Diderot.

L'absolutisme éclairé a accepté l'idée de l'Etat fort comme point de départ du système. Pour les « princes éclairés », l'Etat est une organisation de force (*Machtorganisation*), la communauté des citoyens et le réalisateur du bonheur. Leur modèle est la monarchie absolue de Louis XIV au point de vue de la forme et du fonctionnement de l'Etat. De ce point de vue il y a une sorte de concordance entre la conception des philosophes et des monarques, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il y ait un consensus parfait surtout en ce qui concerne la politique de cet Etat fort²¹.

Le mythe du prince éclairé

L'idée de la monarchie absolue et le rôle excessif attribué aux facteurs subjectifs dans l'histoire contribuent à la formation du mythe du prince éclairé. Là aussi c'est Voltaire qui prend l'initiative, faisant l'éloge non seulement de Louis XIV, de Pierre I^{er} ou de Charles XII, mais aussi des monarques vivants, qu'il s'agisse de Frédéric II ou de Catherine II.

Il voit d'abord en Frédéric II, roi de Prusse, l'incarnation de son idéal :

Socrate est sur le trône et la Vérité règne.

Il sera déçu par le « Salomon du Nord », mais pour des raisons littéraires et personnelles plutôt que pour des motifs politiques. Dans son *Dictionnaire philosophique*, il fait l'éloge du « roi de Prusse qui a composé autant de livres philosophiques qu'il a gagné de batailles, et qui a terrassé autant de préjugés que d'ennemis ». Et il continue : « Une impératrice victorieuse, qui fait trembler les Ottomans, et qui gouverne avec tant de gloire un empire plus vaste que l'empire romain, n'a été une grande législatrice que parce qu'elle a été philosophe »²².

¹⁹ J. J. ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, Pléiade, vol. III, p. 409.

²⁰ Sur la politique de Rousseau : R. DERATHÉ, *J. J. Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, 1950 ; A. COBBAN, *Rousseau and the Modern State*, London, 1964 ; M. LAUNAY, *Rousseau, écrivain politique*, Cannes-Grenoble, 1971.

²¹ Voir E. WALDER, « Aufgeklärter Absolutismus und Staat. Zum Staatsbegriff der aufgeklärten Despoten » dans le volume *Der aufgeklärte Absolutismus*.

²² VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Paris, 1967, p. 602.

Dans la *Princesse de Babylone* il loue Catherine II pour sa tolérance : « La première de ses lois était la tolérance de toutes les religions. Son puissant génie a connu que si les cultes sont différents, la morale est partout la même ». Il approuve même l'invasion de la Pologne, entreprise par la tsarine, en se servant d'arguments spécieux : « Elle a fait plus, elle a voulu que cette précieuse tolérance, le premier lien des hommes, s'établît chez ses voisins ; ainsi elle a mérité le titre de mère de la patrie ; et elle aura celui de bienfaitrice du genre humain, si elle persévère »²³.

Malgré tous les déboires qu'il a eus dans ses relations avec les souverains, Voltaire considère vers la fin de sa vie, que le mythe du prince éclairé a bien été réalisé au cours du XVIII^e siècle. Dans *l'A.B.C.*, l'un de ses interlocuteurs dit : « Comptez-vous pour peu de chose qu'il y ait aujourd'hui des philosophes sur le trône, à Berlin, en Suède, en Pologne, en Russie, et que les découvertes du grand Newton soient devenues le catéchisme de la noblesse de Moscou et de Pétersbourg »²⁴. Evidemment ce n'est pas Voltaire qui parle, mais un de ses personnages : peut-on affirmer cependant qu'il n'a pas partagé lui-même cette illusion ?

On connaît les relations contradictoires de Diderot avec Catherine II²⁵ mais peut-être moins sa déclaration de principe sur le lien qui existe entre l'activité des monarques et la diffusion des Lumières : « C'est aux maîtres du monde de hâter cette heureuse révolution. Ce sont eux qui étendent ou resserrent la sphère des Lumières. Heureux le temps où ils auront compris que leur sécurité consiste à connaître des hommes instruits. Les grands attentats n'ont jamais été commis que par des fanatiques aveugles »²⁶. Dans la pensée de Diderot, les Lumières garantissent donc — lorsqu'on applique les idées des philosophes — le pouvoir établi, et le prince a intérêt à les répandre. Vers la fin de sa vie, il condamne l'idée même du prince éclairé : « Un despote, fût-il le meilleur des hommes, en gouvernant selon son bon plaisir, commet un forfait : c'est un bon pâtre, qui réduit ses sujets à la condition des animaux, en leur faisant oublier le sentiment de la liberté, sentiment si difficile à recouvrer quand on l'a perdu, il leur procure un bonheur de dix ans qu'ils payeront de vingt siècles de misère »²⁷.

L'idéologie de l'absolutisme éclairé a accepté la conception du rôle exceptionnel de l'homme dans l'histoire. De *l'Anti-Machiavel* (1740), qui préfigure l'idéologie de l'absolutisme éclairé, jusqu'à *l'Essai sur les formes de gouvernement et sur les devoirs des souverains* (1781), le roi de Prusse²⁸ veut se présenter comme le « premier serviteur de l'Etat » qui allie vocation et devoir : « Pour gagner l'affec-

²³ VOLTAIRE, *Romans et contes*, éd. H. Bénac, Paris, 1960, p. 378.

²⁴ *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, 1894, t. 28, p. 114.

²⁵ Sur la politique de Diderot, voir A. STRUGNELL, *Diderot's Politics*, The Hague, 1963.

²⁶ DIDEROT, *Correspondance*, éd. G. Roth, Paris, vol. 5, p. 84.

²⁷ DIDEROT, *Mémoires pour Catherine II*, éd. P. Vernière, Paris, 1966, p. 118.

²⁸ Sur Frédéric II, voir R. KOSER, *Geschichte Friedrichs des Grossen*, Stuttgart, 1921, vol. 1-4.

tion des peuples et des Grands — écrit-il — il faut avoir un fond de vertu ; il faut que le Prince soit humain et bienfaisant, et qu'avec ces qualités du cœur on trouve en lui de la capacité pour s'acquitter des pénibles fonctions de sa charge »²⁹. Paternalisme et absolutisme sont étroitement liés dans cette conception qui est alimentée par la philosophie aussi.

Joseph II est moins proluxe dans ses déclarations, mais dans sa fameuse « lettre pastorale » de 1783 adressée aux fonctionnaires, il soutient que son désir est de transmettre l'« amour qu'il ressent pour le bien général » (für allgemeine beste) et dans le *Gesetzbuch* de 1786 nous lisons : « Chaque sujet attend de son maître protection et sécurité. C'est pourquoi le monarque doit définir les droits de ses sujets et il doit diriger ses activités de telle sorte qu'elles servent le bien public et la prospérité de chacun »³⁰. Lui aussi est convaincu qu'il fait régner la philosophie avec cette conception de l'exercice du pouvoir³¹.

Ces déclarations n'empêchent pas les monarques d'exercer leur pouvoir selon les anciens préceptes, mais les idées de service, de devoir, d'utilité permettent l'acceptation d'un certain réformisme, salué avec joie par les philosophes.

Réformes d'en haut

L'absolutisme éclairé — dans la pensée des philosophes — devait permettre l'introduction des réformes imposées d'en haut. Ils ont essayé de gagner à leurs idées non seulement les princes, mais aussi les aristocrates et les intellectuels, en grande partie membres des loges maçonniques, qui étaient les fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire une fraction retréinte de la société, à laquelle est opposée la majorité de la classe dirigeante, ennemie déclarée de l'absolutisme éclairé comme de la philosophie.

Le principal échec de la « philosophie » fut le refus de Louis XV et de Louis XVI d'adopter en France même les réformes proposées. Ce refus s'explique non seulement par des facteurs subjectifs, mais aussi par la situation économique et sociale de la France qui était plus évoluée que celle des autres pays de l'Europe. En effet, l'absolutisme éclairé s'est imposé, avec plus ou moins de succès, dans les pays où le féodalisme avait encore des bases solides et où l'essor du capitalisme n'en était qu'à ses débuts. Dans ces pays, il pouvait aider à rattraper le retard historique, objectif commun des monarques et d'une partie de la classe dirigeante. C'est ainsi que s'explique la disparité entre une idéologie relativement avancée et une situation économique et sociale retardataire dans certains parties de l'Europe.

²⁹ [FRÉDÉRIC II] : *Anti-Machiavel ou Essai de critique sur le Prince de Machiavel, publié par M^r de Voltaire, A La Haye, 1741, p. 199.*

³⁰ *Gesetzbuch, 1786.*

³¹ « Ich habe die Philosophie zur Gesetzgeberin meines Reiches gemacht » (Oct. 1781), *Kaiser Josef II unvergessliche Gedanken, éd. E. Leistner, Wien, 1878, p. 2.*

Un des exemples typiques de la tentative réformatrice est le joséphisme³². Tout en s'inspirant de la philosophie de Wolff et de l'école juridique de Vienne, mais aussi de certains écrits des philosophes français et avant tout de Montesquieu, Joseph II a pris au sérieux le programme des réformes. Une partie de la noblesse, et surtout la noblesse protestante, a salué avec joie son Edit de tolérance, qui a mis fin à la persécution des protestants. Les intellectuels ont appuyé la réalisation de la réforme de l'enseignement et ils l'ont appuyé dans sa lutte contre la réaction cléricale. Cependant la politique du joséphisme s'est heurtée à une opposition non seulement nobiliaire et cléricale, mais aussi nationale. La noblesse hongroise s'est servie de l'idéologie nationale pour protester contre les mesures de centralisation et de modernisation que Joseph II voulait appliquer. Son ordonnance relative à l'emploi de la langue allemande, moyen de centralisation, lui a aliéné non seulement les nobles, mais aussi une partie des intellectuels. Ici le cosmopolitisme des Lumières, porteur de réformes, s'est heurté à un nationalisme réactionnaire, mais qui défendait en même temps l'intérêt du pays. Les réformes de caractère économique ont renforcé l'opposition des nobles et elles ont éveillé de grands espoirs dans la paysannerie. Inspiré par les physiocrates, Joseph II voulait rendre l'exploitation plus rentable et plus « humaine » et sans abolir le servage, il préconisait des réformes destinées à libérer la main d'œuvre et à assurer le droit de propriété aux paysans. Au moment du soulèvement des paysans roumains de Transylvanie il était tout de même prêt à faire appliquer de cruelles mesures de représailles, tout en se rendant compte du caractère social du conflit. Il écrit le 3 décembre 1784 à son frère, à Léopold de Toscane : « Les excès commis en tout genre par les possesseurs depuis nombre d'années ont donné sujet aux plaintes générales de toute la nation et surtout de la Valaque »³³. Cela ne l'empêche pas d'être satisfait de la façon dont la révolte a été matée : « En Transylvanie tout est passé et fini. Je vous envoie même la silhouette des deux coquins qui étaient à la tête des mutins »³⁴. Le soulèvement de la Belgique a contraint Joseph II à retirer toutes ses ordonnances, à l'exception de celle relative à la tolérance religieuse et au libre déplacement des serfs.

L'opinion publique européenne s'est intéressée à ces luttes et les défenseurs des Lumières ont pris le parti de l'empereur. En 1785 le *Journal général de l'Europe* écrit : « Il n'est pas étonnant que les réformes éprouvent des contradictions et causent des murmures, mais un gouvernement éclairé et ferme se met au-dessus des murmures et continue de faire le bien au peuple malgré lui »³⁵

³² Sur le joséphisme, voir P. VON MITROFANOV, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien-Leipzig, 1910 ; F. F. MAASS, *Der Josephismus. Quellen zu seiner Geschichte in Österreich*, Wien-München, 1951-1961.

³³ *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel* par A. von Arneth, Wien, 1872, vol. 1, p. 240.

³⁴ *Idem*, p. 261.

³⁵ Cité par MITROFANOV, *op. cit.*, p. 292.

(souligné par l'auteur de cette étude). « Faire le bien du peuple malgré lui », c'était le rêve non seulement des monarques, mais aussi de beaucoup d'intellectuels.

L'absolutisme éclairé a aussi échoué dans les pays retardataires parce qu'il ne pouvait pas toucher aux fondements mêmes de la société féodale, aux fondements économiques et sociaux et parce que dans certains pays multinationaux il n'a pas tenu compte de l'éveil des nations.

Les philosophes et l'étatisme

Il me reste à répondre à la question de savoir si les philosophes étaient responsables, oui ou non, de l'idéologie de l'étatisme. Nous avons déjà dit qu'ils étaient les continuateurs d'une longue tradition de la pensée politique qui a considéré l'Etat comme garant de l'ordre, de la paix, du progrès. Ce n'est pas l'étatisme qu'on devrait reprocher aux philosophes, mais une conception trop simplifiée des rapports de l'Etat et de la société, ainsi qu'une importance démesurée attribuée aux facteurs subjectifs, dans l'évolution de l'humanité. Ce sont ces faiblesses qui les poussent à accepter la modernisation d'un féodalisme en pleine décadence. Cependant, de ce point de vue, ils ont partagé la conscience fautive de beaucoup de leurs contemporains. En même temps, il faut reconnaître que là où les conditions d'un changement radical n'ont pas été données, les réformes économiques et culturelles, préconisées par les philosophes, pouvaient véritablement servir le progrès pour un certain temps. Quand on parle donc des rapports qui existent entre l'absolutisme éclairé et les philosophes, il ne faut pas oublier de tenir compte des divers degrés de l'évolution des pays européens et des différentes possibilités de l'absolutisme éclairé.

Nous concluons avec R. Mandrou : « Une Europe nouvelle est sans nul doute en gestation, et la passion des réformes qui ne s'est pas encore apaisée et affadie, comme elle l'a fait dans les années 1780, prouve bien que les souverains et leurs personnels politiques se préoccupent de trouver les éléments d'un nouvel équilibre... Les contemporains ont été d'abord frappés par ce renforcement de la puissance politique et par les justifications idéologiques que le personnel politique, souverains en tête, a tenu à en donner... Dès 1775, il apparut bien cependant que cet accroissement de la puissance publique, réalisé en termes fiscaux et militaires, n'est point la panacée et ne suffit pas à maintenir cet équilibre devenu précaire qui tient en balance les structures traditionnelles et la poussée des forces nouvelles issues de l'essor capitaliste »³⁶.

³⁶ R. MANDROU, *L'Europe absolutiste*, Paris, 1977, pp. 331-332.

LE BON DAVID, ÂME RÉPUBLICAINE, ENTRE DEUX RÉVOLUTIONS

par

E. GRIFFIN-COLLART

Université de Bruxelles

La pensée politique de Hume est subtile, parfois ambiguë. En outre, on ne la trouve pas exprimée, comme celle de Locke, dans des traités spécifiquement consacrés aux questions de justice, de gouvernement et de pouvoir. Il faut la chercher dans les chapitres sur la justice du *Traité de la nature humaine*, dans les *Essais moraux, politiques et littéraires*, ou encore dans l'*Histoire d'Angleterre*. Elle se complète de réflexions sur les problèmes économiques qui, pour n'être pas systématiquement élaborées en une théorie, n'en éclairent pas moins les prises de position politiques.

Hume n'est pas précisément classé parmi les penseurs « progressistes ». Autant Locke fait figure de précurseur, autant Hume est généralement considéré comme un conservateur. A l'époque déjà, bien des Anglais, Whigs orthodoxes, scandalisés par sa totale absence de respect à l'égard de leurs dogmes les plus sacrés comme la doctrine du contrat et du consentement au pouvoir, le taxaient de Tory, voire même de réactionnaire. Pourtant, son égal mépris pour la doctrine du droit divin et les querelles concernant les droits dynastiques lui aliénait tout autant les sympathies des conservateurs. Hume lui-même concluait à l'impartialité de son *Histoire d'Angleterre* du fait qu'elle avait été la cible des critiques des deux camps.

En France, il connut son heure de gloire. Ami de plusieurs « philosophes », il fut jugé digne de succéder à Montesquieu pour la théorie politique. Mais tous ceux qui, comme Mably, souhaitaient des changements radicaux et violents, l'accusaient d'être un Jacobite partial, à peine moins réactionnaire que Burke. Dans les discours enflammés en faveur des régicides, il est souvent condamné comme le défenseur hypocrite de rois indignes. C'est un historien si nuisible à la grande

cause qu'on a pu voir en lui « le prophète de la contre-révolution »¹. Son *Histoire d'Angleterre* jouira d'ailleurs de l'admiration sans réserve d'un de Maistre.

Dans les colonies d'Amérique, d'autre part, il fut fort apprécié par des hommes comme John Adams, Madison et Hamilton. Cherchant précisément à fonder une république où l'équilibre des pouvoirs et un savant dosage d'« autorité » et de liberté assureraient à la fois la stabilité et le progrès, ces hommes puisèrent de précieuses leçons dans ses écrits politiques et économiques et dans son œuvre d'historien. Des lettres témoignent de la sympathie de Hume pour Franklin et de son admiration pour l'esprit d'indépendance des Américains. Il réprouvait vivement la politique anglaise à l'égard de ses colonies et jugeait les Américains parfaitement capables de se gouverner eux-mêmes². Il voyait avec tristesse les maladroites du gouvernement anglais conduire tout droit à la rupture de liens qui lui paraissaient précieux, à l'étranglement d'un commerce florissant générateur de prospérité tant pour la métropole que pour la colonie.

Toutefois, s'il avait pu prévoir la révolution américaine qui se produisit effectivement quelques semaines avant sa mort et si sa raison comme son cœur l'inclinaient à prendre le parti des révoltés, son attitude est beaucoup plus ambiguë quand il s'agit de la France. Sans doute, la fascination exercée par une civilisation raffinée, l'amitié et le soutien de toute une société de gens d'esprit hautement cultivés, soutien qu'il avait en vain attendu en Angleterre, ont-ils pu le rendre complaisant à l'égard des abus du régime. Il se montre éminemment discret concernant la situation politique en France au XVIII^e siècle et semble ignorer que le servage sévissait encore dans certaines provinces.

Son « whiggisme scientifique », comme on l'a qualifié par opposition au « whiggisme vulgaire » des politiciens dogmatiques³, n'en fait pas l'ennemi d'une monarchie « civilisée », selon ses termes, à la française. Dans l'ensemble, la liberté politique, la garantie contre tout arbitraire du pouvoir grâce à de bonnes lois, lui paraît quasi aussi bien assurée dans un tel système que dans le régime parlementaire anglais.

Certes, Hume ne fut pas un révolutionnaire. Aussi bien, une révolution avait-elle déjà eu lieu en Angleterre. Il importait donc bien plus pour lui de protéger la nouvelle Constitution, le système établi depuis 1688, contre les revendications excessives, partisans, déraisonnables qui, mettant en danger le précaire équilibre des pouvoirs, risquaient de faire sombrer le pays dans une anarchie dont toutes les leçons de l'histoire enseignaient qu'elle constituait l'antichambre d'un despotisme. C'est dans le but d'ouvrir les yeux à ses concitoyens et de crier casse-cou aux enragés Whigs que cet Écossais, ami de la France des « lumières », s'efforce

¹ L. L. BONGIE, *David Hume, Prophet of the Counter-Revolution*, Oxford, O.U.P., 1965.

² *David Hume's Political Essays*, edited with an introduction by Charles W. Hendel, New York, The Liberal Arts Press, 1953, Intr.

³ D. FORBES, *Hume's Philosophical Politics*, Cambridge, C.U.P., 1975, pp. 152-153.

de donner dans ses *Essais* une analyse rigoureuse et dépourvue de passion du fameux système politique anglais, de ses avantages et de ses faiblesses.

S'il ne fut pas un révolutionnaire, Hume fut un esprit audacieux, lucide, démystificateur et ceci vaut pour sa pensée politique et économique aussi bien que pour sa théorie de la connaissance et pour sa morale. Avide de comprendre, très érudit, critique à l'égard de toute mystique d'où qu'elle vienne, c'est l'homme qu'il étudie avec une curiosité passionnée. Et il voit en l'homme non une créature de Dieu ni un être de raison, mais surtout un être de passion, d'imagination, d'instinct et d'habitude. La connaissance des ressorts qui animent cet animal social et politique permet d'expliquer son comportement et d'éclairer son histoire, de révéler l'étendue mais aussi les limites de ses possibilités intellectuelles et morales, limites qui constituent l'incontournable obstacle à sa prétention d'atteindre un savoir sûr comme de réaliser certains plans de société parfaite et parfaitement utopique.

Les opinions politiques de Hume, ses craintes, ses préférences trouvent une assise dans une conception de la « nature » humaine qu'il veut absolument dépourvue de préjugés, scientifique, objective. Penseur moderne, il prétend suivre l'exemple prestigieux de Newton, user de l'expérience (entendez de l'observation et de l'introspection) pour décrire et expliquer l'humain. On l'a souligné à maintes reprises, la théorie de l'association des idées fait en quelque sorte pendant à la théorie de la gravitation pour unifier les données relatives au fonctionnement de l'esprit. Mais, plus radical que Newton, rendu méfiant à l'égard de la religion par le fanatisme et la superstition, Hume fait l'économie de l'hypothèse de l'existence de Dieu. La nature humaine qui présente des lois universelles plus ou moins complexes suffit à tout expliquer, dans la mesure tout au moins où cela est accessible à notre entendement, sans aucun recours à des *a priori* rationnels ni à des causes finales autres que les besoins humains, modulant les passions, modulées à leur tour par l'imagination.

Dans la tradition empiriste, le point de départ demeure la sensation et la mémoire qui fournissent les matériaux dont l'esprit, l'imagination, tirera nos connaissances à l'aide des principes d'association. Si la méthode est correcte — car ce jeu subtil a des règles — les probabilités assureront une « certitude » relative que confirmera un rapport pragmatique aux choses. Toutefois, l'imagination fonctionne volontiers de manière anarchique, aboutissant ainsi par des inférences fantaisistes à des conclusions en quelque sorte illégitimes.

Observateur pénétrant, sans plus de respect pour les principes des systèmes philosophiques les plus fameux que pour les croyances communes, Hume tente de tracer la ligne de démarcation entre les croyances légitimes et les fictions. Ce faisant, il met à jour l'existence de croyances « naturelles », premières, fruit de notre « constitution », impossibles à justifier par un recours à la raison ou à l'expérience, inéluctables pourtant dans la mesure où elles constituent les présupposés de toute pensée sensée, la trame même du raisonnement commun, fondement de tout savoir.

Il dénonce ainsi l'illusion d'une vérité liée à des fondements rationnels ou empiriques qu'il s'agisse de science, de morale ou de politique, mais affirme par contre l'importance vitale de croyances si étroitement imbriquées dans notre action et notre savoir que celui-ci s'écroulerait si on les mettait en doute, ce qui d'ailleurs est impossible en pratique.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que le scepticisme de Hume en matière de connaissance n'a rien d'un pyrrhonisme. Sceptique « modéré » également dans le domaine de la politique, il ne sombre nullement dans le nihilisme. Si la raison n'est pas plus épargnée que l'autorité et la tradition, les « nouveautés » comme le contrat social que les doctrines plus anciennes comme le droit divin des rois, c'est que tous les fondements sont suspects dans la mesure où ils ne reposent pas exclusivement sur une analyse correcte du fonctionnement de l'esprit humain et des passions.

Une telle analyse révèle que les lois d'association des idées et l'habitude président à la constitution de l'opinion non seulement pour les croyances « naturelles » relatives au monde extérieur, au moi, à la causalité, à l'existence d'autrui ou de Dieu, mais encore pour celles relatives à ce qui est bien, juste et légitime.

Individualiste, Hume continue la pensée de Hobbes, de Locke et des jusnaturalistes, mais en l'infléchissant. Moins pessimiste que le premier, il est plus complètement naturaliste que les seconds. Egoïste certes, l'homme est à ses yeux doué de « sympathie », d'une générosité limitée à ses proches et à ses amis, mais cependant réelle. Il sait que seul ou en famille, il est faible, impuissant à satisfaire ses multiples besoins, toujours menacé par une nature peu hospitalière ou par d'autres hommes. Comprenant que la vie en société permet la division du travail, une meilleure exploitation des ressources naturelles et une protection mutuelle, les hommes disposent de raisons suffisantes qui les incitent à développer leur tendance instinctive à la sociabilité et à inventer des conventions, les règles de justice, pour suppléer à leur inaptitude relative à la vie sociale.

Pourtant, chacun peut aisément être dépouillé des biens matériels qu'il possède. En outre, la facilité avec laquelle la plupart des hommes, sous l'empire de la cupidité et l'attrait de l'intérêt immédiat, font fi de leur intérêt à long terme qui enjoint la protection de la société par le respect des règles de justice, rend indispensable le recours à l'Etat pour prévenir et punir les violations de ces règles. L'appareil de l'Etat n'a d'autre but ni fonction pour Hume qui, dans la tradition lockienne, prépare, comme son ami Adam Smith, le règne de l'Etat-gendarme libéral. Il n'est nul besoin chez lui d'une référence à la volonté divine, laquelle est, comme le fait remarquer Duncan Forbes⁴, bien plus que la sociabilité, le fondement réel des vertus de l'homme en société chez Locke et les jusnaturalistes. Il n'est nul besoin non plus d'ailleurs d'un contrat, explicite ou tacite, manifeste-

⁴ D. FORBES, *Hume's Science of Politics*, in *David Hume, Bicentenary Papers*, Edinburgh University Press, 1977, p. 44.

ment fictif. La nature sociable de l'homme, être imparfait à la poursuite de son utilité dans un monde de relative pénurie, la précarité des liens sociaux face aux tentations qui assaillent les individus suffisent à expliquer l'existence de règles pour l'application de la vertu de justice et du devoir d'obéissance au pouvoir, non à en déterminer le contenu.

Portant doublement la marque de l'artifice, ces règles sont susceptibles de varier selon les circonstances, au gré des lois d'association d'idées et de l'habitude. La seule vraie « loi de nature » immuable résulte du besoin qui pousse l'homme à rechercher sa sauvegarde et son intérêt dans une société organisée et par conséquent à vouloir conserver celle-ci à l'abri de toute atteinte des passions individuelles. Il importe, en effet, avant tout qu'une société dure, qu'elle fonctionne sans troubles, sans discordes excessives, présentant ainsi des conditions optimales pour une vie active, source de bonheur et de prospérité pour le plus grand nombre.

Hume se défie des discours « métaphysiques » qui font appel à des droits naturels, inviolables, imprescriptibles, à un contrat originel et au consentement des gouvernés, non seulement pour justifier la résistance à une intolérable tyrannie, mais encore pour provoquer une transformation du social sans souci des découvertes de la science expérimentale de l'homme. Le seul fondement valable de tout droit, c'est l'utilité, le bonheur des individus et la prospérité de l'ensemble. Cette utilité exige avant tout la paix, la stabilité, la sécurité.

S'il ne fait aucune allusion à un « droit à la vie », il va de soi pour Hume qu'il est essentiel de veiller aux plus précieux de tous les biens, la vie et l'intégrité corporelle. La propriété en constitue le prolongement indispensable, c'est pourquoi il faut garantir sa protection en établissant des modalités d'accès et de transfert qui ne soient pas sujettes à contestation dans la mesure où elles se conforment à la pente naturelle de l'imagination. Enfin, pour prévenir un retour toujours possible à la barbarie, il convient d'imposer l'obéissance à un gouvernement instauré pour faire respecter les règles de justice.

L'opinion régit les règles d'accession à la propriété aussi bien qu'au pouvoir. Pas plus qu'on ne saurait considérer le droit à la propriété comme fondé exclusivement sur le travail alors que l'esprit montre un penchant irrésistible à associer le fils au père, justifiant l'héritage, on ne saurait regarder le droit au pouvoir comme fondé uniquement sur le consentement des gouvernés alors que non seulement la plupart des Etats sont manifestement nés de la guerre et de la conquête, mais qu'ici encore la pente naturelle de l'association des idées consiste à juger légitime que le fils succède au père.

L'utilité des hommes étant la seule raison d'être de la justice et du gouvernement, rien ne s'oppose à ce que les hommes en modifient les modalités lorsque les circonstances changent. Il importe toutefois de tenir compte du fait que la force d'inertie joue pour l'opinion causant une résistance au changement. Seule la violence peut provoquer des changements rapides et radicaux mais il est clair que pour Hume la violence met en péril tant la liberté que l'utilité.

Dans ses *Confessions*, Rousseau qualifie Hume d'« âme républicaine ». Cela est vrai si l'on considère que son projet d'état modèle (*Idea of a Perfect Commonwealth*) propose effectivement une république. Mais sa conviction, maintes fois réitérée, qu'une république est sans doute la meilleure forme de gouvernement ne l'aveugle pas au point de l'empêcher, fort des leçons de l'histoire, d'en dénoncer les défauts et les écueils, décelables aussi dans un gouvernement « mixte » comme en Angleterre chaque fois qu'il penche plus vers le « populaire ».

Ironique pour la prédilection Whig à l'égard de « l'inégalable Constitution », Hume reconnaît cependant que la liberté « civile » et le judicieux équilibre des pouvoirs réalisés grâce à la Révolution de 1688, constituant sans conteste une garantie contre l'arbitraire et l'oppression, favorisent l'instauration d'une société plus prospère et plus heureuse. Il concède encore que les monarchies, si « civilisées » soient-elles, demeurent inférieures aux gouvernements « populaires » quant à la « douceur » et à la « stabilité »⁵.

Néanmoins, les conditions mêmes de l'exercice de cette liberté « civile » comportent pour elle une menace. Factions, intrigues constituent le revers de la médaille. L'histoire des luttes politiques en Angleterre dans la première moitié du XVIII^e siècle offre selon Hume des exemples de cette fragilité. C'est pourquoi il proteste contre des abus préjudiciables d'institutions excellentes comme la liberté de la presse notamment dont s'enorgueillissaient tout particulièrement les Anglais. C'est pourquoi encore il juge néfaste la tendance des Whigs à recourir constamment et de manière irresponsable au droit de résistance à l'oppression. Rien ne permet d'en conclure qu'il faille le ranger dans le camp des Tories nostalgiques, car il déclare sans ambages que le bon sens condamne autant l'adhésion servile à la doctrine de l'obéissance passive. Seule l'utilité publique justifie l'obligation d'obéir, mais sur le point de savoir quand les abus atteignent un degré qui rend la résistance légitime, Hume est aussi prudent que Locke. Une trop grande disposition à la rébellion, outre les risques d'insurrection et de guerre civile qu'elle fait courir, a pour résultat d'aggraver encore les penchants despotiques des chefs d'Etat⁶.

Nous n'étonnerons personne en disant que Hume fait preuve d'une très grande réserve face aux revendications libertaires et égalitaires. Méprisant les déclamations et les boniments, il est conduit par son parti pris d'empirisme à une vision pragmatique des choses où domine le souci de préserver les libertés chèrement acquises.

Préoccupé de tirer les leçons tant du passé le plus reculé que des événements tout récents, il dissipe d'innombrables confusions et lance des avertissements répétés aux trop fougueux partisans d'une plus grande liberté abstraite et de

⁵ *Essay XII, Of Civil Liberty, Essays Moral, Political and Literary*, Vol. I, Part I, ed. by T.H. Green & T.H. Grose, Reprint of the new Edition, London 1882, Scientia Verlag Aalen, 1964, p. 162.

⁶ *Essay XIII, Of Passive Obedience, Ibid.*, Vol I, Part II, p. 46.

l'égalité radicale. Il démasque l'hypocrisie des uns, avides de pouvoir, et dénonce la stupidité des autres, assez ignorants pour ne pas voir qu'une règle qui paraît la plus avantageuse pour la société au plan spéculatif peut néanmoins s'avérer totalement nuisible en pratique ⁷.

C'est le cas pour l'égalité absolue des biens. Il ne fait pas de doute que l'abondance naturelle accrue encore par le travail humain devrait permettre à chaque individu de jouir du nécessaire et même d'un certain superflu si le partage était égal pour tous. Il ne fait pas de doute non plus que le mince plaisir que tirent quelques riches de la jouissance de certains articles de luxe ne compense en rien le manque dont souffrent la majorité des pauvres. En termes d'un calcul des plaisirs comme celui auquel se livrera plus tard Bentham, l'égalité des possessions réclamée par les Niveleurs et apparemment réalisée, au moins partiellement, dans certaines républiques antiques comme Sparte, paraît incontestablement un bienfait. Et pourtant, une fois encore, le sens commun a raison contre la Raison. L'égalité « parfaite » est impraticable et, si même on l'instaurait au prix d'un grand bouleversement, elle s'avérerait bien vite pernicieuse. En effet, si on impose l'égalité des biens, la diversité des talents seule aura tôt fait de la détruire. Réprimer l'exercice de ces talents reviendrait à réduire toute la société à l'indigence. En outre, cela exigerait un système inquisitorial et tyrannique qui abolirait la liberté.

Comment s'étonner, dès lors, que Hume ait pu paraître franchement conservateur aux idéologues libertaires et égalitaires ? Soucieux de stabilité politique, de tranquillité sociale, prêchant le respect des droits acquis, condamnant tout changement violent, il n'est cependant nullement réfractaire à un changement progressif favorable à l'intérêt général. Dans cette Ecosse qui avait grand besoin de retrouver un nouveau souffle, il n'apparaît pas du tout comme un nostalgique attardé mais comme un partisan résolu de la grande révolution qui se produisait non pas seulement dans l'Angleterre démocratique, mais dans toute l'Europe occidentale et même en Amérique. Un certain immobilisme politique trahit la ferme conviction, d'ailleurs corroborée à ses yeux par les découvertes philosophiques du *Traité de la nature humaine*, que la sécurité est la condition première pour un déroulement sans heurt de l'évolution en cours vers une plus grande utilité publique.

Car, encore que ce ne soit pas Hume mais bien Hutcheson qui ait le premier énoncé le principe d'utilité, c'est bien le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes qui constitue le pôle des préoccupations politiques et économiques de Hume. Ce bonheur, il le conçoit, comme feront plus tard Bentham et les radicaux philosophes, comme consistant en la satisfaction de besoins multiples. C'est pourquoi il repousse avec la même impatience les discours pompeux sur les droits naturels pour privilégier la stabilité du pouvoir et la sécurité juridique qui permettent le développement du commerce et des manufactures.

⁷ *An Enquiry Concerning the Principles of Morals*, The Philosophical Works, ed. by T.H. Green & T.H. Grose, Vol. IV, p. 188.

Le lien entre ce développement, source de bien-être matériel et de raffinement dans les arts et les sciences et jusque dans les mœurs, et des institutions « libres », s'il n'est pas « nécessaire » au sens philosophique du terme, est néanmoins fréquemment avéré. L'évolution est liée à l'émergence d'une société plus égalitaire, mais surtout dans la mesure où elle est plus préoccupée de richesse et de travail que de naissance et de rang. La revendication d'égalité prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'une égalité devant la loi, celle qui sera plus tard jugée « bourgeoise » et « formelle », ou encore d'une égalité des chances au départ. Une relative égalisation des fortunes, très bénéfique à l'utilité, doit d'ailleurs normalement en résulter.

Quant à la revendication de liberté, elle vaut essentiellement en tant qu'exigence de protection contre l'arbitraire du pouvoir et de laisser-faire dans le domaine économique. Car c'est à l'abri d'une liberté « négative »⁸ que les individus peuvent vivre heureux, que peuvent être cultivées des vertus telles que le travail, l'esprit d'invention et d'entreprise appliqué aux problèmes de la production de nourriture et de biens de consommation. Une telle liberté doit être garantie par de bonnes lois, ce qui selon Hume était presque autant le cas dans une monarchie « civilisée » comme en France que dans un régime parlementaire où le « peuple » participait au pouvoir comme en Angleterre.

Ce n'est pas que la « forme » de gouvernement soit indifférente pour Hume. Simplement, une longue pratique de l'histoire, ancienne et moderne, une vaste érudition, et surtout une lucidité qui interdisait les raccourcis rapides, les partis pris sans réflexion, déterminent une fois encore une attitude plus nuancée. Les *Essais Sur la naissance des arts et des sciences*⁹ et *Sur l'origine du gouvernement*¹⁰ exposent les raisons qui ont poussé les hommes à se donner des chefs et à leur obéir. A l'origine de ce processus, il y a généralement l'ascendant exercé par un homme capable de protéger et de mener le groupe, et à qui l'on reconnaîtra implicitement le droit de juger, de lever des impôts, de battre monnaie, etc. Bref, le pouvoir absolu d'un homme est toléré et même requis aux époques frustes où l'essentiel demeure la protection du groupe, mais au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la complexification de la société, le pouvoir ne sera plus exercé directement par un prince connu et respecté mais délégué à des ministres qui, plus près des administrés, les opprimeront d'autant plus efficacement qu'aucun frein n'aura été prévu à l'arbitraire. Un tel système réduit le peuple à l'esclavage et au désespoir, décourageant toute activité et toute initiative.

Hume croit fermement que la « civilisation », les arts, les sciences, les techniques, le commerce ne prennent leur essor que là où le pouvoir est exercé confor-

⁸ Cf. I. Berlin, *Two Concepts of Liberty*, Oxford, Clarendon Press, 1958.

⁹ *Essay XIV*, Of the Rise and Progress of the Arts and Sciences, *Essays Moral, Political and Literary*, Vol. I, Part I.

¹⁰ *Essay V*, Of the Origin of Government, *Ibid.*

mément à des lois qui limitent l'autorité des magistrats. Or, la monarchie absolue contient « quelque chose qui répugne à la légalité »¹¹, alors qu'une république, même si elle commence par être barbare, donne naturellement naissance à des lois, par un processus infaillible, la forme de gouvernement offrant notamment au peuple le remède de l'élection.

Toutefois, s'ils ne sauraient naître que dans un Etat libre, où la vie et la propriété des citoyens sont sauvegardées et où nul ne peut être réduit en esclavage, rien ne s'oppose à ce que techniques, arts et sciences puissent être transplantés dans des Etats gouvernés de manière despotique. Par un processus inverse, ils civilisent alors le peuple et ses magistrats, faisant comprendre l'importance de limiter et de contrôler le pouvoir par des lois. La dépendance à l'égard d'un Prince éloigné qui seul conserve encore une autorité sans autre restriction que la coutume et le souci de son intérêt devient pratiquement insensible selon Hume. Dès lors, il n'y a plus de sens à qualifier de tyrannie un gouvernement qui

« par une administration juste et prudente assure une sécurité suffisante au peuple et réalise la plupart des fins de la société civile »¹².

Il convient donc de ne pas confondre une monarchie absolue avec une monarchie civilisée. Celle-ci représente l'aboutissement d'une évolution qui n'est d'ailleurs pas accomplie dans tous les pays d'Europe. En Russie et en Turquie règnent encore des monarques barbares, trop ignorants pour comprendre que leur intérêt coïncide avec le bien de leur peuple et que l'autorité de l'Etat doit s'exercer dans le cadre de lois judicieuses.

Le fait de s'écarter de cette règle est toujours désastreux. Ainsi, en France, monarchie « civilisée » entre toutes, la source des plus grands abus réside non pas dans le poids de taxes excessives, mais dans la manière coûteuse, injuste, arbitraire et compliquée de les lever. La forme de gouvernement n'est pas en cause, estime Hume. En effet, la noblesse, principal soutien d'un monarque, n'est en rien avantagée dans un système qui appauvrit ses paysans. En fait, les seuls à en tirer profit sont les « financiers »¹³. Survienne un prince ou un ministre assez intelligent pour voir où le bât blesse et assez audacieux pour y porter le fer, la différence entre ce gouvernement absolu et un gouvernement libre ne pourra que s'estomper. Avec le temps, il semblerait que les caractéristiques propres à ces régimes s'atténuent et qu'ils tendent à se ressembler.

Toutefois, si pour ce qui concerne la jouissance de la propriété, la sécurité est quasi aussi bien assurée dans une monarchie civilisée que dans une république ou un gouvernement « populaire », il n'en demeure pas moins qu'une monarchie est moins propice à l'intérêt général dans la mesure où attirant les nobles à la Cour,

¹¹ *Essay XIV*, p. 180.

¹² *Ibid.*, p. 186.

¹³ *Essay XII*, p. 162.

valorisant les honneurs et le rang plus que la richesse, elle détourne les hommes des occupations rentables, notamment le commerce, et, loin d'encourager l'esprit d'entreprise là où il est le plus nécessaire, dans l'agriculture, les manufactures, les « arts mécaniques », elle dissuade du travail utile.

En outre, la stabilité du régime dépendant d'un respect superstitieux pour les prêtres et les princes, le gouvernement limite en général la liberté de pensée pour ce qui concerne la religion et la politique, et par suite, la métaphysique et la morale, branches du savoir plus importantes que les mathématiques et les sciences naturelles aux yeux de Hume.

L'éloge du commerce et des manufactures en termes d'utilité conduit à l'éloge du « luxe », de la consommation de biens jugés non absolument nécessaires, mais susceptibles d'accroître le bien-être tant en qualité qu'en quantité. Ni puritain, ni libertin, Hume ne voit dans la jouissance modérée, « épicurienne » de la beauté et du confort ni une vertu, ni un vice, mais une incitation à la vertu de travail, à l'inventivité, à la créativité. L'activité est doublement utile parce que productrice du plaisir de faire et du plaisir d'avoir. Créateur de richesses, le « luxe » est donc civilisateur. Favorisant les échanges, les contacts avec les autres, même étrangers, il constitue un ferment de sociabilité, d'humanité.

L'homme est à la fois être de désir et indolent. Pour qu'il déploie des efforts, il faut qu'il en escompte des satisfactions. Les manufactures et le commerce procurent des objets convoités par tous. Appâtés par la perspective d'agrémenter leur existence misérable, les paysans qui composent d'abord la plus grande partie de la population, secouent leur paresse. De même, les propriétaires terriens, jusque-là ignorants, entreprennent d'améliorer leurs méthodes de culture et d'élevage. Marchands et artisans, redoublant d'activité et d'ingéniosité, en profitent eux aussi. Seule la vieille noblesse « militaire » s'appauvrit et s'énerve en s'affinant. Le transfert de propriété qui en résulte pousse la nouvelle classe marchande à revendiquer l'abolition des privilèges féodaux, l'obtention de « libertés », l'égalité devant la loi, une participation au pouvoir.

Membre de la « gentry » écossaise, Hume considère que c'est ce « middling rank of men »¹⁴, classe intermédiaire entre la paysannerie pauvre et ignorante et les barons bagarreurs et tyranniques, à la fois oppresseurs et opprimés, qui a constitué « la meilleure et la plus solide base de la liberté publique ».

Là où le commerce et les « arts mécaniques » prospèrent, la société est entraînée dans un mouvement vers plus de bien-être général et de « civilisation », d'ordre et d'humanité dans la liberté. Pour ne pas compromettre ce processus, le gouvernement doit être assez éclairé pour liquider les séquelles d'un mercantilisme désuet sans redouter la rivalité de voisins eux-mêmes libres et prospères, sans craindre

¹⁴ *Essay II, Of Refinement in the Arts, Ibid.*, p. 306.

les tendances inflationnistes ni les déséquilibres de la balance des paiements, tous maux passagers. Bref, il devra pratiquer un laisser-faire intelligent.

Si ces remarques nous paraissent fort banales à force d'avoir été ressassées, elles ne laissent pas d'être audacieuses à l'époque de Hume. Avant Adam Smith, qui le reconnaît d'ailleurs dans *La Richesse des Nations*, Hume est l'analyste (et nous ajouterons, le propagandiste) de la révolution « secrète », dont les convulsions violentes que sont les révolutions politiques ne constituent que les manifestations apparentes.

Explorant les rapports complexes qui existent entre les structures économiques et les institutions politiques, Hume attribue en fin de compte le rôle central à l'économie comme sphère principale de l'activité de l'homme en société, le « système des besoins » allégué plus tard par Hegel.

Il anticipe l'explication marxiste du cours de l'histoire en montrant que les conditions matérielles d'existence déterminent le progrès de la civilisation, tant au plan de la connaissance, des sciences, des arts et des techniques, qu'au plan de la moralité privée et publique et des institutions. Tout commence en effet pour lui avec l'accroissement de la masse monétaire et l'expansion commerciale liés à la découverte des Amériques. A l'origine, il y a l'appétit de jouissance et l'appât du gain. Mais le commerce en rendant plus actif, plus heureux et plus riche, accroît aussi la bienveillance et la sociabilité. La morale semble donc gagner sur tous les tableaux pour Hume. Il ne paraît pas redouter que la cupidité, exacerbée par la concurrence, entraîne de conduites immorales et l'exploitation des faibles, ni que le juridisme de l'économie libérale déshumanise les relations entre les « parties ».

Partisan des « lumières », Hume les voit surgir non tant d'un bon usage de la raison que de la pratique du commerce et des « arts mécaniques ». Il partage la haine de l'« infâme » des « philosophes ». Cependant, sa critique de la notion de raison, sa valorisation du « sentiment », de la croyance, de l'habitude, fourniront de nouveaux arguments aux conservateurs tandis que l'importance attribuée au commerce, à la production et à la consommation comme facteurs d'utilité peut être considérée comme un élément de radicalisme libéral¹⁵.

C'est dans son anthropologie naturaliste, sa psychologie associative qui fait la part si large à la coutume, à l'opinion, qu'il faut chercher l'explication de son conservatisme politique et de son libéralisme économique. Il ne fait montre ni du pessimisme pusillanime de Hobbes ni de l'optimisme de Rousseau à l'égard de la nature humaine. La société, la légalité, l'Etat sont à la fois nécessaires et généralement bienfaisants. Sa méfiance à l'égard des revendications fondées sur les « droits naturels » est due en partie au refus d'un rationalisme qui fait de la raison l'arbitre unique du bien et du juste et conserve Dieu comme garant de la rationalité et de la

¹⁵ S.S. WOLIN, Hume and Conservatism, in *Hume: A re-Evaluation*, ed. by Donald W. Livingston & James T. King, New York, Fordham University Press, 1976.

sociabilité humaines. Elle est aussi motivée par la peur que le recours au droit de résistance conduise à la suspension de la légalité et à la violence. S'il s'accommode de la misère des pauvres, s'il lui arrive de fermer les yeux sur l'oppression, c'est par crainte de l'anarchie qui débouche selon lui sur un despotisme plus dangereux encore dans la mesure où, paralysant l'activité qui fonde l'espoir d'un accroissement de l'utilité générale, il précipiterait à nouveau toute la société dans la barbarie.

La liberté individuelle, l'égalité devant la loi laissent libre cours à la « compétition de vertu ». L'anarchisme égalitaire, au contraire, détruit les richesses et la civilisation. Comme la plupart des « philosophes », Hume se défie du « peuple », du « vulgaire » ignorant et crédule. Il redoute l'hystérie collective des grands soulèvements de masse qui introduisent généralement le règne troublé de despotes ambitieux ou de tyrans fanatiques.

Son modèle de république parfaite propose une démocratie avec suffrage censitaire et élections des représentants à deux degrés, la démocratie directe étant un système désastreux où la démagogie l'emporte. Soucieux d'une « représentation plus égale », il prend soin d'écarter la « racaille incapable de discrimination »¹⁶, en faveur des hommes éduqués et propriétaires. Par les essais économiques, nous savons qu'il s'agit surtout de faire une place à ceux que le commerce et les manufactures ont enrichis, à ceux-là même qui constitueront, après la crise révolutionnaire, le plus solide pilier du nouvel ordre.

¹⁶ *Essay XVI*, p. 488.

**CHERTÉ, INTERVENTIONNISME ET PSYCHOLOGIE POPULAIRE :
DEUX PÉRIODES DE NERVOSITÉ DANS LES
PAYS-BAS AUTRICHIENS (1767-69 ET 1771-74)**

par

Hervé HASQUIN

Université Libre de Bruxelles

Sous l'ancien régime, la vie des peuples a souvent été marquée par des périodes d'effervescence qui coïncidaient avec des chertés du blé. Le XVIII^e siècle « belge » en dépit d'une timide mais réelle « révolution » agricole fut lui aussi émaillé de multiples incidents. On peut toutefois distinguer des périodes de concentration ; c'est à deux d'entre elles que je voudrais m'attacher plus particulièrement dans les Pays-Bas autrichiens et dans une moindre mesure dans la Principauté de Liège.

D'emblée, il convient de rappeler que les régions qui font aujourd'hui partie de la Belgique, furent divisées jusqu'en 1794 en principautés laïques et ecclésiastiques : chacune avait sa législation propre, sa fiscalité, ses coutumes juridiques.

Les Pays-Bas, autrichiens depuis 1715, constituaient le bloc le plus imposant : ils comprenaient les comtés de Flandre, Hainaut, Namur, les duchés de Brabant, Luxembourg et Limbourg, Tournai et le Tournaisis, la seigneurie de Malines ; le fait qu'un même prince fût à la tête de l'ensemble ne signifiait pas que les Pays-Bas eussent formé à proprement parler un Etat, ni même une confédération : c'était en effet un régime d'union personnelle avec le prince. Toutefois, la volonté de centralisation administrative qui anima les souverains successifs eut pour conséquence de doter cet ensemble d'institutions communes par exemple le *Conseil privé* pour la police intérieure au sens large et le *Conseil des Finances* pour les affaires économiques et financières. La rationalisation de l'Etat qui caractérisa le XVIII^e siècle accentua le phénomène. A côté des Pays-Bas, on trouvait la principauté de Liège ; c'était une bande de territoire qui s'étendait des environs de Maaseik (près du Limbourg hollandais actuel) jusqu'à la frontière franco-belge près de Rocroi. Enfin, sur le territoire de la Belgique actuelle existaient encore deux petits Etats

indépendants, le duché de Bouillon et la principauté ecclésiastique de Stavelot-Malmédy.

Le contexte économique

Dès le début de l'époque moderne, la culture flamande fut citée en exemple. Sa productivité était célèbre et d'une certaine façon, la Flandre anticipa sur la « révolution agricole » qui fut une réalité dans la « Belgique » du XVIII^e siècle, l'expression étant surtout entendue dans le sens d'une croissance de la capacité productive de la terre. Après 1750, les provinces romanes (wallonnes) participèrent au mouvement. Au total, le bilan agricole du XVIII^e siècle est favorable. Après la cherté de 1740-41, et en dépit de l'augmentation considérable du nombre des hommes — 80 % en moins d'un siècle — la courbe du prix des grains a été moins brutalement tourmentée. Mais on décéla encore des poussées de fièvre : il en fut ainsi pendant les années 1767-1768 et 1771 à 1774 qui apparaissent sur les graphiques comme des excroissances, d'inégale ampleur, la courbe des prix étant nettement plus abrupte au début des années soixante-dix. Cette présentation schématique est globalement correcte mais elle ne rend évidemment pas compte de toutes les diversités régionales. Ainsi à Luxembourg, aujourd'hui capitale du Grand-Duché, mais qui au XVIII^e siècle faisait partie des Pays-Bas, les prix ont grimpé régulièrement à partir de l'année récolte 1767-68 pour atteindre leur sommet en 1770-71 ; il n'est dès lors pas possible dans ce cas de distinguer deux périodes de cherté qui se confondent¹. Précisions encore que, presque partout le prix du froment et du seigle fut plus élevé de 1770-71 à 1774-75 que pendant la période 1767-68 et 1768-69, l'année récolte 1770-71 se révélant la plus chère.

Des conditions météorologiques défavorables ont joué un rôle certain dans le déclenchement des mouvements de hausse ; on aurait cependant tort d'imputer à ces seuls mouvements la responsabilité intégrale de l'inquiétude qui se répandit dans les populations.

Les faits

L'agitation s'est d'abord développée en 1767 dans deux centres industriels, Liège et Bruges.

En pleine crise de la clouterie liégeoise concurrencée notamment sur le marché des Provinces Unies par la production de la région de Charleroi, les patrons n'hé-

¹ Voir notamment J. RUWET, Et. HELIN, F. LADRIER et L. VAN BUYTEN, *Marché des céréales à Ruremonde, Luxembourg, Namur et Diest aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Louvain, 1966 et C. VANDENBROEKE, *Agriculture et Alimentation. L'agriculture et l'alimentation dans les Pays-Bas autrichiens. Contribution à l'histoire économique et sociale à la fin de l'ancien régime*, Gent-Leuven, 1975 (Centre belge d'histoire rurale).

sitèrent pas à faire pression sur les salaires en vue de pouvoir pratiquer des prix plus compétitifs. Il en résulta dès mai 1767 des grèves accompagnées de violences (pillages de forges appartenant à des marchands)². A Bruges, suite à la décision prise en 1763 de se montrer plus sévère dans le poinçonnage des draps, une partie plus importante de la production fut considérée comme étant de qualité inférieure ; or les salaires étaient en grande partie calculés en fonction du prix de vente de la production... Il en résulta dès lors des contestations de plus en plus vives au point que cinq patrons prirent l'initiative d'un lock-out en octobre 1767 ; des grèves éclatèrent à l'initiative des peigneurs de laine. Dans ce cas également, le maintien du pouvoir d'achat était donc à l'origine du conflit³.

Alors que les prix des céréales poursuivaient leur ascension pendant l'hiver 1767-68, des émeutes éclatèrent en de nombreux points des Pays-Bas autrichiens en mars 1768 : Anvers⁴, Bruxelles⁵, Ypres, Bruges furent le théâtre d'attroupelements et de violences ; à Mont-Sainte-Aldegonde, près de Mariemont en Hainaut, on menaça puis on incendia des réserves de grain d'un censier accusé d'accaparement⁶. Dans la principauté, les cloutiers de Liège dont la rémunération avait diminué de moitié commencèrent une grève en août qu'ils prolongèrent jusqu'en novembre⁷.

Une deuxième vague d'agitation débuta à Bruges par la destruction d'un moulin le 1^{er} février 1771 ; les 19 et 20 octobre, cette ville fut à nouveau le lieu de violences ; la principale cible des émeutiers fut un lieutenant nommé Jooris, à qui la foule imputait la responsabilité du mauvais approvisionnement en grains des marchés⁸. En dépit de la résistance des soldats, la demeure de Jooris fut pillée ; les affrontements firent de nombreux blessés dans les rangs des militaires⁹. En mars 1772, le prix du beurre provoqua des pillages d'échoppes sur les marchés de Nivelles¹⁰ et de Bruxelles¹¹. Si l'année 1773, marquée par une baisse du prix des céréales fut relativement calme — on signalait toutefois à Verviers (principauté

² G. HANSOTTE, *La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIII^e siècle*, Anciens pays et Assemblées d'Etats, t. LV, 1972, p. 67.

³ J. VERMAUT, « De Wolkammers te Brugge. Hun aandeel in de sociale beroering tijdens de 17^e en de 18^e eeuw », *Handelingen van het genootschap voor geschiedenis « société d'Emulation » te Brugge*, t. XCVIII, 1961, pp. 36-41.

⁴ Archives générales du royaume (A.G.R.), Conseil privé autrichien, carton n° 671A.

⁵ Ch. DE VILLERMONT, *La Cour de Vienne et Bruxelles au 18^e s.*, Lille-Paris, Bruges, 1925, pp. 307-308.

⁶ C. VANDENBROEKE, *op. cit.*, pp. 169 et 213.

⁷ G. HANSOTTE, *op. cit.*, pp. 67-68.

⁸ En vue d'enrayer l'extension d'une épizootie dans la campagne brugeoise le lieutenant Jooris avait établi un cordon sanitaire dans les environs immédiats de la ville.

⁹ Y. VANDEN BERGHE, « De sociale en politieke reacties van de Brugse volksmassa op het einde van het ancien regime (1770-1794) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1972, t. III, pp. 154-159.

¹⁰ J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862, p. 61.

¹¹ A.G.R., Chancellerie autrichienne des Pays-Bas n° 477.

de Liège) « beaucoup d'ouvriers malveillants »¹² — les incidents furent nombreux, en revanche, l'été suivant en Flandre ; fin juillet-début août 1774, on enregistra des émeutes à Izegem et Ingelmunster¹³, à Ostende, Dixmude, Nieuport où le 30 juillet la foule exigea qu'un vaisseau de grains destinés à l'Angleterre fut déchargé et à Roulers où l'on brisa la porte et les vitres d'un négociant en grains¹⁴.

L'attitude des autorités

Devant ces explosions de colère, qui n'ont toutefois jamais pris une ampleur telle qu'elles puissent menacer la stabilité des institutions, les autorités des Pays-Bas autrichiens¹⁵ ont gardé leur sang-froid. Elles ont fait preuve de fermeté tout en se gardant bien de créer l'irréparable. C'est vrai dans le chef du gouvernement central ; ce l'est également dans celui des autorités urbaines.

A Nivelles, à la suite du pillage des denrées, le magistrat décida le 30 mars 1772 « de faire mettre huit caporaux sous les armes sur le marché et faire la ronde dans les rues et faubourgs » ; on interdit tout autant les insultes que les attroupelements de « mendiants, vagabonds et fainéans » — il s'agissait donc bien d'émeutes de la faim¹⁶. Au même moment, des mesures analogues étaient prises à Bruxelles où l'on se préparait également à armer les gardes bourgeoises ; par ailleurs les bourgmestre et échevins bruxellois, répartis dans la ville, n'hésitent pas à se montrer en première ligne et à haranguer la foule pour la calmer ; il apparaît que la technique est efficace car les exhortations « de s'en reposer sur les soins de leurs supérieurs et de souffrir avec patience ces effets d'une cherté générale », ainsi que l'indique un compte rendu détaillé des événements, empêchèrent d'autres débordements¹⁷.

Il arrivait toutefois que les autorités locales réagissent mollement ; dans ce cas, le gouvernement intervenait et commençait par renforcer la garnison¹⁸. Ainsi que l'écrivait le chancelier d'Autriche Kaunitz à l'impératrice Marie-Thérèse à propos des émeutes des 19 et 20 octobre 1771 à Bruges :

« j'aurais désiré que l'on eut pu rétablir la tranquillité dans cette ville sans en venir à un moyen qui fait autant d'éclat que celui d'en renforcer la

¹² P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle*, Liège, 1948, p. 262.

¹³ Rijksuniversiteit Gent, Ms. G., n° 13450 (renseignement communiqué par M. J.J. Heirwegh, assistant à l'Université libre de Bruxelles).

¹⁴ A.G.R., Conseil des finances n° 4771 ; C. VANDENBROEKE, *op. cit.*, p. 178.

¹⁵ Une meilleure documentation permet une analyse plus approfondie des événements survenus aux Pays-Bas.

¹⁶ A.G.R., Ville de Nivelles, n° 94.

¹⁷ A.G.R., Chanc. aut. Pays-Bas n° 477.

¹⁸ A Verviers, en 1769, le prince-évêque a été amené à renouveler le détachement qui se trouvait en ville (P. LEBRUN, *op. cit.*, 262).

garnison, mais je dois en même tems avouer que dans l'état où les choses se trouvaient au moment où l'on a pris cette résolution, ce parti était le plus convenable, car en en imposant par là à la populace qui n'est pas aussi docile que dans ce pais-ci, on prévendra des excès ultérieurs et l'on s'épargnera la fâcheuse nécessité de les punir. Il se peut que la fermentation se serait calmée indépendamment de cela et la tranquillité qu'il y a eu le dernier jour du marché pouvait le faire croire, mais le gouvernement ne pouvait risquer la chose... »¹⁹.

Mais les responsables du maintien de l'ordre se gardaient de procéder à des démonstrations de force quand ils n'étaient pas certains d'avoir le dessus en cas d'affrontement. En juillet-août 1774, le Conseiller fiscal²⁰ du Conseil de Flandre, conscient de ce que la garnison de Gand « n'était pas assez forte pour s'imposer au peuple », recommandait « d'employer, surtout pour le moment, les voies de douceur, pour faire séparer le peuple attroupé et prévenir les attroupemens ultérieurs ». A Nieuport, il renonça à faire poursuivre immédiatement les coupables tant que la garnison n'était pas renforcée, car, expliquait-il, « il m'a paru qu'il serait risquer un désordre plus grand que le premier, d'hasarder d'entreprendre d'enlever les coupables avant l'arrivée de ce renfort »²¹. Il n'était pas davantage souhaitable de ranimer des antagonismes surtout en période de cherté : des incidents avaient éclaté à Eupen en juillet 1765 ; dans plusieurs quartiers, les bourgeois refusèrent néanmoins de monter la garde ; çà et là ils menacèrent le maieur exigeant de l'argent « sous prétexte qu'il les a fait monter la garde et négligé leurs affaires » ; le maieur d'Eupen engagea une action contre 140 récalcitrants mais le Conseil privé fut d'avis en janvier 1767 qu'« il serait dangereux de permettre la poursuite de ces actions qui, en rappelant le souvenir d'une sédition récente, pourroit donner des nouveaux alimens à un feu mal éteint, ce qu'il importe d'éviter »²².

Tenir la population en respect, sans nécessairement lui « inspirer de la terreur » comme le suggérait Goswin de Fierlant²³ qui était, à l'époque des troubles de mars

¹⁹ A.G.R., Chanc. aut. Pays-Bas n° 473.

²⁰ Représentant du prince dans le Conseil de justice du comté de Flandre.

²¹ A.G.R., Conseil des Finances n° 4771.

²² A.G.R., Conseil privé autrichien carton n° 671A.

²³ A.M.F. Goswin de Fierlant (1735-1804) fut par la suite Président du Grand Conseil de Malines et conseiller d'Etat ; il rédigea, après 1776, des *Réflexions sur la Réformation des Loix Criminelles* (A.G.R., Manuscrits divers n° 2120) dans lesquelles il conseille d'« inspirer de la terreur. C'est le seul moyen de réussir (...) car à des maux violents, il faut de violents remèdes ».

Voici comment il expliquait le rétablissement de l'ordre à Bruxelles en 1768 : « on fit prendre les armes aux compagnies bourgeoises et aux archers des compagnies prevotales ; on fit planter le gibet et publier que le premier qui se permettrait encore des excès pareils seroit pendu sur le champ. Cette démarche ferme répandit la terreur parmi la canaille et tout désordre à cessé ». Par ailleurs, Fierlant opérait la distinction suivante : 1) « Nous déclarons *émotion populaire* tout attroupement de peuple tendant à troubler la tranquillité publique ou le bon ordre ». 2) « Nous déclarons *crime de sédition* toute

1768, conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles, telle était donc la ligne de conduite d'un gouvernement central qui n'hésitait pas à tempérer le zèle répressif d'autorités subalternes et répugnait à faire couler le sang²⁴. D'ailleurs, si l'on excepte la pendaison à Gand (22 juillet 1772) du principal meneur des échauffourées d'octobre 1771 à Bruges²⁵, il ne semble pas qu'il y eût entre 1719 — exécution d'un doyen de corporation et de cinq pillards après les graves émeutes de 1718 à Bruxelles²⁶ — et les troubles de la fin de l'ancien régime d'autre mise à mort pour cause de sédition dans les Pays-Bas autrichiens.

L'intervention des autorités ne se bornait pas à l'organisation de la police et à la répression. Elles s'efforçaient de s'attaquer aux racines du mal. Ce n'était toutefois pas chose aisée, car, bien souvent, elles n'avaient que peu de prise sur ce qui se trouvait à l'origine des inquiétudes populaires.

Fournir « au peuple... les denrées nécessaires à la subsistance à un prix honnête et raisonnable »²⁷ fut la préoccupation majeure. Mais l'éventail des moyens était limité.

La tentation était forte pour les magistrats urbains d'édicter un prix maximum. C'est la solution qui prévalut à Nivelles en mars 1772 pour le beurre²⁸. Mais les échevins de Bruxelles, consultés par le gouvernement en mars 1768 après les « embarras » qui s'étaient produits au marché, exprimaient, non sans pertinence, leur scepticisme sur l'efficacité de pareille mesure :

violence ou voye de fait commise, et toute menace faite soit par parolles ou par actions par un attrouppement de peuple soit dans un Pays, Province, Ville, Bourg, Village, corps ou corporation quelconque, qui ait pour objet de s'opposer à l'exécution de quelque Loi, Edit, Reglement, Ordonnance, Decret ou Sentence, ou de contraindre soit le souverain ou ses représentants ou ministres, ou des magistrats quelconques à accorder quelque demande, s'abstenir de faire ou souffrir chose quelconque ou qui tende de quelque manière que ce soit à résister ou à s'opposer à l'autorité souveraine ou au pouvoir de ceux qui sont revetus d'une portion quelconque de l'autorité publique de l'Etat » (renseignement dû à M. J.J. Heirwegh).

²⁴ L'« affaire du sel » est également significative. Désireux de tirer un maximum de profit du commerce et de l'industrie du sel, le gouvernement avait considérablement augmenté les droits d'entrée sur toutes les catégories de sel le 6 octobre 1764. Le mécontentement fut général, aussi bien chez les industriels que dans la population. La fraude s'organisa à grande échelle ; des bandes armées se constituèrent. Les douaniers, bien qu'armés, furent dépassés par les événements ; la police s'en mêla mais sans succès. Les fraudeurs ne furent pas davantage intimidés par les peines sévères édictées par le gouvernement qui, toutefois, ne fit jamais intervenir la troupe. Conscient qu'il ne pourrait pas vaincre l'hostilité générale, le gouvernement rapporta le 5 décembre 1765 la mesure de hausse. Au cours des affrontements armés, plusieurs fraudeurs furent arrêtés dont aucun ne fut mis à mort (A.G.R., Conseil des finances n° 5225 à 5231).

²⁵ Y. VANDEN BERGHE, *op. cit.*, p. 158.

²⁶ P. BANNEUX, *Un épisode du gouvernement de Prié. Le mouvement insurrectionnel à Bruxelles de 1717 à 1719*, Bruxelles, Mémoire de licence U.L.B. 19..., pp. 223 et sv.

²⁷ A.G.R., Conseil privé autrichien carton n° 671A.

²⁸ A.G.R., Ville de Nivelles n° 94 — ordonnance du 30 mars.

« Quant aux arrangemens qu'on pourroit prendre entretems pour soulager le peuple, nous ne croions pas qu'il convienne de fixer le prix des denrées quelconques parce que l'expérience prouve que dès qu'on arrête un prix au-delà duquel telle denrée ne peut pas se vendre, ce prix devient le prix courant et la denrée ne se vend plus au-dessous de façon que le remède résiste toujours au but qu'on se propose en l'appliquant. Si pour éviter les effets de cet inconvénient, on fixe le prix aussi bas que possible, on risque de causer une disette car le paysan à qui il en coûte le plus pendant cette saison à nourrir son bétail, se trouvant dégoûté, ne paraîtra plus aux marchés, salera son beurre et son fromage pour sa provision, ou le vendra au plat pays à ceux qui le font sortir en fraude »²⁹.

C'est exactement ce qui se passa dans la région d'Anvers après que le magistrat de cette ville eût défendu en 1768 de vendre le beurre à plus de cinq sous et demi la livre. Si, dans un premier temps, cette disposition rassura « le petit peuple qui était en mouvement », on constata que les quantités de beurre apportées au marché furent nettement moindres qu'à l'ordinaire car les paysans n'éprouvèrent aucune difficulté à vendre leur beurre à de hauts prix aux marchands qui parcouraient la campagne. La désertion des pourvoyeurs traditionnels des marchés était alors la source de nouvelles inquiétudes.

Il fallait donc surtout débusquer les fraudeurs et les spéculateurs, ou, à tout le moins, décourager l'accaparement. Il importait par conséquent de contrôler plus étroitement le commerce des céréales en faisant des marchés urbains les centres uniques des échanges. En mars 1768, le magistrat d'Anvers insista auprès du gouvernement afin que soit défendue pendant quelque temps la vente « au plat pays et à une certaine distance des grandes villes du beurre ni d'autres espèces de vivres »³⁰. Quatre ans plus tard, le magistrat de Nivelles eut recours à cette pratique que son homologue de Bruxelles considérait également comme un moindre inconvénient. Mais encore fallait-il être en état de faire respecter ces directives entravant la liberté du commerce et dont la plus classique était la fermeture des frontières aux exportations.

Pour « casser » les prix dont la hausse n'était pas toujours uniquement imputable à la seule qualité médiocre de la récolte, il fallait importer du blé étranger. Afin de déjouer les spéculations des marchands, les Etats du duché de Limbourg

²⁹ A.G.R., Conseil privé autrichien carton n° 671A.

³⁰ L'interdiction visait en fait plus particulièrement les « cossons » ou « blatiers ». Ces marchands de grains et d'autres céréales parcouraient la campagne en transportant leur marchandise à cheval. Passant à travers bois et champs, ils constituaient un rouage essentiel du commerce rural mais étaient particulièrement incontrôlables. Voir notamment les articles de P. BONENFANT, « Cossons communistes dans le Namurois à la fin de l'Ancien régime », *Namurcum*, 1931, pp. 49-53 et la « Note complémentaire » du même auteur (*Namurcum*, 1933, pp. 49-56) ; J. BAYER-LOTHE, « A propos des Cossons communistes », *Namurcum*, 1967, pp. 21-28.

n'eurent d'autre ressource en 1768 que de vendre à perte d'imposantes quantités de blé achetées en Brabant³¹. Il est évident qu'il ne s'agissait là que d'un expédient ruineux dont la durée devait être limitée dans le temps et qui pouvait même s'avérer dangereux lorsque l'on était contraint d'y renoncer faute de moyens : relatant à l'impératrice les événements de Bruges en octobre 1771, le ministre plénipotentiaire Starhemberg constatait :

« la cherté des grains subsiste toujours à un taux qui excède les forces du Peuple ; (...) depuis la première émeute, il y a encore quelque bruit, des écrits insultans pour les magistrats affichés et par ci-par là de petits attroupe-mens et des propos lachés qui n'ont pas été réprimés parce qu'à défaut de forces suffisantes, on n'a pas pu faire exécuter les ordonnances, ou parce qu'on n'a pas cru pouvoir le faire sans s'exposer à des plus grandes extrémités et que les *Administrations aiant fait, pour faire avoir les grains à bon marché, des efforts qui ne peuvent pas se soutenir*, le moment où on ferait cesser ces voies extraordinaires seroit dangereux si on n'avoit pas la force à la main »³².

Misère, peur collective et seuil de tolérance

Parfois, aussi, le pouvoir rusait afin de calmer les appréhensions de la population. Elles naissaient tantôt lorsque les exportations vers l'étranger s'intensifiaient, tantôt lorsqu'à l'époque des moissons, paysans et laboureurs fréquentaient moins assidument les marchés. Bien qu'il n'y eût pas à proprement parler de pénurie, il pouvait en résulter dans un cas comme dans l'autre une réduction des quantités exposées sur les marchés. C'était suffisant pour engendrer l'inquiétude dans les classes défavorisées.

Le danger pour le gouvernement d'ancien régime ne résidait donc pas tant dans la montée des prix que dans les peurs irrationnelles qui s'emparaient des populations au plus petit signe de perturbation du commerce des grains. Sans doute la moindre variation du prix des denrées était-elle susceptible de provoquer la colère du petit peuple car une érosion de son pouvoir d'achat, si légère fût-elle, était difficilement supportable ; ce fut notamment vrai en Brabant en mars 1768 alors que de l'aveu des échevins de Bruxelles « le prix du bled, du beurre, fromage, légumes, etc., comparé à celui de l'année passée et à celui des années précédentes à commercer de 1760 n'est guerre augmenté »³³. Cependant, ce ne fut pas nécessairement lors des années les plus chères qu'éclatèrent des « séditions » ou des « émotions ». En effet, il est patent que la répétition de chertés obligeaient l'ouvrier à

³¹ E. FAIRON, « La question annonaire dans le duché de Limbourg », *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XIII, 1913, pp. 373-374.

³² A.G.R., Chancel. aut. Pays-Bas n° 473. Lettre du 28 octobre 1771.

³³ A.G.R., Conseil privé autrichien, n° 671A.

« amputer sur le minimum strictement vital de consommation familiale »³⁴ ; plus le cycle de cherté était long, plus sa capacité de résistance à la misère s'émuissait et ce qui avait été tolérable le mois précédent ou l'année précédente cessait subitement de l'être, alors la révolte éclatait. Nous avons déjà décrit quel pouvait être le rôle des autorités en vue d'améliorer l'approvisionnement des marchés. Cela ne suffisait pas toujours pour répondre aux besoins et freiner la progression des prix. Toutefois, avec un minimum de psychologie, elles pouvaient contribuer à élever le seuil de tolérance de la population et éviter que les incidents se répètent même si la ration alimentaire se dégradait encore ultérieurement.

Le déroulement des événements en 1774-75, c'est-à-dire au terme de la période de cherté, nous paraît illustrer cette assertion.

En 1774, le pain était cher pour la cinquième année consécutive en Flandre et en Brabant. Pourtant 1774 était plus favorable que 1773 et surtout que 1772. Ce fut cependant en juillet 1774 qu'éclatèrent des « séditions » en Flandre. Que se passa-t-il ? Le 9 juillet 1774, le gouvernement avait permis la sortie des grains. Or, le moment était mal choisi car à cette saison marquée annuellement par une hausse, le paysan, occupé par la récolte, fréquentait moins régulièrement les marchés. En outre, avertis d'une prochaine liberté des exportations, les marchands de grains avaient envoyé sur le champ des commissionnaires dans les campagnes dont les achats de grains contribuèrent au renchérissement des prix. Comble de malchance, à peine la libre exportation était-elle décrétée que d'abondantes pluies tombèrent³⁵ qui firent craindre la germination des grains non encore récoltés. Survint alors une rumeur incontrôlable dans le comté de Flandre : le gouvernement venait d'annuler la « permission de sortie ». Ainsi que le rapporte un témoin, ce « bruit s'est soutenu pendant quelques jours et (...) a nourri la crainte du peuple qu'il allait manquer des grains ». Quand la population d'Ostende et de Nieuport, s'aperçut que l'on continuait à charger des navires de grains à destination de l'Angleterre, elle pensa que cette sortie était illicite et que leurs magistrats urbains agissaient de connivence avec les marchands spéculateurs. On connaît la suite : les ports de Flandre et leur arrière-pays furent le théâtre de violences. La situation incita les Etats de Flandre, en juillet 1774, à persuader « une personne affidée pour faire exposer au premier jour de marché à Ostende vingt-cinq à trente sacs de froment et dix à quinze sacs à Nieuport » : la vue du grain apaisait. Dès lors, les autorités intervinrent régulièrement auprès des négociants afin qu'ils fassent exposer au prix le plus modéré possible « une quantité limitée de froment proportionnée au besoin des habitants » sous peine de se voir interdire toute exportation³⁶. Au lieu de l'amélioration attendue, tout laissa bientôt prévoir pour l'année-récolte

³⁴ E. FAURE, *12 mai 1776. La disgrâce de Turgot*, Paris, 1961, pp. 316-317.

³⁵ Le temps était à ce point défavorable qu'on fit dire des prières publiques en Flandre à partir du 24 juillet (R. COPPIETERS, *Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797)*, publié par P. VERHAEGEN, Bruges, 1907, p. 8.

³⁶ A.G.R., Conseil des finances n° 4771.

1774-75 de sombres perspectives car la récolte avait été médiocre et elle ne s'annonçait pas meilleure à l'étranger. Aussi le gouvernement de Bruxelles décida-t-il d'interrompre, en septembre 1774, toutes les modalités d'exportation³⁷ et l'on mit un soin particulier à faire respecter les règles traditionnelles de marché en vigueur lors des périodes de difficultés.

Effectivement, le prix moyen du grain fut plus élevé en 1775 qu'il ne l'avait été en 1774 et même en 1773, mais aucun incident ne fut signalé. Il en allait tout autrement en France.

*
**

Au moment où l'on prenait dans les Pays-Bas autrichiens les précautions que nous venons d'énumérer, Turgot, sourd aux avertissements, mettait en pratique les théories physiocratiques (édit du 13 septembre 1774), persuadé qu'il pourrait démontrer que « cherté » et « disette » devaient être dissociées. Faisant fi de la psychologie populaire, le contrôleur général des finances resta doctrinaire jusqu'au bout, aussi la « guerre des farines » (avril-mai 1775) eut-elle raison de son obstination ; elle prépara d'ailleurs sa disgrâce³⁸. Là où le pragmatisme qui caractérisa en général la politique économique des responsables des Pays-Bas autrichiens avait fait merveille³⁹, la politique doctrinaire se terminait par un fiasco. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans un « pays » à l'agriculture aussi prospère que les Pays-Bas, où la pomme de terre faisait régulièrement partie du menu quotidien dans les milieux socialement défavorisés, la mentalité populaire restait perpétuellement en alerte en ce qui concernait les fluctuations des prix céréaliers. L'ignorer, c'était s'exposer à de douloureux mécomptes, à plus forte raison dans le royaume de France où, même dans les années les plus fastes, le surplus de production par rapport à la consommation restait minime.

³⁷ C. VANDENBROEKE, *op. cit.*, p. 178.

³⁸ E. FAURE, *op. cit.*

³⁹ Voir notamment H. HASQUIN, « Jacques Accarias de Serionne, économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens », *Études sur le XVIII^e siècle*, t. I, 1974, pp. 159-170 et *Les Réflexions sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Pays-Bas autrichiens (1765), du négociant bruxellois Nicolas Bacon (1710-1779), Conseiller député aux affaires du Commerce*, Bruxelles, 1978.

LES ÉCRIVAINS ALLEMANDS ET LA RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE (1775-1800)

par

Henri PLARD

Université Libre de Bruxelles

« Amerika, du hast es besser
Als unser Kontinent, das alte
Hast keine verfallene Schlösser
Und keine Basalte ».

Le poème « Den Vereinigten Staaten », inspiré à Goethe, en 1827, par sa lecture de Fenimore Cooper contient, en quelques vers, les thèmes essentiels de la poésie « américanophile » d'Allemagne. Les châteaux en ruines et les « basaltes », que Goethe croyait à tort inconnus dans la géologie américaine, ont un sens symbolique qu'explicitent les vers suivants :

« Dich stört nicht im Innern,
zu lebendiger Zeit,
unnützes Erinnern
und vergeblicher Streit ».

Il me paraît clair que les châteaux « gothiques », si chers à ce romantisme que Goethe n'aimait pas, correspondent aux souvenirs inutiles, et les basaltes aux « luttes vaines » : le basalte, roche volcanique, est le témoin de bouleversements et d'incendies : on se souvient de la querelle entre Thalès et Anaxagore dans la Nuit de Walpurgis classique, et, si Goethe parle ici de « lebendige Zeit », Thalès opposait au : « Durch Feuerdunst ist dieser Fels zu Handen » (v. 7855) du vulcaniste, le savoir serein du neptuniste : « Im Feuchten ist Lebendiges erstanden ». Or, c'est là l'opinion d'un presque octogénaire, qui a connu l'Ancien régime, la

¹ Texte d'une conférence présentée en juin 1977 au Centre d'Etude de l'*Aufklärung* de l'Université de Metz. Nous le remercions pour l'autorisation de la publier.

Révolution française, les guerres napoléoniennes et ne peut s'empêcher d'envier les Américains, qu'ont également épargnés la pesanteur du passé et le « vulcanisme » du « Throne bersten, Reiche zittern » ; le premier texte où est clairement formulée cette vue de la Révolution américaine est de 1800, et de Friedrich von Gentz ; c'est pourquoi nous avons choisi cette date pour limite d'une revue, rapide et incomplète, des variations des écrivains allemands à l'égard de cette « révolution conservatrice » dont Gentz devait écrire, paradoxalement : « Amerika hatte zehn Jahre lang nicht gegen England sondern gegen die Revolution gekämpft. Amerika suchte keine Revolution — es ergab sich ihm notgedrungen... ».

Le sujet est immense, même ainsi défini, et nous sommes bien obligé de nous limiter à des échantillons, des positions représentatives, celles, en général, d'écrivains illustres ou du moins notoires. « Die Scene Amerika », écrit Klinger à la fin de sa liste des personnages de *Sturm und Drang*, et il a existé, entre 1775 et la Révolution française, une véritable mode littéraire, une glorification de ceux qu'on appelle « die Kolonisten », « die Provinzialen » (les citoyens des treize provinces révoltées), plus rarement « die Amerikaner » ; Schubart invente le terme magnifique « die Kolumbier », qui met en rapport la hardiesse des Insurgents avec celle du découvreur de l'Amérique : eux aussi font à l'humanité le don d'un Nouveau Monde. Le meilleur spécialiste du XVIII^e allemand, Karl S. Guthke, cite l'amusante réflexion de l'« Almanach für deutsche Museen auf das Jahr 1779 », à propos d'une comédie de Joseph Marius Babo, « Das Winterquartier in Amerika » : ce n'est pas, dit le critique, l'une de ces pièces, « die sich durch Anspielung auf jetzige Zeitläufte verkaufen wollen », malgré un titre « raccrocheur ».

Intérêt qui, au premier abord, pourrait surprendre, et on s'étonne que tant de monographies admettent implicitement qu'il va de soi. Rien de commun, par exemple, avec l'américanophilie fougueuse des Français contemporains, dont Louis-Sébastien Mercier écrit sarcastiquement, au t. V du *Tableau de Paris* : « Que l'historien sera embarrassé quand il lui faudra peindre l'esprit des citadins au milieu de ces grands mouvements qui exprimaient le sang des nations, et quel degré d'intérêt prenait l'habitant des villes à ce chaos épouvantable ! Comment tout Paris était-il insurgent, sans trop savoir pourquoi ? ou du moins sans avoir su tirer la moindre conséquence de sa gratuite opération ? ... toutes ces créations délirantes faites à un souper libertin par des hommes qu'un exempt » (un officier de police) « subitement entré aurait fait pâlir, oh ! quel chapitre grotesque à tracer ! ». Rappelons ce fait élémentaire que l'Allemagne, en 1775, n'existe pas, sinon sous la forme d'un « agrégat inconstitué de peuples désunis », et que les quelque trois cent cinquante Etats qui composent le vétuste Saint-Empire prennent à la Révolution d'Amérique un intérêt très variable. L'Autriche a d'autres soucis : les Turcs, la mort de la vieille Impératrice, les réformes josphistes : Emil Horner a noté (1930) que pas un écrivain autrichien ne s'exprime sur la Révolution américaine, en bien ou en mal. La Prusse est, finalement, favorable : c'est un général prussien, le baron von Steuben, qui a organisé l'armée des Insurgents, avec La Fayette et Rochambeau ;

l'un des derniers actes politiques de Frédéric II sera la signature d'un traité « de la nation la plus favorisée » avec les jeunes Etats-Unis. Favorables, également, les villes hanséatiques de la mer du Nord : peut-être par sympathie républicaine (plus tard, en 1790, il existera un cercle de patriciens hambourgeois partisans de la Révolution française), et certainement par intérêt économique : la défaite de l'Angleterre et l'abolition de son monopole promettent l'ouverture d'un nouveau champ d'action au commerce hanséatique. Une revue sommaire montre, me semble-t-il, que la Révolution d'Amérique intéresse les écrivains, avant tout, dans deux régions : le Nord hanséatique et hanovrien ; le Sud-Ouest, Francfort et surtout le Württemberg, Schubart et le jeune Schiller. Et plus tard la Saxe-Weimar, autour de Goethe. Ce mouvement culmine en 1776-1780.

D'autre part, et contrairement aux réactions françaises, les écrivains allemands ne sont pas tous américanophiles : il s'agit là d'une guerre idéologique, comme le dit un ouvrage anglais de 1975 (*Navies of the American revolution*), dans laquelle de nombreux Anglais approuvent le comportement des Insurgents ; des négociations peuvent toujours être ouvertes, et les incertitudes de l'opinion, tant aux Communes que dans le peuple, sont pour beaucoup dans l'échec final de l'Angleterre. Pour la première fois dans l'histoire européenne, après les guerres de religion et les guerres de cabinet, les deux partis s'affrontent selon deux vues politiques d'une parfaite clarté. L'une, en Allemagne soutenue par Kant, a été mise en forme par Brissot dans son *Philadelphe à Genève*, 1783 : « Qu'est-ce qu'un crime d'Etat ? Les auteurs appellent de ce nom tout fait qui, dans les démocraties, tend à bouleverser la constitution reçue au préjudice du bonheur du peuple. Comme homme, comme Américain, je suis fondé à soutenir que cette définition est applicable à toute espèce de gouvernement ; car, dans tous, le bonheur du peuple doit être le but de l'administration ; dans tous, quand ce peuple est opprimé, écrasé par la tyrannie, il a droit de se plaindre, il a droit de résistance. Ce principe est de droit naturel. » Au « droit naturel » s'oppose, dans le camp anglophile, le principe de légitimité ; et bien entendu, dans le Saint-Empire, c'est au Hanovre qu'il trouve ses défenseurs ; ainsi le professeur de Göttingen, Schlözer, qui attaque les Insurgents depuis 1776 dans le *Briefwechsel meist historischen und politischen Inhalts*, les qualifie de « Spitzbuben und Räuber », évoque l'ombre maudite de Cromwell, et même se fait mauvais poète, en 1778, pour contester la liberté américaine en alexandrins vieillots :

« Ist das nicht unverschämt ? den Frevel muss man strafen,
 Heisst das ein freyes Volk ? Nein — Sie sind Congress Slaven.
 Auf ! Auf ! Ihr Britten auf ! Ihr Hessen frischen Muth !
 Marschirt nur hurtig vor ; des Königs Sach steht gut... » ;

on voit qu'il va jusqu'à invoquer rhétoriquement ces mercenaires hessois dont la vente à l'Angleterre a indigné les écrivains souabes. L'attitude de Lichtenberg est symptomatique : lui aussi manifeste envers la couronne britannique un loyalisme sans défaillance, bien qu'il n'aille pas, comme son collègue Schlözer, jusqu'à

justifier le trafic de mercenaires, le *Menschenschacher*. Au printemps de 1775, Lichtenberg se trouve à Londres, alors que la guerre va éclater (bataille de Lexington, 19 avril) ; dès le 15 février, il écrit à Dieterich : « Neulich habe ich in einem Dorfe Hammersmith unter Matrosen, Fuhrleuten und Spitzbuben über die Amerikaner disputiert ». Qu'il ait soutenu la thèse légitimiste, cela ne fait pas de doute, car dans une lettre à son illustre collègue Heyne, où il relate le fameux débat du 7 février 1775 au Parlement, le 6-16 mars, il ajoute en post-scriptum qu'il vient d'envoyer à Hanovre le N^o 3 de l'hebdomadaire « The Crisis », favorable aux Insurgents, et qui venait d'être brûlé par la main du bourreau ; il recommande à Heyne de ne le montrer à personne, sauf Kästner, et il écrit que cette pasquille ne méritait pas l'attention que lui a accordée le Parlement, étant fort inférieure aux lettres de Junius et de Wilkes. Le fait qu'une contre-pasquille portant le même titre et qui prêche « des principes despotiques » ait été brûlée en même temps lui apparaît comme « eine Probe von der Vortrefflichkeit der englischen Staatsverfassung ». Dans ses lettres à Schernhagen, Lichtenberg parle toujours des Insurgents sur un ton méprisant : « das amerikanische Gesindel » (16 janvier 1777), dont la retraite lui cause « eine recht grosse Freude » ; il s'est procuré une bonne carte du théâtre des opérations et y suit « alle Schritte der Gerechtigkeit, die sie dort mit dem Schwert in der Hand tut », les commentant pour ses jeunes pensionnaires anglais. Le 6 juillet 1778, fausse nouvelle : l'un de ces Anglais a appris par son père qu'on dit à Londres que Washington s'est déclaré contre l'indépendance et que son armée est prête à déposer les armes si le Congrès s'obstine : « hier regt sich schon der Neid », et Lichtenberg de commenter : « Ich habe immer gedacht, dass der Krieg auf diese Art losgehen würde » (« losgehen » dans le sens de « ausgehen »). Le 30 mai 1782, on parle à Göttingen de la victoire navale écrasante de Rodney sur de Grasse (les Saintes, 12 avril 1782) : « Es wäre zu wünschen, daß die Neuigkeit von Rodney wahr wäre... ». Lichtenberg est conservateur et ami de la maison de Hanovre ; bien plus tard, le 16 juin 1794, apprenant la mort de « unser guter Georg Forster », il écrira qu'il n'a pu approuver ses efforts politiques, que c'était une tête chimérique, et d'ailleurs : « Ich habe überdies das, wie ich glaube, in Deutschland seltnes Glück, unter einer Regierung zu leben, der ich die grösste Verehrung schuldig bin. Ich verlange schlechterdings in politischer Rücksicht nicht anders zu leben, als ich jetzt lebe... ». Son admiration personnelle pour Franklin, dont il lit l'autobiographie avec un affectueux respect, ne l'empêche aucunement, on le voit, de condamner sans appel les mouvements révolutionnaires — aussi bien la révolte des Colonies anglaises que le jacobinisme de son jeune ami Forster.

Si Schlözer condamne un gouvernement illégitime, si Lichtenberg s'affirme loyal Hanovrien, le refus de Wilhelm Heinse a de tout autres motifs et des racines plus personnelles. Ce sujet de Saxe-Weimar, par sa naissance, cet Italien d'élection n'a aucune raison de soutenir la cause de la maison de Hanovre ; et il semblerait que le principe proclamé en tête de la déclaration du 4 juillet — « life, liberty and the pursuit of happiness » — n'ait rien qui contredise son individualisme aristo-

cratique. D'autant qu'il rejette la monarchie, et la noblesse conférée par la naissance : pour lui, elle devrait se fonder sur le mérite, le génie et le caractère. Mais, d'une part, Heinse estime et loue les Anglais, leur fidélité à leur caractère national, le sens de la liberté que leur reconnaît un stéréotype répandu dans les dernières décennies du siècle (même dans *l'Enlèvement au Sérail*, 1782, Blonde se réfère à sa qualité de « libre Anglaise », et le même trait de caractère apparaît chez Lady Milford dans *Luise Millerin*) : tout Anglais peut vivre en homme libre : quant à l'Etat, ses lois, ses traditions politiques, admirées par Heinse, et sa marine en assurent la stabilité. Une influence de Schlözer sur sa pensée est possible, comme le remarque von Hofe dans son article « Heinse, America and utopianism » ; mais surtout, Heinse garde, à l'égard de la Révolution américaine, une distance critique sans exemple à cette époque. Les auteurs allemands ont presque tous pris au pied de la lettre les déclarations de principe sonores, voire idéalistes, sur lesquelles s'ouvre la Déclaration du 4 juillet, et n'ont pas pris garde au fait que les trois quarts du texte sont consacrés à un exposé concret des griefs des Treize Etats contre leur souverain. Autrement dit, ils ne se demandent pas quels intérêts s'abritent à l'ombre des idées augustes invoquées par les Insurgents. Tout d'abord, selon lui, les Américains rebelles ont été inspirés par des considérations matérielles : « Das erste rohe Interesse, platterdings nichts abgeben zu wollen für Schutz und Auslagen, lenkte den grossen Haufen ». Franklin, idolâtré par la plupart de ses confrères allemands, lui apparaît comme le type même de l'homme moyen, dont la médiocrité, érigée en vertu, exclut tout exercice de cette impétueuse et impérieuse supériorité de nature que célèbre Heinse. Selon lui, ce qu'a de bon la constitution américaine n'est dû qu'à « etliche gute Köpfe », qui se sont affirmées « mitten unter der Frechheit » ; quant au peuple, Heinse le méprise et en discerne les tares : « Ein zusammengelaufenes Gesindel, übermüthig und halsstarrig, ohne Einheit in Sprache, Religion und Sitten ». Les modifications constantes, les renouvellements du corps social ne sauraient être l'œuvre que de « génies herculéens », non d'une masse stupide et grossière, et la guerre civile et étrangère trempe le caractère d'une nation, non les paragraphes d'une loi fondamentale : « Die Zeiten wo bellum omnium contra omnes war, sind, nach aller Geschichte, immer die glücklichsten Zeiten für die Menschheit gewesen. Gefahr spitzt den Kopf und harnischt das Herz. Der Mensch ist ein Raubthier ; und zwar das grösste ». L'égalité est donc une chimère, puisque c'est la « Nature », non les lois, qui détermine la vie des sociétés — et notamment établit une hiérarchie entre la « canaille » et les individus robustes et sains, qui ne sont aucunement tenus de s'assujettir à des lois faites pour le *vulgum pecus*, et adaptées à sa médiocrité. L'égalité n'est, dit une note posthume, que « eine platte Hypothese » ; l'expérience de la Révolution française confirmera un diagnostic déjà contenu dans ses réflexions sur la Révolution d'Amérique : Heinse n'y trouve rien de bon que l'expropriation du clergé ; il perçoit avec une clarté particulière que la liberté et l'égalité sont des principes inconciliables ; une démocratie de quelque étendue ne peut se passer d'une aristocratie dominante. Heinse se déclare partisan de la liberté, contre l'éga-

lité : « Seinen eignen Willen zu haben, ist das göttlichste Leben. Freyheit also so viel wie möglich. Ohne eignen Willen, ohne Freyheit keinen rechten Genuss. Leben selbst ist weiter nichts, als Wille zu wirken ; und That, Wille, der seinen Zweck erreicht, Wille in Wirkung, Leben ist selbständige Regung des Wesens, das Göttliche in der Natur ». Heinse rejette la loi de la majorité, telle, dit-il dans *ArdinghELLO*, que cinq cent mille imbéciles peuvent triompher de quatre cent quatre-vingt-dix mille sages (Théophile Gautier définira plus brutalement le suffrage universel comme le triomphe des pieds, qui sont deux, sur la tête, qui est une) ; Heinse condamne donc la démocratie — et tout aussi violemment la monarchie, où un seul imbécile peut mener à leur perte 999.999 philosophes. Comme Kant dans *Zum ewigen Frieden*, Heinse arrive à la conclusion qu'il n'est pas de démocratie sans despotisme — en termes rousseauistes, il met à jour le sophisme qui assimile la volonté de la majorité à la « volonté générale ». Ce qui fait l'intérêt de ces réflexions anti-démocratiques et anti-américaines, outre leur rapport avec *ArdinghELLO*, c'est qu'elles anticipent de quelque cinquante ans sur les conclusions de Tocqueville, dans le fameux chapitre « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre », la description de « cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible », qui peut si bien se combiner « avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté » ; et s'établir « à l'ombre même de la souveraineté du peuple ». L'accord est presque littéral entre les réflexions de Heinse et celles de Tocqueville, qui l'ignorait totalement : « Pour être libre, il faut savoir concevoir une entreprise difficile et y persévérer... ; pour vivre libre, il faut s'habituer à une existence pleine d'agitation, de mouvements, de périls ; veiller sans cesse et porter à chaque instant un œil inquiet autour de soi ; la liberté est à ce prix » (7 juillet 1835). La critique de Schlözer et de Lichtenberg est tournée vers le passé ; Heinse songe à l'avenir, et voit percer sous « la liberté et la recherche du bonheur » une forme nouvelle de despotisme. Songeons aussi à Stendhal, autre Italien de cœur, autre idolâtre de la Renaissance italienne, autre adversaire de la démocratie à l'américaine, car il préfère, écrit-il, faire sa cour à un ministre plutôt qu'à son épicier.

La plus grande part des écrivains allemands louent la Révolution américaine d'autant plus facilement qu'ils la conçoivent de manière abstraite et théorique, selon ses principes, sans expérience de la guerre civile : dulce bellum inexpertis, disait Erasme ; par la suite, ils s'enflammeront, de même, pour la Révolution française, puis chanteront la palinodie, à quelques exceptions près (Forster est la plus notable), et Klopstock composera, en 1793, une ode *Mein Irrthum*, où il décourira « das Ungeſetz », « das verruchte Schwert » (la guillotine), « der Erobrungskrieg », bref, les crimes qui se commettent au nom de la « Freyheit, Mutter des Heils ». Seume est le seul à avoir, des événements d'Amérique, une connaissance de première main ; des recruteurs hessois l'ont engagé en 1781 ; en 1782, il est embarqué pour l'Amérique, où il passera quelques mois, dans le contingent hessois, jusqu'à la paix de Versailles ; nous y reviendrons. — D'autres ont pu être renseignés par les lettres ou récits de parents : ainsi Sophie von La Roche, dans son roman de 1798,

Erscheinungen am See Oneida : Victor Lange en a étudié les sources, et démontré qu'elle avait utilisé les lettres de son fils Fritz, officier au Royal Deux-Ponts, parti pour l'Amérique sous le commandement de Rochambeau en avril 1780 : c'est, selon les termes mêmes de l'écrivain, « l'histoire... du Français et de sa femme vivant chez les sauvages », celle de Louis de Watines et de son épouse dans une île du lac Oneida — mais je corrigerais l'étude de Lange sur un point : les de Watines s'établissent en Amérique dès 1786, pour des raisons matérielles, et non politiques ; or, le couple d'aristocrates français, dans le roman, dont les familles ont péri sur l'échafaud, et qui fuit une Europe bouleversée par la Révolution et par la guerre, cherche aux Etats-Unis un refuge contre la Terreur jacobine, et Campe, qui en a publié une traduction française abrégée en 1803, écrit que « l'histoire véritable qui en fait le fond lui a été transmise par son fils, qui voyageait alors dans le nord de l'Amérique ». Fritz de la Roche a visité en octobre 1794 le marquis de la Tour du Pin-Gouvernet et sa femme, devenus, après l'exécution de leurs parents « aristocrates », fermiers aux Etats-Unis, et dont l'existence est bien connue par les charmants mémoires de la marquise. Il est donc probable que Sophie von La Roche a combiné l'histoire des de Wattines avec celle des La Tour du Pin ; en tout cas, Sophie von La Roche disposait de renseignements précis sur les Etats-Unis — plus précisément : sur la région où s'étaient regroupés ces émigrés français, sur le cours de l'Hudson, entre New York et Albany ; et son récit est dominé par l'opposition entre les horreurs de la Révolution française et l'idylle de la vie communautaire des colons français ; au reste, le cadre naturel n'est que vaguement dessiné et l'auteur s'inspire, comme l'a bien vu Victor Lange, non de Rousseau, mais de Bernardin de Saint-Pierre (sensibilité, résignation à une vie simple et rude, liens d'affection entre les exilés : nous sommes dans la sphère de *Paul et Virginie*).

Les écrivains s'enflamment pour la Révolution américaine ; le public des théâtres s'y intéresse : la conséquence en est que si « la scène est en Amérique », dans le « Sturm und Drang » de Klinger, il s'agit là d'une Amérique conventionnelle, que rien, dans le texte, ne caractérise par opposition à l'Europe, sinon la double et vague mention d'un « général » (on ne sait pas de quel camp), et d'une bataille à laquelle prennent part et Wild, et son adversaire et futur beau-frère, le capitaine de navire Boyet — en fait, Wild est le fils de Lord Bushy, Boyet de Lord Berkley, le Montaigu et le Capulet de cette nouvelle version de *Roméo et Juliette* ; Boyet commande un navire corsaire, ce qui ne précise guère sa situation, puisque les Loyalistes et les Insurgents ont également délivré des lettres de course. L'arrière-plan est celui des comédies du temps ; tout se passe dans l'une de ces « auberges à volonté », si l'on peut dire, si pratiques, parce qu'on peut s'y faire rencontrer, en vertu de hasards commodes, les personnages en conflit, et qu'on retrouve aussi bien chez Lessing que chez le jeune Goethe, dans *Miss Sara Sampson* comme dans *Stella*. Klinger fait alterner les scènes dans quelque chambre de l'auberge (« Zimmer im Gasthofe ») avec les rencontres dans un jardin « au clair de lune » (III, 5) pourvu d'une « banquette de gazon » (IV, 6) qui n'a, lui non plus, rien de spéci-

fiquement américain. Mieux ou pire : dans la première scène, La Feu décrit brièvement la vue que les trois aventuriers ont de leur chambre : « das schwarze ver-rauchte Haus gegen über, mit sammt dem alten Thurm » : cette maison noircie et cette antique tour font partie du décor traditionnel du drame noir, mais on peut se demander s'ils ont quoi que ce soit à voir avec un pays que Goethe devait justement louer d'ignorer les châteaux en ruines de notre vieux continent.

L'image des Treize provinces répond à deux stéréotypes positifs, à un contre-type de l'Europe, pourrait-on dire — et nous en apprend plus sur la lassitude d'intellectuels allemands, en cette fin de siècle, que sur des Etats-Unis qu'ils adorent de loin. Pays de l'espérance — pays de la liberté : pays dont rêvent ceux qu'une autre génération appellera, d'un mot qui fera fortune, « die Europamüden » (Ernst Willkomm, 1838).

On étouffe en Europe : « die Mode », au sens schillerien du terme, les lois et les convenances, les parents, l'Etat et l'Eglise y entravent « la liberté et la recherche du bonheur » ; le Nouveau monde serait un Monde nouveau, où l'on pourrait recommencer sa vie, voire, tout simplement, amener à une conclusion satisfaisante les conflits qu'on ne parvient pas à résoudre en Allemagne. De jeunes Allemands ont ainsi passé la mer pour se battre aux côtés des Insurgents — Klopstock parle d'eux dans les derniers vers de *Sie, und nicht wir* (1790) :

« ... An Amerika's Strömen

Flamt schon eigenes Licht, leuchtet den Völkern umher.

Hier auch winkte mir Trost, er war : In Amerika leuchten

Deutsche zugleich umher ! aber er tröstete nicht ».

D'autres projets de fuite sont plus émouvants. On sait que la jeune Elisabeth Schöнемann, résolue à épouser Goethe et objet de l'aversion du père, le Conseiller, songeait, avec le romanesque de son âge, à fuir vers les Etats-Unis en compagnie de son ami : « Wohlwollende hatten mir vertraut », raconte Goethe dans « Dichtung und Wahrheit » (IV. Teil, 19. Buch), « Lili habe geäußert, indem alle die Hindernisse unsrer Verbindung ihr vorgetragen worden : sie unternehme wohl, aus Neigung zu mir, alle dermaligen Zustände und Verhältnisse aufzugeben und mit nach Amerika zu gehen. Amerika war damals vielleicht noch mehr als jetzt das Eldorado derjenigen, die in ihrer augenblicklichen Lage sich bedrängt fanden ». Goethe hésitait, espérant l'amener quelque jour dans la « belle maison paternelle », « ein leidlicher zu gewinnender Zustand als die über das Meer entfernte ungewisse Umgebung ; aber ich leugne nicht, in ihrer Gegenwart traten alle Hoffnungen, alle Wünsche wieder hervor, und neue Unsicherheiten bewegten sich in mir »... Et surtout, avec voile, Lili était plus amoureuse de lui que lui d'elle : « in ihr allein, glaubt'ich, wusst'ich, lag eine Kraft, die das alles überwältigt hätte ». De ce projet avorté, il lui reste, tard encore, des nostalgies imprécises : Sulpiz Boisserée nous a transmis des regrets (le 2 août 1815) : la *Farbenlehre*, la *Metamorphose der Pflanzen* ont été mal reçues en Allemagne : que n'aurait-on pas pu réaliser si l'on avait su quitter à temps une Europe pétrifiée dans ses préjugés

newtoniens ? « Was hätte und müsste man alles herausfordern können, wenn man vierzig bis fünfzig Jahre alles, was von aussen herkömmt, beiseite lassen könnte ? Was möchte daraus geworden sein, wenn ich mit wenigen Freunden vor dreissig Jahren nach Amerika gegangen wäre und von Kant usw. nichts gehört hätte ? » Sur quoi Goethe parle des dons divers des êtres humains, « wie viele Talente und Genies bleiben durch Verhältnisse unentwickelt und zurückgehalten », ces « Verhältnisse » qui, s'il avait tourné le dos à une Europe vieillie, n'auraient plus entravé l'épanouissement de ses dons. La date « vor dreissig Jahren » intrigue : Goethe songe à l'année 1785 ; n'y aurait-il pas ici une erreur de sa part (ou de Sulpiz Boisserée), et ne songe-t-il pas plutôt aux derniers mois d'avant son départ pour Weimar qu'à ceux qui précèdent sa fuite en Italie ? Faut-il supposer qu'il songe aux tensions de 1775 ? Ou admettre qu'il fait allusion aux difficultés de 1785 ? S'il en est bien ainsi, l'Italie aurait été pour lui, en quelque sorte, une Amérique de substitution.

L'Eldorado des opprimés : c'est dans cette lumière d'utopie, personnelle ou sociale, qu'apparaît l'Amérique en ces premières années de sa liberté. Utopie individuelle : dans *Die Kindermörderin* de Wagner, 1776, la pauvre petite Evchen Humbrecht, séduite par von Gröningseck, terrorisée par un père dur, soupire : « O wenn ich ein Mann wäre !

Fr. Humbrecht : Was wärs ?

Evchen : Noch heute macht ich mich auf den Weg nach Amerika, und hälf für die Freyheit streiten... », cette liberté que tout lui refuse à Strasbourg : son sexe, sa condition de fille de boucher, l'autorité de ses parents, la dépendance à l'égard de son séducteur, qui lui a promis le mariage. Utopie familiale : dans *Sturm und Drang*, si l'arrière-plan américain reste plus que vague, le sens symbolique de ce choix est clair : les Berkley et les Bushy, ennemis mortels, dressés les uns contre les autres en Angleterre par les intrigues et les malentendus, peuvent se réconcilier dans un monde nouveau : dès 1877, Oskar Erdmann trouve dans ce choix « das Eigentümlichste an diesem Drama » : en émigrant vers l'Amérique, les « Stürmer und Dränger » découvrent un nouveau champ d'activité, et l'oubli des haines familiales, surmontées par « befriedigte Liebe und Eröffnung einer friedlichen Tätigkeit in der neuen Welt bei den jungen Paaren ». Klinger a composé *Sturm und Drang* à Weimar, de fin juin à octobre 1776 : étudiant raté, il songe alors, sous l'influence de Wieland et de la duchesse Anna Amalia, à prendre du service, et comme la Prusse ne lui offre guère de chances (elle est en paix, et que peut-elle faire du fils d'une lavandière ?), il songe à s'engager dans les troupes anglaises qui combattent les Insurgents ; Anna Amalia est, après tout, fille du duc de Brunswick, qui, lui aussi, paie ses dettes en vendant ses soldats à Georges III ; le major von Lindau décrit, de là-bas, ses premiers exploits dans l'armée britannique. Beaucoup plus tard, entre mars 1778 et août 1780, Klinger tentera, par l'intermédiaire d'amis, de prendre contact avec Franklin, ambassadeur des Etats-Unis en France, et d'entrer dans les troupes américaines — avant de servir dans un corps franc

autrichien, et, enfin, de trouver sa voie dans l'armée russe, recommandé par la brave épouse württembergeoise du tsarevitch Paul. On voit que l'engagement de Klinger n'a rien de politique et qu'il cherche, tout simplement, à fuir, dans l'un ou l'autre camp, la disgrâce de ses origines plébéiennes : là-bas, personne ne s'occupera de ses origines, s'il sert avec courage. D'où l'imprécision surprenante de *Sturm und Drang* : Wild, La Feu et Blasius viennent en Amérique pour se battre, se présentent à un général, prennent part à une bataille, mais de quel côté ? C'est l'un des points obscurs de la pièce, qui, comme on le sait, devait s'appeler *Der Wirrwarr* (le titre illustre de *Sturm und Drang* est dû à son ami Christoph Kaufmann). J'estime toutefois qu'il s'agit de l'armée des Insurgents : à l'acte V, sc. 5, le capitaine interpelle son père, le vieux Lord Berkley : « Vater ! geht mit auf mein Schiff, wir wollen für die Colonien capern » ; Klinger semble attacher peu d'importance à ce choix : l'important, pour Wild, c'est de trouver dans la « tempête » de la guerre un exutoire à son « Drang ». Littérairement, l'Amérique apparaît ici comme la terre du *happy end* ; idéologiquement, comme celle où des instincts qui se combattent en Europe, le besoin de liberté et celui de servir les hommes, pourraient s'harmoniser — tandis que l'arbitraire royal, selon une remarque du vieux Berkley, à la fin du second acte, a chassé d'Angleterre le vieux et le jeune Bushy.

Utopie sociale, enfin : elle est bien connue et tient une certaine place dans les *Lebrjahre*. Encore faut-il interpréter ce que Goethe y raconte à propos de Lothario et de ses tentatives d'installation en Amérique.

L'atmosphère pro-américaine de 1775 est attestée par Goethe, au livre XVII, IV^e partie de *Dichtung und Wahrheit* : Goethe note très justement que déjà, le même spectacle, mais en petit, avait intéressé le monde : « Korsika war lange der Punkt gewesen, auf den sich aller Augen richteten : Paoli, als er, sein patriotisches Vorhaben nicht weiter durchzusetzen imstande, durch Deutschland nach England ging, zog aller Herzen an sich »... Goethe l'a vu chez les Bethmann, lors du passage du patriote corse à Francfort ; Lichtenberg devait lui rendre visite dans son exil londonien, le 14 mars 1775 — Pascal Paoli a quarante-neuf ans — : « ein äusserst belebter, schöner, einnehmender Mann », aux manières exquises : le professeur de Göttingen attendait un Spartiate ; il rencontre un Athénien délicatement parfumé, digne des salons londoniens. Ainsi, la vague pro-américaine se situe entre le mouvement d'intérêt pour la révolte des Corses et les enthousiasmes suscités par la première phase de la Révolution française. Goethe écrit : « man wünschte den Amerikanern alles Glück, und die Namen Franklin und Washington fingen an, am politischen und kriegerischen Himmel zu glänzen und zu funkeln... » — changements heureux que Goethe oppose à la torpeur béate qui règne dans le Saint-Empire, de l'Empereur au Juif.

Dès la *Theatralische Sendung*, il se trouvait quelques allusions aux événements d'Amérique, la plus claire, mi-plaisante, étant le projet d'organisation républicaine que Wilhelm fait adopter comme « la meilleure et la seule... parmi les gens de

bien » par la troupe des acteurs : un directeur, rôle que chacun remplit à tour de rôle, et « une sorte de petit Sénat » pour l'assister (V, chap. 13) — Sénat où les femmes ont, elles aussi, « Sitz und Stimme » : cette forme républicaine est en rapport avec la liberté et l'existence errante des comédiens. Mais c'est seulement dans les *Lehrjahre*, en la personne de Lothario, frère de Natalie, amant d'Aurelie et membre de la société de la Tour, que se concrétisent, parmi d'autres *Bildungsmächte*, les projets américains de Goethe, qu'il faut rattacher à l'année 1785, si l'on se réfère au journal de Boisserée. Goethe connaissait bien la *Brüdergemeinde*, la communauté de Herrnhut ou, comme elle se nomme elle-même, l'Unité des Frères, et était au courant du voyage de Zinzendorf dans les Colonies d'Amérique, en 1741-1743 : dans les *Lehrjahre*, le Comte (qui a épousé la sœur de Natalie) n'a d'autre dessein que... « den abgeschiedenen Grafen in der Gemeinde zu ersetzen, durch Einsicht und Tätigkeit diese grosse Anstalt zu unterstützen und weiter aufzubauen », et, comme son prédécesseur, d'inspecter les établissements moraves, et même ceux d'Amérique ; Natalie s'en inquiète (VIII, 3). Zinzendorf était mort en juin 1760 ; Spangenberg, qui se trouvait alors en Amérique, en était rentré en 1762 pour régler la question délicate de sa succession et prendre la tête de l'Eglise : Goethe a pu s'en souvenir. L'histoire de Lothario se rapporte à une tout autre sorte de tentative américaine et à une autre génération. Aurelie raconte à Wilhelm (IV, 16) qu'elle a rencontré son ami « injuste et tendrement aimé » juste après le retour de Lothario « aus Amerika..., wo er in Gesellschaft einiger Franzosen mit vieler Distinktion unter den Fahnen der Vereinigten Staaten gedient hatte », les « Feldzüge » dont il parle à Therese (VII, 6). L'essentiel se trouve dans le passage fameux où Lothario condamne un défaut capital des hommes cultivés : s'attacher à l'idée et non à un objet : ainsi, lui s'est ruiné, brouillé avec son oncle, a négligé sa famille « um einer Idee willen », l'illusion de trouver en Amérique un champ d'activité qui le satisferait : « In Amerika glaubte ich zu wirken, über dem Meere glaubte ich nützlich und notwendig zu sein... Wie anders seh'ich jetzt die Dinge, und wie ist mir das Nächste so wert, so teuer geworden. » Sur quoi Jarno cite la lettre où Lothario, décidé à regagner sa patrie, sa maison, son verger, sa famille, lui écrivait (en *Sperrdruck*) : « hier, oder nirgend ist Amerika ! » Formule souvent citée, et qu'il faut comprendre tant dans le contexte du roman que par rapport à la maturité de Goethe. Friedrich Schlegel a noté, dans sa récession du *Meister*, que Goethe aurait pu aussi écrire les années d'apprentissage de Lothario : de fait, son histoire ou ce qu'en communique l'auteur reprend « en abyme », dit-on de nos jours, celle de Wilhelm : le passage de l'imagination au « Verstand », de l'avenir rêvé à la « Gegenwart », de la réforme du théâtre allemand ou de l'Amérique à un cercle plus modeste, mais concret d'activité : devenir chirurgien, faire valoir ses biens d'Europe. « Hier, oder nirgend ist Amerika ! » apparaît comme une modernisation du classique « hic Rhodus, hic salta » : l'imagination, entravée par le « Verstand » et la monotonie d'un présent toujours semblable, doit apprendre à voir « das Ausserordentliche, was jeder gleichgültige Tag von uns fordert », autrement dit : s'associer à la raison pour faire de tout lieu une

Amérique et de tout temps celui de l'aventure — dépasser ainsi l'antithèse du rêve et de la raison dans une harmonie toute goethéenne : cela vaut de tous les hommes, et Lothario, guéri de son enthousiasme, se promet de dire à son beau-frère le comte, lorsqu'il arrivera : « hier, oder nirgend ist Herrnhut ! ». Donc, l'utopie américaine, l'image d'un pays où les vœux s'accompliraient enfin est rejetée, par Goethe quadragénaire, au profit du *hic et nunc*, de la « Forderung des Tages » — plus tard, il en jugera autrement, et dans les *Wanderjahre*, Lothario, sa femme (Therese), sa sœur (Natalie), l'Abbé seront rejoints par Wilhelm en Amérique (III, 14).

La fuite vers le Nouveau Monde apparaît comme l'ouverture sur une résurrection intérieure, la renaissance, le dernier recours des parias de la société ; ainsi dans le paragraphe final du *Belphégor* de Johann Carl Wezel, redécouvert par Arno Schmidt, qui le cite avec *Candide* et *Gulliver's travels* comme « das dritte dieser alten Bücher des ehrwürdigsten Gott-, Welt- und Menschenhasses ». Wezel, d'origine aussi misérable que Klinger, fils d'un laquais à la petite cour thuringienne de Sondershausen, a connu les misères de ces « jeunes loups », sans parvenir à les surmonter aussi brillamment que son collègue francfortois : étudiant famélique, précepteur, auteur de « romans triviaux », de plus rationaliste convaincu, à une époque où l'*Aufklärung* semble déjà vieillotte, et pourvu d'un caractère acerbe, d'où des querelles infinies avec la censure et la critique, voire avec Wieland lui-même ; né en 1747, il sombre dans le gâtisme en 1786 et végète, dans son petit pays, jusqu'à sa mort en 1819. *Belphégor* est le plus noir des romans, une galerie des infamies humaines, une sorte d'anti-*Meister*, dans lequel le héros, cocufié, trompé par son meilleur ami, mutilé, constamment déçu et humilié, reconnaît que le chaos et le hasard sont les maîtres du monde, et conseille de tourner le dos à la « race méprisable » des hommes : « Wir wollen ihm fluchen und sterben ! ». Belphégor, idéaliste naïf, est rudement tancé par la réalité ; le sage de l'histoire est un cynique froid, matérialiste convaincu, adepte de l'homme-machine, et qui ne voit dans le monde matériel ou humain que « la guerre perpétuelle », les chocs et contre-chocs de forces aveugles ; folie que de vouloir « rendre les hommes plus malins » ; qu'on les laisse « sich balgen und raufen » ! Or, la conclusion de cette histoire nihiliste, qui pousse au noir absolu le pessimisme de *Candide*, n'est pas un repli sur « mais il faut cultiver notre jardin » (résignation caricaturée dans le personnage de l'imbécile heureux qu'est Medardus), ni, comme on eût pu s'y attendre, le suicide ou la folie, mais un nouveau départ de Belphégor, qui pourtant se prétendait purgé par l'expérience, vers les Etats-Unis — le livre a paru à Leipzig en 1776 : à la suite de circonstances romanesques, Belphégor et ses compagnons débarquent sur la côte de Californie, où il ne tarde pas à perdre ses illusions rousseauistes sur la bonté naturelle de l'homme, manque d'être dévoré par des cannibales, puis sacrifié aux dieux, échappe aux cruautés des Espagnols, s'indigne de voir les Indiens torturés et opprimés, retrouve Fromal dans l'île de « New Wight », et s'installe dans un bonheur à la Voltaire — tout le roman est une réplique allemande de *Candide* — un modeste paradis communautaire, où ils

vivent même en harmonie avec leurs esclaves, « während dass in der Entfernung etlicher Meilen von ihnen, längst der ganzen Küste von Nordamerika, Sklaven von ihren Herren und die Herren von ihren Sklaven geplagt und beide ein Paar feindliche Parteien ausmachten, die sich wechselseitig dafür rächten... » (« Beschluss »), échappant ainsi aux deux maux de l'humanité : « der Geselligkeit und des Eigenthums ». Or, cette humble félicite, un « Glück im Winkel » loin de l'Europe corrompue et corruptrice, est menacée par l'oppression anglaise, et à peine le bruit parvient-il dans les colonies, « dass jeder Kolonist für die Freyheit wider ein unterdrückendes Vaterland fechten müsse, als Belphegorn sein Enthusiasmus von neuem ergriff », malgré les objections du glacial Fromal, et il devient sous un autre nom l'un des chefs de « l'armée des Colons » : « Er war es, der einige der kernhaftesten Reden in einigen Versammlungen hielt ; er erlangte etliche ansehnliche Vortheile über die Engländer » ; faut-il y voir le signe d'une guérison — Belphégor aurait enfin trouvé sa voie et une cause digne qu'on se sacrifie à elle — ou un symptôme de son incorrigible idéalisme ? Wezel laisse aux événements — la Révolution ne fait que commencer — le soin de décider qui a raison, de Belphégor ou de Fromal : « wer von beyden Theilen Recht behalten und ob Belphegor als Patriot und Menschenfreund allgemein bekannt werden oder im Streite für die Freyheit ungerühmt umkommen soll ».

Hans Galinski regrettait en 1976 que les études concernant l'Amérique et la littérature allemande aient négligé l'aspect formel : quelles formes correspondent-elles à une thématique définie ? On peut dire, sommairement, que dans notre période, l'Amérique « terre du renouveau » est traitée au théâtre et dans le roman, l'Amérique « terre de liberté » lyriquement. Rien de surprenant à cela : le théâtre et le roman ont besoin de péripéties, au sens aristotélicien du mot, et de fins heureuses. L'Amérique, où l'on peut fuir, d'où l'on peut revenir à l'improviste, permet de dénouer les conflits ; en outre, la scène américaine offre une distance critique à l'égard de l'Europe, un point de perspective d'où juger les mœurs et les structures politiques du vieux monde : bien avant la Révolution, il en était déjà ainsi dans la dernière partie des « Indes Galantes », située en Louisiane (1735), où la belle « Indienne » préfère son cacique aux officiers, le Français et l'Espagnol. La liberté, elle, se chante.

Encore faut-il distinguer le poème, le chant *sur* la liberté du chant *à* la liberté, donc, la chanson (engagée ou non) de l'ode, autrement dit : Schubart et Klopstock. Les formes adoptées par eux sont aussi opposées que leur conception de la Révolution américaine. Le premier poème, populaire, qui traite de ces événements est *Ein neues Lied von Amerika*, réimprimé par Emil Horner, et qu'on peut dater avec quelque précision : il narre, avec une trivialité inégalable, mais une parfaite objectivité, les événements qui ont abouti à l'élection du Congrès, la nomination d'un général et le recrutement d'auxiliaires par la Couronne britannique, et la Déclaration d'Indépendance : donc, jusqu'à l'été de 1776. Le style et le mètre de ce petit poème suggèrent qu'il s'agit d'une de ces poèmes d'information que les colporteurs chantaient (avec illustrations) et vendaient dans les foires ou les

marchés ; d'où la prudence du texte, d'où sa conclusion prudhommesque et vertueuse :

« Also in der Neuen Welt
Ist der Krieg nun auch bestellt —
Ja, wo Menschen auf der Erd,
Da wird Fried' in Streit verkehrt ».
(conclusion moralisante, et non jugement politique).

Mais Christian Friedrich Daniel Schubart avait pris, bien avant, avec sa vigueur habituelle, position en faveur des Insurgents. Son poème figure en 1775 dans sa *Teutsche Chronik*, qui paraissait alors dans la ville libre d'Ulm, tirée à trois mille exemplaires, ce qui est beaucoup pour l'époque : *Freiheitslied eines Kolonisten*. On y retrouve les traits qui font, de ces poèmes de combat, une propagande efficace : la forme simple, populaire, chantable ; la dramatisation — il s'agit bien ici des paroles prêtées à un « Kolonist », partisan inconditionnel de la liberté ; la forme du monologue animé, relevé d'exclamations, d'invectives, de questions ; les allusions précises, ainsi au *Menschenschacher* des princes allemands, qui contraste avec l'élan des volontaires du nouveau Monde : « Kolumbus, deine ganze Welt/Tritt mutig daher ! », mais

« Da seht Europens Sklaven an,
In Ketten rasseln sie !
Sie braucht ein Treiber, ein Tyrann,
Für würgbares Vieh »... ;

la vigueur de la péroraison (« Horch, Brite, unser Feldgeschrei/Ist Sieg oder Tod »), et enfin la concentration autour d'une figure héroïque, qui ramasse en elle les vertus des Colons légitimement révoltés, Israel Putnam (1718-1778), sous les traits archétypiques du vieillard sorti de sa retraite pour défendre une fois encore la cause de la justice :

« Ha, Vater Putnam lenkt den Sturm
Und teilt mit uns Gefahr ;
Uns leuchtet wie ein Pharusturm
Sein silbernes Haar ! »...
« Doch winkt uns Vater Putnam nicht ?
Auf, Brüder, ins Gewehr !
Wer nicht für unsre Freiheit ficht,
Den stürzt ins Meer ! »

Le choix de Putnam est curieux, car Schubart, qui publie ce poème en août 1775, devait déjà savoir que Washington avait été élu par le Congrès général en chef des troupes américaines. Peut-être la nouvelle n'en était-elle pas encore parvenue à Ulm ; en tout cas, Putnam représente le héros populaire, tel que le souhaite un cœur républicain : il a organisé la milice du Connecticut ; on dit que ce Circinnatus du Nouveau Monde a abandonné sa charrue et ses chevaux, à la nouvelle de la bataille de Lexington (19 avril 1775), pour se rendre en hâte à

Boston et y organiser la résistance ; il commandait en chef à Bunker Hill (16/17 juin 1775) et a défendu New York jusqu'à l'arrivée de Washington en avril 1776 ; sa jovialité et sa vaillance gaillarde le faisaient adorer de ses troupes. Schubart ne cesse de commenter la Révolution d'Amérique, dès la fin de 1774, dans un esprit d'optimisme intrépide, que les revers initiaux des Insurgents n'entament pas, et s'il publie parfois des fausses nouvelles (les relations avec les Etats-Unis étaient lentes et irrégulières), du moins reste-t-il le chroniqueur enthousiaste des « muthigen Söhne der Freiheit » ; surtout, il est bien renseigné sur ce qui se passe en Europe, et sur les conséquences des événements d'outre-mer ; dès la fin de 1774, il annonce qu'on « craint » que la France ne soutienne les « Bostoniens » ; il dénonce avec violence la vente des mercenaires brunswickois et hessois à la couronne britannique ; il remarque, non sans raison, que l'opinion anglaise est divisée et que le sentiment populaire est favorable aux Colons : « Nie war der Geist der Nation in einer brausenden Gährung, als jetzt. Das Volk ist äusserst amerikanisch, und verflucht die Ministerialparthey » (*Teutsche Chronik*, 12 décembre 1776). Le 28 mars 1776, il annonce même à ses lecteurs que le duc de Württemberg est sur le point de « céder trois mille hommes à l'Angleterre, et ce serait la raison de son séjour actuel à Londres ». Ce n'est qu'« une rumeur » (« eine Sage »), mais chacun sait que Schiller l'a reprise, combinée avec des incidents authentiques, des exécutions de soldats mécontents en Württemberg, lors de la Guerre de Sept Ans, six mille Souabes vendus à la France pour opérer contre la Prusse, y a ajouté sa double révolte, contre son père, ex-officier recruteur, et contre la figure paternelle négative du duc Karl-Eugen, et a fondu ces éléments divers, mais tous réels, dans la scène la plus forte de *Luise Millerin* (« Kabale und Liebe ») (II, 2) — et les contemporains ont déjà dû en juger ainsi, puisque le rôle tout à fait épisodique du vieux valet de chambre, dont les fils paient de leur peau les bijoux de lady Milford, était joué par Iffland en personne.

Chez le jeune Schiller, comme chez Schubart, l'esclavage des Européens et la liberté américaine, la totale corruption du vieux monde (qui, dans *Luise Millerin*, a contaminé jusqu'à la petite bourgeoisie) et la pureté du continent nouveau forment un couple antithétique simple et frappant. Schiller a dû connaître la chanson des mercenaires mécontents, « ein schön und wahrhaftig Soldatenlied so Anno 1775 zu Cassel auf der Parade von den abziehenden Militärs mit admirabler bonne humeur vor Ihro Durchlaucht gesungen ward », car cette chanson commence par un « Juchesa, nach Amerika, / Dir, Deutschland, gute Nacht ! » qu'on retrouve dans le récit du vieux laquais : « ... und die ganze Armee schrie : *Juchbe ! nach Amerika !* » : la chanson maudit avec la même conviction les « lausige Rebellen » et le landgrave trafiquant de la vie de ses sujets :

« Ade, Herr Landgraf Friederich,
Du zahlst uns Schnaps und Bier !
Schiessst Arme man und Bein uns ab,
So zahlt sie England dir ! ».

On serait tenté de douter que les mercenaires hessois aient pu lancer au visage

de leur souverain une accusation aussi brutale. Mais la raison en est donnée par Seume, qui était de ces mercenaires : les malheureux n'avaient plus rien à perdre ; ils savaient qu'un soldat au cachot à Cassel ne rapportait rien au landgrave ; un soldat en Amérique, au contraire, était rémunérateur. L'évolution de Schiller à l'égard des Etats-Unis a été bien commentée par Ursula Wertheim ; nous renvoyons à son article de 1957, seconde partie — dès octobre 1776, le jeune Schiller fait imprimer dans le *Schwäbisches Magazin* de Haug un poème sur le soir qui contient une allusion évidente à l'aurore de la liberté dans le continent du soleil couchant :

« Die Sonne zeigt, vollendend gleich dem Helden,
Dem tiefen Thal ihr Abendangesicht,
(Für andre, ach ! glücksel'gre Welten
Ist das ein Morgenangesicht)... » etc.

La scène déjà citée de « Kabale und Liebe » parle pour elle-même ; le Schiller de la maturité, parmi ses plans dramatiques, mentionne des sujets américains, *Das Schiff et Seestück*, qui se fonderaient sur l'antithèse du Vieux et du Nouveau Monde : « Europa und die Neue Welt stehen gegeneinander ». Toutefois, lui aussi finit par douter que la liberté se trouve quelque part dans le monde réel, fût-ce de l'autre côté de l'océan, et, comme Lothario, mais pour d'autres raisons, il renonce à la fuite vers le pays de la liberté :

« Nach dem fernen Westen wollt ich steuern
Auf der Strasse, die Columbus fand,
Und mit seinen Kähnen
Die Kolumb mit seinem Wanderschiffe
An die alte Erde... band.
Dort vielleicht ist Freiheit,
Ach, dort ist sie nicht
Flieh...
Liegt sie jenseits dem Atlantermeere
Die Kolumb mit wandernder Galeere — ».

On voit comment l'espoir de Schubart fait place ici à la déception, ou tout au moins au doute. Schubart avait qualifié les Insurgents de « Colombiens » :

« Hinaus, hinaus ins Ehrenfeld
Mit blinkendem Gewehr !
Kolumbus, deine ganze Welt
Tritt mutig daher ! »...
« Herbei, Kolumbier, herbei !
Im Antlitz Sonnenrot !
Horch, Brite, unser Feldgeschrei
Ist Sieg oder Tod ».

Schiller, lui aussi, évoque l'audacieux qui a donné un monde nouveau à l'humanité, mais la résignation de son « Ach, dort ist sie nicht/Flieh... » témoigne à suffisance d'un repli du réel vers l'idéal.

A mesure que la guerre se prolonge, le ton de ces poèmes se modifie : l'auteur prend ses distances à l'égard des partis ; des accents plus nobles, du moins au sens de l'idéalisme pacifique, se font jour, un « O Freunde, nicht diese Töne !... », et l'éloge de la liberté militante fait place à celui de la paix et de la liberté triomphante. Klopstock est le premier à envisager la guerre d'Indépendance comme une lutte de l'Europe contre elle-même, fratricide, et qui doit faire place au respect de l'adversaire. Sa curieuse ode de 1780, *Der jetzige Krieg* (« Anfang 1780 ») a pour occasion un répit dans la guerre navale franco-anglaise, dont les raisons sont purement stratégiques : en 1779, après l'échec de la flotte française à Rhode Island (10/11 août 1778), l'amiral d'Estaing se « comportait en conservateur de sa flotte » (Manceron, III, p. 140), en attendant l'arrivée de l'escadre de la Motte-Piquet ; son indécision faisait « bouillir les officiers » (*ibid.*, p. 143), et la guerre sur mer se bornait à des opérations secondaires dans le secteur des Caraïbes. Or, Klopstock interprète cette prudence d'Estaing et de lord Howe comme un scrupule humanitaire et généreux, une conscience naissante de la solidarité que crée la culture européenne, un respect, en l'adversaire, de l'homme ; bien mieux, il voit s'établir cette trêve comme une sorte de courtoisie internationale entre nations civilisées ; nous ne sommes pas loin des projets de « paix perpétuelle » en cette fin du XVIII^e siècle : troisième strophe :

« Europas Bildung erhebt sich
 Mit Adlerschwunge, durch weise Zögerung
 Des Blutvergusses, durch weisere Meidung,
 Durch göttliche Schonung,
 In Stunden, da den Bruder tötend,
 Der erhabne Mensch zum Ungeheuer werden muss... »

« Erdenkönigin, Europa ! dich hebt bis hinauf
 Zu dem hohen Ziel deiner Bildung Adlerschwung :
 Wenn unter deinen edlern Kriegern
 Diese heilige Schonung Sitte wird !
 O dann ist, was jetzo beginnt, der Morgenröte schönste ;
 Denn sie verkündiget
 Einen seligen, nie noch von Menschen erlebten Tag,
 Der Jahrhunderte strahlt ».

Ainsi se fait jour un certain pacifisme (qu'on excuse ce terme anachronique) fondé sur l'universalisme de la « Bildung », cet idéal de la fin du siècle, qui vaut pour les nations non moins que pour les individus, et sur un humanisme qui tente de concevoir, au-delà des particularités, l'existence concrète d'une fraternité européenne de fait. Le Ve dialogue d'« Ernst und Falk » en apporte une confirmation ; Ernst y dit à Falk : « Ce qui coûte du sang ne vaut certainement pas ce sang versé ». On a depuis longtemps noté qu'il s'agit là d'un mot attribué par Georg Forster à Franklin, qu'il a rencontré à Passy, « une petite ville ou village à environ un mille et demi de Paris », donc chez Madame Helvétius, le 9 octobre 1777. Forster en parle dans ses « Souvenirs de l'an 1790 en tableaux et portraits histo-

riques » et fait tenir à Franklin un langage surprenant, à vrai dire, dans la bouche d'un ambassadeur des Etats-Unis, venu plaider la cause des Insurgents auprès de la France : « Enfants de l'Europe ! Vénérez l'étincelle divine de la Raison en vous, et perfectionnez-vous par son usage. La liberté n'est accessible qu'à la jeunesse ; la vertu n'est possible que par la raison. La fureur et la haine ne peuvent que verser le sang ; ce n'est pas avec le sang seul que vous achèterez la liberté. Non, vous n'achetez que la honte, les remords, les tourments ; vous tuez votre joie et votre paix ; aussi ce qui coûte du sang ne vaut pas ce sang ». On sait que Forster est venu visiter Lessing à Wolfenbüttel, à la mi-janvier 1779, et qu'ils se sont entretenus de la Révolution américaine ; l'authenticité des paroles du Bonhomme Richard me paraît douteuse ; mais le fait que Forster ait ainsi interprété ses propos, et que Lessing les ait intégrés, sous cette forme, dans ses dialogues maçonniques montre bien qu'un certain retour à la « raison », une certaine *Ernüchterung* se produit : l'admirable et courageux poème de Matthias Claudius, *Kriegslied*, est de 1779, et s'il n'est pas uniquement, ni principalement inspiré par la guerre d'Indépendance, la dernière strophe me semble bien contenir une allusion à un conflit qui se prolongeait et ruinaient deux des principales nations européennes :

« Doch Friede schaffen, Fried' in Land und Meere,
Das wäre Freude nun !
Ihr Fürsten, ach, wenn's irgend möglich wäre,
Was könnt ihr Grössres tun ? »

Jugement analogue sous la plume de Wieland, dans le premier numéro de son *Teutscher Merkur* en janvier 1777, « die apokalyptische Zahl » : « Le plus grand événement politique de la septième décennie de notre siècle (et peut-être, aux yeux de la postérité, du siècle entier) est, sans doute possible, le procès toujours pendant entre la mère et la fille, la Grande-Bretagne et ses colonies, dont le verdict pourrait bien être d'une importance extrême pour une grande partie de l'humanité » : clairvoyance remarquable, et plus encore la prévision de l'écrivain : « Une modification intéressante du système politique actuel en semble être une conséquence presque inévitable, dont la proximité ou l'éloignement dépend des modifications diverses de l'issue de ce grand événement ». Wieland ne s'indigne pas de l'insolence des Insurgents, pas plus qu'il ne s'enthousiasme pour la liberté et la République : il envisage, en réaliste, les conséquences pratiques du conflit. Celui-ci ouvrira, dit-il, des voies nouvelles au commerce, suscitera des industries nouvelles et de nouveaux rapports entre nations et continents ; il contribuera à la diffusion des Lumières ; il inspirera aux peuples une audace nouvelle, et à l'esprit de liberté une nouvelle vie. La conclusion est d'une splendide lucidité : « Sie werden europäische Manufakturen entbehren oder verfertigen lernen ; sie werden neue Verbindungen mit fremden Mächten knüpfen ; ihre Verfassung wird sich zur festen Konsistenz bilden.

Die Kolonien können ein Holland (aber unendlich mächtiger und innerlich solider) der neuen Welt werden, wenn sich ihre republikanische Einigkeit erhalten

sollte... », à condition, ajoute Wieland, qu'elles sachent maintenir leur esprit républicain et qu'« un Hancock, un Adams ou quelque homme inconnu » ne s'érige pas en « protecteur » (autrement dit, en Cromwell) après le rejet de l'autorité royale. La guerre touche à sa fin ; l'un des poèmes les plus émouvants qu'elle ait inspirés paraît en Prusse (américanophile), en avril 1783, donc entre les préliminaires de paix (30 novembre 1782) et la paix de Versailles (3 septembre 1783) ; l'auteur, anonyme, signe J.F. H-L ; c'est, en tout cas, un émule de Klopstock, non indigne de ce noble modèle. L'ode est intitulée : *Die Freiheit Amerikas* et célèbre, au nom de l'Europe entière, « den heiligsten aller Siege », victoire sur l'orgueilleuse et tyrannique Grande-Bretagne, sur ses hordes, « gesandt zum Mord/Auf hundert ehr'nen Kielen », sur les « innombrables esclaves allemands stipendiés » ; et déjà, l'auteur en tire la leçon et la menace que comporte pour les « tyrans » ce triomphe de la Liberté :

« ... Dein Frevel sei
 Der Nachwelt ernste Lehre ; wenn ein Tyrann
 Nach freier Menschen Habe geizet,
 Denk' er Britannias Los und zittre !
 Und du, Europa, hebe das Haupt empor !
 Einst glänzt auch dir der Tag, da die Kette bricht,
 Du, Edle, frei wirst ; deine Fürsten
 Scheuchst und ein glücklicher Volksstaat grünest ».

Le poète exalte la vision d'avenir qu'est, pour l'Européen encore asservi, le présent de la jeune République : « O Land, dem Sanger teurer als Vaterland ! » : la liberté, à l'ombre de laquelle prospèrent l'ordre et la loi ; la fraternité entre ennemis d'hier : « Du schenkst ihm Haus/Und nie getraumtes Erbteil und nennst ihn Freund. » Dans ce « meilleur hémisphère » réside enfin « die susse Gleichheit », et l'engeance aristocratique, « Adelbrut, Europens Pest », y est inconnue : on y vit... « Arm, aber frei ; ohne Prunk, doch glucklich ! ». La strophe finale est élégiaque : ce n'est pour l'Allemand qu'une vision, un beau songe : « doch die eiserne Fessel klirrt/Und mahnt mich Armen, dass ich ein Deutscher bin ». Pourtant, les trois principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité se trouvent bien, explicitement, dans ce poème, et, avec la conscience de la servitude allemande, un espoir et une prophétie : cette République à peine fondée représente l'avenir de l'Europe : « ein glucklicher Volksstaat », par quoi il faut entendre : un état unique et démocratique. Voici bientôt deux cents ans que cette vision est apparue à un Prussien dont nous ignorons jusqu'au nom ; et nous pouvons encore, hélas ! conclure avec lui :

« Euch seh'ich, holde Szenen, schwinden,
 Sinke zuruck in den Schacht und weine ».

LA RÉVOLUTION GENEVOISE DE 1782 : UN ÉTAT DE LA QUESTION

par

J.-D. CANDAU
Bibliothèque de Genève

Dans sa vaste « Histoire biographique entrecroisée de la Révolution française et de son temps », intitulée *Les Hommes de la liberté*, Claude Manceron a consacré cinq chapitres¹ à la Révolution genevoise de 1782. De sa plume incisive et volontiers gouailleuse, il relate les principaux épisodes de cette « guerre civile dans un mouchoir de poche » en quelques *flashes* où abondent les traits et les portraits frappants : « Une trentaine de familles, incarnant réellement l'expansion économique et l'activité de Genève, avaient chassé de leurs fauteuils une trentaine de vieux croûtons rassis ». D'Ivernois : « il a tout pour jouer l'archange de ce petit groupe ». Du Roveray : « il est le sanglier des Représentants², avec son grand front bas, des cheveux drus, bien poudrés, et des yeux [...] qui fusillent à bout portant ». Clavière : « une grande asperge poussée à force de soins ». Mais « voici les troupes du roi de France à Ferney, avec la Genève rousseauiste dans leur mire. L'Europe est au balcon... » Au bout de deux mois, la ville capitule : « L'avocat Grenus brandit son épée contre ceux qui ont voté l'abandon. Un certain Brusse,

Abréviations utilisées :

AEG : Archives d'Etat, Genève

BPU : Bibliothèque publique et universitaire, Genève

RIVOIRE : E. RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle* (voir note 38).

¹ *Les Hommes de la liberté*, 3. *Le bon plaisir, les derniers temps de l'aristocratie, 1782-1785*, Paris, Robert Laffont, 1976, chap. 7 : « Un fier coup de peigne » et chap. 18-21 : « Une guerre impie », « Ces chimères nous appartiennent », « Cette espèce de bonheur », « Osez vivre ! ».

² Les *Représentants* sont à Genève les bourgeois contestataires, ils s'opposent d'un côté au groupe oligarchique des familles régnautes, les *Négatifs* (ou Constitutionnaires), et de l'autre aux nombreux immigrés (ou plutôt descendants d'immigrés) privés des droits politiques et économiques que seule la bourgeoisie confère, les *Natifs*.

dit Lamotte, brise la sienne sur son genou [...] Mais Clavière, d'Ivernois, du Roveray, bras croisés au milieu de la mêlée, baissent la tête et ont déjà compris ». Bref, « Vergennes a réussi son *coup de Genève* ».

Pour être écrit de seconde main — et destiné au grand public — l'ouvrage de Manceron n'en a pas moins l'incontestable mérite de remettre en lumière un épisode auquel les spécialistes, les universitaires, les scientifiques n'avaient accordé jusqu'à présent que peu d'attention, lorsqu'ils ne l'ignoraient pas tout à fait.

Cette micro-révolution genevoise de 1782 a pourtant de quoi piquer la curiosité. Elle va bien au-delà de l'émeute et même de l'insurrection. Pour la première fois en Europe, du moins dans l'Europe d'après Cromwell, Genève offre l'exemple d'un cycle révolutionnaire complet : troubles prémonitoires, bataille de brochures, émeute populaire, prise de pouvoir, changement de gouvernement, réformes, intrigues des dirigeants déçus, intervention des puissances, conflit armé, résistance, ultimatum, reddition, restauration de l'ancien régime, annulation des réformes, proscriptions, poursuites pénales, mise en place d'un système préventif et répressif. Il y a là un schéma qui, pour le malheur des peuples, va se répéter plusieurs fois au cours des générations suivantes. Rien n'y manque d'ailleurs, ni les incidents dramatiques³, ni les épisodes rocambolesques⁴, ni les caricatures⁵, ni les chansons⁶. Mais si la structure de l'événement est remarquable, sa résonance ne l'est pas moins. La Révolution genevoise de 1782 a eu pour témoins et pour chroniqueurs deux hommes qui étaient destinés l'un et l'autre à jouer un rôle non négligeable dans la Révolution française : Brissot de Warville d'un côté, Mallet-DuPan de l'autre. Leurs plaidoyers vibrants, qui développent une argumentation contradictoire mais fondamentale, s'adressent à l'Europe entière. C'est toute l'Europe aussi qui se ressentira de l'émigration massive sortie de Genève en juillet 1782 :

³ La mort à son balcon de Mme Saladin-Grenus (82 ans), tuée par une belle perdue (voir *Fragments biographiques et historiques extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève dès 535 à 1792*, Genève, Manget et Cherbuliez, 1815, p. 366) ou encore l'embarquement et la fuite nocturnes des chefs proscrits, sous la mitraille de leurs partisans ulcérés.

⁴ Notamment le siège soutenu dans son propre hôtel de la rue de la Terrasse par le fameux naturaliste H.-B. de Saussure (voir D.W. FRESHFIELD, *The Life of Horace Benedict de Saussure*, London, Edward Arnold, 1920, pp. 332-340).

⁵ On connaît plusieurs gravures sur bois ou sur cuivre ridiculisant les Représentants bannis et qui s'intitulent *Le Colporteur genevois*, *La Marchande genevoise*, *Le Débauché des XXI héros* (RIVOIRE, Supplément, n^{os} 2499, 2500, 2500a, 2500c, 2500d et 2501).

⁶ Une douzaine au moins de chansons ont paru à l'occasion de l'événement (RIVOIRE, n^{os} 2502-2514), dont une en allemand et une en patois vaudois. — La Révolution de 1782 inspira d'autre part à Jean-Pierre Béranger son roman épistolaire *Les Amans républicains ou lettres de Nicias et Cynire*, Paris, 1782, 2 vol. (voir Cl. FONTAINE-BORGEL, « Jean-Pierre Béranger historien », *Bulletin de l'Institut national genevois*, 1885, XXVII, p. 148). Quant au poème en cinq chants intitulé *La seconde guerre civile de Genève, ou les aventures de Léchet, poème hétéroclite, avec des notes plus qu'utiles* (Lyon, 1782, in-8, XX-59 p. ; un exemplaire dans la bibliothèque de M. Alain Dufour, à Genève), il parodie celui de Voltaire et n'est point tout à fait indigne de lui être comparé.

les colonies genevoises de Constance, de Bruxelles, de Toscane, d'Irlande n'ont eu peut-être qu'une importance éphémère, mais l'installation à Paris et la collaboration à « l'atelier de Mirabeau » de trois exilés notoires de 1782 (Clavière, Du Roveray et Reybaz) semblent avoir exercé une influence sur le cours même de la Révolution française.

A vrai dire, si la Révolution genevoise de 1782 n'occupe pas la place qui devrait lui revenir dans l'historiographie des Révolutions, la faute en est d'abord aux historiens genevois eux-mêmes. Le seul ouvrage d'ensemble qui lui soit consacré, celui d'Edouard Chapuisat⁷, est décevant à maints égards. Essentiellement axé sur la narration des événements, au point d'en paraître anecdotique, il ne se rattache à aucune problématique générale. En outre, si le livre est écrit aux sources, l'auteur n'a pas réussi à tenir la balance égale entre les deux camps et s'est laissé gagner par la masse impressionnante des papiers Saladin qu'il était le premier à pouvoir utiliser, mais qui donnent en l'occurrence le point de vue de ce que l'on doit bien appeler « les extrémistes de droite ». Enfin, par le titre même de son ouvrage, Chapuisat a eu le tort de rabaisser la Révolution de 1782 au niveau d'une simple émeute et de la priver ainsi de ses véritables dimensions.

La question mérite donc d'être reprise. C'est dans l'espoir de contribuer à cette relance que je présente ici, en toute modestie, un état sommaire des sources et des travaux relatifs à la Révolution genevoise de 1782, ainsi que des problèmes que son étude implique.

Les sources

Puisque l'on a affaire ici à une révolution qui a commencé par réussir, qui a pris le pouvoir et qui l'a conservé pendant près de trois mois, la première source de l'historien paraît bien devoir être recherchée dans les écritures du gouvernement révolutionnaire lui-même. Mais une difficulté inattendue se présente aussitôt. En effet, l'un des premiers actes des généraux alliés, une fois la ville rendue, fut de déclarer « nul, illégal et non avvenu » tout ce qui s'était passé « depuis l'époque du 7 avril 1782 »⁸. Le gouvernement restauré exécuta d'autant plus ponctuellement cet arrêt qu'il l'avait sans doute inspiré. Les lettres de bourgeoisie, distribuées en grand nombre par les autorités révolutionnaires, furent retirées et leur prix remboursé. Les procédures en cours, les enquêtes pénales notamment, furent reprises *ab ovo*⁹. Il ne semble pas douteux que les registres des institutions créées au lendemain du 7 avril, et notamment ceux de la « Noble commission de sûreté »

⁷ *La Prise d'armes de 1782 à Genève*, Genève, A. Jullien, 1932.

⁸ Publication du 4 juillet 1782 (RIVOIRE, n° 2489-2490).

⁹ Ce fut le cas notamment de l'information ouverte contre Jean-Timothée Astruc, prévenu d'assassinat sur la personne de Jean-Salomon Mallet (AEG, Procès criminels, n° 13882).

présidée par Julien Dentand, n'aient été volontairement détruits pour satisfaire à ce désir de revanche et d'abolition.

Cependant les structures de la République ne furent pas fondamentalement bouleversées par le gouvernement révolutionnaire, la plupart des institutions demeurèrent en place et les mêmes registres servirent à consigner les décisions prises avant et après le 7 avril 1782. Ce fut le cas notamment du plus important de tous, le registre du Conseil — ou plus exactement des Conseils¹⁰. Pour celui-là, on lui appliqua un traitement exceptionnel afin de séparer l'ivraie du bon grain. Les pages 217-372, renfermant le procès-verbal des délibérations et décisions prises du 10 avril au 2 juillet 1782, furent détachées du reste du registre pour être reliées ensuite, avec d'autres documents dont je reparlerai, en un volume dénommé « Registre du Conseil illégal »¹¹.

Autre grande institution de l'ancienne Genève, la Vénérable Compagnie des Pasteurs subsista intacte durant toute la période révolutionnaire. Même si elle n'était plus au couchant du Siècle des Lumières ce qu'elle avait été au matin de la Réformation, elle jouait encore un rôle civique et politique non négligeable, dont témoignent ses registres, exempts de toute mutilation. Un pasteur, à la fin du siècle dernier, en a extrait et publié tous les passages relatifs aux troubles de 1781 et à la révolution de 1782¹². Les registres du Consistoire, en revanche, présentent moins d'intérêt, du fait que l'institution, à cette époque, était quasiment réduite à son rôle de tribunal des mœurs.

Les dépêches des ambassadeurs constituent une mine précieuse pour l'histoire des nations européennes, surtout en leurs périodes de crises. Pour la Révolution genevoise de 1782, cette source fait malheureusement défaut. La « parvulissime République » ne connaissait qu'un seul diplomate accrédité, qui était le résident de France (à cette époque, baron de Castelnau). Cet agent docile de la politique de Vergennes s'était retiré ostensiblement de la ville, le 10 avril aux premières heures du matin, pour rentrer dans son pays et sa correspondance subséquente n'est donc plus celle d'un observateur *in situ*¹³. Genève naturellement avait aussi son représentant à Versailles. A Jacques Necker, devenu directeur général du Trésor royal, avait succédé en 1777 Horace-Bénédict Perrinet des Franches, « ministre sans caractère » et créature du parti des Négatifs, qui resta en fonctions jusqu'en 1785 et mourut à Paris, six ans plus tard, dans la plus noire misère. Ses papiers

¹⁰ Conseil ordinaire (soit Conseil des Vingt-Cinq ou Petit Conseil), Conseil des Deux-Cents et Conseil Général.

¹¹ AEG, RC 283^{bis}, pièce 5.

¹² AL. GUILLOT, *Du rôle politique de la Compagnie des pasteurs de Genève dans les événements de 1781 et 1782*, Genève, impr. W. Kündig & Fils, 1893.

¹³ Vergennes avait cependant d'autres informateurs, comme le révèle le dépouillement des recueils de la Correspondance politique de Genève conservés aux Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, et dont il existe une copie aux Archives fédérales à Berne.

furent saisis avec ceux de son fils en 1792 et ce qu'il en reste se trouve aujourd'hui aux Archives Nationales, dans la série T 161. « Au milieu d'une incroyable accumulation de factums, de pièces de procédure, de factures de fournisseurs, etc. » on y rencontre « plusieurs liasses de lettres qui présentent un véritable intérêt pour l'histoire de Genève »¹⁴.

Du quartier-général des trois armées mobilisées contre Genève durent émaner, pendant et après le siège de la ville, des lettres et des rapports. Celui du général piémontais, comte Filippo Ferrero della Marmora, a été publié¹⁵, mais on n'a jamais cherché à retrouver, semble-t-il, les dépêches du général de Lentulus dans les archives de Berne¹⁶ ni celles du général marquis de Jaucourt dans celles de Vincennes¹⁷.

La relative carence des sources officielles est compensée par l'abondance des documents de caractère privé, journaux et correspondances principalement. Cette fin du XVIII^e siècle, où tout le monde a le goût et le temps d'écrire, est une époque privilégiée à cet égard — et sur ce point, Genève ne fait pas exception à la règle. Mais les textes conservés ne sont pas toujours ceux que l'on aurait souhaité et ne font pas entendre toutes les voix également.

Du côté des Négatifs, les témoignages ne manquent pas. Le secrétaire d'Etat Ami de Rochemont, l'un des « ultras » les plus convaincus, coucha par écrit, pour son propre usage, plus de 400 pages de « Notes [...] tirées de ce que j'ai vu ou appris de bonne source », allant du 8 avril au 4 juillet 1782¹⁸. Si le journal qu'Augustin de Candolle (le père du fameux botaniste Augustin-Pyramus de Candolle) avait tenu en 1781 durant son syndicat ne se poursuit pas au-delà du 8 avril 1782¹⁹, trois autres journaux en revanche couvrent toute la période de la

¹⁴ H. AUBERT, « Les troubles de Genève en 1781 et 1782, extraits des papiers de Perrinet Des Franches conservés aux Archives Nationales de France », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1913, III, p. 423. Cette publication ne contient que sept extraits, assez courts, pour l'année 1782. — Les copies faites par H. Aubert sur les papiers Perrinet des Franches sont conservées à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Ms 420.

¹⁵ M. DEGLI ALBERTI, « Una campagna incruenta sotto Vittorio Amedeo III ». *Rassegna contemporanea*, 1911, IV/3, pp. 222-232 et 457-475.

¹⁶ Le plan du camp bernois devant Genève, conservé chez les descendants de son auteur Samuel Gränicher, a été publié avec un bref commentaire par Th. G. GRÄNICHER, « Das bernische Lager in Genf 1782 », *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, 1915, XI, pp. 70-75.

¹⁷ D'autres lettres de Jaucourt, adressées celles-là au premier commis des Affaires étrangères Pierre-Michel Hennin, sont conservées à l'Institut de France, Ms 1265. — On a publié par ailleurs la correspondance assez amusante d'un officier du régiment français avec sa jeune femme (E. DROZ, « Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'occupation de Genève en 1782 », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1960-1961, pp. 71-158)

¹⁸ Ce manuscrit, qui appartenait à Edouard Chapisat, est décrit par lui dans sa *Prise d'armes de 1782*, pp. VII-VIII.

¹⁹ Ce journal est conservé dans les Archives de Candolle, au Vallon, près de Genève. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Roger de Candolle, que je remercie ici.

Révolution de 1782. Ils ont respectivement pour auteur le futur syndic Isaac-Louis Naville-Rilliet²⁰, son cousin par alliance Ami Rilliet, futur syndic lui aussi²¹ et Antoine Saladin de Crans, qui n'était ni syndic ni même simple conseiller, mais qui jouait alors dans le parti des Négatifs le même rôle de mentor intransigeant qu'Isaac Thellusson avait assumé lors des troubles de 1734-1738. Ces trois Messieurs étaient au nombre des douze « otages » que les Représentants avaient consignés à l'Hôtel des Balances et eurent ainsi tout le loisir de rédiger leur journal. Saladin d'ailleurs, homme méthodique habitué à la discipline des *diaries*, en tint plusieurs à la fois au cours de cette année 1782²².

Toujours du côté des oligarques, d'abondantes correspondances privées complètent la documentation : lettres des deux Saladin père et fils, papiers déjà cités d'Horace-Bénédict Perrinet des Franches²³, correspondance d'Isaac Pictet-Lullin avec le ministre de Grande-Bretagne à Turin Lord Mountstuart²⁴, lettres des deux frères Pierre-André et Marc-Louis Rigaud aux Zuricois David von Wyss et Caspar Escher respectivement²⁵, correspondance des Vasserot de Vincy²⁶, lettres de François Gautier²⁷, etc.

²⁰ « Journal historique contenant le détail de ce qui se passe à Genève dès le 8 avril 1782 au second juillet de la même année », 126 f. in-fol. Ce manuscrit appartient à la Fondation Frédéric Rilliet et j'en dois la communication à l'obligeance du pasteur Jean Rilliet, que je remercie ici. Quelques extraits en ont été publiés (J. RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise, les Rilliet (1377-1977)*, Genève, Ed. de la Thébaïde, 1977, pp. 79-87).

²¹ « Journal historique, contenant l'abrégé de ce qui se passa à Genève la nuit du 8 au 9 avril 1782 et le détail de la captivité des otages aux Balances, dès le 9^e avril au 2^e juillet de la même année », 246 f. in-4, Genève, AEG. Ms hist. 80. L'auteur de ce journal anonyme, resté longtemps inconnu (voir *Archives d'Etat de Genève, Catalogue de la collection des Manuscrits historiques*, Genève, A. Jullien, 1936, pp. 69-70), a été récemment identifié par M. Jean Rilliet.

²² Et plus précisément, un « Petit Journal », commencé le 8 avril 1782 et continué jusqu'au 28 février 1783, et un autre journal autographe, appelé plus tard « Journal politique », commencé le 2 juillet 1782 mais faisant suite à un journal antérieur tenu du 27 mars 1780 au 8 avril 1782. Ces trois volumes, ainsi que l'abondante correspondance d'Antoine Saladin de Crans font partie des Archives Saladin, déposées actuellement aux AEG et dont Edouard Chapuisat a publié un inventaire très sommaire (*op. cit.*, pp. IX-XI).

²³ Voir la note 14 ci-dessus.

²⁴ Formant un recueil de plus de 200 pièces, relié à l'époque sous le titre d'« Intelligence from Geneva, 1779 to 1783 » et acquis par la BPU de Genève en 1905 (Ms Suppl. 32). Ce remarquable recueil contient également quelques lettres du colonel Charles Pictet, du comte Jacques Pictet (le père d'Isaac Pictet-Lullin), de Pierre Bellamy, de François d'Ivernois et de Jacques Grenus, tous cinq favorables aux Représentants ou Représentants militants, alors qu'Isaac Pictet-Lullin était lui-même un Négatif. Ce contraste illustre bien les pressions qui s'exerçaient en sens opposé sur les ministres et les diplomates britanniques à cette époque.

²⁵ Zurich, Zentralbibliothek, FA Escher v. G. 152. 142-142a et FA v. Wyss VI 115.

²⁶ Genève, Société d'histoire et d'archéologie, Ms Edmond Pictet 86 (copies par Edmond Pictet).

²⁷ *Ibid.*, Ms Edmond Pictet 71 (copies par Edmond Pictet). — La série des 148 cahiers de documents copiés par Edmond Pictet contient de très nombreux extraits relatifs à

Aux limites de la bourgeoisie, mais se rattachant encore au patriciat, le pasteur Ami Dunant-Martin (1739-1813) est connu pour avoir tenu durant trente ans un journal qui constitue une mine de renseignements particulièrement riche pour l'histoire de la Genève révolutionnaire et impériale²⁸. Or ce texte débute le 2 juillet 1782, le jour même où les troupes alliées firent leur entrée dans Genève et où la Révolution prit fin ! On le consultera du moins pour étudier les conséquences de l'événement.

Du côté des Représentants, la documentation est plus pauvre. La raison de cette relative pénurie est à rechercher sans doute dans le *stress* des principaux membres de la bourgeoisie tout au long des trois mois où ils exercèrent le pouvoir. Bien que l'on ait conservé des correspondances et des papiers de Julien Dentand, d'Etienne Clavière, de François d'Ivernois, de Jacques-Antoine Du Roveray, de Jacob Vernes, de Jean Janot²⁹, d'autres encore, on n'y trouve que peu de chose sur la Révolution de 1782. A peine rencontre-t-on quelques pièces intéressantes dans les papiers DeLuc³⁰, dans la correspondance d'Etienne-Salomon Reybaz³¹ et dans les lettres adressées par Henri-Albert Gosse à Roland de la Platière et à Madame Roland³². On ne connaît aucun journal tenu durant le printemps de 1782 par un Représentant militant. Somme toute, les seuls témoignages importants qui émanent des milieux bourgeois se trouvent dans les lettres écrites de Lausanne par le pasteur Jean Roget à son beau-frère Sir Samuel Romilly à Londres³³ et dans les curieux mémoires que Léonard Bourdillon a composés sur sa propre famille³⁴.

Du côté des Natifs, on pouvait s'attendre à ce que la pénurie soit plus grande encore. Le menu peuple prend-il jamais la peine d'écrire ? Et pourtant, c'est là qu'on découvre le document, ou pour mieux dire le monument le plus curieux de la Genève d'alors : je veux parler des « Mémoires historiques et politiques »

l'année 1782 ; nous ne signalons spécialement ici que ceux dont nous n'avons pas eu le loisir de rechercher les originaux.

²⁸ Genève, EPU, Mss Fr. 901-909. Il en existe également une bonne copie aux AEG, Mss hist. 215/1-5.

²⁹ Les deux volumes du « Journal » de Jean Janot conservés à la BPU de Genève (Mss Fr. 896-897) sont plutôt un recueil de pièces et concernent surtout l'année 1781 et l'activité des « Cercles ».

³⁰ Genève, BPU, Ms Fr. 2476 principalement.

³¹ Surtout dans le Ms Fr. 916 de la BPU.

³² Genève, BPU, Ms Fr. 2636. Les passages les plus intéressants de cette correspondance ont été publiés, avec d'autres documents dont les originaux sont conservés à Paris, par D. PLAN, *Un Genevois d'autrefois, Henri-Albert Gosse (1753-1816)*, Paris, Fischbacher, Genève, Kundig, 1909, pp. 122-126 et 133-139.

³³ Publiés par F.-F. ROGET, *Les Affaires de Genève, 1780-1783, lettres de Jean Roget*, Genève-Bâle, Georg & Co, Paris, Fischbacher, 1911. J'ignore où se trouvent actuellement les originaux de ces lettres. — Parmi les pièces isolées, il vaut la peine de signaler les trois longues lettres d'Esther Terroux à son amie Romilly, à Troinex, qui apportent de curieux détails, notamment sur le siège de la maison de Saussure (Genève, BPU, Dossier ouvert d'autographes).

³⁴ Genève, BPU, Ms Suppl. 1116, intitulé « Suite de Bourdillon, 1776 à 1783 ».

d'Isaac Cornuaud, ce Natif vendu aux patriciens, ce « Restif genevois », qui était à la fois un redoutable meneur d'hommes et un intarissable narrateur. Ce texte unique en son genre a fait l'objet d'une édition incomplète mais apparemment soignée³⁵, dont on peut désormais vérifier au besoin les lectures, puisque le principal manuscrit qui lui a servi de base est entré récemment aux Archives d'Etat de Genève³⁶.

Les sources manuscrites³⁷ ne doivent pas faire négliger les sources imprimées, surtout dans une ville où sévissait plus que partout ailleurs la « manie brochurrière ». Durant l'année 1782, plus de 300 imprimés de caractère politique ont paru à Genève, la moitié d'entre eux durant les seuls mois d'avril, mai et juin. Pour s'y retrouver dans cette kyrielle d'arrêtés, de proclamations, de pamphlets, de couplets, on recourra sans hésitation à la *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle* d'Emile Rivoire³⁸, cet incomparable guide dont la lecture suivie fournit à elle seule une vivante chronique du temps.

Il faut remarquer que si toutes ces publications doivent être considérées par l'historien comme des sources, certaines le sont doublement de par leur caractère rétrospectif. A plusieurs reprises en effet, on édita soit d'un côté soit de l'autre des recueils de pièces qui sont autant de collections de documents historiques. Ainsi en est-il du volume d'Isaac Cornuaud intitulé *Pièces relatives aux troubles actuels de Genève* (Rivoire, n° 2410) et de celui qu'un Représentant resté anonyme donna sous le titre de *Pièces importantes relatives à la dernière révolution de Genève* (Rivoire, n° 2482).

Fort instructifs également sont les récits publiés au moment même par chacun des partis en présence : ils donnent de part et d'autre l'idée qu'on se faisait des événements et l'opinion qu'on en voulait accrédi-ter. La version des Négatifs parut la première sous le titre très révélateur de *Relation de la conjuration contre le gouvernement et contre le magistrat de Genève qui a éclaté le 8 avril 1782* (Rivoire, n° 2339). Celle des Représentants fut publiée le 1^{er} mai sous le titre de *Précis historique de la dernière révolution de Genève et en particulier de la réforme*

³⁵ Par E. CHERBULIEZ, *Mémoires de Isaac Cornuaud sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795*, Genève, A. Jullien, 1912.

³⁶ Mss hist. 357/2-11. Il s'agit de la mise au net autographe, faite de 1795 à 1798, comprenant l'Introduction, les cinq parties des « Mémoires » et un appendice de « Mélanges historiques et politiques » en quatre parties, soit 10 volumes au total. On y a joint (357/1) la copie faite pour Ami Rilliet en 1786 d'une première rédaction de l'Introduction et de la première partie des Mémoires.

³⁷ On peut y ajouter encore divers recueils de pièces, tels que les Mss Tronchin 343 et 345 de la BPU, les Mss Fr. 2394 (Claparède) et 2480 (DeLuc) de la BPU également, la dernière partie du RC 283^{b14} des AEG, etc.

³⁸ Formant les tomes XXVI et XXVII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, J. Jullien, Georg & Cie ; Paris, Alphonse Picard. 1897. Un supplément d'additions et de corrections a paru dans le tome XXXV de la même collection (Genève, 1935), aux pp. 323-414.

que le Souverain de cette République a faite dans les Conseils inférieurs (Rivoire, n° 2367), elle connut au moins trois rééditions³⁹ ainsi qu'une traduction italienne faite à Florence⁴⁰. Les Négatifs réfutèrent le *Précis* en publiant des *Lettres d'un Constitutionnaire de Genève sur les troubles de sa patrie*, dues à l'un des deux frères Rigaud (Rivoire, n° 2405).

De cette production foisonnante, cependant, trois œuvres se détachent qui méritent de la part de l'historien une attention toute particulière.

En pleine Révolution, le jeune avocat François d'Ivernois fit imprimer à Genève un *Tableau historique des révolutions de Genève dans le dix-huitième siècle* en 400 pages in-8vo. L'ouvrage⁴¹, insolemment dédié à Louis XVI, s'arrête à l'Edit du 11 mars 1768 et ne contient donc rien sur la Révolution de 1782 : il n'en fournit pas moins un témoignage de premier ordre sur l'image que les Représentants se faisaient de leur passé récent et constitue un produit très caractéristique de cette historiographie de combat que Jean-Jacques Rousseau avait mise sur le pavé dans ses *Lettres écrites de la Montagne*⁴². Sept ans plus tard, d'Ivernois compléta son travail en publiant un *Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève*⁴³, dédié cette fois « aux Genevois » et dont « les 635 pages sont le récit le plus complet écrit jusqu'à ce jour de l'histoire de Genève comprise entre les années 1768 et 1789 »⁴⁴.

Le titre de ce dernier ouvrage parodiait celui du petit livre que Jacques Mallet-DuPan avait publié dans les derniers jours de 1782. Ce *Tableau historique et politique de la dernière Révolution de Genève*⁴⁵ du jeune patricien genevois est doublement intéressant, d'abord parce qu'il émane d'un témoin oculaire au regard de journaliste, ensuite parce qu'il donne le point de vue, rarement exprimé, d'un partisan modéré, et parfois même réticent, des Négatifs. La Révolution de 1782 avait eu en effet ce résultat de mettre fin au long *flirt* de Mallet-DuPan avec la « gauche » et de le fixer dans cette position de « centre-droit » qu'il allait conserver, avec les succès divers que l'on sait, au travers de toute la Révolution française.

³⁹ RIVOIRE, nos 2367-2369. — M. Jean-Etienne Genequand possède dans sa bibliothèque et m'a communiqué un exemplaire de l'édition en 64 pages, que Rivoire signale d'après Haller, mais sans l'avoir vue.

⁴⁰ RIVOIRE, n° 2371. Les 111 premières pages de ce petit livre ne sont rien d'autre que la traduction du *Précis*.

⁴¹ Voir O. KARMIN, *Sir Francis d'Ivernois*, Genève, 1920, pp. 93 et suivantes.

⁴² Je me permets de renvoyer sur ce point à mon introduction aux *Lettres écrites de la Montagne* dans l'édition des *Œuvres complètes* de Jean-Jacques Rousseau de la « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, Paris, NRF, 1964, pp. CLIX-CXCVIII. — A la vérité, cette historiographie genevoise qui finit par occuper toute l'Europe au sortir de 150 ans de quasi-clandestinité est d'une richesse dont R. FELLER et E. BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz von Spätmittelalter bis zur Neuzeit*, (2te Aufl., Basel-Stuttgart, Helbing & Lichtenbahn, 1979) ne donnent qu'une faible idée.

⁴³ RIVOIRE, n° 2996.

⁴⁴ O. KARMIN, *op. cit.*, p. 189.

⁴⁵ RIVOIRE, n° 2522.

Ce fut un autre témoin de la Révolution de 1782 — mais il n'était pas Genevois celui-là — qui donna la réplique à Mallet-DuPan. Jacques-Pierre Brissot de Warville, « avec son grand nez au vent des révolutions », vint en 1782 passer le mois de juin à Genève, s'enflamma pour la cause des Représentants, les accompagna à Neuchâtel dans leur exil et publia l'année suivante *Le Philadelphien à Genève, ou lettres d'un Américain sur la dernière révolution de Genève*, qui parut sous l'adresse symbolique de Dublin et connut au moins deux éditions⁴⁶. Chef-d'œuvre d'éloquence et d'indignation, c'est l'ouvrage d'un disciple de Jean-Jacques, qui doit à celui de d'Ivernois le meilleur de son information historique et qui, au travers des méandres d'une composition apparemment improvisée, fait déboucher le lecteur sur les problèmes politiques fondamentaux que le cas de Genève permettait de poser à la conscience européenne.

Les travaux

En regard de la relative abondance des sources, les études consacrées à la Révolution de 1782 font assez mince figure⁴⁷. J'ai déjà dit combien le seul travail d'ensemble qui traite du sujet, celui d'Edouard Chapuisat, laissait à désirer. De fait, les meilleures pages qu'on puisse lire à l'heure actuelle sur cet épisode insigne de l'histoire de Genève se trouvent d'une part dans la biographie, vieille de soixante ans, de l'un de ses principaux acteurs (Otto Karmin, *Sir Francis d'Ivernois, 1757-1842, sa vie, son œuvre et son temps*, Genève, 1920, livre I, chap. IV-VI) et d'autre part dans la thèse zuricoise de Josef Feldmann sur les émigrés genevois de 1782 (*Die Genfer Emigranten von 1782/83, ihre Koloniegründungen und ihre politischen und wirtschaftlichen Leistungen während der Revolutionsepoche*, Zürich, 1952).

Ces deux ouvrages n'ont cependant pas pu bénéficier de l'apport des grandes sommes qui ont paru ces trente dernières années sur l'histoire de la Genève d'ancien régime. Trois d'entre elles doivent être signalées ici. *L'Histoire de Genève des origines à 1798* publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (Genève, 1951) consacre au XVIII^e siècle un très fort chapitre signé par Jean-Pierre Ferrier (pp. 401-482), qui constitue une mise en place événementielle (il faut bien commencer par là) dont l'exactitude et l'objectivité sont rarement prises en défaut. La démographie genevoise a trouvé récemment son historien en Alfred Perrenoud, auteur une thèse monumentale sur *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle* (Genève, 1979), qui apporte sur la structure et les mouve-

⁴⁶ RIVOIRE, n^{os} 2631-2632.

⁴⁷ On les trouve commodément recensées dans la *Bibliographie raisonnée de l'histoire de Genève des origines à 1798* de P.-F. GEISENDORF (Genève, Alex. Julien, 1966 ; *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XLIII), n^{os} 4530-4545.

ments démographiques de la ville tout ce qu'il est possible et souhaitable de connaître⁴⁸. On ne possède rien de comparable pour l'histoire économique, mais les chapitres qu'Anne-Marie Piuz a consacrés au xvii^e et au xviii^e siècle dans l'*Histoire de Genève* publiée sous la direction de Paul Guichonnet (Toulouse-Lausanne, 1974) y suppléent remarquablement. Il ressort à l'évidence de cette esquisse tracée de main de maître que la prospérité de Genève était à son zénith en 1782. Les années 1780-1785 sont l'âge d'or de la « Fabrique » genevoise : 20.000 personnes en 1784 vivent de l'horlogerie, tant dans la ville que dans les campagnes environnantes (car une bonne partie des ébauches et des pièces détachées se prépare à domicile, chez les paysans du Jura, du Pays de Gex, du Faucigny, etc.). La manufacture des toiles peintes ou indiennes est également en plein essor : « son apogée, écrit Anne-Marie Piuz, se place entre 1760 et 1785 », on compte « jusqu'à 12 fabriques, vers 1780-1785, dont à elle seule l'entreprise Fazy, aux Bergues, emploie 2.000 ouvriers ». Quant à la banque genevoise, elle prend à la même époque son plus grand développement et Anne-Marie Piuz rappelle à la suite d'Herbert Lüthy⁴⁹, que « si en 1763, le conseiller Cramer estime à 3 millions de livres tournois la rente annuelle tirée de France par les Genevois, vingt ans plus tard, en 1785, ce même revenu est évalué par un consortium de banques genevoises à 12 millions ». Ce sont les décrets de Calonne de 1785, interdisant rigoureusement l'entrée en France des toiles peintes, qui mettront fin à cette vertigineuse prospérité et amorceront une récession que les difficultés de l'horlogerie, la banqueroute de 1794 et le blocus napoléonien accentueront et prolongeront ensuite jusqu'après la Restauration.

Pour en revenir à l'historiographie de 1782, ses lacunes se font sentir notamment au manque total ou presque total de bonnes études sur la magistrature genevoise dans son ensemble et sur les principaux chefs de l'oligarchie en particulier. Il existe certes bon nombre d'histoires de grandes familles genevoises, mais du point de vue qui nous occupe, aucune n'est vraiment utile, sinon peut-être celle des Rilliet, déjà citée, et celle de la famille Des Arts⁵⁰, qui renferme une notice assez développée sur Joseph Des Arts. Les Saladin, ni Jean-Robert Tronchin-Boissier, ni Jacob Tronchin-Calandrini, ni Jean Cramer, ni Ami Rilliet, ni Ami de Rochemont, ni Gédéon Turretini⁵¹ n'ont fait l'objet de biographies élaborées. Pour ce milieu, la seule étude vraiment éclairante est celle qu'Herbert Lüthy a publiée sur la représentation diplomatique de Genève à la cour de France au xviii^e siècle⁵².

⁴⁸ Le premier tome de l'ouvrage, seul paru à ce jour, forme le volume XLVIII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.

⁴⁹ *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, t. II, Paris, S.E.V.P.E.N., 1961.

⁵⁰ [J. DES ARTS], *Notices sur la famille Des Arts*, Hambourg, 1888.

⁵¹ Sur lequel on trouve cependant de bonnes pages dans M. CRAMER, *Genève et les Suisses, histoire des négociations préliminaires à l'entrée de Genève dans le Corps helvétique, 1691-1792*, Genève, A. Eggimann, 1914, pp. 146 et suivantes.

⁵² « Une diplomatie ornée de glaces », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1960, XII, 9-42.

En revanche, sa carrière de publiciste et son rôle dans la Révolution française ont valu à Mallet-DuPan, et de bonne heure, l'intérêt des historiens. Les deux plus récents ouvrages qui lui ont été consacrés, par l'Italien Nicola Mateucci d'une part⁵³ et par l'Américaine Frances Acomb de l'autre⁵⁴, exposent tous deux en quelques pages l'activité politique de Mallet-DuPan dans la Genève de 1782 et son corps-à-corps avec Brissot.

Du côté de la bourgeoisie, on ne trouve aucun étude d'ensemble non plus, mais les monographies sont moins rares. Edouard Chapuisat en a consacré une à Etienne Clavière⁵⁵, « le vrai *leader* du mouvement représentant » selon Claude Manceron, et cette biographie riche en documents inédits a été complétée naguère par quelques pages brillantes d'Herbert Lüthy⁵⁶ sur l'activité financière du personnage. Les papiers de Clavière, conservés aux Archives Nationales à Paris⁵⁷ et que Chapuisat ni Lüthy n'a utilisés, devraient permettre néanmoins d'approfondir encore la connaissance de ce brillant et fragile ambitieux, et de publier éventuellement sa correspondance.

Julien Dentand, qui avait été en 1780 le premier Représentant élu au syndicat, qui fut durant la Révolution de 1782 le président de la prépondérante « Commission de sûreté » et qui redevint syndic de la République en 1794, après la seconde Révolution genevoise, a fait tout récemment l'objet d'une triple enquête qui remet en lumière son œuvre de magistrat, de pénaliste et de pédagogue⁵⁸. La contribution de Marc Neuenschwander, notamment, apporte beaucoup de renseignements précieux sur le milieu et les idées de ce Sieyès genevois. J'ai déjà mentionné le magistral ouvrage qu'Otto Karmin a publié sur François d'Ivernois, qui n'était en 1782 qu'un jeune avocat de 25 ans, mais que son activité d'historien et de publiciste mettait déjà en vedette. Au futur syndic « révolutionnaire » Jean Janot, qui débutait lui aussi dans la carrière, son descendant Ami Bordier a consacré un livre « écrit sans grande science ni prétention »⁵⁹, mais qu'on aurait tort cependant de négliger tout à fait. Jacques Vieusseux, « l'Aristide de Genève », n'a suscité aucune monographie, mais son milieu, son entourage sont décrits avec une grande abondance de documents par Théodore Rivier-Rose dans un chapitre de la savoureuse histoire qu'il a donnée de sa propre famille⁶⁰.

⁵³ *Jacques Mallet-Du Pan*, Napoli, Sede dell'Istituto, 1957.

⁵⁴ *Mallet Du Pan (1749-1800), A career in political journalism*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1973.

⁵⁵ Dans son recueil *Figures et choses d'autrefois*, Paris, G. Crès & Cie ; Genève, Georg & Cie, 1920, pp. 7-170 : « Etienne Clavière, Représentant et Girondin ».

⁵⁶ *Op. cit.*, pp. 711-715.

⁵⁷ Dans la série T* 646.

⁵⁸ M. NEUENSCHWANDER, B. LESCAZE et G. MÜTZENBERG, « Un Genevois méconnu : Julien Dentand (1736-1817) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1977, XVI, 135-195.

⁵⁹ *Biographie de Jean Janot, Natif, Bourgeois et Syndic de Genève*, Genève, Albert Kündig, 1912.

⁶⁰ *La Famille Rivier (1595 à nos jours)*, Lausanne, Imprimeries Réunies, 1916, chap. V.

Enfin, les quatre pasteurs « de gauche » que l'échec de la Révolution de 1782 contraignit à l'exil ont fait l'objet de travaux d'inégale valeur. L'ouvrage que Charles Dardier a publié sur Esaïe Gasc, quoiqu'il date de plus d'un siècle⁶¹, reste fort intéressant à consulter. Celui de Jules Anspach sur son trisaïeul Isaac-Salomon Anspach⁶² contient quelques documents inédits. Peu utiles en revanche sont les petits livres consacrés à Reybaz par Alexandre Guillot, qui ne parle que du poète⁶³, et à Vernes par Edouard Dufour, qui ne s'occupe que du théologien⁶⁴.

L'attachante personnalité du pasteur Jacob Vernes, sermonnaire réputé, ami de Jean-Jacques Rousseau, correspondant de Voltaire, éditeur du *Choix littéraire*, auteur de l'anti-philosophique *Confidence philosophique*, issu du patriciat mais fidèle à ses convictions libérales, mériterait assurément d'être tirée un jour de la pénombre, d'autant plus que sa correspondance est conservée en grande partie⁶⁵. D'autres héros de 1782 attendent aussi leur biographe, tels le procureur-général Jacques-Antoine Du Roveray, le publiciste Jacques Grenus, David Chauvet, Jean Flournois, Guillaume Ringler.

Du côté des Natifs, enfin, manquent à la fois les études générales et les monographies particulières.

C'est en somme dans quelques-unes de ses conséquences que la Révolution genevoise de 1782 a été le mieux étudiée. La thèse de Josef Feldmann, que j'ai déjà citée, traite d'une manière très ample de l'émigration qui suivit immédiatement le rétablissement de l'oligarchie en juillet 1782. Les colonies genevoises de Constance et de Bruxelles y font l'objet d'un exposé particulièrement fouillé. Celle de Waterford en Irlande, la plus curieuse de toutes puisqu'elle devait ou aurait dû donner lieu à la fondation d'une ville nouvelle (baptisée naturellement *New Geneva*), est étudiée dans la deuxième partie du grand ouvrage d'Otto Karmin que j'ai déjà mentionné plusieurs fois. D'autre part, le travail de l'abbé J. Bénétruy sur « l'atelier de Mirabeau »⁶⁶ démontre pièces en mains le rôle qu'ont joué dans l'élaboration de la pensée et des discours du grand orateur de 1789 ses quatre collaborateurs genevois, dont trois (Clavière, Du Roveray et Reybaz) étaient des exilés de 1782.

⁶¹ *Esaïe Gasc, citoyen de Genève, sa politique et sa théologie*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

⁶² *Un citoyen de Genève, mon trisaïeul I.S. Anspach, 1746-1825*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1925.

⁶³ *Un poète de la Suisse romande au XVIII^e siècle, Etienne-Salomon Reybaz (1739-1804)*, Genève, Jules Carey, 1887.

⁶⁴ *Jacob Vernes (1728-1791), essai sur sa vie et sa controverse apologétique avec J.-J. Rousseau*, Genève, W. Kündig, 1898 (thèse théologie Genève).

⁶⁵ Genève, AEG, Archives de famille, 1^{re} série, Vernes I-II ; BPU, Mss Fr. 296-300 et Ms Suppl. 1036.

⁶⁶ *L'Atelier de Mirabeau, quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire* (Genève, Alex. Julien, 1962 ; *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XLI).

Les problèmes

Il reste beaucoup à faire, on le voit, pour connaître et comprendre vraiment la Révolution genevoise de 1782 dans ses causes, son déroulement, ses implications.

Le débat que soulève le problème des causes d'une révolution est assurément l'un des plus captivants qui soit. Pour celle de 1782, plusieurs historiens l'ont amorcé. Jacques Godechot⁶⁷ estime que ce sont les « difficultés économiques » qui ont fait rebondir après 1780 le conflit entre Représentants et Négatifs. Il semble cependant que cette thèse ait du mal à s'accorder avec le tableau très documenté qu'Anne-Marie Piuz a tracé dernièrement de la situation florissante de l'économie genevoise dans les années 1780-1785. Trouverait-on alors dans la Révolution de 1782 les prémices de ce qu'Alfred Cobban⁶⁸, paradoxalement, a cru pouvoir déceler dans la Révolution française : non pas une révolte bourgeoise contre le système féodal, mais une révolution populaire contre les forces montantes, et déjà asservissantes, du capitalisme industriel ? Les sympathies « de gauche » du plus grand industriel genevois du temps, Jean-Louis Fazy des Bergues, l'indéniable volonté de promotion des milieux horlogers, dont témoigne par exemple l'intense activité de la Société des Arts fondée en 1776 à leur instigation⁶⁹ sembleraient plutôt tendre à la démonstration contraire. Pour y voir plus clair dans cette question, il faudrait, je crois, commencer par examiner de près la situation des Natifs, leurs revendications, leurs motivations — et les circonstances de cette « bataille pour l'égalité économique » qui, selon Anne-Marie Piuz, double « la bataille pour la démocratie »⁷⁰.

Si l'on en croit le vieil Albert Sorel⁷¹, « la lutte s'établit moins entre deux partis qui se disputent le pouvoir, qu'entre deux classes qui se haïssent ». Il est vrai que dans cette minuscule enceinte où tout le monde se voyait et se connaissait, les jalousies et les rancunes particulières ont pu jouer leur rôle. Le conflit en a-t-il pris pour autant le caractère d'une véritable « lutte de classes » à la manière du XIX^e siècle ? Il faudrait admettre alors qu'une telle lutte n'est pas forcément un duel, car dans la Genève de 1782, on trouve non pas deux, mais trois groupes antagonistes.

Pour R. R. Palmer⁷², pour Georges Rudé⁷³, au contraire, la Révolution gene-

⁶⁷ *Les Révolutions (1770-1799)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963 (« Nouvelle clio », n° 36), p. 113.

⁶⁸ *The social interpretation of the French Revolution*, Cambridge, University Press, 1964.

⁶⁹ Voir J. CROSNIER, *La Société des Arts et ses collections*, Genève, « Nos anciens et leurs œuvres », 1910, pp. 3-31.

⁷⁰ *Op. cit.*, p. 240.

⁷¹ *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1885, p. 142.

⁷² *The Age of the Democratic Revolution, 1: The Challenge*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1959, pp. 358-360.

⁷³ *Europe in the Eighteenth Century, Aristocracy and the Bourgeois Challenge*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1972, pp. 185-187.

voise de 1782 est essentiellement politique. C'est un épisode de la grande révolution démocratique de l'Occident, c'est une lutte pour le pouvoir (« a struggle for control of the state »). Cette dimension du conflit paraît évidente, mais n'en soulève pas moins de nombreuses questions. S'agit-il vraiment d'un maillon dans une chaîne ? d'un jalon entre la Révolution américaine et la Révolution française ? Lorsque Brissot dans son *Philadelphien* trace à répétition reprises un parallèle entre les Etats-Unis et Genève⁷⁴, fait-il écho aux préoccupations de ses amis genevois ou bien use-t-il simplement d'un procédé littéraire ? La tradition, quasi-séculaire, des « représentations » et des « prises d'armes » ne suffit-elle donc pas à tout expliquer ?

Quel fut d'autre part l'impact des écrits et de la pensée de Jean-Jacques Rousseau, ce « citoyen de Genève » par excellence dont on publiait, en 1782 précisément, les *Confessions* encore inédites et si pleines de souvenirs genevois ? Vergennes ne doutait pas que Rousseau ne fût le maître à penser des « démagogues » genevois, Albert Sorel non plus : « C'est Rousseau qui donne le branle, écrit-il, le *Contrat social* est le programme, les *Lettres de la Montagne* sont le cri de guerre des révolutionnaires ». Cependant, lorsqu'on sait à quelles interprétations contradictoires, à quels incroyables contresens même la pensée politique de Rousseau a donné lieu dès cette époque⁷⁵, on serait curieux de savoir au juste comment ses compatriotes l'ont lu et l'ont compris en cette année cruciale.

La recherche des causes profondes ne doit pas faire négliger les raisons contingentes, les événements fortuits. Il n'est pas douteux, par exemple, que la disgrâce de Necker (mai 1781), en laissant les mains libres à Vergennes, n'ait facilité l'intervention militaire de la France. Je ne sais si l'on a relevé que, chez les Négatifs comme chez les Représentants, les éléments conciliateurs avaient été remplacés presque simultanément par une nouvelle garde impatiente d'en finir ? Le vieux Jacques-François DeLuc, qui avait incarné pendant près d'un demi-siècle la bourgeoisie « représentante » mais respectueuse, était mort en 1780. Le syndic Gédéon Turretini d'autre part, ce patricien éclairé qui avait su trouver un terrain d'entente avec les Représentants⁷⁶ et qui s'était attiré par là-même la haine féroce des extrémistes de son propre parti, venait de tomber malade et allait mourir « de douleur » en octobre 1782. Son seul émule au gouvernement, le jeune et généreux syndic Jean-Louis Pictet-Mallet, était décédé brusquement une année avant lui, le 3 octobre 1781, à l'âge de 42 ans. Des deux côtés, la relève était assurée par des hommes relativement jeunes (en 1782, Du Roveray avait 35 ans, Gasc aussi, Janot 28, d'Ivernois 25 ; face à eux, Joseph Des Arts avait 39 ans, Naville-

⁷⁴ Notamment aux pages 39, 53, 57, 64, 121, 171 et 174 de l'édition en 191 pages.

⁷⁵ Voir L. SOZZI, « Interprétations de Rousseau pendant la révolution », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 1968, LXIV, pp. 187-223.

⁷⁶ Voir A. GÜR, « La négociation de l'édit du 11 mars 1768, d'après le journal de Jean-André Deluc et la correspondance de Gédéon Turretini », *Revue suisse d'histoire*, 1967, XVII, pp. 166-217.

Rilliet 34, Naville-Des Arts 30, Saladin fils 25) : la jeunesse n'aime pas les compromis.

Dans son déroulement même, la Révolution genevoise de 1782 soulève également maints problèmes intéressants. Et d'abord : quel a été dans cette affaire le rôle des paysans ? Genève, quoi qu'on dise, avait une campagne. Or cette campagne était peuplée de « sujets », qui, jusqu'à l'Edit « bienfaisant » du 8 février 1781, étaient soumis encore aux redevances féodales, privés de toute participation au gouvernement et traités durement au moindre mouvement⁷⁷. La paysannerie savait bien que les Négatifs refusaient d'appliquer l'Edit de 1781. N'a-t-elle donc pas bougé en ce printemps de 1782 ? a-t-elle été coupée trop tôt de la ville assiégée ? la Révolution genevoise de 1782 doit-elle donc être considérée comme un phénomène exclusivement urbain ? Il y a là un problème qui demande des recherches en profondeur et dont le résultat pourrait éclairer l'événement d'un jour assez nouveau.

Une autre caractéristique tout à fait remarquable de la Révolution de 1782, c'est le soin qu'elle a pris de maintenir les institutions établies. Les Conseils, les « Chambres », les offices sont demeurés en place, tout au plus leur composition a-t-elle été, dans certains cas, partiellement remaniée. Il y a eu de la part des Représentants une volonté manifeste de respecter la légalité. Cette volonté chez eux était d'ailleurs de tradition : embrassant d'un coup d'œil tout le XVIII^e siècle genevois, Anne-Marie Piuz relève que « les revendications et les actions des Représentants ne se sont jamais écartées de la légalité ». Ce point me paraît essentiel. N'est-ce pas lui qui explique toute la politique des nouveaux dirigeants, et notamment certains faits au premier abord assez déconcertants, tel le maintien dans leur charge des quatre syndics élus pour 1782, des Négatifs tous les quatre, et qui continueront pourtant de siéger à l'Hôtel de ville, aux côtés des Représentants, durant les trois mois du nouveau régime⁷⁸ ? Ce problème de la légalité est au cœur du débat qui s'instaure au lendemain du 8 avril entre les Négatifs vaincus, qui crient à l'émeute et à la « conspiration », et les Représentants vainqueurs, qui en appellent aux droits inaliénables du Souverain, en l'occurrence du Conseil général des citoyens et bourgeois de Genève. « Si révolution il y a, c'est une révolution légale », déclare Claude Manceron. En recherchant pourquoi cette légalité n'a pas été admise par les garants traditionnels de la constitution de Genève — Zurich, Berne et la France — on découvrira sans nul doute les raisons profondes de l'échec de la Révolution de 1782.

⁷⁷ Voir E. GOLAY, « Autour d'une émeute de paysans à Chancy au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1975, XV, pp. 387-422.

⁷⁸ Mais qui s'en expliqueront ensuite à leurs collègues du Petit Conseil : voir le « Rapport de M^{rs} les Syndics fait en Conseil le 25 juillet 1782 sur leur administration particulière & ce qui s'est passé dans la République dès le 9^e Avril et jusques au 4 Juillet 1782 », Genève, AEG, RC 283^{bis}, pièce 1. — Deux d'entre eux, les syndics François Sarasin et Claude-Philippe Claparède rédigèrent en outre un récit de la journée du 8 avril 1782 (*ibid.*, pièces 2 et 3, datées respectivement des 20 et 11 septembre 1782).

Quant aux conséquences de l'événement, il en est une qui mériterait bien qu'on l'étudie pour elle-même : c'est l'introduction de la « comédie dans Genève »⁷⁹. Le théâtre pour les fils de Calvin a été durant plus de deux siècles une pierre de touche. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la controverse sur les spectacles, où Voltaire et Rousseau n'ont pas craint d'intervenir tour à tour, a catalysé les antagonismes et son étude permettrait, je crois, de comprendre du dedans les mentalités qui se sont affrontées et heurtées, avec tant d'acharnement parfois, dans cette ville austère et ardente si différente du Paris de 1789.

⁷⁹ Selon l'expression que l'on rencontre dans le Registre du Conseil à la date du 8 juillet 1782 (AEG, RC 283, p. 235). — L'histoire du théâtre à Genève n'a guère dépassé jusqu'à présent le stade de l'anecdote ; il y aurait pourtant un beau livre à écrire d'histoire intellectuelle et sociale sur ce sujet.

LA GENÈSE DE LA RÉVOLUTION DE 1789 DANS LA LITTÉRATURE DIALECTALE VERVIÉTOISE

par

Martine CABAY

et

Daniel DROIXHE

Université Libre de Bruxelles

Université de Liège

*Est-ce le peuple qui se plaint que l'on trouve dangereux ?
non ; c'est celui qu'on n'écoute pas.*

HELVETIUS, Lettre à Montesquieu sur *L'esprit des lois*.

On sait que, pour le grand historien Henri Pirenne, les bouleversements de 1789 dans la principauté de Liège ne pouvaient qu'être relativement imprévus : « pas plus que le caractère et la conduite de l'évêque » — qui était à la tête du petit Etat ; il s'agissait alors de Constantin-François de Hoensbroeck —, « la situation du pays ne présageait une révolution »¹. Ce n'est pas ici l'endroit de rappeler quels épisodes connus tendent à nuancer ce point de vue. Laissant de côté la querelle des jeux de Spa, la contestation de certains intellectuels et même des circonstances économiques comme la mauvaise récolte de 1788-89², nous nous bornerons à l'évocation d'une affaire exemplaire, qui joue un rôle central dans la littérature dont on va parler. Il s'agit de la reconduction, irrégulière selon certains, du Magistrat de la ville de Verviers, à partir du milieu des années 1780. Un règlement de 1724 limitait en effet le maintien au pouvoir des élus locaux, qui, sortant de charge, ne pouvaient être réinvestis avant deux ans.

¹ *Histoire de Belgique*, 1922-32, t. III, pp. 507-8.

² Voir A. BORNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 (1785 à 1795)*, 1865 ; reprod., Bruxelles, Culture et civilisation, 1973. — P. RECHT, *1789 en Wallonie : Considérations sur la Révolution liégeoise*, 1933. — P. HARSIN, *La Révolution liégeoise de*

C'est autour de cette question de droit que va se constituer dans l'importante cité lainière, dès 1784, un mouvement d'opposition dont les visées ne sont sans doute pas toujours désintéressées, mais dont la revendication de légalité s'inscrit à la fois dans une tradition nationale et dans une politique des Lumières où la critique puise une évidente force morale. Définissant ses buts, la contestation prétend « obtenir par supplique ou d'autres moyens légaux et légitimes une magistrature constitutionnelle et conforme aux privilèges »³. De cette opposition, le parti au pouvoir ne veut bien sûr retenir que les petits côtés, les motivations d'intérêt ou d'ambition. Une première pièce en dialecte wallon de Verviers, œuvrette anonyme comme la plupart de celles qui vont suivre, chansonne ainsi les prétentions outrées, et finalement les rêves déçus, de ceux qui espèrent détrôner le Magistrat en place. Datant probablement de 1787, cette *pas kêye* (pasquinade) est intitulée *Chanson pour vengeance des antipatriotes*, sans que le dernier terme paraisse gêner un auteur significativement insensible aux valeurs de la patrie⁴. Aussi bien est-ce fort platement qu'elle s'en prend aux adversaires du bourgmestre Simonis, membre du Magistrat et type du gros industriel conservateur⁵. Elle accumule sur eux les injures : *capons*, *pouilleux*, *pelés*, *fripon*, *rapaye* (canaille), *vârin* (vaurien), *fire biêsse* (fière bête). Grossière, elle affectionne ostensiblement le terme *vit* (en particulier dans l'expression *tête de mon vit*) ; amie de la fermeté, elle demande qu'on traite les fauteurs de trouble avec vigueur, « à côps d' bordon » (à coups de bâton). Mais surtout, elles les accuse de vouloir, malgré leur incompétence, se partager toutes les fonctions publiques : imputation amusante, quand on songe que le Magistrat régnant, comme le montre le meneur Jean-Joseph Fyon en avril 1787, est constitué de « deux frères, trois beaux-frères et cinq cousins germains »⁶.

1789, 1954. — R. VAN SANTBERGEN, « 1789 au pays de Liège, ou l'heureuse Révolution », *Cahiers de Clio*, 14, 1968, pp. 47-73. — E. HÉLIN, « Les jeux de Spa : Intérêts matériels et controverses doctrinales aux origines d'une révolution », *Folklore Stavelot-Malmedy-Saint-Vith*, 34-36, 1970-72, pp. 31-58.

³ Archives de Verviers, Farde 24, p. 104.

⁴ Verviers, Bibl. comm., cod. 140 : *Chansons à la gloire de Fyon* (ensemble de trois cahiers ayant appartenu à Antoine-Joseph Lamberty), cahier n° 3, pièce n° 81. C'est la chanson désignée sous le n° 65 dans l'*Inventaire de la littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVIII^e siècle* de M. PIRON (paru dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, 6, 1961, puis en tirage séparé, Liège, P. Gothier, 1962) ; ce remarquable inventaire a servi de base à nos travaux. Le lecteur se reportant à cet ouvrage notera que le classement des pièces en question a été considérablement modifié, depuis que M. Piron les consulta en 1943.

⁵ Voir G. NAUTET, *Notices historiques sur le pays de Liège*, Verviers, Nautet-Hans, t. I, 1853, p. 95 et A. WEBER, *Essai de bibliographie verviétoise*, Verviers, Féguenne, 1901 sv., I, p. 119.

⁶ Voir A. GURDAL, *Essai de biographie verviétoise : Jean-Joseph Fyon et son temps*, paru dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 24, 1931 et en tirage séparé, Verviers, Féguenne, pp. 79-80.

L'ancien bourgmestre Fyon est en effet à la tête de cette ligue dont notre satire énumère les membres, livrant une image intéressante du parti qui prépare à Verviers les événements d'août 1789. La lutte contre le prince-évêque, à travers la défense des institutions, y est entière et décidée : fort de sa popularité⁷, Fyon peut se permettre d'attaquer Hoensbroeck lui-même et de l'assigner devant la Chambre impériale de Wetzlaer, en 1787 déjà. Celle-ci donnera du reste gain de cause au leader patriote, qui présentait sa réclamation « au nom des bourgeois et habitants de Verviers ». Mais cette victoire n'atténuera pas son acharnement, comme on va le voir. Bien que cela soit logique, il faut souligner que les opposants de 1787 fourniront l'essentiel de ce qui sera bientôt le personnel révolutionnaire. Les subversifs d'aujourd'hui seront, demain, les conseillers du Magistrat élu lors de « l'heureuse Révolution », les membres du Congrès de Polleur (août 1789-janvier 1791)⁸, puis, peu après, les victimes d'une restauration temporaire et de ses « cocardes noires »⁹. Ceci vaut notamment pour le chirurgien Jacques-Hubert Chapuis, bras droit de Fyon et frère de celui qui sera connu comme le « martyr des Récollets », pour Michel Deschamps — le « défroqué critique » dont parle une épigramme du temps¹⁰ —, pour « lu p'tit Hanlet » (Thomas-Joseph, boulanger), pour l'avocat Michel Petit-Bois, pour le bourgeois Jean Nizet¹¹, etc. D'autres, comme le tailleur Kaldenberg ou Lamberty le marchand de tabac, appartiendront plus modestement au Comité du surveillance révolutionnaire, en 1793. C'est à ceux-ci, évidemment, que s'appliquent le mieux la qualification de « pouilleux » et le reproche d'ambition : « Lamberty veut faire le monsieur »... D'autres encore, qui rêvaient d'une carrière politique pour « manger la ville », pour faire leurs

⁷ Voir G. NAUTET, *op. cit.*, t. III, 1859, p. 207.

⁸ Voir A. DOMS, *175^e anniversaire de la Déclaration franchimontoise des Droits de l'homme et du citoyen. Les 25 séances du Congrès de Polleur (26 août 1789-13 janvier 1791)*, Theux, G. Pirard, 1964 et G. JARBINET, *1792 en Franchimont: Vœux solennels émis par les habitants des communes de Theux et de Spa le 23 décembre 1792*, Theux, G. Pirard, 1972. Rappelons, avec ces auteurs, que la *Déclaration des droits de l'homme* proposée lors de la cinquième séance du Congrès de Polleur (16 septembre 1789) constituait une version sensiblement plus progressiste de son modèle français (voté une vingtaine de jours auparavant), puisqu'elle ne reprenait pas le dernier article, relatif au droit de propriété. Ceci donne une idée des raisons pour lesquelles on a pu dire, en une formule qui est bien connue : « Ce que la France a été pour l'Europe, le pays de Liège l'a été pour la Belgique et le pays de Franchimont et de Stavelot pour le pays de Liège » (Merlin de Douai). Rappelons aussi que, malgré sa personnalité propre, le marquisat de Franchimont faisait partie de la principauté de Liège.

⁹ Voir A. GURDAL, « Au temps des cocardes noires », *Bull. Soc. verv. d'arch. et d'hist.*, 32-33, 1940, pp. 7-54.

¹⁰ Voir A. BODY, [*Recueil de chansons, épigrammes, etc., en wallon et en français, concernant la Révolution liégeoise de 1789*], *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 19, 1881 et en tirage séparé, Liège, Vaillant-Carmanne, 1882, p. 52. Ce recueil de près de quatre cents pages constitue la source principale pour la connaissance de la production littéraire accompagnant la Révolution liégeoise et ses préliminaires.

¹¹ Voir le *Mémoire des divers événements qui se sont passés à Verviers*, par Maître HENRARD, pharmacien en cette ville, 1780-1831, p. 10 : Verviers, Bibl. comm., cod. 99.

choux gras, sont notaire, commis à la poste, maître d'école, ou portent des noms respectés, qui évoquent des familles d'industriels et de fabricants (comme les Pauly ou les Delmotte)¹².

Inutile d'insister sur la position sociale qu'occupent, dans une assez large majorité, les mécontents de 1787 : il n'y a dès lors rien d'étonnant à voir le clan des patriotes et des gens aisés manifester une idéologie essentiellement plus élitiste que « progressiste » (au sens strict). C'est ce qui apparaît bien dans un autre poème dialectal anonyme, issu cette fois du milieu des opposants au prince. Contemporaine de la première pièce, celle-ci raille en particulier le bourgmestre Simonis sur le sujet de ses origines modestes¹³ :

*Nosse borgumêsse èst trop glorieûs
tot v'nant d'one si basse tîre ;
sès-êrs èt cès d' Madame Plom'teûs
nos f'rînt pèter du rîre !
K'is s' rusov'nêbe dè p'tit Simon,
la faridondaine, la faridondon, *
ki-aminéve sès lègnes à Vèrvî,
biribi
à la façon de Barbari.*

Notre bourgmestre est trop glorieux
pour ce qu'il vient d'une espèce si basse ;
ses airs et ceux de Madame Plomteux [?]
nous feraient crever de rire !
Qu'ils se souviennent du petit Simon,
la faridondaine, la faridondon,
qui amenait ses bois [de chauffage] à
Verviers,
...

* On trouve, dans un manuscrit : *la faridodene, la faridodon*. C'est le moment de signaler que les voyelles nasales du français ou du wallon liégeois présentent, en verviétois, des formes de dénasalisation qu'il ne peut être question de détailler. D'où la graphie *faridodene*, et, ailleurs dans la même pièce, les formes *o* (pour le liégeois *on* : « un ») ou *aite* (liég. *inse* : « entre »). Comme cela est du reste admis par le système d'orthographe wallonne dû à J. Feller, on a préféré conserver les graphies *in, on, an*, plus uniformes et moins déroutantes : le lecteur sait désormais qu'elles s'articulent en tendant vers les voyelles orales correspondantes¹⁴.

¹² Voir G. NAUTET, t. I, pp. 84 et sv ; J. PEUTEMAN, « Quelques glanes », *Bull. Soc. serv. d'arch. et d'hist.*, 17, 1923-24, pp. 98-102 ; M.-G. FISCHER, « L'abbé Pierlot (1750-1786) serait-il condamné ou interné par un tribunal moderne ? — La famille de la victime, le conseiller Delmotte », *Bulletin des Archives verviétoises*, t. II, n° 47, 1951, pp. 290-92.

¹³ M. PIRON, *Inv.*, n° 66. On ajoutera au manuscrit indiqué, qui se trouve dans le « cahier Lamberty » n° 1 (pièce n° 4 ; v. *supra*, note 4), deux autres manuscrits du XVIII^e siècle conservés dans une liasse de *Chansons écrites ou composées par J.-H. Chapuis* : Verviers, Bibl. comm., cod. 176. La pièce en question a été publiée par A. BODY, *op. cit.*, pp. 52-53. En ce qui concerne son attribution à Chapuis, il paraît difficile de se fier strictement à l'intitulé du recueil, titre qui pourrait bien être dicté par le culte du chef patriote : les chansons contenues dans cet ensemble sont suffisamment diverses pour faire douter de l'éventualité d'un auteur unique. Nous reviendrons du reste sur cette question.

¹⁴ Sur le problème des particularités phonétiques du wallon verviétois et sur celui des graphies ou de la transcription, voir M. CABAY, *Poèmes wallons relaiés à la Révolution verviétoise et à ses prémices*, mémoire de licence en phil. romane de l'Univ. de Liège, dactyl., 1978, pp. 14 sv. ; c'est ce travail qui a servi de point de départ à la présente étude.

On se contente ici d'ironiser, dans les limites d'un cas personnel, sur l'origine sociale de Simonis, désigné sous le sobriquet courant du « petit Simon ». Mais une autre pièce montre mieux la distance séparant de la classe populaire l'auteur collectif, l'idéologie directrice de nos chansons patriotiques et pré-révolutionnaires. Cette « paskêye tote novèle » en treize strophes est également écrite sur l'air *A la façon de Barbari* ; Maurice Piron la date de 1788¹⁵. Dirigée contre les signataires d'une liste rassemblant les opposants à Fyon, elle exprime le mépris de l'auteur à leur égard en les qualifiant de « vachers qui ne savent que draper la laine » — curieuse injure dans une capitale du textile —, de « charpentiers », de « maquignons » ou encore, avec plus de pittoresque, de « martchands d' clicotes, du huflets, d' salåde, du papî » (marchands de chiffons, de sifflets, de salade, de papier ; il y a lieu maintenant d'indiquer la valeur de la graphie *â*, qu'on rencontrera plusieurs fois : elle représente un *o* long plus ou moins ouvert, comme dans l'anglais *hall* ou, la longueur mise à part, dans le français *ode* ; une représentation de ce son par *o* ou *au* serait évidemment soit ambiguë, soit incorrecte¹⁶. Bien sûr, la satire stigmatise d'autres professions où l'on s'est trop largement rallié aux réactionnaires :

*Adon, lès sègneurs fabricants
sèwèt tote cisse bèle clike ;
èt tos lès nôbes négôciyants,
dirècteurs du fabrike,
is s' dunèt turtos bin dè ton,
la faridondaine, la faridondon,
èt d' timps passé, i-èstint si p'tits,
biribi, etc.*

Alors, les seigneurs fabricants
suivent toute cette belle clique ;
et tous les nobles négociants,
directeurs de fabrique,
ils se donnent tous bien du ton,
la faridondaine, la faridondon,
et dans le temps, ils étaient si petits,
...

Et l'on s'en prend également aux prêtres, « qui n'ont pas le droit de se mêler de notre affaire » : s'il n'y a pas encore ici un véritable anticléricalisme, au moins faut-il retenir une affirmation de l'indépendance de l'Etat, dans le principe. Mais c'est, semble-t-il, quand l'auteur aborde le ralliement au prince dans certaines classes moyennes ou chez de petits bourgeois qu'il manifeste le plus son étonnement — exprimant peut-être ses attaches sociales. Il « fait de grands yeux » de voir parmi les signataires « des directeurs des pauvres, des foulons, des boulangers en nombre... » : ces derniers, en effet, étaient au départ bien représentés dans le parti du rebelle Fyon, comme en témoignait la première pièce citée, qui mentionne deux membres de cette corporation (Hanlet et Froidmanteau).

Malgré ce jeu, parfois bien difficile à interpréter, de retraits à l'égard de la « populace », de mépris envers ceux qui étaient naguère « si petits » et de référé-

¹⁵ *Inv.*, n° 71. Un manuscrit figure dans le cahier Lamberty n° 1 (pièce n° 23) ; l'autre dans un ensemble de *Chansons wallonnes et françaises relatives à la période révolutionnaire de 1790* : Verviers, Bibl. comm., Fonds Wéber, n° 2022. C'est ce dernier manuscrit que nous avons suivi. La pièce est éditée par A. BODY, *op. cit.*, pp. 106-9.

¹⁶ Voir M. CABAY, *op. cit.*, pp. 15-18.

rences particulières à certaines couches sociales, c'est déjà vers le peuple, et sa force, que se tournent la « pasquille » en question ainsi que le mouvement de protestation qui la porte. L'appel est principalement stylistique, et diffus, encore : d'une grossièreté remarquable, la chanson commence en visant des « messieurs » et s'achève sur une exhortation, d'une pathétique bonhomie, à tout consentir pour « Monsièu Fyon » ; précisons que tel passage spécialement cru (strophe 10) cache mal le fait qu'il ne peut être dû qu'à un homme instruit, comme le montre le vocabulaire ; soulignons aussi que l'allusion aux ouvriers reste dans une neutralité qui ne nous apprend pas grand-chose. Il en va autrement d'une quatrième chanson anonyme écrite sur l'air *Vive nosse comte Tchâle d'Outrèmont*, pièce qui se réfère, dans son inspiration patriotique aussi bien que musicale, à l'élection tumultueuse du comte Charles d'Oultremont comme prince-évêque de Liège en 1763-64, cet aristocrate local ayant été alors le candidat préféré de la population.

Se rapprochant des milieux ouvriers, la satire que nous abordons maintenant¹⁷ met en effet davantage l'accent sur la solidarité avec l'homme du commun. Quand elle dénonce les parvenus, c'est moins sur le fait d'une origine modeste — présentée sans nuance péjorative — que sur le reniement de cette origine qu'elle appuie. Certains enrichis, dit l'auteur, peuvent rouler carrosse et faire les dédaigneux : ils oublient un peu vite, ces « grands seigneurs » qui « ne valent pas leurs tondeurs », que leur père lui-même « lainait pour gagner son pain ». La chanson prend ainsi le parti des ouvriers tisserands dans la querelle dite « des queues et penes ». Il faut rappeler qu'à l'époque qui nous concerne, l'utilisation des déchets de tissage, des *pènes* (déchets de la trame) et *caves* (restes de la chaîne)¹⁸, constitue à Verviers une activité économique loin d'être négligeable. Cette dernière ayant donné lieu à une fraude incessante et à des exportations qui favorisaient notamment l'industrie disonnaise toute proche, des mesures de protection et de régularisation furent prises ; la sortie des déchets fut interdite, comme leur entrée dans la principauté ou leur transit, et un bureau des queues et penes fut établi en 1770, afin de réglementer l'achat de celles-ci en fonction de prix déterminés et de certaines autorisations¹⁹. On se doute du caractère déjà peu populaire des entraves ainsi mises à un commerce parallèle dont devaient surtout profiter les ouvriers tisserands (qui mêlaient volontiers aux déchets, paraît-il, des morceaux de laine non filée).

¹⁷ M. PIRON, *Inv.*, n° 79 ; cahier Lamberty n° 1, pièce n° 13 ; édit. A. BODY, *op. cit.*, pp. 102-4.

¹⁸ Voir S. BORMANS, « Glossaire technologique du métier des drapiers », *Bull. Soc. Liég. de litt. wall.*, 9, 1865 et M. LEJEUNE, « Vocabulaire technologique de l'apprêteur en drap du pays de Verviers et des industries qui en dépendent », *ibid.*, 40, 1900.

¹⁹ Voir J.-S. RENIER, *Histoire de l'industrie drapière au pays de Liège et particulièrement dans l'arrondissement de Verviers, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours*, 1881, p. 225 ainsi que P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle : Contribution à l'étude des origines de la révolution industrielle*, Bibl. de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Liège, 114, 1948, pp. 221 sv. ; on trouvera dans ce dernier ouvrage les références aux études complémentaires de L. DECHESNE (1926) et J. MATHIEU (1946).

Mais le mécontentement s'exacerba lorsqu'un homme venant à peine d'accéder à la bourgeoisie verviétoise, Pierre-Denis Neuville, après avoir décroché Dieu sait comment la direction du bureau, obtint que la vente de ces restes à l'étranger fût rouverte (novembre 1788). Dans un contexte de dégradation marquée de la condition ouvrière en milieu verviétois²⁰, cette situation intensifia une grogne qui s'était déjà manifestée dans le textile par des arrêts de travail (également pour revendiquer une défense de l'emploi local ou un plus juste salaire) et qui s'exprime ici en termes vigoureux. « Ku n' sont lès cawes èt lès coronas / avou leûs mèches duvins lès strons » : « Que les queues et restes ne sont-ils, avec leurs maîtres, dans les étrons ! ».

De même que le ton est plus violent, la contestation du pouvoir et la critique du clergé sont nettement plus radicales que dans les pièces précédentes. En fait, c'est la possibilité même d'une mise en cause de toutes les autorités qui se révèle à soi, dans un exercice d'irrespect qui éprouve déjà quelque chose comme l'ivresse de sa force :

*Nosse curé a bin fêt l' sor'rêye
d'aler siner conte su patrêye
èt d'èwal'per du vint soïses
lès soris èt lès rats d'èglise.
Vive nosse borgumêsse Fyon,
c'est l'amouër dès-Eburons !*

Notre curé a bien fait la bêtise
d'aller signer contre sa patrie *
et d'envelopper de vingt sottises
les souris et les rats d'église.
Vive notre bourgmestre Fyon,
c'est l'amour des Eburons **.

* Allusion à la « liste contre Fyon », dont on a parlé plus haut.

** C'est-à-dire : des vieux et vrais habitants du pays de Liège.

*A Lidje, vos l' savez tot came mi,
kwand on d'bitéve Monsieû Stoupy,
kwèk'il-èsteût nosse Grand Vikêre,
on pèteve à fwèce so s' brévière.
Vive, etc.*

A Liège, vous le savez tout comme moi,
quand on embrenait Monsieur Stoupy *,
bien qu'il fût notre Grand Vicaire,
on pétait abondamment sur son bréviaire.
Vive, etc.

* Un des chefs du parti « de l'étranger », des « clémentins », lors de l'élection de Charles d'Oultremont²¹.

*Su, so on si grand potintât,
on-aléve brère dusk'à palàs,
nu polans-n' nin brère à Vèrvî
so lès djins d' rouwale, so l' martchi ?
Vive, etc.*

Si, sur un si grand potentat,
on allait crier jusqu'au palais,
ne pouvons-nous crier à Verviers
sur les gens de ruelle, au marché ?
Vive, etc.

²⁰ On observe la structure de faits suivants, à l'approche de la Révolution : « le fléchissement du prix de la laine brute, la diminution du prix de revient des tissus, la hausse du prix de vente, la baisse de la production sur l'ensemble mais l'augmentation de celle-ci pour les six grosses firmes lainières » (R. VAN SANTBERGEN, *op. cit.*, p. 51).

²¹ Voir M. PIRON, « L'élection du prince Charles d'Oultremont dans la littérature dialectale », *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. VIII, n° 32, 1964-65, pp. 104 sv.

On voit que l'élan critique se retourne finalement, de manière presque classique, vers les plus humbles : un autre passage traduit un réflexe bourgeois similaire, lorsque l'auteur, regrettant qu'on trouve même des maquignons parmi les adversaires de Fyon, écrit qu'« au vrai, ce sont des jeunes gens / qui font plus de bruit qu'ils n'ont d'argent ». Si cette morale censitaire forme une des bases idéologiques du parti des patriotes, il arrive toutefois qu'une individualité plus éclairée, de convictions démocratiques plus fortes ou mieux réfléchies, dépasse une telle morale et le dise. C'est le cas de l'auteur d'une cinquième chanson dialectale ayant pour refrain : « Frotans-lî lès spales, au gué, frotans-lî lès spales » (« Frottons-lui les épaules, au gué... »)²². On aime croire que celle-ci est bien l'œuvre du chirurgien Jacques-Hubert Chapuis, dont le nom figure en tête du recueil — pas trop homogène — d'où elle est notamment tirée. Mais on ne peut exclure qu'elle soit d'une autre main : on mentionne encore, parmi les pamphléaires que fournit le clan des patriotes, Michel Deschamps et Jean-Henri Lamberty, déjà cités, ainsi que l'instituteur Hubert-Joseph Simonis ou l'obscur Jean-Noël Dasse²³ ; on voit moins bien le notaire Derchain, tiède et opportuniste, mettre son vers au service d'un radicalisme comme celui qu'illustre la pièce en question²⁴. Rien n'empêche cependant, au total, de se rallier à l'avis autorisé du spécialiste verviétois Armand Wéber, qui approuvait l'attribution à Chapuis d'un certain nombre de chansons. Deux de celles contenues dans le dossier évoqué plus haut, deux chansons en français, portent d'ailleurs explicitement la signature du praticien « du pont des Récollets ». Quant à la date de la satire dont nous allons traiter, elle peut se situer entre novembre 1787 et juin 1789.

Notre texte a pour objet une affaire à première vue des plus minces. En octobre 1787, un gros fabricant originaire d'Ensival (près de Verviers), Arnold-Antoine Thiriart, enrichi dans l'industrie et des opérations de finance, obtenait du Magistrat l'autorisation de prendre sur le terrain communal du pont-aux-Lions, où il possédait

²² M. PIRON, *Inv.*, n° 72. Deux manuscrits supplémentaires, outre celui figurant dans le cahier Lamberty n° 1 (pièce n° 16) : l'un dans les *Chansons écrites ou composées par J.-H. Chapuis*, l'autre dans les *Chansons wallonnes et françaises relatives à la période révolutionnaire de 1790* (v. *supra*, notes 13 et 15). Edit. A. BODY, *op. cit.*, pp. 79-82.

²³ Voir A. WÉBER, « Complément de chansons françaises et wallonnes de l'époque révolutionnaire », *Chronique de la Soc. verv. d'arch. et d'hist.*, 4, janv. 1909, pp. 21-22 ; R. DE HASSE, « La chanson satirique à Verviers à l'époque révolutionnaire », *Bull. S.v.a.b.*, 35, 1946-47, pp. 59-62 ; J. PEUTEMAN, « Littérature patriotique (1789) », *Bull. des Arch. verv.*, t. II, n° 58, 1952, pp. 476-77 ; A. BODY, *op. cit.*, pp. 173 sv.

²⁴ Voir A. BODY, *op. cit.*, p. 114, A. GURDAL, *op. cit.*, 1931, p. 93 et J. LEJAER, *Les annales de Verviers*, Léonard, 1897, p. 154 ; on verra également, de ce dernier, « Les préliminaires de la Révolution de 1789 à Verviers », *Chron. S.v.a.b.*, mars 1910, pp. 27-30. Derchain aurait notamment révélé un projet de l'avocat Petit-Bois, que l'on accuse d'avoir, peu de temps avant la Révolution, « suscité certaines gens à piller plusieurs maisons (...) et assassiner plusieurs personnes ». Tentative d'effrayer le public pour ressaisir le cours d'une mutation dangereuse ? On note en tout cas que le notaire fut parmi ceux qui, le 14 août, quatre jours avant qu'éclate le soulèvement liégeois, cherchèrent « le moyen de calmer le peuple et de prévenir une révolution » (Lejaer).

une maison. Les critiques ne tardèrent pas. On peut juger certaines prosaïques : on privait ainsi les habitants d'un abreuvoir pour le bétail, on obligeait toutes les charrettes à passer par le pont, où deux d'entre elles ne pouvaient se croiser sans risquer l'accident, on allait au-devant d'un autre danger en réduisant l'accès à la rivière, en cas d'incendie... Mais ceci ne doit pas dissimuler que la querelle sut aussi bien toucher aux principes : on attentait à l'utilité publique, et c'était un Magistrat inconstitutionnel — logique de l'injustice ! — qui s'en rendait coupable. Le bouillant Fyon ne manqua pas cette occasion de harceler à nouveau le pouvoir, sur un cas exemplaire. Il attaque Thiriart et son entrepreneur devant le tribunal des Vingt-Deux, juridiction anciennement établie pour réprimer les irrégularités commises par les agents de ce pouvoir ; débouté, il récuse ses juges, interjette appel devant les Etats réviseurs ; une seconde fois condamné aux frais (mai 1788), il s'adresse à la Chambre impériale de Wetzlaer, dont le jugement ira dans le même sens que les précédents.

La pasquinade dont nous allons reproduire de larges extraits est toute animée de cette lutte pour la légalité, qui est déjà un combat en faveur des pauvres et de leur dignité, en même temps qu'une dénonciation de la noirceur des nantis et, sans doute, d'une autorité cléricale mal placée. N'insistons pas sur le sentiment de puissance populaire qui, corrélativement, s'affirme ici.

*Tu vins haper nos têtins,
sèrer nos passèdjes.
Pinses-tu ku n' seûyanhe contints
du tos tès mèssèdjes ?
Tu soutinrès vint procès
tot ratindant leû succès !
Frotans-lî lès spales, au gué,
frotans-lî lès spales.*

*Su n' n'èstans ku dès-ovrîs,
nos ravizans t' père.
Tu t'è duvreûs bin sov'ni :
i-a stu d'vins l' mizère.
Su côp d' sâye fout d'èsse matchèt ;
Su t' l'as roûvî, sovîn-t'è.
Frotans-lî, etc.*

Tu viens voler nos terrains,
fermer nos passages.
Penses-tu que nous soyons contents
de toutes tes fadaïses ?
Tu soutiendras vingt procès
en attendant leur succès !
Frottons-lui les épaules, au gué,
frottons-lui les épaules.

Si nous ne sommes que des ouvriers,
nous ressemblons à ton père.
Tu devrais bien te le rappeler :
il a été dans la misère.
Ses débuts furent ceux d'un laineur ; *
si tu l'as oublié, souviens-t'en.
Frottons-lui, etc.

* Littéralement : « son coup d'essai fut d'être *matchèt* » (ouvrier teinturier ou laveur de laine).

*Pinses-tu k'i fâye du l'ârdjint
po-z-èsse onête ame ?
Tès-amis ènn'ont tot plin,
èt tu sés bin came
is trayihèt nosse payis.*

Penses-tu qu'il faille de l'argent
pour être honnête homme ?
Tes amis en ont tout plein,
et tu sais bien comme
ils trahissent le pays.

*S'on n' pind nin des braves insi...
Frotans-lî, etc.*

*Nos-èstans treûs mêye ouvrîs
sinés po l' patrêye.
Tès djins ont corou Vèrvî :
su 'nn'ont k'one pougnêye.
Su t'ont-is racoyî d'vins :
is l' kunohint po vilin.
Frotans-lî, etc.*

Et on ne pend pas de si braves gens...
Frottons-lui, etc.

Nous sommes trois mille ouvriers
ayant signé pour la patrie.
Tes gens ont couru Verviers :
et ils n'en n'ont qu'une poignée.
Encore t'ont-ils fourré dedans : *
ils te connaissaient comme vilain.
Frottons-lui, etc.

* Littéralement : « recueilli dedans ».

*Nos-ôtes, nos loukans Fyon
po brave pâtriyote.
I soutint l' constitution,
on l' sèt, nouk n'è dote.
Came vos-ôtes, i n'èst nin bas,
i n' tronle nin duvant l' rabat.
Pwèrtans-l' so nos spales, au gué,
pwèrtans-l' so nos spales.*

Nous autres, nous regardons Fyon
comme un brave patriote.
Il soutient la constitution,
on le sait, nul n'en doute.
Comme vous, il n'est pas bas,
il ne tremble pas devant le rabat *.
Portons-le sur nos épaules, au gué,
portons-le sur nos épaules.

* Symbole de la magistrature et du barreau, auxquels le patriote fait front, mais aussi du clergé — symbole particulièrement sensible, au pays de Liège, « paradis des prêtres ».

Cette chanson, comme on le sent bien, marque une rupture. Ses deux premiers vers disent clairement qu'on a franchi un point critique, dans l'affrontement des partis en présence — partis dont l'un reconnaît peu à peu les forces et les réalités profondes dont ils sont plus ou moins les interprètes : « Cî côp-là, l' mèzàre s'implit, / nos pièrdans pacyince ! » (« Pour le coup, la mesure est comble, nous perdons patience »). La pièce se termine significativement sur une vision d'avenir où s'exprime, à travers une référence à la tradition démocratique liégeoise, une ferme volonté de victoire. Ainsi se dégage tout naturellement cette conscience fondamentale des Lumières, en particulier lorsqu'elles touchent aux Révolutions : le sentiment non pas tant qu'elles vont dans le sens de l'histoire, mais qu'elles sont dans l'histoire elle-même, dont l'action doit offrir un sens.

*Kwand çouci sèrè fini,
on-z-è frè l'istwêre.
On k'nob'rè po tot l' pays
ku l' prince aveût twêrt
èt ku, sins Monsieû Fyon,
vos-eûhîz vindou l' nâcion.
Pwèrtans-l' so nos spales, etc.*

Quand ceci sera fini,
on en fera l'histoire.
On saura dans tout le pays
que le prince avait tort
et que, sans Monsieur Fyon,
vous eussiez vendu la nation.
Portons-le sur nos épaules, etc.

Elèvans on bê Péron,
avou l' Pâye du Fêhe ;
s'èl dédiyans à Fyon
afin k'èl rudjêhe.

Dansans âtoâ tos lès-ans
èt s' fians dire à nos-êfants :
« Puèrtans-l' so nos spales, au gué,
puèrtans-l' so nos spales ».

Elevons un beau Perron, *
avec la Paix de Fexhe ; **
et dédions-le à Fyon
afin qu'il l'assure. ***

Dansons autour tous les ans
et faisons dire à nos enfants :
« Portons-le sur nos épaules, au gué,
portons-le sur nos épaules ».

* Monument symbolisant les libertés communales et les franchises de la patrie liégeoise²⁵.

** Souvent invoquée par les patriotes, la vénérable Paix de Fexhe (conclue en 1316) était un autre emblème de ces libertés, dont elle représentait la charte.

*** Littéralement : « qu'il le jointoie », « le crépisse », pour le consolider²⁶.

A partir d'ici, les thèmes qui viennent de se dégager ne purent que s'exprimer de plus en plus ouvertement, lucidement, dans la « guerre de pamphlets » (P. Recht) qui précède la Révolution. Un contemporain raconte : « Quantité d'honnêtes gens furent chansonnés, accablés d'épigrammes et de vilainies atroces ; on répandit partout en vers et en prose les plus horribles calomnies. On allait la nuit les crier, les chanter au devant des maisons, on ajoutait des menaces alarmantes ; et ces horreurs allaient tous les jours en augmentant »²⁷. Un *Dialogue de novembre 1788* fait ainsi la somme, en cent quarante vers patois, des griefs, des exigences légales et légitimes, des certitudes qu'un avenir proche punira ceux qui violent la constitution, et leurs amis les « voleurs de laine »²⁸. « Il vous faudra », est censé dire Fyon dans cette pièce dialoguée, « rendre compte de tous les procès entrepris ; vous en devrez payer les frais ; les terrains que vous avez volés, il les faut tous restituer ». Le « bon droit », le « bien public », les « braves gens » sont bafoués, au profit d'une poignée de cyniques qui se partagent leur butin « en famille ». « Avowez ku çoula flêre » : « avowez que tout ça sent mauvais »... Mais tôt ou tard, on devra bien « rompre le cou » à quelques-uns.

I fât k'â bê mitan d' Vèrvî
on lès pinde on djoû po lès pîds.

Il faut qu'au milieu de Verviers
on les pendre un jour par les pieds.

²⁵ Sur le Perron de Verviers, voir M. PIRENNE, *Les constructions verviétoises du XV^e au XX^e siècle et trois monographies : l'ancien Hôtel de ville — le Perron — l'Hôtel de ville actuel*, Verviers, Leens, 1927, ainsi que E. LEGROS, « Auteur du Perron : Notes dialectales », *La vie wallonne*, 29, 1955, p. 297.

²⁶ Voir, outre le *Dictionnaire verviétois* de J. WISIMUS et le *Dictionnaire français-liégeois* de J. HAUST (p. 273), E. RENARD, « Textes d'archives liégeoises », *Les dialectes belgo-romans*, 11, 1954, pp. 42-43 et L. REMACLE, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers : Documents lexicaux*, Bibl. de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Liège, 218, 1977, p. 221.

²⁷ Voir J. LEJAER, *loc. cit.*

²⁸ M. PIRON, *Inv.*, n° 83 ; cahier Lamberty n° 1, pièce n° 33 et *Chansons wall. et fr. relatives à la période révol.*

Et voilà nos « braves gens » qui, d'un coup, se déchaînent, pour rendre la justice qu'appelle, presque bibliquement, la fin de la « pasquille ».

Les plus droits se réjouiront,
et les plus canailles en pleurront.

Un tel aura « la marque et les baguettes ». On assommara un autre. On chassera un troisième quand on le trouvera dans une compagnie. D'autres encore paieront pour la fabrication d'un carcan, où leur nom sera gravé « en lettres de merde ». Un dernier fera « le bourreau de ses confrères ». Voilà le sort réservé à ceux qui échangent l'honnêteté contre l'intérêt et le profit (vers 11 sv., 63 sv., 127 sv., notamment).

Echauffement verbal ? Fanfaronnades et menaces traditionnelles, dans les « émotions populaires » ? Bruits et cris de quelques excités qui ne feront la révolution qu'à l'imitation de la France ? Les chansons que l'on vient de lire indiquent au contraire, comme on le savait déjà, quelle montée régulière des griefs et des passions prépare la rupture de 1789. Plus bruyante à mesure que l'injustice prend des formes plus choquantes, la contestation gagne aussi en intelligence. Elle s'appuie sur les masses, soit par calcul, soit par instinct de ce qui est réellement en jeu, dans le partage entre dominateurs et spoliés, maîtres et exploités. A la place des tenants du régime, en tout cas, on aurait écouté avec plus d'attention la fin d'une autre chanson wallonne, également antérieure à l'été de 1789²⁹.

Dj'espère k'on djoû, çoula finirè :
*su ç' n'est nin à plêi, çu sèrè à ôte tchwè*³⁰.

J'espère qu'un jour, cela finira :
si ce n'est pas en plaidant, ce sera autrement.

Mais après tout, n'incriminons pas, à Liège plus qu'à Paris, la surdité du pouvoir. On se souvient de l'anecdote mettant Louis XVI en présence de troubles dans la rue. Il demanda : « C'est une émeute ? » — on lui répondit : « Non, Sire, une révolution ».

²⁹ Inconnue à M. PIRON, *Inv. : Chansons écrites ou composées par Chaquis*, manuscrit XVIII^e siècle. La pièce, dont on peut vraisemblablement situer la rédaction entre août 1788 et juin 1789, porte la mention suivante, due à A. Wéber : « écriture de J.H. Chapuis / copié ». Voir M. CABAY, *op. cit.*, pp. 115 sv.

³⁰ Sur la forme « à plêi » (au + infinitif), voir not. *Quatre dialogues de paysans (1631-1636)*, éd. par J. HAUST, coll. « Nos dialectes » 9, Liège, Vaillant-Carmanne, 1939, I, note 216.

**« LA CABALE DES MISÉRABLES » DE 1790.
LA RÉVOLTE DES CAMPAGNES FLAMANDES CONTRE LA
RÉVOLUTION DES NOTABLES EN BELGIQUE (1789-1790) ***

par

Luc DHONDT

Rijksuniversiteit te Gent

La masse des « *dominés* », des « *sans pouvoir* », n'a jamais été gâtée par l'historiographie en général ni par celle de la Belgique en particulier. L'intérêt qu'on leur a porté se limite essentiellement au rôle de leur travail dans l'ensemble économique qui a donné naissance à l'état belge du XIX^e siècle, état bourgeois et capitaliste par excellence. L'historiographie ne s'est pas attachée au passé politique et idéologique des gens qui au XVIII^e siècle ont réalisé la masse de la production. Celle des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles montre des campagnes conservatrices, voire étrogrades, se résignant à la misère dans la prière, une population qui ne se révolte pas lors de la terrible crise des années 1846-50. La seule activité politique se serait limitée à un profond attachement à la catholicité et à l'Ancien Régime, comme le montreraient la Vendée belge (1797-1798), les pétitions contre Guillaume I en 1828-29, et les défilés de campagnards lors du serment à la République des Etats belgiques Unis et à la religion catholique en 1790. De là l'affirmation répétée qu'en Belgique « la féodalité était modérée, douce et populaire »¹.

* p. 1. Le présent article fait suite à la publication (en néerlandais) de la première partie d'une étude plus ample, « De plattelandsopstand der gelijken van 1790. Bijdrage tot de kennis van de crisis van de Oude Maatschappij en de politieke en ideologische geschiedenis van het platteland. Deel I ».

Handelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde, XIX, 1-2, 1978, pp. 185-259, basée sur notre mémoire de licence. *Revolutionaire bewegingen in Vlaanderen (1780-1790). Inleiding tot de studie van de crisis van het Ancien Régime* (3 tomes, Université de l'Etat de Gand, 1972, inédit).

¹ S. TASSIER, Les démocrates belges de 1789. *Etude sur le Vonckisme et la révolution rabançonne*, Bruxelles, 1929, p. 29, citation empruntée à une lettre du comte de Lamarck Vander Noot.

Pourtant on rencontre très peu de références susceptibles de nous éclairer sur l'état d'esprit du peuple. Plutôt que de nous attacher aux sources déjà employées pour l'étude de la révolution brabançonne (comme celles du Comité secret du Conseil du Gouvernement Général, les papiers de Vonck et ses « mémoires »), nous avons préféré étudier une entité sociale et politique, dans le cas présent la province la plus peuplée et économiquement la plus avancée : le comté de Flandre, du niveau administratif le plus élevé, l'empereur, à celui du village. Sur le plan heuristique cette méthode a permis de combler les lacunes les plus gênantes des collections d'archives des grandes institutions provinciales, lacunes qui sont la conséquence des tribulations de l'époque (beaucoup de documents ont été soustraits à leur lieu de conservation par crainte de poursuites judiciaires) ².

C'est ainsi que la combinaison de données d'origine diverse nous a permis de retrouver une foule de manifestations politiques et idéologiques dont une d'importance majeure tant par le nombre des participants que par la portée de leur projet.

Fin mai 1790 une insurrection campagnarde a failli ébranler l'Ancien Régime dans le Comté de Flandre ³. Des bandes armées parcouraient le « plat pays » entre les villes d'Audenarde et d'Alost, le Nord du Hainaut et le pays princier de Gavere. Des milliers de gens s'insurgeaient contre l'ordre établi, les puissants et leur république des Etats Belgiques Unis en faveur du retour de l'empereur, de l'abolition des dîmes et des droits seigneuriaux et du Tiers Etat ⁴.

L'Ancien Régime en Flandre

L'insurrection de 1790 était dirigée contre le régime établi par la Révolution dite brabançonne de 1789 ⁵. Rappelons le cadre des événements et précisons leur signification telle qu'elle ressort de notre enquête.

² Voir e.a. les actes des résolutions du magistrat d'Audenarde (à partir de 1788, des chef-collèges du Pays d'Alost, des châtellenies d'Audenarde et du Vieux-bourg de Gand, des Etats de Flandre (pour la période la plus intéressante, celle du 27 mai au 10 juillet 1790).

³ L'insurrection était restée pratiquement inconnue au moment de la préparation de notre mémoire. Quelques éléments furent remarqués par M. P. DEPREZ, « Evolution économique et mouvements paysans », *Revue belge d'histoire contemporaine*, IV, 1973, pp. 49-65) dans l'édition de quelques sentences contre des participants à l'insurrection par B. DE KEYZER, « Snap-shot uit de Brabantse Omwenteling », *Land van Aalst*, XXII, 1970, pp. 109-116.

⁴ Vu le cadre restreint de cette contribution, nous nous limitons à une ébauche des principaux événements dans cette région et de leur contexte immédiat.

⁵ Pour un état critique remarquable de l'historiographie de la révolution brabançonne: J. CRAEYBECKX, « De Brabantse Omwenteling: een conservatieve opstand in een achterlijk land ? », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 80, 1967, pp. 303-330; "The Brabant Revolution: a conservative revolt in a backward country ?", *Acta historiae neerlandica*, IV, pp. 50-83,

Les Pays-Bas jouissaient d'une situation politique quelque peu exceptionnelle dans l'Europe des monarchies absolues. En fait, le régime se rapprochait au niveau local et régional d'un gouvernement aristocratique pur et simple⁶. Celui-ci fut le fruit des garanties internationales des privilèges et des coutumes et d'un compromis qui valut aux Habsbourgs des aides régulières et des emprunts très importants en échange du respect des intérêts des puissants locaux.

Les Etats, l'organisation administrative et judiciaire, la fiscalité, tout rappelait en cette fin du XVIII^e siècle les anciennes puissances dont le pouvoir semblait se perpétuer à travers l'organisation à laquelle elles avaient donné naissance et forme⁷. La fiscalité traduisait peut-être le plus clairement la complexité des pouvoirs. Les villes — qui avant les réformes de 1754-55 étaient avec le clergé les seules à être représentées aux Etats — s'étaient de fait exemptées de la contribution foncière aux subsides et aides. L'impôt foncier était payé par les exploitants propriétaires ou fermiers. Les impôts « courants », indirects, touchaient les grandes masses paysannes et dans une moindre mesure celles des villes puisqu'ils frappaient les produits de consommation courante (droits de moulage, d'abattage, taxe sur la bière, sur le bétail).

Tensions et changements

Les tensions latentes entre les campagnes et les villes, devinrent plus manifestes sous la pression de l'évolution économique et des revendications paysannes contre les anciens monopoles de production et de commerce des villes⁸.

En effet, les activités les plus dynamiques ; l'agriculture et l'industrie linière s'exerçaient à la campagne. Cette dernière s'était particulièrement développée dans la partie méridionale de la Flandre. Les trois quarts de la population gagnaient en partie ou essentiellement leur vie en tissant ou en filant⁹. Cette industrie était

(Leyde 1970). L'auteur signala le mécontentement de paysans dans certaines régions lors de la révolution sur base des mémoires de P. Verhaegen de 1818 qui confondit une incursion vonckiste avec les événements du Pays d'Alost.

⁶ Sur la situation institutionnelle en général: J. LEFEVRE, « De instellingen van de Zuidelijke Nederlanden onder Spaans en Oostenrijks Bewind », *Algemene Geschiedenis van de Nederlanden*, 1960, VII, pp. 91 et 247 ; L. DHONDT, « Van Ancien Régime naar 'moderne' bureaucratie. De hervorming van het vorstelijk bestuursapparaat in 1787 », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 90, 1977, pp. 439-456 et « Staatsveiligheidsmodel en bureaucratisering onder Marie-Theresia en Jozef II (1740-1780) », *Ibid.*, pp. 423-438.

⁷ L. DHONDT, *De Provincie Vroeger en Nu. Oost-Vlaanderen en West-Vlaanderen*, Bruxelles, 1976, resp. pp. 9-41 et 9-39, et *De opstand der gelijken*, pp. 195-208.

⁸ Pour la région d'Audenarde et du Pays d'Alost: L. DHONDT, « Een ondernemener, notablen en het volk van Oudenaarde tussen Ancien Régime en Nieuwe Maatschappij. De vernieling van het Gouvernement op 8 maart 1790 », *Handelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, XVIII, 2, 1976, pp. 307-308, où nous avons analysé quelques aspects de la crise de l'Ancien Régime en ville.

⁹ P. ex. A.V.A. Châtellenie d'Audenarde, Recensement de 1766 (82 %, par extrapolation).

florissante : la production augmenta à un rythme de 0,3 à 0,4 % pendant la première moitié du siècle pour atteindre 1 % pendant la deuxième¹⁰. L'agriculture connut des grandes transformations : la pomme de terre entra dans les habitudes alimentaires et les Pays-Bas devinrent un net exportateur de grain¹¹. Cette expansion économique allait de pair avec un accroissement démographique fort important à la campagne : dans les régions industrielles de Flandre, les villages voyaient leur population doubler, tripler et même quadrupler au cours du siècle¹².

Comme nous l'avions signalé dans notre mémoire de licence, le sort matériel des campagnards *s'améliora* en général et se maintint jusqu'aux années troublées de 1787-90 : « Den Boer vrogt met vlijt en iver... daer was gelt in zijn hand »¹³. Cette idée, peu conforme à celle généralement admise d'un appauvrissement généralisé pendant la deuxième moitié du siècle, se trouva récemment confirmée par l'étude de M. Vandenbroeke¹⁴. Le développement des chambres de rhétorique — où l'on jouait parfois Voltaire — marqua cette ère de relative prospérité¹⁵.

Toutefois, cette expansion donna lieu à des tensions. L'accroissement de la population provoqua celui de la demande de terres, d'où une augmentation du fermage. L'évolution démographique mangea graduellement l'augmentation des revenus des paysans-tisserands. La montée vertigineuse des fermages — un triplement du prix nominal et un quadruplement du prix réel (par rapport au prix des

¹⁰ C. VANDENBROEKE, « Sociale en conjuncturele facetten van de linnennijverheid in Vlaanderen (late 14e - midden 19e eeuw », *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, Nieuwe Reeks, XXXIII, 1979, pp. 118-174, p. 164.

¹¹ C. VANDENBROEKE, *Agriculture et alimentation*, Gand-Louvain, 1975, p. 271 et graphique 6 (annexe).

¹² Tandis que celle des villes stagna ou augmenta dans une mesure beaucoup moins importante.

Quelques exemples:

villages : Schorisse 1716-1725 : 1385 h., 1791 : 2800 h.

Munkzwalm 1696-1705 : 446 h., 1791 : ca. 1000 h.

villes : Alost 1666-1675 : 7500 h., 1791 : 9809 h.

Audenarde 1709 : 4242 h., 1782 : 3722 h.

J. DE BROUWERE, *Demografische evolutie van het land van Aalst. 1570-1800*, Bruxelles 1966 ; Archives de la ville d'Audenarde, *Volkstellingen* et L. DHONT, *Een ondernemer, notabelen*, pp. 312-314.

¹³ « Le paysan travaillait avec application... il avait de l'argent en main », voir *De Paepenuinkel*, Gand, 1791 et SERLIPPENS, *Den Bekeerder Boer*, Gand, 1790 (pamphlets) ; V.R.D.V. ; « Journal de Philippe van Reninghe à Poperinghe, 1780-1794 », *Tablettes de Flandre*, I, 1948, pp. 82-124.

¹⁴ *Sociale en conjuncturele* et « Levenstandaard en tewerkstelling in Vlaanderen (17e-18e e.) », *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, Nieuwe Reeks, 1977, pp. 151-189.

¹⁵ L. DHONT, « De l'influence des Lumières dans le Comté de Flandre à la fin de l'Ancien Régime », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, VI, 1979, p. 170, et « Het debuut van De Borchgrave, het kultuurbewustzijn van de nieuwe plattelandsburgerij en de Brabantse Omwenteling », *Wetenschappelijke Tijdingen*, 1978, I, pp. 3-10.

grains) en moins d'un siècle dans la région de Gand — semble avoir été rendue possible par la hausse des prix du grain et l'accroissement de la production et par la prospérité du secteur linier. Elle paraît même avoir été financée par les profits réalisés dans ce secteur « industriel »¹⁶. Ajoutons qu'il s'agit de travailleurs indépendants et non de salariés de tel ou tel négociant de toiles.

Cette expansion et cette prospérité montrèrent toutefois des signes d'essoufflement au cours des années soixante-dix et quatre-vingts. En fait, par l'intermédiaire des fermages, celles-ci profitèrent surtout aux grands propriétaires, nobles, bourgeois et ecclésiastiques. Abbayes, maisons bourgeoises, châteaux et églises se construisirent, les anciens bâtiments furent embellis ou reconstruits.

Dans la région qui nous intéresse plus particulièrement, 50 à 80 % des terres appartenaient à de petits propriétaires. Ces petites exploitations étaient caractérisées par une culture très intensive des terres et par la double activité de ses occupants. Celles d'une superficie de moins de 5 hectares représentaient entre 80 et 90 % (et parfois même plus) des terres labourables¹⁷. Il n'est pas sans importance de signaler qu'une grande partie de ces terres étaient à l'origine — selon le chapitre de Saint-Bavon à Gand et l'abbaye d'Eenaem — des terres de « halfwinning » (métagage) dont l'usage s'était perdu au cours des siècles¹⁸.

Aussi longtemps que le commerce des toiles était florissant, le campagnard réussissait à survivre plus ou moins bien en mangeant des pommes de terre et en travaillant inlassablement avec toute sa famille de treize à quatorze heures par jour. Il était heureux et rendait grâce au Seigneur et à l'Empereur tandis qu'en ville les tensions sociales se posaient en termes de paupérisation, de banditisme et d'émeute¹⁹. Mais à la campagne aussi on se rapprocha des limites de la récupération et de l'écroulement des profits dans les secteurs agricole et linier. Des actes de

¹⁶ F. DE WEVER, *Pachtprijzen in Vlaanderen en Brabant in de 18e eeuw*, mém. inédit (Université de l'Etat de Gand), Gand, annexe I ; « Pachtprijzen in Vlaanderen en Brabant in de 18e eeuw », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1972, pp. 179-204.

¹⁷ J. DE BROUWER, *op. cit.*, p. 139 ; C. DE RAMMELAERE, « Bijdrage tot de landbouwgeschiedenis in Zuid-Oost-Vlaanderen (1570-1790) », *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 1962, pp. 21-38 ; C. VANDENBROEKE, *Agriculture*, p. 62 et « Graanopbrengsten en oogstschommelingen in Zuid-Vlaanderen (17e - begin 19e eeuw dans : A. VERHULST et C. VANDENBROEKE, *Landbouwproductiviteit in Vlaanderen en Brabant, 14de-18de eeuw*, Gand, 1979, p. 381. Dans ce dernier recueil, M. E. THOEN démontre que la période 1780-1790 fut particulièrement prospère pour les cultivateurs, ceux-ci ayant réalisé les plus grands surplus de production (« Landbouwproductie en bevolking van enkele gemeenten ten Zuiden van Gent gedurende het Ancien Régime (14e-18e eeuw) », pp. 154-156).

¹⁸ L. DHONDT, *Quelques aspects de la crise de l'Ancien Régime institutionnel dans les campagnes flamandes à la fin du 18e siècle*, Seconde Journée des Recherches historiques en Cours en Belgique en Histoire économique et rurale, 11 mai 1978, U.L.B. (publication en préparation).

¹⁹ *Een ondernemer, notabelen*, pp. 319-329. M. CRAEYBECKX insista sur le rôle de cette paupérisation dans les événements politiques de l'époque de la révolution brabançonne (*De Brabantse Omwenteling*).

brigandage et des tensions allaient de pair avec des crises de subsistance et des fluctuations dans le commerce du lin et de la toile. L'opposition économique et sociale entre la ville et la campagne du fait des privilèges de la ville se trouva renforcée par l'octroi de marchés au « plat pays » où les bourgs se développaient avec leurs boutiques, et leurs artisans. En plus le paysan-tisserand qui payait la masse des impôts devait encore acquitter des droits de marché dans cette ville qui lui paraissait suprêmement odieuse : il la voyait peuplée de prolétaires fainéants, de bourgeois hautains, d'artisans bien mieux payés que lui, de propriétaires dépensant en luxe les fruits de son travail, d'hôtels, de couvents, de chapitres et d'abbayes auxquels il fallait payer les dîmes si souvent détournées de leur destination originelle.

Joseph II

Bien des choses changèrent avec l'avènement de Joseph II. Après une dernière tentative infructueuse d'échange avec la Bavière, celui-ci se mit à réorganiser les Pays-Bas « ce mélange monstrueux... cet Etat aristocratique... de gros terriens, de prélats et de bourgeois qui dans toutes leurs opérations ne voient que leur intérêt personnel et qui sacrifient à l'avantage du moment le bien-être général »²⁰.

De grandes réformes se succédèrent : suppression des ordres et des couvents « inutiles » (contemplatifs), des confréries, le Séminaire Général impérial, l'abolition de tous les tribunaux anciens, la mise sous contrôle de l'administration. Les réformes ecclésiastiques ne soulevèrent guère d'opposition. Les ordonnances, et certains journaux (en Flandre : le « *Vlaemschen Indicateur* » conçu pour un large public), répandirent l'image d'un souverain bienfaisant, ami du peuple et du travail, réorganisant la société dans le sens d'une plus grande justice, de la prospérité pour tous et de l'égalité devant l'Etat²¹. Ainsi la justice fut retirée aux puissants locaux et régionaux et confiée aux tribunaux royaux de juristes diplômés qui étaient censés juger selon une procédure rapide, peu onéreuse, gratuite même pour les pauvres. L'installation d'intendances et de commissariats de cercle mit les administrations sous le contrôle strict de serviteurs très étendus. Ils devaient entre autre *protéger* les sujets contre « toute violence, oppression, trouble ou voie de fait », rechercher tous les abus, parler aux gens, inspecter incognito etc... En même temps, le gouvernement ordonna des enquêtes sur les biens des corporations et de l'Eglise de même que leur recensement, ce qui laissait présager l'abolition des corporations et de certaines institutions ecclésiastiques ou du moins leur réforme

²⁰ L. DHONDT, *Van Ancien Regime*. Pour l'ensemble de la politique jôséphine aux Pays-Bas : W. DAVIS, *Joseph II, an imperial reformer for the Netherlands*, La Haye, 1974 (basé essentiellement sur des sources historiographiques).

²¹ L. DHONDT, *De l'influence des Lumières*, pp. 169-173.

imminente²². En plus, les diplômés du 1^{er} janvier 1787 réduisirent les assemblées d'Etats à une association au Conseil du gouvernement, de quelques représentants pour tous les Pays-Bas.

On le sait, les privilégiés se révoltèrent par le biais de leurs Etats et parvinrent à faire fléchir le gouvernement de Joseph II. Les gouverneurs-généraux — lésés eux-mêmes dans leurs intérêts par la politique joséphine — promirent le rétablissement de tous les privilèges et coutumes du temps de Marie-Thérèse. Joseph II ne voulut pas aller aussi loin dans les concessions et ne retira que les réformes de 1787. Lorsque les Etats du Hainaut et ceux du Brabant — par leur composition, bastions des représentants des puissants — refusèrent le subside « ordinaire » et exigèrent des négociations sur l'abolition des mesures d'avant 1787 contraires à la constitution, l'Empereur supprima les premiers et déclara vouloir réformer ceux du Brabant selon le modèle flamand de 1754-1755 (l'introduction des campagnes et des petites villes lui assurerait la prépondérance). Cette politique énergique désespéra les puissants qui se voyaient enlever leur moyen institutionnel de résistance.

La révolution brabançonne

De là naquit la révolution brabançonne²³. Dans les milieux du haut clergé et des corporations brabançonnaises, — jadis si puissantes dans les Etats de Brabant — et de leurs avocats se prépara une révolution avec l'appui des puissants de l'Ancien Régime des autres provinces. On sait qu'ils réussirent à chasser l'armée autrichienne et qu'ils proclamèrent l'indépendance des Etats belgiques.

Chaque province déclara Joseph II déchu et la souveraineté revenue au *peuple*, souveraineté que les Etats se chargèrent d'exercer²⁴. Dans le Comté de Flandre, le problème de la représentation avait déjà été résolu avant la déclaration d'indépendance. En effet, dans la plupart des villes et des châtellenies, c'était le comte, donc Joseph II, qui avait le droit de nommer les magistrats et les chefs de collèges. Ces collèges, purgés des « *patriotes* » en 1787-1789, furent renouvelés immédiatement après la révolution par les *Comités* révolutionnaires et les *communes* de notables (et de corporations et de grandes maisons religieuses). Par après — et ceci n'est pas sans importance — les puissants de Flandre voulurent perpétuer leur domination par l'application d'un programme pseudo-démocratique : « Organisation provisionnelle pour la province de Flandre » de Cornet de Grez, ancien haut

²² A.G.R., *Conseil de Flandre*, *Papiers des Fiscaux* (Fisc.), 3606, le gouvernement à Maroux, 17.3.1787 ; O.P.B.A., XII, pp. 496 et 532, édits du 27.5. et du 7.9.1786 et O.P.B.A., XIII, pp. 5, 9, 29, 4.1., 20.6. et 17.3.1787.

²³ Voir notre mémoire *Revolutionaire bewegingen*, t. II.

²⁴ Pour les aspects institutionnels de la révolution : L. DHONDT, *De provincie... Oost-Vlaanderen*, pp. 24-29, *West-Vlaanderen*, pp. 24-27.

fonctionnaire de Joseph II passé au parti des patriotes conservateurs en 1787. Ce projet fut différé *sine die* quand surgirent des interprétations divergentes. Comme le nouveau régime avait besoin d'un appui dans la population, les patriotes tentèrent de s'associer celle *des villes* qui s'était montrée dangereuse en 1787, non seulement par une propagande sans précédent répandant l'image d'une révolution au nom de la religion, mais aussi par sa politique économique. En effet, les Etats interdirent l'exportation des grains et ceci en dépit d'une bonne récolte, ce qui entraîna une forte baisse des prix, favorable à la population des villes, mais susceptible d'indisposer les producteurs, habitués avant les troubles à des prix élevés et à l'exportation²⁵.

Le royalisme josphiste avant et pendant la révolution

L'existence d'un *joséphisme campagnard* n'était pas nouvelle en 1790. La population de la région qui se révolta cette année-là était même allée au devant des réformes de l'empereur en exigeant dès 1781 dans une requête signée par bon nombre de cultivateurs que l'Empereur s'emparât des dîmes des grandes abbayes tout en pourvoyant aux besoins des paroisses, des curés et des pauvres²⁶. En 1787, l'Anglais Greenwood, résidant à Ostende et espion du gouvernement nota pendant l'été « que l'on veut assurer que tout le Plat Pays veut les nouveaux établissements et que sous peu s'élèverait si les affaires ne s'arrangent pas. Ils sont tout pour l'Empereur et en veulent aux Etats dit-on, ils veulent faire examiner les droits et Privilèges des Seigneurs, Grand-Baillis etc... et les réduire au pied du Primitif Etablissement et faire perdre la charge d'un an au Duc d'Areberg et autres... »²⁷.

Les puissants avaient pourtant essayé de convertir les campagnes au patriotisme. Ainsi, ils avaient supprimé le *droit de moulage* en octobre 1787, une taxe personnelle fort haïe au plat pays, avant de dissoudre l'assemblée des Etats²⁸. Mais, chose significative, la population des campagnes en imputa le mérite à l'Empereur²⁹. Et lorsque ces mêmes patriotes supprimèrent les *corvées* des routes après la révolution brabançonne, les cris de joie restèrent absents³⁰. Apparemment, la

²⁵ Sur les mesures concernant le commerce des grains dans les différentes provinces : C. VANDENBROEKE, *Agriculture*, pp. 192-193.

²⁶ L. DHONDT, *Quelques aspects de la crise de l'Ancien Régime*.

²⁷ *Mémorial de tout ce qui est arrivé jour par jour dans la ville d'Ostende depuis le 1^{er} mai 1787 jusqu'au 10 avril 1791, avec des remarques sur l'esprit public des autres villes et des anecdotes...*, Bibliothèque de l'université de Gand, Salle des Manuscrits, p. 96.

²⁸ A.R.G., E.F., 983, résolution du 29.9.1787. La réintroduction de ce droit par Guillaume 1^{er} contribua beaucoup à son impopularité.

²⁹ A.R.G., *Familles* (F.), RAEPSAET (R.), 3325, *Précis historique de la révolution Belgique de 1787 à 1789*, pp. 20-21.

³⁰ III^e *Placcaetboek van Vlaanderen*, nr. 92, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, XIII, p. 383 (12.12.1789).

confiance dans les intentions de l'Empereur s'alliait à une *méfiance* et même à une hostilité ferme envers les puissants.

En septembre 1788, à peu près cinq mille personnes s'assemblèrent dans le village de *Schorisse* (Ecornaix), au cœur de la châtellenie du Pays d'Alost³¹. Elles refusèrent de payer plus longtemps des impôts à l'administration du pays, composée de grands seigneurs et de baillis, ou aux Etats, qui tous « *faisaient les grands seigneurs avec leur argent tandis que les ... serviteurs de sa Majesté étaient on ne peut plus misérablement vêtus* ». Les huissiers furent chassés, les tisserands refusèrent de payer les taxes au marché d'Audenaerde, etc... De l'autre côté de l'Escaut dans la châtellenie d'Audenaerde, le chef-collège — les seigneurs ou leurs représentants avaient le droit de siéger par privilège comme dans le Pays d'Alost —, l'éternel opposant à la centralisation, dut faire disperser par sa maréchaussée³² des attroupements séditieux. Le gouvernement de Bruxelles se vit dans l'obligation de faire marcher la troupe pour empêcher l'extension du conflit³³.

L'agitation des patriotes et leur invasion fin 1789 ne rencontraient visiblement pas la sympathie des gens de la campagne. « Ils s'enfuyaient comme des bêtes sans intelligence et étaient même parfois assez stupides pour attaquer leurs « libérateurs », nous dit un pamphlet patriote³⁴. C'était un euphémisme : on sait ce que redoutait le « *Comité (révolutionnaire) général des Pays-Bas* » établi à Gand et la plus haute instance du régime révolutionnaire. Des villages entiers étaient prêts à se joindre aux troupes impériales, mais manquaient d'armes, les armes à feu ayant été enlevées à la population sur ordre du gouvernement impérial qui craignait qu'elles ne fussent utilisées pour la cause des patriotes³⁵. Soixantes habitants de

³¹ F. DE SMAELE, « De boerenopstand te Schorisse in 1788 », *Jaarboek van de Zottegemse Culturele Kring*, 1951-2, pp. 67-96. Nous y joignons des données révélées par nos recherches complémentaires (*Quelques aspects de la crise*).

³² Rapport du procureur général du Conseil de Flandre, Maroucx, A.R.G., Fisc. 3618, 12.9.1788. Selon le greffier de la châtellenie d'Audenaerde (lettre au ministre du 12.9.1788, Archives Générales du Royaume (A.G.R.) *Conseil du Gouvernement Général* (C.G.G.) les insurgés voulaient liquider par leur refus les chefs-collèges et les états. En plus « leur système étoit qu'il ne falloit plus pajier ni rentes seigneuriales, ni lots et ventes, ni aucun impôt autre que les 2 sols par bonnier ».

³³ A.A., 1573-4, lettre non datée et Archives du Royaume à Renaix (A.R.R.), *Châtellenie d'Audenaerde* (C.A.), 161, Rapport de Raepsaet au chef-collège. Le greffier prétendait que les insurgés voulaient « soulever tout le plat pays de Flandre et peut-être les provinces voisines » afin qu'il n'y ait « plus ni Etats ni chef-colleges, ni Greffiers ni Baillis ». Le ministre Trauttmansdorff écrit à Joseph II que les paysans royalistes revendiquaient le rétablissement des intendances et des tribunaux royaux de 1787. H. SCHLITZER, *Geheime Correspondenz Josefs II, mit seinem Minister in den Oesterreichischen Niederlanden, Ferdinand Grafen Trauttmansdorff, 1787-1790*, Vienne 1902, pp. 133-135.

³⁴ *Bly-Eyndig Treurspel ofte Loozen Alarm die voorgevallen is op den 14 november laesleden omstreeks Gend ende zig wytgebreyd heeft over een groot deel van Vlaenderen...*, Gand, 1790, p. 8.

³⁵ A.G.R., C.G.G. 2598, notes du 4.11.1789, et 2597, rapport de Genotte du 13-11 et de De Vaux à d'Alton, 15.1; A.G.R., C.F., II 7635, Procès contre Jacques Raepsaet (frère du greffier et lui-même hautpointre de la châtellenie). Témoignage de Cnudde.

Schorisse étaient allés à Bruxelles pour demander des armes et se constituer en corps franc impérial. A Gijsselbrechtegem, dans la chàtellenie d'Audenarde, on chassa les maréchaussées des seigneurs du chef-collège etc... Des faits semblables se produisirent à Zottegem, Etikhove, Flobecq, Ellezelles, etc...³⁶. Les patriotes et les ecclésiastiques partisans de la révolution furent attaqués. Les messes furent troublées par des manifestations en faveur de Joseph II etc... Le nouveau régime dut employer ses soldats et la maréchaussée pour protéger ses partisans. Des expéditions punitives furent organisées pour en imposer aux royalistes³⁷. Un système de répression fut créé avec l'érection de *Comités* dans les grands centres d'Audenarde, d'Alost, Zottegem, Grammont et Renaix. Les Comités et les seigneurs constituèrent des milices armées dans leurs villages³⁸. Des patrouilles furent chargées d'aller enlever les armes chez les habitants³⁹. On engagea des recrues pour les maréchaussées des chàtellenies⁴⁰. On imposa à tout habitant de la campagne de plus de 15 ans le port de la cocarde patriotique⁴¹. Sous la pression des puissants patriotes, l'évêque de Gand, le prince de Lobkowitz, édita une déclaration à l'intention des habitants de la campagne dans laquelle il les exhortait à l'obéissance aux Etats et au régime révolutionnaire qui s'étaient battus « pour la religion et la liberté de la patrie, pour le bien de l'état, la conservation de la liberté et de la propriété » et auraient vaincu grâce à « l'intervention manifeste de Dieu »⁴².

La répression semblait avoir été efficace. Les campagnes étaient royalistes, écrit le commandant du régiment de l'Empereur de Vinchaut, mais la population avait trop peur pour prendre ouvertement parti⁴³. Le royalisme se retira dans les fermes et les chaumières « où l'on priait Dieu pour une bonne récolte et le retour rapide des troupes de Joseph II ». L'auteur de la lettre, qui tenait cette information

³⁶ L. DHONDT, *De plattelandsopstand*, pp. 218-221. A Flobecq les patriotes durent disperser un rassemblement de royalistes qui attendaient l'arrivée de plusieurs centaines de leurs partisans pour aller rejoindre l'armée impériale. Les royalistes continuaient cependant de s'assembler en secret dans les bois où des jeunes des environs tenaient « ce qu'ils appellent leur congrès ». A.R.G., E.F., 7570 Rapport du Comité de Lessines au Comité de Justice des Etats de Flandre, 8 janvier 1790.

³⁷ A.R.G., E.F., 1026, actum 25, II. 1789; C.F., II. 7635, Procès contre Jacques Raepsaet, E.F., 1090, cor. du Comité d'Audenarde; *Histoire politique de la révolution flamande des années 1789 et 1790 par le Marquis de Bruges* (MARQUIS DE BRUGES), Londres, 170, pp. 150-158 et 210-211.

³⁸ MARQUIS DE BRUGES, *op. cit.*, pp. 264-269; A.R.G., E.F., 1029, 6.1.1790; A.V.A., *Cor. Révolution brabançonne*, 1574 (listes).

³⁹ A.R.G., Fisc., 3320, ordre du 28.11.1789; OPBA XIII, p. 327.

⁴⁰ A.R.G., Pays d'Alost, 312, avril 1790.

⁴¹ A.R.G., Vieuxbourg, 589, lettre des Etats, 2.12.1789.

⁴² Archives de l'Evêché de Gand, *Acta Episc.*, 41, 4.12.1789. Le royalisme s'inspirerait de l'esprit d'irreligion, les royalistes du « plat païs » étaient traités de « tellement dénaturés de se montrer ouvertement attachés à leur ci-devant souverain ». Mandement du 24.12.1789 (imprimé).

⁴³ A.C.R., Etats Belges Unis (E.B.U.), 204, lettres du 29 et du 30.11.1789 à d'Alton ou à de Lunden.

de paysans d'Avelgem, leur avait objecté qu'il était plus souhaitable que les choses s'arrangent à l'amiable et sans guerre. Ses interlocuteurs lui répondirent « que ce seroit à recommencer dans six mois et que les grands continueroient toujours à écraser les petits »⁴⁴.

L'opposition sembla matée, réduite à des manifestations individuelles de marginaux ou de bandes audacieuses comme la jeunesse de Bottelare (survivance du corps ?) qui enlevait les cocardes aux gens pour les brûler⁴⁵. Les campagnes murmurèrent, conscientes de leur impuissance. Leur seul espoir était le retour en force des armées impériales et la reconquête violente des Pays-Bas. Comme l'indique la citation des paysans d'Avelgem, on ne semble avoir été intéressé que par la liquidation violente du régime des puissants. Tout compromis était à exclure, parce qu'il ne changerait rien au régime oppresseur des « *petits* » établi depuis longtemps, ce qui indique que leur josphisme était inspiré par l'espoir d'un changement et non par simple loyalisme.

L'insurrection du Pays d'Alost

Au cours du mois de mai 1790 des incidents montrent que quelque chose était en train de changer dans l'attitude de résignation forcée et de découragement.

A Laarne un meunier arbora le drapeau impérial au sommet de son moulin⁴⁶. A Kruishoutem, village de la châtellenie d'Audenarde, forteresse des conservateurs et la mieux contrôlée et pacifiée, le royalisme refit surface dans une manifestation collective⁴⁷. Ce n'était un secret pour personne que « les gens portaient plus d'affection à l'Empereur défunt qu'à Ceux qui gouvernaient depuis peu le Pays de cette Province ». Comme dans d'autres villages, le bailli avait formé un corps de « volontaires » dès le début de la révolution et des cavaliers patrouillaient régulièrement sur le territoire de la paroisse. Ceci n'empêcha pas les royalistes de s'attaquer aux membres du corps volontaire, et de les rouer de coups dans les cabarets. Comme par exemple la jeunesse de Bottelaere portait le *mai blanc* pour marquer son attachement à Joseph II, celle de Kruishoutem portait des plumes blanches (en ces jours le blanc avait remplacé la cocarde noire, peut-être d'après l'exemple français). Dans les hameaux un peu éloignés du centre se produisirent des rassemblements. On disait qu'une milice royaliste était en formation. Lorsqu'un des « *Keizerlijken* » mourut, deux cents personnes accompagnèrent son cercueil à l'église, le chapeau orné de la plume blanche. Dès ce moment ils n'enlèveraient

⁴⁴ A.G.R., *Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*, (CAPB), 212 ; extrait d'une lettre de Lille du 5.2.1790, jointe à une lettre de Cobenzl à Kaunitz.

⁴⁵ A.R.G., E.F., 7570 et 1016, 5.2. ; les Etats au bailli du Pays de Rhode.

⁴⁶ Archives de la ville de Gand (A.V.G.), 119, *Correspondance*, lettre du 14 mai 1790.

⁴⁷ A.R.G., C.F., Procès 23376.

plus cette marque distinctive. Un dimanche, après avoir assisté à la messe, ils passèrent à tabac le fils du bedeau. Cette témérité se manifesta encore à d'autres occasions. Ainsi le valet d'un notable patriote du village donna sa démission lorsque son maître lui interdit de porter la plume blanche. L'incident du dimanche provoqua l'intervention de la maréchaussée de la châteltenie qui tenta d'intimider la foule. Elle tabassa un royaliste en public, ce qui déclencha une bagarre générale. La maréchaussée tira dans la foule et laissa un mort sur le terrain.

L'aspect le plus intéressant de l'incident de Kruishoutem est d'ordre idéologique. On ne cria pas seulement « Vive l'Empereur » mais les royalistes soutinrent que « les vrais patriotes c'était eux, qu'ils étaient pour l'Empereur déchu et non pour ceux qui voulaient protéger la liberté des privilèges ». On s'attaqua à l'appareil des privilèges des « grands ». Mais il y avait plus. Les manifestants criaient « qu'il y allait de l'Empereur et du Tiers Etat », du peuple... Il faut savoir que le plan pseudo-démocratique mentionné plus haut (le projet de Cornet de Grez) avait reçu une exécution partielle par le renouvellement de la Collace (la commune de Gand) à sa propre demande le 2 mai⁴⁸. La nouvelle Collace fut élue au suffrage « universel » par « tous les contribuables tenant ménage entre les gens notables et aisés ». Un des témoins y fit référence disant qu'« à Gand on portait la cocarde blanche en signe de l'élection du Tiers Etat ». Il faut néanmoins noter que l'incident de Kruishoutem coïncidait avec l'élection de la nouvelle Collace et que celle-ci ne fut installée qu'après. Il faut donc conclure que l'idée du Tiers Etat était vivante bien avant cette élection. Si nous nous en tenons aux seuls faits constatés, il est clair que le josphisme et l'idée d'un gouvernement du Tiers Etat allaient de pair dans cette manifestation. Une deuxième caractéristique nouvelle de ce mois de mai fut d'ordre organique. Les contestataires portaient « des plumes blanches comme signe distinctif d'une troupe ou compagnie qu'ils commençaient à ériger de leur propre initiative pour faire un parti contre les compagnies de volontaires à pied et à cheval », et organisaient des exercices pseudo-militaires. Ceci montre un changement profond dans l'attitude de ces royalistes qui s'organisaient en « contre-milice » face aux patriotes dominateurs par la violence. Nous verrons que cette initiative ne fut pas unique dans son genre. Vu l'organisation de la grande insurrection fin mai, l'hypothèse d'une action concertée ne peut être exclue bien que des données positives manquent pour début mai⁴⁹.

Les origines de la grande insurrection restent assez obscures. Les indications sont aussi multiples et contradictoires que peu informatives. La plupart des hypothèses formulées sont même tout à fait fantaisistes. Le gouvernement autrichien semble avoir ignoré les faits jusqu'à ce que les familles des victimes demandent

⁴⁸ Sur la Collace : H. BALTHAZAR, « Het sociaal-politiek wisselingsproces op het einde van de 18e eeuw-Casus: de Gentse Collatie, instrument van politieke doorbraak », *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde van Gent*, Nieuwe Reeks, XXV, 1971, pp. 31-54.

⁴⁹ Pour les incidents mineurs, v. L. DHONDT, *De plattelandsopstand*, pp. 227-231.

justice au Conseil Provincial, ce qui est de nature à nourrir l'hypothèse d'une insurrection plus ou moins spontanée.

Le climat

En mai 1790 les prix des denrées se situaient à un niveau normal et même assez bas par rapport aux années précédentes. Ceux des toiles avaient fort baissé. Les gens de la campagne s'en plaignirent⁵⁰. Pas mal d'habitants firent des difficultés pour payer les impôts, les dîmes et les fermages comme en 1788⁵¹. Le « Projet d'organisation provisionnelle » de Cornet de Grez circula dans les villages du pays d'Alost⁵². Tout en sauvegardant les droits, coutumes et privilèges des puissants (seuls les grands propriétaires, les communes de gens aisés et de notables et les échevinages étaient admis à l'élection) il répandit les mots de « souveraineté du peuple » d'« élection » et de « Tiers Etat »⁵³. D'autre part, toute une gamme d'idées et de *nouvelles* vraies et fausses circulaient grâce aux contacts des campagnards entre eux, avec les nombreux déserteurs des armées belge, française et autrichienne, avec les citadins, des colporteurs et des artisans ambulants⁵⁴. Les Etats se virent même obligés de réglementer ce dernier commerce par un système de passeports, étant donné que « ces personnes et notamment ceux de nation allemande... ne sont que des émissaires secrets qui n'ont d'autre but que celui de séduire par leurs discours aussi faux que séditieux le peuple commun et simple ». Tous les marchands ambulants sans passeport devaient être arrêtés, dans une vaine tentative d'étouffer les bruits nuisibles aux intérêts de la république⁵⁵.

Pourtant ces *bruits* couraient. Ils concernaient surtout la situation internationale dans laquelle se trouvaient les Pays-Bas. L'armée impériale tenait encore la forteresse de Luxembourg où elle s'était retirée, sans que l'armée belge eût pu — ou son général Vander Meersch eût voulu — l'en déloger. En France, pays avec lequel existaient des contacts commerciaux intenses et où s'étaient réfugiés beaucoup de partisans de l'Empereur (entre autre à Lille) — la révolution battait son plein.

⁵⁰ Sur cet état d'esprit : « Eenvoudige ende Leersaeme Samenspraeck tusschen eene Boerinne en eene steedsche Patriotinne raekende de omstandigheden van den tegenwoordigen Tyd », Brugge, 1790 (pamphlet en forme de dialogue). Le prix du seigle avait baissé de plus d'un quart par rapport au mois correspondant de l'année précédente pour atteindre le niveau d'avant « l'Edit perpétuel sur les exportations de grains » de 1786.

A. WYFFELS, « Prijs van de tarwe en de rogge te Aalst, dans : C. VERLINDEN et J. CRAEYBECKX, *Documenten voor de geschiedenis van Prijzen en Lonen in Vlaanderen en Brabant (XVe-XVIIIe e.)*, Bruges, 1959, pp. 118-120).

⁵¹ A.R.G., E.F., 7514 et P.A., 1792 et 312, lettres des receveurs.

⁵² Ibidem, P.A., 312, actum 17.4 et lettre de J. Desmet du 7.5.

⁵³ *Project van Provisionele Interne Organisatie van Vlaanderen gezonden door de Staeten aen hunne Principaale*, Gent, 1790.

⁵⁴ A.V.A., Cor. R.B., 1574 a, « Rapport du corporal des régents de la châteltenie ».

⁵⁵ A.R.G., E.F., 1016, Comité de Justice, sessions du 5 et du 7.2.

Le peuple semblait y déterminer la marche des affaires. Si nous tâchons de restituer l'image que pouvait en avoir un habitant de la région où éclata l'insurrection, il faut tenir compte d'une certaine coïncidence entre l'idée qu'on se faisait de Louis XVI et celle de Joseph II, celle de bonté, d'amour du peuple et d'espoir. L'association des slogans « Vive l'Empereur » et « Vive le Tiers Etat » que nous rencontrerons plus bas n'est pas sans rappeler la monarchie tiers-étatiste française. La croyance en une intervention française paraissait en plus justifiée par l'existence de liens familiaux entre les deux souverains. Par ces bruits, on apprit que les patriotes avaient été trahis par leur propre général et que beaucoup de dissidents et d'opposants au régime s'étaient réfugiés à Lille. Le nouvel empereur, Léopold II se dirigerait vers les frontières avec une armée puissante, des troupes françaises « étaient passées pour lui prêter assistance ». 80.000 hommes se tiendraient prêts sous le commandement de l'ancien intendant Maroux et des princes d'Arenberg et de Ligne. Leurs soldats seraient payés par le roi de France etc... Léopold, pour mettre fin « au régime des grands et des calotins » (papen) viendrait « faire rôtir les maudits patriotes dans leur graisse » ; il reconquerrait le pays et abolirait les dîmes et certains impôts. Ces mêmes bruits rejetaient la responsabilité du malaise dans l'exportation des toiles sur les patriotes « parce que les Français ne voudront plus jamais faire du commerce aussi longtemps que les patriotes seront au pouvoir »⁵⁶.

Les sources

On peut s'étonner du peu de sources dont nous disposons sur l'insurrection du Pays d'Alost. Il faut tenir compte d'une part du milieu social — monde ô combien muet — et d'autre part de l'état spécifique des archives de cette époque très mouvementée. En effet, les patriotes ont « nettoyé » les archives afin d'échapper à une répression imminente. Ainsi les archives des Etats, du Conseil de Flandre et des villes et châtelainies impliquées dans la répression de la révolte ne contiennent même plus la plupart des sources sérielles pour l'époque révolutionnaire. Le gouvernement autrichien lui-même se trouva après la restauration devant la situation inouïe qu'il devait demander aux *inculpés* les documents qui devaient permettre de les juger⁵⁷. Il n'est donc guère étonnant — si nous y ajoutons la complicité bienveillante des diverses administrations locales et régionales impliquées dans les faits — que l'enquête du Conseil de Flandre (dont les membres restés en fonction en 1789 continuèrent à siéger après 1790, les royalistes ayant lui en France ou

⁵⁶ A.R.G., P.A., 1701, Procès criminels divers devant la Cour féodale d'Alost ; A.V.A., Enquêtes, 2248 (Steenen Man), actum 5.6.1790 contre Egon ; A.R.R., Zottegem, 275, Informations criminelles, contre A. Verlinden de Velzeke.

⁵⁷ Ainsi, Raepsaet et H.E. Desmet qui avaient dirigé la répression ont produit un certain nombre de lettres, dans lesquelles ils donnent l'image d'une rébellion de bandits dangereuse mais peu importante, A.R.G., E.F., 1088 (petite note au verso de la première feuille).

ayant été mis en prison) ait conclu que « la Par-instruction de toutes ces causes est tellement embrouillée et entrelacée. Les faits même sont tellement obscurs et incohérents » qu'il était impossible d'arriver à « un Ensemble » intelligible...⁵⁸ Nous avons pu retrouver ces documents et reconstituer une partie des faits grâce à des parties d'archives non classées, ces « poubelles » du passé, grâce aux rares documents restés dans les séries d'archives habituelles et surtout grâce à des recherches soutenues dans les archives privées des personnes impliquées. Une seule chronique consacre quelques pages aux événements qui nous intéressent, celle de Bartholémée de Rantere d'Audenarde, un des volontaires patriotes qui combattirent les insurgés, mais qui en tant que « militaire amateur » n'avait malheureusement d'attention que pour la seule campagne militaire de sa vie⁵⁹. Les rebelles n'ayant laissé aucun document connu, on en est réduit à chercher dans les correspondances et les pièces de procès. Mais ceux-ci s'intéressaient fort peu aux motifs des insurgés. La nécessité vitale du jeune état de survivre dirigea toute l'attention vers la répression de la révolte. C'est ce qui poussa le régime à recourir à une justice expéditive ayant comme seul souci l'établissement de preuves de participation à l'insurrection⁶⁰. Ce n'est que sporadiquement que l'on retrouve dans les témoignages quelque information « superflue » sur les insurgés. Les dominants et les citoyens n'ont laissé pour témoignage que leur peur, leurs faits d'armes et leur incompréhension. Ils ne pouvaient ou ne voulaient pas croire à une initiative autonome des rebelles. La comtesse d'Yve réagit aux nouvelles données par le comte d'Hane de Steenhuyse en disant que ces gens de la campagne étaient parfaitement incapables de déclencher d'eux-mêmes une révolte. Le fait que les insurgés avaient fabriqué un canon primitif en bois lui faisait conclure « que l'invention... doit avoir été suggéré. Ce n'est point une idée qui peut venir à un paysan ». Elle ne pouvait s'imaginer que les rebelles s'étaient insurgés pour une idée et une politique, parce que « le paysan ne se bat bien que lorsqu'il y a un intérêt comme lorsqu'on lui a volé sa vache ou son cochon »⁶¹. Même le gouvernement autrichien ne pouvait y croire et se demandait ce qui avait amené de « timides cultivateurs » à agir de la sorte⁶². Les puissants cherchaient des responsables du côté de gens de quelque rang. On se demandait si Vonck n'avait pas fait un saut de Lille au Pays d'Alost, si Maroux l'ancien intendant, lui aussi réfugié à Lille, le baron divorcé et royaliste de Norman, ou le colonel d'Aspre en service impérial, y étaient pour quelque chose. On se consola avec leurs baillis, greffiers ou le curé de leur seigneurie⁶³.

⁵⁸ A.G.R., *Conseil Privé*, 570 A., Poursuites judiciaires lors de la révolution brabançonne, « Précis général des procès Criminels contre les Nommés Jacques Janssens, etc... ».

⁵⁹ *Het dagboek van Bartolomeus De Rantere* (1787-1825), édité par M. DE SMET, Audenarde, 1973.

⁶⁰ Le document a été repris par DE RANTERE, pp. 28-29.

⁶¹ Bibl. Univ. Gand, G. 12329, *Cor. d'Hane de Steenhuyse-d'Yve*, 3.6 et 25.11.1790.

⁶² A.G.R., C.P., 570 A., *Species facti*.

⁶³ V. cor. Raepsaet, A.R.G., F.R., 3325 ; A.V.A., *Informations Criminelles* (I.F.) 1381 ; P.A., 313, Desmet H.-Desmet J., s.d., et A.G.R., C.P. 570 A., Jacques Janssens pendu à Gand le 17 juillet 1790.

Aux origines de l'insurrection

Selon l'enquête faite sous la restauration autrichienne le projet de la révolte semble avoir été conçu dans une ferme à Sint-Maria-Latem par deux frères, Christian et Jacques Janssens et un ancien soldat de l'armée impériale, Philippe De Waele, qui demeurait chez eux⁶⁴. Ce village faisait partie du Pays Princier de Gavere, un des cinq « pays » ou baronnies du pays d'Alost⁶⁵. Le Pays de Gavere appartenait au prince de Pignatelli, duc de Gueldre et de Juliers, duc de Bisaccia, comte d'Egmont, prince de Gavre, etc... député de la noblesse du baillage de Soissons aux Etats Généraux, futur émigré et commandant en second de l'armée des émigrés sous les ordres du prince de Condé⁶⁶. En son absence, la principauté de Gavere était administrée par son grand-bailli — en l'occurrence la puissante famille des Desmet, baillis et greffiers d'un grand nombre de seigneuries et véritables puissants locaux et régionaux. Alliés aux Raepsaet d'Audenaerde, eux-mêmes alliés au pensionnaire de Gand, Rohaert, et au greffier de la châtellenie du Vieuxbourg (de Gand), Vanderschelden, ils dominaient trois des cinq grandes châtellenies du comté de Flandre⁶⁷. Lors de la révolution brabançonne, Jacques Desmet, grand-bailli du Pays de Gavere, Rohaert, pensionnaire de la ville de Gand et actuaire des Etats et Jean-Joseph Raepsaet, greffier de la châtellenie d'Audenaerde, porte-parole et idéologue de la noblesse terrienne, réussirent à s'imposer comme les véritables maîtres de la Flandre, la plus importante des provinces qui se constituèrent en république. On les appelait alors, non sans raison, les « roitelets de Flandre »⁶⁸.

Les villages impliqués dans l'insurrection de 1790 s'étaient signalés — comme beaucoup d'autres — par une attitude franchement josphiste peu après la révolution⁶⁹. A. Boekel par exemple, le curé, qui prêchait le patriotisme à ses ouailles et s'en prenait à Joseph II du haut de sa chaire fut tellement hué par ses paroissiens scandalisés que « les éclats de rire ont étouffé sa voix calomnieuse et qu'au sortir de l'Eglise tout le village s'est attroupé criant vive l'Empereur ». Il fallut envoyer un détachement de cinquante volontaires pour établir l'ordre. Comme ailleurs, le royalisme disparut pour un moment de la place publique pour se réfugier dans l'intimité des cercles de famille et d'amis. Le 11 mai une de ces compagnies s'était assemblée à la ferme des Janssens. Ce jour-là, le jour de la fête de Saint-Arnould, le chef de l'insurrection donna un dîner de « kermesse », un dîner de « Figues »

⁶⁴ A.G.R., C.P. 570 A, Species facti et interrogatoires des inculpés.

⁶⁵ Qui furent tous touchés par la révolte ; celui de Gavere comptait 14 paroisses.

⁶⁶ T. DE LIMBOURG STIRUM, *Les seigneurs de Gavere*, Bruxelles, 1962, pp. 70-71.

⁶⁷ Sur cette puissante famille : L. DHONDT, *Een ondernemer*, pp. 370-373 et A. DESMET et L. DHONDT, *Gavere, baanderij, prinsdom en gemeente*, Audenaerde, 1980 (sous presse) partie historique.

⁶⁸ Fort haïs, la révolte du pays d'Ecornaix (Schorisse) était dirigée contre eux. Lors de la révolution, des inconnus avaient érigé trois gibets dans les champs (pour Rohaert, Raepsaet et Jacques Desmet). MARQUIS DE BRUGES, *op. cit.*, pp. 264-269.

⁶⁹ A.G.R., C.P., 570, Species facti.

(le surnom des royalistes) au cours duquel on discuta peut-être des affaires du temps et d'une action en faveur de l'empereur tant aimé. Ce qui est sûr, c'est que quelques jours plus tard, les Joséphistes commencèrent à se manifester en public. Les jours de Pentecôte (23-24 mai), Christian Janssens et Albert Cnudde se rendirent à Boekel en compagnie d'un groupe d'amis, le chapeau fleuri en guise de cocarde impériale, marchant derrière leur « drapeau, un mouchoir attaché à un bâton ». Chemin faisant ils furent rejoints par environ quatre-vingt personnes scandant, « Vive l'Empereur ». Arrivés à Boekel, on discuta toute la journée pour se séparer paisiblement vers minuit. Mais l'agitation augmentait. Un témoin se rappela que Janssens et De Waele avaient discuté des bruits qui couraient sur les intentions des seigneurs des Etats « qui de l'autre côté de l'Escaut voulaient instaurer une taxe de huit florins par bovin par mois et de trente pattards par personne » (cfr. le « bestiaelgeld » dont il avait été question en 1788 lors de la première révolte et la taxe de moulage personnelle abolie en 1787)⁷⁰. Un des futurs participants à l'insurrection, qui rejoindra plus tard les armées impériales, écrit en juin au général de Bender « jusqu'au mois de 1790 on exigea d'eux (les habitants de la campagne) des contributions exorbitantes... ce leur fut un motif plus que suffisant pour s'armer contre ce pouvoir anarchique qui les opprimait ». Dans ce cas précis, il faut croire que Bernard de Morel parlait des charges inhérentes à l'Ancien Régime et au gouvernement local et régional des puissants, vu l'absence d'indication sur une augmentation sensible des impôts⁷¹. Le projet d'insurrection avait déjà pris forme. En effet, les manifestants avaient annoncé qu'ils disposaient de canons pour marcher contre les Etats⁷². C'est ce qui avait été dit dans le cabaret de Weireldt à Boekel où circula cette semaine-là une lettre où l'on pouvait lire que « les paysans devaient s'armer pour élire le Tiers Etat ». Le cabaretier se rappela lors de son interrogatoire qu'au bas de la page était mentionné « lors d'un congrès ou de quelque chose de ce genre »⁷³. Des discussions sur le Tiers Etat s'étaient aussi tenues chez un certain Pierre Rijkersveldt.

L'insurrection en arriva à son organisation. La peur et l'espoir soulevèrent les masses. La peur des volontaires, qu'ils vissent emprisonner les porteurs de la cocarde impériale, et l'espoir que tout pouvait changer, que la libération était proche⁷⁴. En effet, les royalistes apprirent avec une joie manifeste la défaite d'un détachement de patriotes contre les restes de l'armée impériale de Luxembourg à Rochefort dans les Ardennes. On décida de prêter main forte à l'Empereur au moyen d'une insurrection à l'intérieur de la République des Etats Belges Unis. Il était temps que la situation changeât « maintenant qu'on vivait des temps mauvais

⁷⁰ A.V.G., I.C., 311, contre J. Janssens et De Coninck, 3^e dép. 2.6.1790.

⁷¹ A.R.G., Fisc., 3633, copie de sa lettre (juin 1790).

⁷² Utilisée comme moyen de ralliement. A.V.A., I.C., 1381/184, int. 24.

⁷³ A.G.R., C.P., 570 A., extrait des informations contre J. Janssens et A.V.A., I.C., 1381, interrogatoire 5. Aussi chez le cabaretier J.B. Malsaecke.

⁷⁴ DE RANTERE, op. cit., p. 24. Ea. Egon avait répandu le bruit que 15.000 soldats impériaux étaient en route pour Luxembourg.

vu que le pays étant sans seigneur »⁷⁵. On projeta de rassembler la population des villages pour former « une grande armée et d'attaquer les villes d'Audenarde, Zottegem, et l'abbaye d'Eenaem ». On liquiderait le régime des grands, on marcherait sur Luxembourg pour écraser l'armée belge dans une offensive en tenaille entre les impériaux et l'armée des humbles. Ainsi l'Empereur recouvrerait la souveraineté du pays et « plus jamais le peuple ne connaîtrait la pauvreté »⁷⁶. Il semble que les chefs se rendirent compte de la possibilité d'un échec, mais ils étaient décidés de tenter leur chance puisque au cas où « leur armée serait écrasée, leur action mettrait l'armée patriote dans l'impossibilité de se ravitailler avec les ressources de leur pays »⁷⁷.

La préparation se faisait presque dans l'arrogance. Le 27 mai vingt-cinq royalistes s'exercèrent devant les portes de l'abbaye d'Eenaem, la cocarde noire sur la poitrine. Il s'agissait peut-être d'une initiative individuelle⁷⁸. Janssens et ses amis rencontrèrent en effet des difficultés majeures. Les armes avaient été réquisitionnées et le problème du rassemblement du peuple dans les différents villages n'était pas encore résolu. On trouva la solution : les armes, on irait les chercher chez les patriotes tandis qu'on rassemblerait la population des villages en utilisant le vieux moyen de ralliement : le tocsin. Le signal de la révolte serait donné par des coups de canon. A cette intention les conspirateurs construisirent de petits canons en bois renforcés d'une armature en fer ou garnis d'un canon de vieux fusil, sans valeur militaire aucune, mais jugés très aptes à rassembler les partisans par le bruit⁷⁹. On rédigea en même temps des lettres à envoyer à des « comités » secrets de la région des deux côtés de l'Escaut, dans lesquelles ont les enjoignait de marcher sur Sint-Maria-Latem dès qu'ils en seraient avertis par des coups de canons⁸⁰.

L'insurrection

Le soir du 29 mai on entendit des coups de canon à Sint-Maria-Latem. Deux « chefs » y haranguèrent des personnes rassemblées⁸¹. Il faut croire qu'il s'agissait d'un essai, puisque les lettres dont il est question plus haut portent la date du 1^{er} juin. Le 30 mai, le bailli, le curé et le vicaire de Welden essayèrent de calmer

⁷⁵ A.V.G., I.C., 31, contre C. Desmet, 1.6.1790.

⁷⁶ A.R.G., E.F., 7553 (procès contre J. Hantson), A.R.R., Zottegem, 275, I.C., contre T. De Clercq et J. Fiers, 25 et 10.6.1790.

⁷⁷ A.R.G., P.A., 313, dép. Van Cruyen, bailli de Schorisse.

⁷⁸ A.V.A., I.C., 1381/184, inter. 4, C. Van Hauteghem.

⁷⁹ Ibid., 3 van Cauwenberghe ; A.V.G., I.C., 311, contre De Smet, Janssens et De Coninck, dép. 3,2.6 - 1790.

⁸⁰ Van Cauwenberghe.

⁸¹ A.G.R., C.P. 70 A., procès contre J. Janssens, species facti et A.V.A., I.C. 1381/184, int. 27, Van Herpen.

les gens et informèrent les patriotes d'Audenarde. Le même jour, les royalistes se rassemblèrent à nouveau. Un groupe s'était rendu à Allerheiligen (Nederzwalm) conduit par Philippe De Waele, l'ex-soldat impérial, qui se faisait appeler d'Alton, du nom du général autrichien qui avait défendu les Pays-Bas contre l'invasion des patriotes et qui était dépeint dans les pamphlets de ceux-ci comme « l'atroce loup des Carpathes » et « le bourreau sanguinaire de l'Empereur ». Les royalistes firent distribuer un tonneau de bière à l'intention de tous les « Impérialistes ». Dans leurs discours ils incitèrent les gens à se joindre à eux sous la menace d'« écraser les patriotes et de brûler leurs maisons ». « Les grands avaient été assez longtemps les maîtres, ils avaient vendu le village à deux reprises et on ne permettrait pas qu'ils le fassent une troisième fois »⁸².

Le 31, à 6 heures du matin, les insurgés sonnèrent le tocsin à Sint-Maria-Latem. Cinq à six cents personnes se rassemblèrent. On disait que les patriotes d'Audenarde avaient quitté la ville pour venir prendre les royalistes. Ils s'en allèrent chercher des armes. A ce moment-là ils ne disposaient que d'un fusil, d'un sabre et d'un petit canon en bois de leur propre construction. Christian Janssens envoya des gens sonner le tocsin dans les villages environnants et chercher des armes. Des bandes de rebelles se dirigèrent vers les villages de la partie occidentale du Pays d'Alost⁸³. Là, ils tentèrent de sonner le tocsin et de trouver des armes à feu. De grandes compagnies se formèrent à Welden, Sint-Denijs-Boekel, Zingem, Elst, Velzeke, Balegem, Zegelsem, Sint-Goriks-Oudenhove, Hundelgem, Paulatem, Hermelgem, Nederzwalm, Roborst, Beerlegem, Meilegem, Dikkelvenne etc... D'autres bandes étaient en voie de formation. Derrière des joueurs de flûte, de violons et de tambour derrière les drapeaux rouges, les drapeaux « de sang » de la révolte, les insurgés marchaient dans les rues et dans les champs⁸⁴.

L'espoir souleva les masses. De petits artisans, des paysans, des tisserands, des pauvres, des femmes, des vieillards, des enfants et des infirmes, rejoignirent les colonnes de la colère. Ils n'avaient pas ou peu d'armes à feu. Leurs armes étaient leurs outils : des fourches, des bâtons où était fixé un couteau⁸⁵... Ils fondaient les balles pour leurs fusils eux-mêmes à Paulatem, à Asper et à Zwalm⁸⁶. Leurs chefs les exhortaient sans relâche. On allait chasser les patriotes, remettre l'Empereur sur le trône, établir le pouvoir du Tiers Etat, et en finir avec la domina-

⁸³ A.R.G., P.A., 1701 (Procès du 17^e et du 18^e siècle), Copie du procès contre C. Desmet ; A.R.R., Zottegem, 275, I.C., dép. A. Verlinden ; A.G.R., C.P. 570 A.

⁸⁴ P.J. Van Gansbeke de Sint-Goriks-Oudenhove écrit à l'avocat Volckaert de Zottegem (2.6.1790) que le nombre des insurgés se montait à 20.000 personnes. Dans les procès dans les A.V.G., I.C., 311, act. 1 juin, on avance le nombre de 10.000 personnes à propos du rassemblement de Nederzwalm.

⁸⁵ Ainsi un certain Landrieu « capitaine d'une bande » avait été fait prisonnier, « armé d'un marteau et d'un fusil, chargé d'une balle ». A.V.A., Sentences criminelles, 1495/196, 10.6.1790.

⁸⁶ A.R.R., Zottegem, 275, acta du 9 et du 26 juin et A.R.G., F.R., 3325, lettre s.d. à Raepsaet.

tion des seigneurs et des riches. Les Français viendraient les aider. On formerait une grande armée pour chasser les patriotes et les exterminer⁸⁷. Il y allait cette fois de la « vraie foi » et pas de celle des patriotes⁸⁸.

Les insurgés ne commirent point de pillages au grand étonnement des patriotes⁸⁹. Ils s'attaquèrent surtout aux baillis, greffiers, procureurs et curés traités de « damnés calotins »⁹⁰. « Ils avaient été trop longtemps les maîtres », disait Christian Janssens au curé de Nederzwalm. A Welden les paysans menacèrent le curé de le clouer à sa porte s'il s'obstinait à leur refuser les clefs du clocher⁹¹. A Asper et Zingem, villages liniers, l'explosion fut extrêmement violente. La masse attaqua le presbytère, brisa les vitres et força la porte⁹². L'insurrection ne dégénéra pas en tuerie. L'on se contenta d'enlever les armes et les cocardes aux patriotes notoires. Les rebelles voulaient surtout brûler les « comptoirs » des intendants, greffiers et baillis. « Les attroupés allaient le lendemain saisir les bureaux et piller l'abbaye d'Eenaem »⁹³. Cet aspect de l'insurrection n'est pas sans rappeler des initiatives semblables en France. Les insurgés annonçaient « nous... venons pour faire le Tiers Etat, la domination des riches a duré assez longtemps, maintenant c'est notre tour... la grande armée viendra le 2 juin, suivez-nous à Windecke (Scheldewindeke, près de Gand) on ne connaîtra plus jamais la pauvreté, on pourra piller (la seule mention, mais il s'agit d'une sentence de la Cour féodale du « Steenen Man » d'Alost) et après avoir gagné les paroisses nous entrerons dans les villes... On marchera sur Luxembourg les impériaux tiennent la ville, les patriotes se trouvent de ce côté-ci, nous les cernerons et nous les écraserons »⁹⁴.

La rébellion prit de l'ampleur. Du Hainaut septentrional à une lieue de Gand, d'au-delà de l'Escaut à Alost les insurgés et leurs émissaires s'employèrent à étendre la révolte⁹⁵. Des lettres partirent pour les villages de la châtellenie d'Audenarde dans lesquelles ils demandaient à leurs partisans de venir les rejoindre à Sint-Maria-Latem (apparemment on avait renoncé aux coups de canon comme moyen de ralliement)⁹⁶.

⁸⁷ A.R.G., C.F., 3897, actum à Velzeke, int. Cornual; P.A., 1701, actum 4.6. contre J.B. Van Gansbeke.

⁸⁸ A.G.R., C.P., 570 A., int. de J. Janssens.

⁸⁹ A.R.G., F.R., 3325, lettre datée de Gavere le 1.6.

⁹⁰ E. MALINGIÉ, *Verba dierum ou le livre des jours...* du 13.8.1779 au 2.8.1791, Bibl. Univ. Gand, G. 11201, p. 878.

⁹¹ A.G.R., C.P. 570 A, int. J. Janssens et A.V.A., I.C., 1381/184, int. 3, J.B. Van Mullem.

⁹² DE RANTERE, *op. cit.*, p. 24.

⁹³ A.V.G., I.C., 311, act. 1.6. contre C. Desmet; A.V.A., I.C., 1381/184, int. 3, Van Cauwenbergh J.B.

⁹⁴ Ibid., 311, C. Desmet.

⁹⁵ A.R.G., F.R., 3325, lettre de Lessines à Raepsaet, 4.6. et lettres de Tenbroeke, 3 et 10.6.

⁹⁶ Ibid., J.B. de Backer de Balegem à Desmet. On en avait envoyé e.a. à Huise, Kruishoutem, Eine, Kaster. Ces lettres furent interceptées par les patriotes. A.V.A., *Sentences Criminelles*, 1495/196, 10.6.

Les puissants étaient pris de panique. Les curés, baillis et greffiers s'enfuirent du pays à la nouvelle que « des milliers de Paysans armés avançaient ». Un convoi de l'armée belge se sauva même à toute vitesse. Les grands disaient le pays « à deux doigts de sa perte »⁹⁷. Audenarde, Eenaem, Zottegem et Ninove semblaient menacés d'être brûlés. Transis de peur, les notables patriotes réagirent. Ils demandèrent le secours urgent des Etats qui envoyèrent tout de suite cinq cents patriotes soldés à pied et un détachement de cavalerie muni de canons à Audenarde. 400 fusils furent retirés des arsenaux. Ils envoyèrent Raepsaet le greffier de la châtellenie d'Audenarde et grand leader des puissants et Hélias d'Huddeghem, accompagnés de deux informateurs et munis des pleins pouvoirs à Audenarde⁹⁸. Le cousin de Raepsaet, Jacques Desmet, grand-bailli du Pays de Gavere, qui représentait les intérêts des grands de Flandre au Congrès à Bruxelles, fut rappelé pour les assister de ses connaissances du pays⁹⁹. On cerna l'insurrection par des cordons de militaires et de milices. Des détachements importants furent envoyés d'Ath, Lessines et des villages hennuyers, de Grammont et des villes et villages encore contrôlés par les patriotes contre les insurgés. Des armes réquisitionnées furent distribuées aux gens fiables. Des patrouilles furent envoyées dans les campagnes où la révolte ne s'était pas encore répandue¹⁰⁰. On afficha partout qu'une bande de pillards menaçait les biens de tous. Certaines milices villageoises refusèrent de marcher contre les insurgés et l'on n'osait pas jeter les autres dans la bataille. On s'empara d'une vingtaine de campagnards, pour impressionner le peuple¹⁰¹. A Audenarde on dressa le gibet sur la grand-place. Heureusement pour les patriotes, ils trouvèrent un appui dans la population d'Audenarde qui s'était rendue coupable d'une émeute et qui en échange d'un pardon généralisé voulut marcher contre les insurgés. Les puissants utilisèrent donc les sans pouvoir des villes contre ceux de la campagne¹⁰².

Le feu de la révolte gagna toute la région mais l'insurrection approcha de sa fin. En regardant les choses de plus près, on a l'impression qu'elle dût être déclenchée prématurément de crainte que les patriotes ne vinssent arrêter les chefs. Ainsi « la grande armée » ne s'était pas encore rassemblée et était loin d'être formée, lorsque les patriotes attaquèrent les rebelles. Les lettres pour les villages plus éloignés furent interceptées. Les quelques rassemblements dans la châtellenie d'Audenarde furent vite dispersés par les milices, les royalistes sans armes ne pouvant pas s'opposer aux patriotes bien équipés. Les milices et la troupe n'avaient affaire qu'à des bandes éparpillées et en formation. Dans des combats restreints les

⁹⁷ A.R.G., E.F., 4719, passim; A.R. Bruges, *Franc de Bruges*, 989, cor. 1-2 juin; A.R.G., F.R., 3325, lettre de Vander Elst, 1 juin; lettre de Gavere de la même date.

⁹⁸ Ordonnance du 2 juin, A.R.G., *ibid.*, Audenarde reçut la permission demandée d'appliquer la justice militaire et la torture (supprimée en 1776 par l'impératrice).

⁹⁹ 2 juin, A.R. Bruges, *Franc de Bruges*, 989.

¹⁰⁰ Lettres diverses adressées à Raepsaet, A.R.G., F.R., 3325; *Pays de Termonde*, 195, actum 31.5.

¹⁰¹ Raepsaet aux Etats, 7.6.1790, A.R.G., F.R. 3325.

¹⁰² L. DHONDT, *Een ondernemer*, pp. 391-408.

patriotes prenaient facilement le dessus. La rapidité de leur réaction leur permit de circonscrire la révolte ¹⁰³.

Les choses se passèrent tout autrement lorsque les patriotes s'attaquèrent au point de rassemblement de l'armée paysanne à Nederzwalm. On estima que vingt mille personnes étaient impliquées dans la révolte et que cinq à dix mille s'étaient déjà rassemblées à Nederzwalm, chiffres qui paraissent exagérés, mais qui tout compte fait — et au moins le premier — peuvent correspondre à la réalité vu le nombre de villages impliqués et la densité de leur population ¹⁰⁴.

Les rebelles étaient très peu organisés. Ceux qu'on considérait comme leurs chefs « refusaient d'être appelés capitaines, parce que nous sommes tous égaux » ¹⁰⁵. C'étaient pourtant Christian Janssens et Philippe De Waele qui essayaient d'organiser le gros de l'armée. Janssens, à cheval, tête nue et vêtu d'une chemise blanche ordonna d'aller chercher des vivres chez les fermiers. De Waele l'ancien soldat, vêtu de ce qui restait de son uniforme, s'appliqua à mettre sur pied une troupe d'élite avec les fusils qui avaient pu être rassemblés. Elle ne comptait que quatre-vingts hommes, mais allait faire la démonstration d'une certaine valeur stratégique.

Le 1^{er} juin, les volontaires d'Audenarde, Renaix et de quelques villages fidèles aux grands marchèrent sur Nederzwalm, laissant aux volontaires du baron della Faille d'Huyse le soin de la ville d'Audenarde. Forts de leur succès contre les petits groupes et les bandes de paysans sans armes, ils attaquèrent le gros de l'armée paysanne. Une partie des royalistes s'enfuit sous les fusillades des patriotes. Les volontaires avancèrent vers le village mais se heurtèrent tout à coup aux tireurs de De Waele qui s'étaient dissimulés derrière les haies. En concentrant ses munitions en quelques salves, De Waele brisa l'attaque des patriotes. Quelques volontaires furent tués ou blessés ¹⁰⁶. Les autres prirent la fuite et se dépêchèrent de s'abriter derrière les murs de la ville d'Audenarde, où ils portèrent la nouvelle qu'ils s'étaient heurtés à une armée de cinq mille hommes armés de canons. Le magistrat de la ville supplia tout de suite les Etats d'envoyer sans délai plus de soldats et de volontaires en insistant sur le fait que les paysans avaient des canons à mitraille ¹⁰⁷. Entretemps, le détachement d'infanterie de cavalerie et d'artillerie dirigé vers Audenarde arriva dans la ville. Le 2 juin, il marcha sur Nederzwalm en compagnie des corps volontaires. Le combat fut court. Les canons des patriotes

¹⁰³ Pour plus de détails : L. DHONDT, *De plattelandsopstand*, pp. 252-255. Notamment à Gijsselbrechtegem, Heurne, Zingem, Gavere, Mater, Welden etc... Il s'agissait de « bandes isolées plus ou moins grandes sans chef déterminé » (rapport des commissaires des Etats du 3.6. ; A.R.G., F.R., 3325).

¹⁰⁴ J. DE BROUWERE (p. 111) estime la population à 171.000 habitants en 1786-1795 (estimation basée sur les chiffres de communians).

¹⁰⁵ E.a. A.V.A., I.C. 1381/184, int. 22, M.J. Parmentier et Vanderhaegen, « wy en willen geene capiteyn syn wy syn alle te maele gelyk ».

¹⁰⁶ A.R.G., C.F. 11 3897/25631, int. d'e.a. Wittebrood, A.G.R., C.P. 570 A, passim : DE RANTERE, *op. cit.*, pp. 25-26.

¹⁰⁷ A.R.G., F.R. 3325, 1.6. et A.R. Bruges, *Franc de Bruges*, 989, actum du 2.6.

firent leur travail meurtrier. Les réserves de poudre et de plomb des royalistes — rassemblées par petites quantités chez des particuliers et dans des boutiques — furent vite épuisées¹⁰⁸. Les rebelles ne s'enfuirent qu'après une résistance âpre mais sans espoir. Les patriotes avaient gagné la bataille et se mirent à piller le village. Mais, ils reçurent vite l'ordre de cesser leurs exactions pour ne pas indisposer davantage une population hostile à leur cause¹⁰⁹.

Pendant les jours suivants, l'armée belge et les volontaires du Hainaut, de Mons, d'Audenarde, d'Alost, de la châtellenie du Vieuxbourg, de Gand, etc... firent la chasse aux bandes royalistes encore en formation¹¹⁰. Plusieurs bandes se cachèrent en embuscade dans les champs de blé, mais les patriotes les quadrillèrent avec leurs fusiliers et leurs canons. Leurs salves ne laissèrent que des cadavres et des blessés qui, comme nous le raconte un pamphlet, « tendaient les bras vers le ciel dans le désespoir, comme les âmes au purgatoire que l'on voit peintes sur les tableaux dans les églises »¹¹¹. L'armement des patriotes triompha des embuscades, des vieux fusils rouillés, des sabres intacts ou brisés, des fourches et des couteaux. Les restes de l'armée paysanne ne retirèrent dans les bois du Nord du Hainaut où des renforts de Flamands et de Wallons se joignirent à eux, l'insurrection venant à peine de s'y déclencher. Une des dernières poches de résistance se concentra autour de Flobecq. Quelques centaines de rebelles venus du Nord y trouvèrent des partisans d'Ellezelles, Everbecq et Pecq. Ils attaquèrent le couvent de Flobecq, s'emparèrent des bouteilles de vin et brûlèrent sur la place publique un portrait de Vander Noot, le chef des patriotes brabançons et « premier ministre » des Etats Belgiques Unis. On s'attaqua ensuite au clergé local. Le lendemain les soldats du capitaine Werte brisèrent la résistance comme à Everbecq et à Nederbrakel¹¹². La région fut nettoyée. Des centaines de rebelles furent tués, blessés ou faits prisonniers¹¹³. D'autres s'enfuirent chez eux mais un grand nombre d'entre eux prirent la route de Lille pour rejoindre par Givet les armées impériales¹¹⁴.

¹⁰⁸ A.R.G., Fisc. 3633, B. Morel, lettres du 10.6. et du 7.7.

¹⁰⁹ A.R.G., F.R., 3325. E.F. Raepsaet, 4.6.

¹¹⁰ Ibid., Raepsaet aux E.F., 7 juin et Les Etats du Hainaut aux E.F., 6.6. A Zottegem, Michelbeke, Oudenhove, Hundelgem, Balem, Leeuwergem, Sint-Lievens-Esse, Oombergen, Illegem et Velzeke ; un détachement de 800 hommes d'Ath et un autre de Lessines nettoyaient la région de Nederbrakel. Lettres du capitaine Werte et des commissaires des Etats, 3-8 juin.

¹¹¹ *Vervolg van het verraed van eene grauwelyke conspiratie in Vlaenderen ontdekt, de welke moest uitgewerkt worden den 28 en 29 mey 1790*, Gand, 1790.

¹¹² A.G.R., F.R. 3325, les commissaires des E.F. aux Etats du Hainaut, 4.6. ; rapport de Daulmier de Lessines, 4.6. ; lettre à de Bousies, abbé d'Eenaem, s.d. ; Van Rechem, capitaine des volontaires d'Audenarde à Bauwens, 3.6. Du Pré des Etats du Hainaut aux E.F. (E.F. 7542, 9.6.).

¹¹³ Ibid., lettre de Bleecaert, 4.6.. Une lettre à Schoenfeld (?) avança le chiffre de 200 tués. Fisc. 3626, 16.6.

¹¹⁴ A.G.R., C.P., 570 A, Protocole du Conseil Privé du 2.11.1791.

La victoire des grands

La répression fut plus exemplaire que dure une fois la résistance écrasée. Il fallut se résigner à libérer les innombrables prisonniers. Il y a tout lieu de supposer que les poursuites furent suspendues parce que rendues impossibles par le nombre et la pauvreté des délinquants — ce qui obligea les administrations à supporter elles-mêmes les frais de justice ¹¹⁵.

La raison des poursuites — réprimer la révolte — avait en grande partie disparu avec cette dernière. On ne dispose pas de documents à cet égard, mais le fait est qu'une dizaine de meneurs seulement furent durement châtiés. Un des frères Janssens et De Coninck furent ainsi pendus à Gand et leurs corps exposés aux portes de la ville pendant des semaines jusqu'à ce que les habitants du quartier ne pouvant plus supporter l'odeur des cadavres, les enlevassent la nuit pour les enterrer ¹¹⁶. Une troisième personne fut fouettée et condamnée à 20 ans de travaux forcés. Des exécutions eurent également lieu à Alost et surtout à Audenarde ¹¹⁷. Dans cette dernière ville — la plus menacée par l'insurrection — la répression par la punition avait un caractère d'intimidation très net. Le 2 juin les patriotes firent fouetter un homme de Gijsselbrechtegem, soupçonné d'avoir fomenté une émeute. Il s'agit d'un prisonnier pris en décembre 1789 ou d'une émeute qui n'a pas laissé de traces dans les documents conservés mais certainement pas d'un participant à l'insurrection du Pays d'Alost : sans doute est-ce un pauvre diable châtié comme chef d'insurgés et à cet effet retiré de prison pour faire la démonstration du caractère « musclé » du régime patriote. Le dix, on pendit Jean Landrieu comme capitaine des rebelles (il y en eut beaucoup à en croire les sentences) et on prit soin de le faire un jour de marché. L'exécution se fit lors d'une scène presque apocalyptique en présence de milliers de volontaires au son du tambour, les drapeaux claquant au vent pendant que le feu était aux mèches des canons braqués sur le peuple. Le jour suivant les volontaires d'Audenarde, de Renaix et de plusieurs villages et bourgs prêtèrent serment aux Etats, à l'Évangile et à la République lors d'une splendide parade au son du canon et du carillon.

Mais, et ceci montre la volonté d'intimidation du régime conservateur, le 17 octobre, lorsque de nouvelles menaces pesèrent sur la république belge, les persécutions contre les campagnards reprirent de plus belle, en dépit de leur inactivité politique, et l'on ordonna de nouvelles exécutions publiques, d'une cruauté et d'une sévérité plus affirmées. Christian Janssens, (près de six mois après son arrestation !) et un journalier de Zingem furent pendus. Un troisième jésuite se vit mettre

¹¹⁵ On ne savait plus où les héberger. A Gand on faisait entre 12 et 20 prisonniers par jour. De Bast-Raepsaet, 10.6. (A.R.G., F.R., 10.6.).

¹¹⁶ *De handboeken van de familie De Neve te Zomergem*, chronique éditée par A. RYSERHOVE), *Appeltjes van het Meetjesland*, XXII, 1970, pp. 14-15.

¹¹⁷ A.G.R., C.P. 570 A Species facti.

la corde au cou après avoir été fouetté et marqué au fer rouge, comme le furent un septuagénaire et un autre « meneur » bien que tous les trois ne fussent que des rebelles de seconde zone. L'exécution se fit entre des processions, des messes pour la patrie et des serments de masse (obligatoires). Les corps furent exposés comme à Gand le long de la route principale¹¹⁸. Partout les puissants constituèrent des milices¹¹⁹. En retenant une importante partie de leurs forces militaires, ils affaiblirent considérablement leur pouvoir de résistance face aux armées impériales. On sait que celles-ci rentrèrent en Belgique début décembre. Les campagnes flamandes aussitôt se couvrirent de feux de joie. Partout dans la région des bandes de royalistes réclamèrent que justice soit faite et s'attaquèrent aux anciens dirigeants. Leurs actions n'aboutirent pas à une grande opération de vengeance parce que les patriotes étaient les seuls à disposer d'armes et à cause des opérations de pacification des troupes impériales et de la maréchaussée¹²⁰.

La confiance des royalistes fut déçue parce que l'Autriche préféra s'allier aux puissants de l'Ancien Régime contre le péril révolutionnaire français. Le retour du régime autrichien ne réalisa pas leurs espoirs d'une société nouvelle mais renforça plutôt l'Ancien Régime où, pour reprendre l'expression lapidaire des paysans d'Avelgem « les grands écrasaient les petits ».

Le josphisme rural ne se limitait *pas* aux châtellenies d'Alost et d'Audenarde. Si l'on y rencontre l'expression la plus violente de ce choix politique et social, on retrouve des traces de josphisme presque partout dans le comté de Flandre, bien que moins spectaculaires, il est vrai (de l'ordre de celles qui se produisirent avant l'insurrection dans le pays d'Alost). Curieusement, les régions où l'industrie linière ne s'était pas ou peu développée (comme le Pays de Waes) semblent avoir été beaucoup moins poussées à la résistance contre le régime de la République des Etats Belges Unis.

L'origine professionnelle des participants aux événements du Pays d'Alost est peu connue. Les actes judiciaires mentionnent presque invariablement le terme « campagnard » (« landsman ») ou plus rarement des professions bien définies sans rapport avec l'activité mixte d'agriculteur et de tisserand comme « cordonnier », « scieur », « charpentier », « tourneur de chaises », « pêcheur », « maître d'école », etc...

Faut-il croire à la thèse d'une « cabale des misérables », « de la plus vile populace » avancée par les Etats de Hainaut et par le lieutenant-bailli Desmet

¹¹⁸ DE RANTERE, *op. cit.*, pp. 26-32. L. DHONDT, *Een ondernemer*, pp. 408-410. A.R.G., F.R., 3325, Raepsaet aux E.F., 10.6.

¹¹⁹ Ibidem, 3325, 7.6 et 2.6. L'initiative avait quelque succès chez les « Gros fermiers » qui se croyaient menacés par le peuple suite à la déclaration des Etats qui présentait les insurgés comme des bandits. Rares furent les villages où ne s'érigèrent pas de compagnies de volontaires par les bons soins de baillis et de curés.

¹²⁰ P. ex. A.G.R., C.P. 666, protocoles de fin décembre et début janvier (*Police*, 1791-1794).

d'Audenarde ¹²¹ ?

Les uns étaient assez éloignés de la région où se déroulèrent les événements, l'autre cherchait à s'excuser de sa participation à la répression de la révolte. Les sources littéraires comme les données socio-économiques nous montrent une région relativement prospère à la veille de 1790 et très développée sur le plan agricole, industriel, artisanal et commercial. Le malaise qui coïncidait avec les troubles révolutionnaires constitue une césure dans le long mouvement de prospérité et peut avoir influencé l'ampleur de la révolte. Toutefois il n'explique ni le josphisme ni l'explosion populaire mais tendrait à *accentuer* une attitude déjà présente.

L'explosion avait, nous l'avons vu, pour base un projet bien déterminé qui prit probablement forme à la suite des revers militaires des patriotes, survenues au mois de mai, qui avaient ranimé l'espoir des royalistes.

Cet *espoir* était celui du retour de l'Empereur au pouvoir mais pas par n'importe quel moyen. On pensait que seule la liquidation violente du régime établi par la révolution brabançonne pourrait briser la domination séculaire des grands, excluant ainsi les propositions d'accommodement de Léopold II (2 mars 1790). Que les rebelles voulussent prévenir tel règlement à l'amiable ou provoquer eux-mêmes le retour du régime impérial par la force, le but restait le même : un nouvel ordre politique, social et économique. Joseph II jouissait d'un prestige immense. On voyait en lui l'ami du peuple, « l'Empereur étant pour l'homme du commun » contre les « grands », les Etats qui « avec les calotins » et les religieux avaient « révolutionné les choses » ¹²². On croyait à ses nouveaux tribunaux et ses intendants. On pouvait voir dans sa politique ecclésiastique la réalisation d'aspirations du peuple à une Eglise plus sociale, comme nous le montrent les manifestations lors de la révolte contre le clergé local, les dîmes, le couvent de Flobecq, l'intention de brûler l'abbaye d'Eenaem et cette curieuse affirmation qu'il y allait de « la vraie foi » (contre celle des patriotes). Ce dernier cri n'est pas sans rappeler le calvinisme très répandu dans la région dans la seconde moitié du seizième siècle, réduit deux siècles plus tard à une petite communauté (celle de Corsele) de quelques centaines de protestants. Ce serait chercher des causes fort lointaines, là où les choses s'expliquent peut-être par un anticléricalisme invétéré, produit d'un ordre social aussi ancien que l'aversion ressentie pour celui-ci « exigeant tout mais ne donnant rien », une aversion qui a pris au seizième siècle la forme du calvinisme (auquel on passa venant de l'anabaptisme ou du catholicisme avec une facilité étonnante) et au dix-huitième siècle celle du royalisme josphiste ¹²³. On trouve en tout cas parmi les

¹²¹ A.G.R., F.R., 3325, Les Etats du Hainaut à ceux de Flandre, 6.6. 1790 ; *Mémoire pour servir le sieur et Maître Hubert-Eugène De Smet, avocat au Conseil de Flandre et Lieutenant-Grand-Bailli de la ville et de la Châtellenie d'Audenarde* (1791), p. 4, qui donne une image particulièrement violente des événements.

¹²² A.R.G., *Vieuxbourg*, 2248, ff. 198-9, actum du 5.12.1789, contre J. Martens.

¹²³ J. DECAVELE, *De dageraad van de reformatie in Vlaanderen* (1520-1565), Bruxelles, 1975 (avec un résumé en français), passim. Il est à noter que la région s'est signalée jusqu'à nos jours par un fort courant libéral populaire.

insurgés le curé josphiste de Nederbrakel et on attendait manifestement de l'Empereur la suppression des dîmes que l'on avait demandée pour les riches institutions ecclésiastiques en 1781 ¹²⁴.

Réaction anti-féodale ? Sans doute, on exigeait et on espérait la suppression des droits seigneuriaux, si modiques qu'ils pussent être, on s'attaqua aux collaborateurs des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, on voulait brûler leurs comptoirs et leurs archives (bien avant les troubles dans les régions françaises limitrophes). Il s'agit là d'aspects divers d'une lutte contre tout le complexe dominateur de l'Ancien Régime. Les rebelles — et ne parlerait on pas mieux des révolutionnaires et d'une révolution avortée ? — semblent avoir eu pour dessein la fin de la domination des grands et l'avènement d'un partage du pouvoir et d'un système politique nouveaux. Les critiques de l'Ancien régime de 1787, 1788, 1789 et 1790 concernent non seulement les prélèvements sur la production des « petits » mais aussi l'administration des grands et des Etats, leur politique et leur pouvoir juridictionnel, les privilèges des villes et les privilèges en général.

Nous disposons de peu d'informations sur l'origine de l'aspect tiers-étatiste de l'insurrection ¹²⁵. La question des influences qui ont joué (Vonckistes, le projet de Cornet de Grez, la France) ne change rien à l'interprétation que les rebelles révolutionnaires ont donnée aux termes « Tiers Etat » et « élection ». On prenait les armes pour élire le Tiers Etat, pour le faire régner avec l'Empereur, idées parfaitement compatibles quand on les voit sous l'angle de l'aspiration à un nouvel ordre de choses. On a affaire à un mouvement de petits propriétaires, ouvriers-tisserands et artisans plus ou moins libérés des contraintes du fermage qui voulaient secouer le joug des grands — terme imprécis qui comprend les puissants de tout genre — et de leurs droits et privilèges considérés comme moyen d'oppression, d'enrichissement et d'injustice. L'ordre nouveau auquel ils aspiraient était celui où régnerait le Tiers Etat et l'Empereur. Ce dernier semble avoir été considéré comme le garant indispensable des droits du peuple, celui-ci étant toujours faible face aux grands et ayant besoin d'une coalition aussi indissoluble qu'évidente avec un empereur bienveillant. Nulle part il n'est question d'élire de nouvelles assemblées d'Etats. Si l'on parle d'élection, il s'agit d'élections par le peuple pour un Tiers Etat *nouveau* d'où l'on éliminerait les chefs-collèges des châellenies comme représentants du Tiers Etat. Certaines déclarations des rebelles indiquent qu'ils ne reconnaissaient pas de capitaines « parce qu'ils se considéraient tous comme égaux ». L'ensemble des affirmations fait supposer qu'il n'était plus question dans le projet révolutionnaire de pouvoirs intermédiaires entre le peuple et le souverain, mais plutôt un co-gouvernement du Tiers et de l'Empereur par la voie de représentants directement élus par le peuple.

¹²⁴ A.R.G., F.R. 3325, lettre de Bleeckaert du 4.6.

¹²⁵ Les autorités ont essayé de trouver une explication pour l'insurrection, mais il fallait se résigner à ne pas en trouver d'autre que la militaire. A.R.G., P.A. 314, P.A. à la loi de Schorisse, 7.6.

Certes, nous ne disposons que de témoignages fragmentaires et presque occasionnels qui se heurtent à des obstacles heuristiques difficiles ou impossibles à surmonter vu l'état des archives. Mais à travers ces informations, si imparfaites soient-elles, se dessine l'image d'un mouvement populaire apparemment autonome dans son action visant la destruction de l'Ancien Régime et de son complexe dominateur et l'avènement d'une nouvelle société plus égalitaire, fondée sur les besoins du peuple qui régnerait avec un souverain éclairé. Si l'inspiration du projet révolutionnaire venait d'en haut, voire d'ailleurs, il trouva un climat mental hostile à l'Ancien Régime et se traduisit par une insurrection contre le régime de la République des Etats Belgique Unis de 1789 et la société qu'elle tenta de sauvegarder contre le despotisme éclairé de Joseph II, par une tentative de révolution avortée contre la société de l'Ancien Régime qui dans cette région ne survécut que par son complexe dominateur et la contrainte des armes ¹²⁶.

¹²⁶ Ce qui se trouve illustré — dans le cadre de cet article — par le peu d'ampleur qu'ont pu prendre les initiatives de révolte dans le châtelainie d'Audenarde, dotée d'un appareil de répression plus élaboré.

NOBLESSE, ÉLITE ET NOTABILITÉ EN FRANCE : ASPECTS SOCIAUX ET POLITIQUES

par

Guy LEMARCHAND

Université de Rouen

Les questions toujours débattues des origines et des résultats de la Révolution française ont connu depuis une quinzaine d'années un rebondissement particulier avec la discussion qui s'est instaurée sur la formation pendant le XVIII^e siècle d'une nouvelle élite sociale. Selon cette thèse¹, la noblesse contre laquelle s'est faite la Révolution, était en 1789 en cours de transformation, son aspect seigneurial archaïque s'estompait tandis qu'une partie de l'ordre participait à l'activité économique moderne ou prenait même des initiatives dans ce domaine, plaçant des fonds dans des entreprises commerciales et industrielles novatrices. Les anoblissements se multipliaient, surtout après 1760, le mérite personnel fondé sur le rôle économique ou intellectuel en devenant un critère important. En même temps la fusion en cours sur le plan des fortunes et des familles entre grande noblesse et haute bourgeoisie était complétée par une large fusion culturelle, aristocrates et roturiers étant réunis dans le culte des lumières². Cette théorie de l'élite a fait l'objet de diverses critiques³. En particulier on a fait ressortir combien elle minimisait l'aspect traditionnel du patrimoine de la noblesse (sa composition surtout

¹ Premiers éléments dans F. FURRET et D. RICHET, *La Révolution*, Paris, 1965-66, 2 vol. Surtout D. RICHET, « Autour des origines idéologiques lointaines de la Révolution : élites et despotisme », *Annales E.S.C. (Ann.)*, 1969, 1 ; G. CHAUSSINAND-NOGARET, « Aux origines de la Révolution : noblesse et bourgeoisie », *Ann.*, 1975, 2.

² G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIII^e siècle*, Paris, 1976. Cet ouvrage synthétise le plus complètement la théorie de l'élite.

³ C. MAZURIC, *Sur la Révolution française*, Paris, 1970, pp. 95-113 ; G. LEMARCHAND, « Sur la société française en 1789 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (R.H.M.C.)*, 1972, 1 ; Ph. GOUJARD, « Féodalité et Lumières au XVIII^e siècle. L'exemple de la noblesse », *Annales historiques de la Révolution française*, 1977, 1.

foncière et seigneuriale et le caractère vivant de l'institution seigneuriale) et la domination économique encore exercée par le second ordre (première place dans l'éventail des fortunes et primauté au village dans une France encore rurale).

Une telle conception débouche aussi sur une vision particulière du rôle de la Révolution dans l'évolution de la société française. Si la mutation que subissait la noblesse à la fin de l'Ancien Régime était à ce point profonde, la Révolution ne résulterait plus que d'accidents plutôt que de causes profondes. Et, après le « dérapage » Jacobin, se réaliserait complètement la nouvelle classe dirigeante en formation avant 1789, constituée de propriétaires aisés ci-devant nobles et bourgeois⁴. En somme une Révolution pour rien et à la différence des événements de 1789-94, les vraies révolutions seraient silencieuses.

Sans reprendre l'ensemble du problème qui a déjà été abondamment traité, on se demandera ici, à la lumière des travaux récents et d'exemples locaux, quelle était l'emprise de la noblesse sur la société et sur l'Etat à la veille de 1789 et quels étaient alors les rapports entre aristocratie et bourgeoisie. On examinera également en quoi les notables du XIX^e siècle ressemblent ou diffèrent de l'élite qui serait en formation au XVIII^e siècle.



En ce qui concerne les grandes institutions sociales, la noblesse tient toujours au XVIII^e siècle la première place dans l'Eglise : dans ce corps particulièrement hiérarchisé elle garde la quasi-exclusivité du haut-clergé. L'épiscopat se recrute presque entièrement dans la noblesse depuis le XVI^e siècle. Le XVIII^e siècle est marqué par un accroissement de la noblesse de race provinciale et une régression des anoblis récents dans les nominations épiscopales⁵. Comptant 1388 paroisses dans une région d'agriculture riche, l'archidiocèse de Rouen, dont tous les titulaires au XVIII^e siècle sont nobles, est donné à de grandes familles : un Colbert, un Saux-Tavannes et un La Rochefoucauld⁶. Il n'existe pas de statistique nationale pour les abbayes, mais la situation ne semble pas être différente. Dans l'archidiocèse de Rouen en 1755 sur 22 abbayes masculines 18 ont un abbé noble et sur 13 abbayes féminines 10 ont une abbesse noble ; les roturiers n'ont que les établissements les plus modestes⁷. En ce qui concerne les grands vicaires, l'aristocratie domine encore.

⁴ Tel est le sentiment qui se dégage de certaines pages de G. CHAUSSINAND-NOGARET, *Une Histoire des élites 1700-1848*, Paris-La Haye, 1975, pp. 22, 214, 215, 217.

⁵ M. PERONNET, *Evêques de l'ancienne France*, 2 vol., Lille, 1977, pp. 531-538.

⁶ L. FALLUE, *Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen*, Rouen, 1850.

⁷ Décompte d'après : *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. 11 *De provincia Rotomagensi*, Paris, 1759.

En Haute-Normandie son emprise paraît même se renforcer légèrement⁸. Enfin si les chapitres exclusivement nobiliaires sont peu nombreux, 12 seulement pour les hommes pour la France⁹, il faut tenir compte de la pénétration des nobles dans les plus importants de ceux qui n'ont pas de clause de recrutement exclusif. Le chapitre cathédral de Rouen, l'un des plus riches du royaume, est composé en 1789, sur 51 chanoines, de 21 nobles et 7 indéterminés¹⁰ probablement nobles.

Quant à l'armée, les chiffres rassemblés le plus récemment¹¹ confirment combien la noblesse est installée dans les postes de commandement. Sur les 10-11.000 officiers de 1789, 10-15 % sont roturiers et pour la plupart de ceux-ci il s'agit des grades inférieurs. Sur 297 officiers majors servant en 1758-1765, moins de 5 % sont roturiers. Sur les 1748 maréchaux de camp et lieutenants généraux de 1750-1789, 94,8 % sont nobles, proportion qui, il est vrai, s'abaisse à 92,1 % en 1781-1789. S'il paraît établi que le fameux édit de Ségur visait les anoblis récents plutôt que les roturiers, ces derniers cependant sont plus que jamais écartés, sauf pour la montée lente en sortant du rang, par l'exigence des 4 quartiers de noblesse et l'élimination des anoblis atteint par ricochet la bourgeoisie puisque désormais les débouchés offerts par l'anoblissement, dont elle est la bénéficiaire, deviennent plus étroits. De plus ce règlement s'inscrit dans une suite de mesures qui, depuis 1750, visent non pas à assurer la prépondérance de la noblesse dans l'armée, qui est un fait établi et ancien, mais à consolider et amplifier encore celle-ci¹².

La justice, à laquelle se mêle l'administration en partie du fait du pouvoir réglementaire que possède toute cour dans l'Ancien Régime, demeure largement l'affaire de la noblesse. Les offices des Cours Souveraines sont anoblissants mais surtout sont en partie détenus par des titulaires déjà nobles avant leur entrée en charge. Sur 590 entrants dans les Cours des Aides, Chambres des Comptes et Cours des Monnaies en 1774-1789, 198 sont nobles d'extraction. De même pour les

⁸ Vicaires généraux du diocèse de Rouen à leur première nomination :

	1680-1720	1720-1760	1760-1790
Nobles	12	24	22
Roturiers	4	6	0
Incertains	5	2	5

Décompte à partir de la liste de Ch. DE BAUREPAIRE, *Inventaire série G des Archives départementales de Seine-Inférieure (A.D.S.M.)*, tome I, recoupé avec les provisions de nominations de A.D.S.M. : G. 1184, 1206, 1209-10.

⁹ J. MEYER, « La noblesse française au XVIII^e siècle : aperçu des problèmes », *Acta Poloniae Historica*, 1977, 36. Mise au point essentielle, la plus récente.

¹⁰ Liste fournie par P. LANGLOIS, *Essai historique sur le Chapitre de Rouen pendant la Révolution*, Rouen, 1855. Copie des provisions de nomination dans A.D.S.M. G 9856, 9858-9862 : *Délibérations capitulaires* 1768-1789.

¹¹ D.D. BIEN, « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Ann.*, 1974, 1-2 : article très riche qui ne démontre pas exactement ce que l'auteur veut y voir.

¹² A. CORVISIER, « Hiérarchie militaire et hiérarchie sociale à la veille de la Révolution », *Revue Internationale d'histoire militaire*, 1970, 30.

Parlements et Cours Supérieures, plus importants, sur 680 nouveaux entrants, 551 sont déjà nobles¹³. Au Parlement de Rouen qui, comme celui de Paris¹⁴, n'est pas parmi les plus nobiliaires, en 1774 sur 126 membres 73,8 % sont déjà nobles et 11,9 % sont fils de privilégiés de noblesse non encore héréditaire¹⁵. L'exclusivisme se resserre : en 1732 le Parlement de Rennes décide de ne plus recevoir que des nobles ou des fils de magistrats, il est suivi dans la seconde moitié du siècle par quatre autres cours¹⁶. Au bas de la hiérarchie on trouve des nobles dans les bailliages et les sénéchaussées, et les justices seigneuriales, toujours vivantes, relèvent le plus souvent de nobles dans la mesure où la plupart des seigneuries, surtout les seigneuries hautes-justicières, leur appartiennent.

L'emprise de l'aristocratie sur l'appareil central d'Etat est encore plus nette. Pour le gouvernement, sur les 75 personnes ayant été ministre de 1718 à Juillet 1789, 3 seulement sont roturiers¹⁷. Mais ce qui est plus nouveau, c'est que la noblesse de Cour, en particulier les ducs et pairs, depuis surtout 1743, occupent des postes importants¹⁸. La haute administration est un peu plus ouverte mais le second ordre y est largement prépondérant. En 1773 sur 40 conseillers d'Etat, il y a 30 nobles et 10 roturiers (mais anoblis par l'Office). L'administration régionale est plus exclusive encore. Les gouverneurs et les lieutenants généraux dont les pouvoirs sont loin d'être nuls, sont nobles. Pour les intendants de province en fonction, en 1774-76 comme en 1710-1712, 1 seulement est un anobli ; néanmoins la noblesse récente progresse pendant le XVIII^e siècle¹⁹. On ne peut donc parler ici de réaction nobiliaire. Pourtant il faudrait comparer les intendants de Louis XVI également avec ceux de 1670 où le nombre des roturiers et des nobles de première génération semble avoir été important à en juger par l'exemple des 3 généralités normandes. De plus au XVIII^e siècle la charge est souvent dans les mains de nobles titrés et opulents si ce n'est anciens : sur les 13 intendants de Rouen de 1700 à 1789, 1 est d'origine sociale incertaine, 5 sont titrés²⁰.

¹³ D.D. BIEN, *op. cit.*

¹⁴ F. BLUCHE, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1960, pp. 88-92.

¹⁵ P.E. ROBINNE, *Les magistrats du Parlement de Normandie à la fin du XVIII^e siècle*, Rouen, 1967, pp. 44-46, 2 vol. dactyl.

¹⁶ J. EGRET, *L'aristocratie parlementaire française à la fin de l'Ancien Régime*, *Revue Historique (R.H.)*, 1952, 3.

¹⁷ F. BLUCHE, « L'origine sociale du personnel ministériel français au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne (B.S.H.M.)*, 1957, 2.

¹⁸ M. ANTOINE dans : *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution*, dir. R. MOUSNIER, Paris, 1970, pp. 40-41.

¹⁹ Les intendants dont l'ancienneté de noblesse va de la 2^e génération (père anobli) à la 4^e (arrière grand-père anobli) étaient 19 en 1710-12 et 19 à 21 en 1774-76. La famille de 16 sur 32 avait été anoblie par une secrétairerie du roi (V.R. GRUDER, *The royal provincial intendant : a governing elite in eighteenth century France*, Ithaca, New-York, 1968, pp. 132-196.

²⁰ Ch. DE BEAUREPAIRE, *Introduction, Inventaire de la série C des A.D.S.M.*, tome I, 1864. Recoupé par : *A.D.S.M.* : C 7 et C 8.

Il n'est pas jusqu'à l'administration des villes où la noblesse ne réussit à s'établir en partie. Dans certaines cités, grandes et moyennes, des fonctions sont données de droit ou de fait traditionnellement à des nobles. A Rouen les 6 maires qui se succèdent de 1773 à Juillet 1789 sont nobles, 3 écuyers, 2 chevaliers, 1 comte²¹. A Aix à la veille de la Révolution, sur 86 noms relevés composant le corps de ville, 1/4 est formé de nobles à qui, en outre, sont réservées les charges de 1^{er} et 2^e consul²². A Marseille apparaît une petite réaction nobiliaire : à partir de 1766 un édit impose que tous les 3 ans le maire soit pris dans le second ordre²³. De plus il y a les villes de noblesse de cloche, mais l'évolution de leur nombre indique nettement une réaction nobiliaire : 19 en 1650, 10 dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle²⁴.

*
**

La noblesse est-elle à la fin du XVIII^e siècle en train de s'embourgeoiser progressivement ? Est-elle à la pointe des activités d'avenir et des courants d'idées modernes ?

Dans le grand commerce, le rôle de l'aristocratie paraît faible. Au Havre, on trouve, en 1788, 7 nobles sur les 55 négociants armant pour la Guinée ou les Antilles, proportion encore relativement élevée par rapport à Bordeaux. Les familles qui se livrent à ces activités ne constituent à l'intérieur de l'ordre qu'une minorité, même en Bretagne, cas extrême : à additionner les chiffres des différents ports on arrive à moins de 160 à la fin du XVIII^e siècle sur les 2800 familles que compte cette province en 1750, encore s'agit-il surtout d'Irlandais et très peu de nobles d'extraction²⁵.

La place de la noblesse par contre est notable dans les charbonnages, la sidérurgie et la verrerie. Il s'agit le plus souvent d'investissements directs ou indirects (affermage à des concessionnaires et participation aux entreprises) liés à la grande propriété foncière et à la possession d'espaces forestiers caractéristiques de l'aspect féodal de l'aristocratie. Néanmoins pour les mines, si les bourgeois sont surclassés par les privilégiés dans certaines régions, ils dominent dans d'autres, tel le Massif Central. Il en est de même pour la sidérurgie où la bourgeoisie est majoritaire dans les zones d'avenir : Nord, Est, Dauhiné, St-Etienne²⁶. Dans les autres grandes industries de l'époque, le rôle de la noblesse est beaucoup plus faible : ainsi dans le textile où il s'agit surtout d'anoblis ; dans la papeterie, le cuir

²¹ Arch. Comm. de Rouen : A 39, A 40 *Délibérations municipales 1773-1789*.

²² M. VOVELLE dans : *Histoire d'Aix-en-Provence*, Aix, 1977, p. 185.

²³ R. PILLORGET dans : *Histoire de Marseille*, dir. E. BARATIER, 1973, p. 191.

²⁴ J. MEYER, *La noblesse au XVIII^e siècle*.

²⁵ J. MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, 1966, 2 vol., pp. 135-166.

G. RICHARD, *Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, 1974, pp. 118-119.

²⁶ P. LEON dans : *Histoire économique et sociale de la France*, dir. F. BRAUDEL et E. LABROUSSE, Paris, 1970, II, p. 618.

et la métallurgie de transformation, autres branches essentielles au XVIII^e siècle, on n'aperçoit guère de nobles.

En ce qui concerne la finance on a l'impression d'une véritable féodalisation de la bourgeoisie plutôt que l'inverse²⁷. De plus ce trafic des recettes royales est plus parasitaire que productif car il alourdit le prélèvement sur l'économie et une faible part des bénéfiques en est réinvesti dans l'industrie et le commerce.

Sur le plan culturel qu'en est-il de la communauté de la noblesse et de la bourgeoisie après 1750 ? En fait si l'opinion bourgeoisie soutient les Parlements aristocratiques dans leur lutte contre la monarchie, il y a dans cette alliance comme dans l'unanime ferveur philosophique, une équivoque. Chacun dénonce le « despotisme ministériel » en fonction de ses propres intérêts et bien que les lumières soient dans leur principe contre le système des privilèges, le second ordre y trouve des arguments sur la liberté qui le justifient et qui peuvent lui assurer un moment le soutien de la bourgeoisie face au roi. Au surplus l'exemple marseillais donne à penser que dans sa masse, l'ordre est loin d'adhérer en profondeur à la philosophie, au contraire à partir de 1750 elle semble revenir à une pratique religieuse forte marquée par des demandes de messe dans 80 % de ses testaments notariés, à la différence des négociants qui suivent une évolution inverse²⁸. Il n'y a rien là d'étonnant quand on se rappelle que 10 % de l'ordre lit réellement²⁹. D'ailleurs la philosophie elle-même après 1760 avec Diderot, Rousseau et Mably se radicalise et s'écarte de plus en plus de la société traditionnelle.

Les rapports entre noblesse et bourgeoisie au XVIII^e siècle ne sont pas faits d'une ouverture réelle du second ordre et d'une fusion entre les deux, mais d'une concurrence. Les anoblissements globalement pendant le siècle ont été moins nombreux qu'auparavant à cause de la suppression dès Louis XIV de l'anoblissement par le fief, illégal mais important jusque là, de l'arrêt de la création d'offices anoblissants après 1728 et de la parcimonie dans la distribution des lettres de noblesse, même si une pointe se dessine dans les années 1770. En Normandie on assiste à une remontée des anoblissements à la fin du siècle mais avec des chiffres bien inférieurs à ceux du XVII^e siècle³⁰.

²⁷ G. LEMARCHAND, *Sur la société française en 1789* ; voir en particulier : Y. DURAND, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1971, pp. 288-301 ; G. CHAUSSINAND-NOGARET, *Gens de finances au XVIII^e siècle*, Paris, 1972, p. 120 ; du même, *Les financiers du Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris, 1970, pp. 258-266. La plupart des gens de finances importants, trésoriers généraux, receveurs et fermiers viennent du négoce et s'anoblissent par l'achat de secrétaireries du roi ou d'offices des Cours Souveraines.

²⁸ M. VOVELLE, « L'élite ou le mensonge des mots », *Ann.*, 1974, 1.

²⁹ En province la noblesse mène encore souvent une vie oisive et mondaine fort peu portée à la connaissance de la philosophie F. BLUCHE, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, pp. 223-229.

³⁰ Enregistrement à la Cour des Aides de Normandie : 1605-1614 = 65, 1655-1664 = 91, 1705-171 = 14, 1745-1754 = 12, 1779-1788 = 19 (Décompte d'après les données fournies par G. D'ARUNDEL DE CONDE, *Dictionnaire des anoblis Normands*, Rouen, 1975).

La noblesse réussit-elle grâce à sa fermeture relative — relative et non pas absolue — et au renforcement de sa mainmise sur les postes importants de la société, à garder la même domination qu'aux XVI^e-XVII^e siècles ? La réaction nobiliaire est loin de couvrir toutes les institutions et l'aristocratie s'affaiblit car elle est prise dans une contradiction insurmontable. Sous la pression de l'évolution des connaissances et des forces productives, le travail social se diversifie, mais le second ordre pour conserver ses avantages anciens ne répond pas à proportion à la demande d'anoblissement d'une bourgeoisie aisée et de talent devenue plus nombreuse sous l'impulsion précisément de la croissance économique et du développement culturel³¹. Il est même condamné à voir son rôle social et politique se réduire : des postes nouveaux et essentiels, des institutions nouvelles tendent à lui échapper car la nécessité de compétence technique pour pourvoir ces places amène à en élargir le recrutement au delà de la noblesse. On y laisse donc entrer de jeunes bourgeois souvent plus au fait du savoir pratique et par leurs origines mercantiles et par nécessité de carrière puisqu'ils n'ont pas la première des clés de la réussite sociale, le nom. Dans l'Etat, et dans le cadre d'une réaction nobiliaire pourtant très nette, le corps des Ingénieurs du roi pour les fortifications s'ouvre encore un peu aux roturiers, grâce à l'accès assez large à l'Ecole du génie de Mézières entre 1748 et 1777 car le haut niveau mathématique de la formation professionnelle oblige à ne pas trop en restreindre le recrutement aux seuls nobles³². Dans la marine, si l'accès aux grades d'officiers par les écoles de gardes demeure étroitement nobiliaire, l'effort de reconstruction de la flotte après 1763 amène à intégrer les officiers sans titre ni brevet, les « bleus » surtout roturiers³³. Dans l'administration centrale, la multiplication des bureaux provoque l'augmentation du nombre et de l'importance des « premiers commis » et « commis » majoritairement d'origine roturière³⁴.

En matière de culture la noblesse exerce une forte emprise sur les académies et sociétés savantes de provinces fournissant 37 % des 6000 membres recensés au

³¹ Cela pose la question du nombre des nobles en 1789. G. CHAUSSINAND-NOGARET (*La noblesse au XVIII^e siècle*) l'évalue à 110-120 000 personnes. Mais, R. DAUVERGNE « Le problème du nombre des nobles en France au XVIII^e siècle », *Sur la population française au XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, 1973) a des raisons solides de soutenir le chiffre de 3-400.000. De même plus réservé, J. MEYER, *La noblesse française*.

³² A. BLANCHARD, *Les ingénieurs du roi de Louis XIV à Louis XVI*, Montpellier, 1979, pp. 188-211, 236: proportion des nobles dans le corps : 1691 : 49,9 %, 1691-1715 : 42 %, 1778-91 ; 75 %. Le corps des Ingénieurs des mines, lui, créé en 1783, est ouvert à tout le monde (J.M. ROBLIN, « Les ingénieurs des mines 1783-1815 », *Recherches et travaux de l'Institut d'histoire économique et sociale de l'Université de Paris I*, Décembre 1978).

³³ J. AMAN, *Les officiers bleus dans la marine française au XVIII^e siècle*, Genève, 1976, pp. 146-148, 153-156. M. VERGE-FRANCHE, « Les officiers de la marine royale au XVIII^e siècle », *B.H.S.M.*, 1979, 3.

³⁴ R. MOUSNIER, « Les caractères de l'Etat français au moment de la Révolution », *Colloque international de Bamberg (R.F.A.) 1979 : La Révolution française événement contingent ou nécessaire ? Actes à paraître*.

XVIII^e siècle et même pour la hiérarchie des honoraires, 71 % de l'effectif. L'idéologie de ces organismes constitue sans doute un compromis acceptable et superficiel avec les idées nouvelles, ils intègrent la philosophie à la noblesse beaucoup plus que la noblesse à la philosophie³⁵. Mais involontairement ces sociétés secrètent des éléments dissolvants à long terme de la société d'Ancien Régime en sacrifiant à la laïcisation de la pensée et au goût de l'utilité, valeurs bourgeoises dont elles assurent la diffusion et qui s'écartent de la religiosité et du sens de l'honneur de la vieille aristocratie. La presse qui se développe après 1760 échappe en bonne partie à la noblesse. Or sans être séditionnaire les journaux répandent des nouveautés qui peuvent remettre en cause le *statu quo* social. Dès sa fondation à Rouen en 1784, le *Journal de Normandie*, organe provincial très prudent comme beaucoup d'autres à l'époque, commente de nombreux ouvrages et des brochures et ainsi initie aux débats d'actualité³⁶. Enfin si la noblesse tient toujours la direction de l'Église, il faut ajouter que l'emprise de celle-ci sur la société tend précisément à s'effriter à la fin du siècle.



On sait que la notion de notabilité est apparue avec la constitution de l'An VIII, prenant une nuance censitaire avec celle de l'An X. D'emblée pouvoir, richesse et stabilité se confondent puisque les notables départementaux élus à vie parmi les 600 plus imposés de la circonscription élisent en leur sein les candidats aux fonctions régionales et nationales et que ceux des électeurs du collège départemental qui sont désignés par le gouvernement sont choisis à vie parmi les 30 plus imposés. Comme pour l'ancienne noblesse, la fortune de ces notables est essentiellement foncière puisque le cens électoral repose sur la cote de l'impôt prépondérant, la contribution foncière. Les notables des collèges électoraux d'arrondissement plus humbles et plus nombreux constituent aussi une élite de l'argent et de la culture³⁷. Dans quelle mesure y a-t-il là fusion entre l'ancienne noblesse et la bourgeoisie aisée ?

L'aristocratie n'a pas été balayée par la Révolution, mais elle y a subi des pertes incontestables. Sans doute une minorité seulement a-t-elle émigré et donc vu saisir ses biens. On a évalué à une famille sur 4 celles qui ont été touchées par l'émigra-

³⁵ D. ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux 1680-1789*, Paris, 1978, 2 vol., pp. 197-204, 383-385. Du même : Personnel culturel et représentation politique, *Colloque international de Göttingen (R.F.A.) 1975. De l'Ancien Régime à la Révolution française, recherches et perspectives*, Göttingen, 1978.

³⁶ A. DUBUC, « Le *Journal de Normandie* avant et pendant les États Généraux », *Actes du 89^e Congrès des Sociétés Savantes Lyon 1964*, Paris, 1964.

³⁷ Ils sont fournis par les listes de 1810 (G. CHAUSSINAND-NOGARET, L. BERGERON, F. FORESTIER, « Les notables du Grand Empire en 1810 », *Ann.*, 1971, 5 ; G. CHAUSSINAND-NOGARET et L. BERGERON, *Les masses de granit, 100.000 notables du premier Empire*, Paris, 1979 : sur 70.000 membres des collèges d'arrondissement en 1810, 15,29 % ont des fortunes de 5 000 frs ou plus, 27,21 % appartiennent aux professions libérales et à l'administration centrale. 32,78 % sont propriétaires et propriétaires-exploitants.

tion³⁸. De plus les biens nationaux non vendus ont été restitués à leurs anciens propriétaires après 1801 et après 1814, d'autres ont été rachetés par des hommes de paille ou par les émigrés rentrés. D'ailleurs nombreux sont ceux qui, revenus clandestinement dès l'automne 1794, ont pu surveiller le sort de leurs anciens domaines. Cependant la balance reste largement négative d'autant plus que ce sont surtout les gros propriétaires qui sont partis et ont eu leurs biens nationalisés. Au total la noblesse aurait récupéré sous l'Empire le quart des biens perdus³⁹. Perte également sensible : l'abolition des droits seigneuriaux, les remboursements d'emprunts nécessités par l'émigration ou les rachats fonciers. De sorte que de nouvelles ventes de terres viennent diminuer l'acquis des récupérations. Enfin pour les provinces où régnait un droit d'aînesse rigoureux (près de la moitié du royaume), le partage égalitaire des successions risque de conduire à un certain effritement de la richesse.

La noblesse d'Ancien Régime se retrouve d'abord dans la noblesse impériale dont elle fournit 22,5 % des effectifs, les roturiers anoblis par l'Empereur représentant eux-même 9 à 11 % du chiffre des nobles de 1789. Il en va de même pour les notables régionaux. Sur les 30 plus imposés de Seine-Inférieure, on a 18 nobles des Cours Souveraines et 2 anoblis récents du commerce⁴⁰. La situation est la même dans le département du Var pourtant très différent du précédent⁴¹. En ce qui concerne les électeurs départementaux, sur 286 membres du collège de l'Eure en 1813 il y a 74 nobles d'Ancien Régime et 63 nobles d'Empire (dont une partie venant de l'ancienne aristocratie). D'où l'emprise nobiliaire sur les pouvoirs régionaux et locaux est importante : en 1813 14 sièges du Conseil Général de l'Eure sur 24 reviennent à la noblesse ancienne et nouvelle. Il en va de même pour les mairies rurales et même urbaines⁴².

Le rôle de l'aristocratie se maintient longtemps. Rôle d'abord dans le corps électoral censitaire. Dans le Calvados, très rural, en 1820 les nobles constituent 29 % des 50 % de membres militaires du corps électoral et ils sont nombreux dans les 64,1 % qui sont propriétaires cultivateurs⁴³. Encore en 1831 dans l'arrondissement pourtant urbain de Rouen et faubourgs, sur les 11 électeurs dont la

³⁸ R. FORSTER, « The survival of the nobility during the French Revolution », *Past and Present*, Juil. 1967 : mise au point importante, l'auteur retient un chiffre total de nobles sans doute trop faible : 200.000. Inversement le nombre d'aristocrates émigrés sur lequel il se fonde, 16.431, chiffre fourni par D. GREER, est peut-être trop bas.

³⁹ J. TULARD, « Problèmes sociaux de la France impériale », *R.H.M.C.*, 1970, 3.

⁴⁰ A.D.S.M. : 3 M P 5165 *Liste des 30 plus imposés* 1803.

⁴¹ M. AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, 1970, p. 258.

⁴² J. VIDALENC, *Le département de l'Eure sous la Monarchie constitutionnelle*, Paris, 1952, p. 365. Pour le rôle de la noblesse dans les mairies, voir par exemple : A. MAUREAU, « Maires et adjoints dans le Vaucluse An VIII - 1815 », *Provence Historique*, 1978, 3 : en 1801 : 9 maires nobles, en 1814 : 37.

⁴³ G. DESERT, « Le corps électoral du Calvados (1820-1847) », *Annales de Normandie*, 1960, 3-4.

côte est supérieure à 4.000 frs, 5 sont nobles, sur les 72 électeurs fonctionnaires 13 aussi sont nobles et la noblesse fournit près du quart des 30,36 % d'inscrits qui sont propriétaires⁴⁴. Ensuite dans les Conseils généraux les nobles fournissent 17 % de l'effectif en 1840 et, malgré le suffrage universel, 27,6 % en 1870⁴⁵. Sur le plan national ils tiennent plus de la moitié des sièges de députés sous la Restauration et le quart sous Louis-Philippe. L'Eglise reste largement entre leurs mains (la moitié de l'épiscopat en 1840) ainsi que les Académies et Sociétés savantes⁴⁶.

Pourtant sous l'Empire il y a élargissement sensible des milieux dirigeants, nettement au delà de l'aristocratie ancienne et nouvelle. D'ailleurs cette dernière intègre les officiers de la Révolution (59 % de militaires) et leur fortune imposante⁴⁷ ; 19,5 % vient même des classes populaires. En ce qui concerne les membres des collèges électoraux d'arrondissement, le négoce et les métiers sont 10,79 % et les professions libérales 14,37 % ; 9,63 % ont une fortune inférieure à 500 frs. et 17,44 % ont de 500 à 1.000 frs.⁴⁸. Donc sans atteindre les propriétaires parcelaires, ce recrutement élargit fortement les bases du régime et touche le boutiquier aussi bien que le paysan « ménager » du Midi. La frange supérieure des notables, les 600 plus imposés, comprend également plusieurs couches sociales. En Seine-Inférieure on y trouve 20,18 % de négociants, 3,52 % de commerçants et 5,39 % d'industriels⁴⁹.

Evidemment cette situation se retrouve sous la Restauration et s'amplifie sous la Monarchie de Juillet. Dans le Calvados les industriels et commerçants passent de 21,5 % du corps électoral en 1820 à 25,9 % en 1847, les professions libérales de 14,4 % à 16,5 %. Dans l'arrondissement de Rouen les professions libérales constituent 5,6 % du corps électoral en 1831, les négociants et agents d'affaires 7,25 %, les marchands et boutiquiers 28,72 % et les manufacturiers et artisans 22,5 %. En ce qui concerne les conseillers généraux sur le plan national, les professions libérales en fournissent 35,8 % en 1848 et 29,95 % en 1870, les hommes d'affaires 14,5 % et 15,5 %.

La fusion entre ces diverses catégories dirigeantes est cette fois réelle. Encore discrète sous l'Empire du fait de la réserve d'une partie de l'ancienne noblesse,

⁴⁴ A.D.S.M. : 3 M P 5025 *Listes électorales et du jury pour les années 1830 et 1831-1337* inscrits au total.

⁴⁵ L. GIRARD, A. PROST, R. GOSSEZ, *Les conseillers généraux en 1870*, Paris, 1970, pp. 47, 64.

⁴⁶ A.J. TUDESQ, « La noblesse dans la société française de la première moitié du XIX^e siècle », *Ordres et classes*, colloque d'histoire sociale de St Cloud 1967, Paris, 1972.

⁴⁷ J. TULARD, « Les composantes d'une fortune : le cas de la noblesse d'Empire », *R.H.*, 1975, 1.

⁴⁸ G. CHAUSSINAND-NOGARET et L. BERGERON, *Les masses de granit*.

⁴⁹ A.D.S.M. : 3 MP 5165-5166 : *Liste des 600 plus imposés 1803* : naturellement les propriétaires-cultivateurs (9,62 %) et les propriétaires vivant de leurs biens (26,76 %) dominant.

elle s'affirme ensuite. Dans le Loir et Cher sous Louis-Philippe, la division de la haute société du département en aristocrates légitimistes, grands bourgeois orléanistes et grands bourgeois libéraux n'empêche pas entre ces groupes les contacts mondains, les intérêts communs ni les alliances familiales⁵⁰. Même chez les Légitimistes, comme le montre l'exemple de la Mayenne sous la Restauration, on constate la présence de nombreux bourgeois aisés, parfois anciens révolutionnaires, à côté des vieux gentilshommes⁵¹.

*
**

On est tenté de rapprocher les notables français de la gentry britannique entre 1689 et 1832-1846 à cause de certaines ressemblances : pas de privilège civil ni fiscal, forte assise foncière, placements dans le commerce et l'industrie, maîtrise des différents pouvoirs, exercice d'un patronage local, ouverture à la richesse et division en coteries. Cependant les différences sont plus importantes. Socialement la notabilité impériale est plus large. Politiquement, comme le souligne la Restauration avec la dernière des réactions nobiliaires, les contradictions internes du groupe ont un retentissement idéologique et une signification de classe qui dépasse leur aspect de simple querelle de clans. Derrière les Libéraux il y a, malgré eux, les démocrates et les clivages révélés pendant l'An II tendent à se manifester à nouveau. La concentration foncière n'a pas été assez poussée et la communauté rurale est restée trop vigoureuse pour que puisse se développer une véritable « gentry ».

Plus profondément les oppositions apparues à la fin de l'Ancien Régime ont empêché de faire l'économie de la Révolution et d'élargir sans coup férir les fondements sociaux du régime par l'admission dans les classes dirigeantes de la bourgeoisie aisée, voire de la paysannerie riche. Les heurts entre nobles et bourgeois apparaissent avant 1789 dans la vie et l'administration des villes. Querelles de préséance : la première à Caen éclate en 1762. Lutte pour le pouvoir municipal : dans cette même cité après 1770 les élections aux charges échevinales deviennent difficiles et aboutissent à donner en 1784 une large majorité à la bourgeoisie, scrutin aussitôt cassé par l'intendant⁵². L'équivoque alliance entre noblesse et bourgeoisie se déchire avec l'arrêt du Parlement de Paris du 25 Septembre 1788 rejetant le doublement du Tiers qui déclenche les rixes entre aristocrates et patriotes⁵³. De façon significative les sociétés savantes provinciales, lieu

⁵⁰ G. DUPEUX, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher 1848-1914*, Paris, 1962, pp. 150-152.

⁵¹ M. DENIS, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne XIX^e-XX^e siècles*, Paris, 1977, pp. 27, 33-43.

⁵² J.C. PERROT, « Rapports sociaux et villes au XVIII^e siècle », *Ann.*, 1968, 2. Du même, « Vie municipale d'Ancien Régime : conflits sociaux et conflits administratifs au XVIII^e siècle », *Ann. de Normandie*, 1963, 3.

⁵³ V. GRUDER, "The Assembly of Notables of 1787", *Colloque international de Göttingen*; J.R. SURREATEAU, « Des élites de l'Ancien Régime aux notables révolutionnaires », *Colloque international de Bamberg*.

de conciliation, entrent en sommeil à partir de 1787 et ne participent pas aux élections de 1789⁵⁴.

Les cahiers de doléances de la noblesse marquent-ils une ouverture⁵⁵ ? Sur l'égalité fiscale 89 % sont favorables, mais la lecture des textes montre que nombre de formulations positives laissent planer un doute sur la durée de la mesure proposée : définitive ou seulement pour le temps du retour à l'équilibre des finances royales ? Le vote par tête n'est approuvé explicitement que par 8,2 %, 30,4 % y consentant vaguement en s'en remettant aux Etats Généraux que les aristocrates du printemps 89 peuvent encore imaginer soumettre. Mais incontestablement le second ordre est hésitant. La noblesse riche pour sauver des privilèges ce qui peut l'être encore, pourrait accepter le compromis avec la bourgeoisie suggéré par les plans de réforme de Turgot, Calonne et Brienne. Les princes du sang sont prêts en Décembre 1788 à céder sur l'égalité fiscale contre la renonciation au doublement du Tiers. Ici et là la bourgeoisie ouvre elle-même des possibilités de négociation qui répondent à l'orientation « éclairée » d'une minorité du second ordre impressionnée par la campagne d'opinion patriote et par l'agitation populaire urbaine et paysanne⁵⁶, après l'échec de l'Assemblée des Notables. Cette division facilite pendant quelques mois la poussée révolutionnaire. Mais le refus du vote par tête, le passage de la Cour à la Contre-Révolution en Juillet 89 montrent les limites des velléités réformatrices de la noblesse exprimées par une littérature partiellement de circonstance, celle des cahiers de doléances. Puis le panache philosophique est lui-même rejeté : à partir de 1793 règne dans l'émigration une vive hostilité contre les lumières vues comme une des causes essentielles de la Révolution, idée systématisée dès 1789 par l'abbé Barruel dans *Le patriote véridique*.

Encore manifesté par le rejet de l'ultime compromis de la constitution de 1791 et des décrets du 5-11 Août 1789 sur la féodalité, le refus par la noblesse de la formation d'une élite mixte sans privilège et sans droit seigneuriaux résulte de la faible modernisation économique et culturelle de l'ordre pendant le XVIII^e siècle. De plus il était difficile aux aristocrates d'abandonner volontairement une situation de domination pour n'être plus que des notables. Et ce refus de 1789-1791 s'inscrit dans la suite des refus des réformes prononcés par les Parlements nobiliaires dans les années 1770-1775 et 1787.

⁵⁴ D. ROCHE, *Le Siècle des Lumières*, p. 387.

⁵⁵ G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse*, pp. 183-200 : l'analyse des cahiers est menée malheureusement en dehors de tout contexte événementiel.

⁵⁶ A Rouen l'action du groupe nobiliaire du marquis d'Herbouville en Mars 89 répond à la modération du cahier de doléance du tiers rédigé par l'avocat Thouret avec le soutien de la haute bourgeoisie : C. MAZAURIC dans *Histoire de Rouen*, dir. M. MOLLAT, Toulouse, 1979, p. 281.

UNE RÉFLEXION ALLEMANDE SUR LES RÉVOLUTIONS

par

Roland MORTIER

Université de Bruxelles

Dans l'énorme masse de textes critiques et analytiques suscités par la Révolution française, l'Allemagne occupe une place importante et qui a fait l'objet d'excellentes études¹. Comme l'a très justement remarqué l'historien américain R.R. Palmer², la réaction allemande aux événements de 1789-1792 s'est distinguée des autres attitudes devant le même phénomène par son caractère abstrait et théorique : l'Allemagne manquait d'expérience révolutionnaire, et même d'expérience politique tout court ; « elle se préoccupait moins des problèmes empiriques que de l'essence de la politique : l'Etat en soi, la liberté, le droit, la dignité humaine, le mouvement général de l'histoire ». Ainsi s'explique aussi le fait que, selon l'expression de Jacques Droz, « les principales réactions à l'égard de la Révolution sont venues de journalistes, de pasteurs, d'universitaires, de précepteurs, parfois de fonctionnaires, donc presque toujours d'intellectuels »³.

Le témoignage que nous allons étudier ne s'écarte pas de cette ligne, qu'il vérifie au contraire rigoureusement par la personnalité de son auteur et par

¹ Voir e.a. C.P. GOOCH, *Germany and the French Revolution*, Londres, 1920 ; A. STERN, *Der Einfluß der französischen Revolution auf das deutsche Geistesleben*, Stuttgart, 1928 ; J. DROZ, *L'Allemagne et la Révolution française*, Paris, 1949. Les témoignages rassemblés par Claus TRÄGER et Frauke SCHAEFER sous le titre *Die französische Revolution im Spiegel der Deutschen Literatur* (Leipzig, Reclam, 1975) forment un volume de 1135 pages. On lira avec profit, sur ce sujet, les articles rassemblés sous le titre générique *1789 und Deutschland (I)* dans la revue *Lendemains*, 14 mai 1979, Pahl-Rugenstein Verlag, Köln (ils sont signés par J. DROZ, M. GILLI, J. MOES et W. SCHROEDER).

² Dans son ouvrage traduit en français sous le titre *1789. Les révolutions de la liberté et de l'égalité*, Paris, 1968, R.R. PALMER, on le sait, est le défenseur de la théorie qui souligne l'étroite interrelation entre les diverses « révolutions atlantiques ».

³ Voir l'article de *Lendemains*, 14, « La réception de la Révolution française en Allemagne », p. 4.

l'orientation de sa perspective. En revanche, il est un des rares (et ceci même en dehors du cadre allemand) à s'élever au-delà du seul problème de la Révolution française pour étudier le phénomène révolutionnaire en général.

L'ouvrage qui nous intéresse s'intitule, de manière très significative. *Über Revolutionen, ihre Quellen und die Mittel dagegen. Den menschlichen Fürsten gewidmet von J.-L. Ewald* (Berlin, bei Johann Friedrich Unger, 1792, 328 p. in-12). D'entrée de jeu, l'auteur propose donc aux souverains « humains » de son pays un antidote qui devrait leur permettre d'éviter des révoltes toujours dommageables, tant aux peuples qu'aux chefs d'Etat.

Bien connu et beaucoup lu à son époque, Johann-Ludwig Ewald a sombré depuis lors dans l'oubli⁴. Il convient donc d'évoquer rapidement sa carrière et son œuvre. Né le 16 septembre 1747 à Dreieich, non loin d'Offenbach (Hesse), il y fut éduqué par son père et par un pasteur de l'endroit. Il étudia ensuite la théologie à Marburg et, comme beaucoup d'intellectuels sans débouchés⁵, il se tourna vers l'enseignement. Il vécut de leçons à Kassel, avant d'être choisi comme précepteur du jeune prince de Hesse-Philippsthal. Il obtint alors une charge de pasteur (à Götzenhain, puis à Offenbach), qu'il exerça dans le sens du rationalisme wolffien, conforme à une attitude très répandue dans l'Eglise réformée du temps. Il devait s'en détacher plus tard sous l'influence de Lavater et de Hahn, mais au moment même, sa position réservée à l'égard de la vérité littérale du texte sacré lui valut quelques ennuis avec ses ouailles, et il accepta en 1781 un poste à Detmold. C'est pendant son séjour à Offenbach qu'il se lia avec Goethe, qui lui dédia son *Bundeslied*. Devenu prédicateur de la cour, conseiller au consistoire et surintendant à Detmold, il s'y occupa surtout de pédagogie, s'efforçant d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'en faire bénéficier le peuple, dans certaines limites. Ainsi naquit un premier ouvrage, *Über Volksaufklärung, ihre Gränzen und Vortheile, den menschlichen Fürsten gewidmet*, Berlin, Unger, 1790, 158 p., qui connut un assez large retentissement⁶. La Révolution française l'incita à écrire deux ouvrages, destinés l'un aux princes (*Über Revolutionen*)⁷ et l'autre aux nobles (*Was sollte der Adel jetzt thun? Den privilegirten deutschen Landständen gewidmet*, Leipzig, Kummer, 1793). L'effet de ces livres, pourtant bien modérés de ton et de propos, fut désastreux pour l'auteur, qui fut prié de quitter les lieux. Proclamé docteur en théologie à Marburg en 1796, Ewald reprit sa double activité de pasteur et d'enseignant à Brême (église St Etienne). Il poursuivit dès lors sans

⁴ L'anthologie TRÄGER-SCHAEFER (voir note 1) constitue à cet égard une remarquable exception. Ewald y figure avec deux textes, aux pp. 956 à 962.

⁵ Il faut lire sur ce sujet le livre de H. BRUNSCHWIG, *La crise de l'Etat prussien à la fin du XVIII^e siècle et la genèse de la mentalité romantique*, Paris, 1947.

⁶ Il en existe une traduction néerlandaise, intitulée *Over Volksverlichting etc.*, Amsterdam, 1793.

⁷ Une traduction hollandaise parut encore la même année, sous le titre *Over staatsomwentelingen, derzelver bronnen en behoedmiddelen*, trad. J. van Loo, Utrecht, 1792.

incidents notables une carrière pédagogique très orientée vers le modèle de Pestalozzi, qu'il prolongea à Heidelberg, puis à Karlsruhe, où il mourut le 19 mars 1822.

J.-L. Ewald laissait une œuvre copieuse, très inégale, et où le didactisme tient la plus large part. Ses errances pendant les guerres révolutionnaires lui inspirèrent, sous le pseudonyme de E.P. von B., les *Fantasien auf der Reise und bei der Flucht von den Franken* (1797) et les *Fantasien auf einer Reise durch Gegenden des Friedens* (1799). Le problème de l'éducation populaire, posé en d'autres termes dès 1790, refait surface en 1799 dans un traité philosophico-historique : *Wie nützt man am besten den Geist seines Zeitalters ?* (Bremen, Wilmans, 1799) et dans un second traité, dont le titre marque assez la régression consécutive à la Révolution, *Ist es jetzt ratsam, die niederen Volksklassen aufzuklären ?* (Leipzig, Heinsius, 1800). De 1794 à 1797, Ewald dirigea la revue *Urania, für Kopf und Herz*. Après 1800, il se spécialisa dans les manuels d'éducation et de savoir-vivre : en 1801, *Die Kunst, ein gutes Mädchen, eine gute Gattin, Mutter und Hausfrau zu werden* ; suivi en 1804 par *Der gute Jüngling, gute Gatte und Vater... Ein Gegenstück zu der Kunst etc.*, et en 1810 par un manuel à l'usage des couples, *Eheliche Verhältnisse und eheliches Leben, in Briefen*. Tous ces ouvrages eurent une grande diffusion, non seulement en Allemagne, mais aussi en Hollande et en France⁸. Ecrivain religieux, Ewald tend à l'œcuménisme ; éducateur, il fait confiance à la méthode active. Polygraphe infatigable, pédagogue intrépide, il prolonge ainsi l'œuvre des « Popularphilosophen » en la rénovant par l'apport de la piété lavatérienne, de la philosophie kantienne et de la pédagogie suisse. D'une certaine manière, il a contribué autant que les grands auteurs de son temps à modeler la conscience bourgeoise du XIX^e siècle allemand.

On ne doit pas s'attendre, de la part de ce pasteur très attaché à l'ordre social, à de surprenantes audaces de pensée. Ewald n'a pas beaucoup d'affinités avec un Georg Forster ou avec un Anacharsis Cloots. Son originalité est ailleurs, et elle devrait, en toute justice, lui valoir une place à part parmi les observateurs étrangers du phénomène révolutionnaire.

Le livre *Über Revolutionen* s'articule en 30 chapitres qui passent en revue les grandes révolutions, depuis celles de Grèce et de Rome jusqu'à celle de 1789, en passant par celles de Brabant et de Liège. Il s'ouvre et se ferme sur des

⁸ Cf. *L'ami des jeunes demoiselles, ou conseils aux jeunes personnes qui entrent dans le monde, sur les devoirs qu'elles auront à remplir dans le cours de la vie*, trad. de l'allemand par Charles BING, Paris, Blanchard, 1816, 2 vol. ; *Conseils maternels, ou manuel pour les jeunes filles, les épouses, les mères et les maîtresses de maison*, extrait et traduction libre de l'ouvrage allemand d'après la 4^e édition par Mme GAUTERON, Genève et Paris, Paschoud, 1825. Un *Manuel de l'instituteur primaire*, d'après J.-L. EWALD, paru à Liège, chez Latour, en 1818 est donné comme « traduit de l'allemand en hollandais, et du hollandais (sur la 2^e édition) en français ». Tous ces « manuels de bonne vie et de sage comportement » légués par la « philosophie populaire » du XVIII^e siècle au XIX^e siècle bourgeois (à l'instar du manuel de KNIGGE étudié par Henri PLARD dans le tome I^{er} de notre collection) mériteraient largement une étude globale d'ordre sociologique.

considérations plus morales que politiques, qui constituent d'ailleurs l'objectif avoué de notre auteur.

La préface, destinée aux princes, exalte les valeurs de *vérité* et d'*humanité*, et explique du même coup la dédicace du livre. La thèse défendue par l'auteur tient en ces deux phrases : « Les hommes restent toujours des hommes lorsqu'on les traite humainement » et « L'humanité est le fondement de la paix dans les familles, dans les cercles sociaux et dans les états ». Ewald affirme avoir attendu qu'un grand écrivain de son pays veuille bien rappeler ces vérités premières en un temps de « révolutions épidémiques », mais son attente étant restée vaine, il a décidé de s'en charger. Il espère que les princes l'écouteront, encore que des gens expérimentés lui crient qu'il n'en sera rien, mais son cœur lui répond que l'essai mérite d'être tenté, et il préfère écouter cette voix.

Dans un premier chapitre, Ewald développe sa vision de l'histoire, qui correspond à la démarche de la nature elle-même : lente, invisible, silencieuse et régulière. Mais de même que la nature est bouleversée de temps à autre par la tempête et l'orage, l'histoire est ponctuée par de soudaines révolutions. Régularité et désordre sont donc la loi alternante de la vie, et l'une est aussi indispensable que l'autre. Cette lecture « biologique » de l'histoire renverse évidemment l'interprétation courante — qu'elle soit « catastrophale » ou providentielle — du phénomène révolutionnaire, dont elle souligne le caractère quasi inéluctable et souvent fécond (« manchmal so heilsam, und oft nötig »). La tension entre ordre et liberté suscite une réaction violente lorsque le pouvoir tend à devenir absolu, illimité, et ne rencontre plus d'obstacle. Alors le sentiment de la liberté se réveille et devient très vite enthousiasme pour la liberté (*Freiheitsschwärmerei*), puis furie de liberté (*Freiheitsraserei*, p. 4). Le corps social tremble, agité de convulsions ; on le croit proche de la destruction, mais il guérit et reprend force. « L'Etat », écrit Ewald, « se débarrasse de la matière malade qui le paralysait ; il sort rajeuni et rénové des bras de la mort », et notre auteur cite en exemple la situation de Sparte sous Lycurgue, celle de Rome après Tarquin, celle de la Hollande et de la Suisse après l'expulsion des tyrans. Encore faut-il que le corps social soit solide pour surmonter une crise aussi terrible : elle peut être mortelle dans un corps affaibli.

Nous sommes loin, avec Ewald, des dénonciations messianiques d'un Joseph de Maistre ou des analyses impitoyables d'un Burke. Sa conception de la révolution pourrait être qualifiée de *thérapeutique* : la révolution sert à éliminer brutalement les éléments malades, ou corrompus, du corps social (lequel est assimilé au corps humain, ce qui rapproche Ewald des conceptions *organicistes*) ; elle restaure ainsi un juste équilibre entre les tendances antagonistes que suppose toute forme de vie. La révolution n'est pas, en elle-même, un mal absolu — comme le croira par exemple Mgr. Frayssinous⁹ —. Elle peut détruire un organisme malade ; elle peut aussi, comme un accès de fièvre, le purger de ses maux et le régénérer.

⁹ Voir notre article « Une théologie politique sous la Restauration », dans le volume collectif *Christianisme d'hier et d'aujourd'hui*, Bruxelles, Ed. de l'Université, 1979, pp. 93-107.

En bonne logique, la révolution n'est donc pas une subversion criminelle ou une conjuration diabolique, comme le proclameront l'abbé Barruel et ses adeptes. Ewald constate (chap. II) qu'elle survient presque toujours chez des peuples nobles (*bei den edelsten Völkern*), qui ne peuvent tolérer d'être écrasés indéfiniment par des despotes. Les nations bestiales (*thierische Nationen*) se laissent, en général, fouler aux pieds comme des esclaves passifs, pourvu qu'on les nourrisse. Ewald se réfère ici à l'exemple des Mongols, des Natchez de la Louisiane, des chefs de la Virginie et des petits rois nègres¹⁰ ; on remarquera, en passant, l'influence de la réflexion anthropologique sur la théorie politique à la fin du XVIII^e siècle¹¹.

L'humanisme classique vient à l'appui de l'interprétation proposée par Ewald, puisque ni les Grecs ni les Romains n'ont jamais supporté l'oppression, aussi longtemps du moins qu'ils sont restés des *peuples nobles*. De même, les anciens Germains ont défendu leur liberté jusqu'à Charlemagne et ils se sont arrachés au despotisme de la noblesse (*sie rissen sich los vom Despotismus des Adels*) aussitôt qu'ils sont devenus plus éclairés et plus actifs. Au contraire, les villes — perverties par la richesse, le luxe et la corruption des mœurs — sont tombées sous le despotisme (plus terrible encore) de l'oligarchie.

Ewald n'incrimine donc pas le fait révolutionnaire en lui-même. Ce serait, à ses yeux, prendre l'effet pour la cause, et celle-ci réside essentiellement dans l'utilisation *arbitraire* du pouvoir (chap. III). Tout comme le despotisme est l'aboutissement logique de la déchéance d'un peuple, la révolte est la suite normale de son accession à la maturité (on songe ici à la célèbre définition de l'*Aufklärung* par Kant).

La révolution n'est pourtant pas l'effet automatique et nécessaire de l'oppression (chap. IV). L'esprit subversif est d'autant moins développé dans un peuple que celui-ci est plus éclairé, plus religieux et plus prospère. Ewald s'en explique en ces termes (p. 19) :

« Qu'on dise ce qu'on veut : le christianisme agit encore le plus fortement sur le peuple dans les moments importants, et il n'existe toujours pas d'assise plus solide de l'autorité que cette religion qui définit le prince (*der Regent*) comme le représentant de Dieu et qui exige au nom de Dieu l'obéissance à son égard ».

C'est pourquoi il faut s'inspirer de la théorie politique de Sieyès plutôt que du *Contrat Social* si l'on veut comprendre la mentalité du campagnard en général. Qu'on lui lise la « déclaration des droits des hommes » (sic), il n'y comprendra goutte, sinon qu'il n'a plus rien à payer, et qu'il peut commander comme un autre. Mais qu'on lui rappelle la parole divine, « Toute autorité émane de Dieu », —

¹⁰ Il emprunte sa documentation au *Göttingisches Historisches Magazin* (n° II, tome 2, 1, pp. 198 ss.).

¹¹ Ce qui rejoint les conclusions de Mme M. DUCHET dans son livre *Anthropologie et Histoire au siècle des lumières*, Paris, Maspero, 1971, spéc. p. 478.

même si par hasard il l'a oubliée dans un mouvement impulsif, ou au cabaret, en s'élevant contre un subordonné tyrannique —, il lui répugnera de se soulever contre le chef d'État. Sa femme¹² et ses enfants l'en retiendront : il songera à sa maison, à ses biens, à sa paix. « Plus il est éclairé, mieux il sait qu'il y risque tout ce qu'il a de plus cher au monde ».

Ewald énumère longuement les petites et les grandes vexations auxquelles le menu peuple se soumet silencieusement, pourvu qu'on lui accorde un minimum, voire même une *ombre de liberté*, qu'on offre un exutoire à son mécontentement, qu'on le laisse travailler et s'amuser en paix. Les choses étant ce qu'elles sont, les princes sont dans une situation politique éminemment favorable : on leur pardonne aisément beaucoup de mal, et le peu de bien qu'ils font est célébré comme un pur amour de l'humanité. Il ne leur coûte presque rien de se faire respecter et aimer. Faut-il donc qu'ils aient été loin dans le mal pour que le peuple lève la main sur eux !

On constatera que ce raisonnement, comme le précédent, implique une critique très sévère du comportement de la classe dirigeante, que la mentalité collective favorise à outrance et qui parvient, par ses abus, à pousser à la subversion la masse la plus soumise. L'amour des peuples pour leur prince est peut-être « ce qu'on appelle un *préjugé* dans notre nouveau langage politique éclairé » ; c'est en tout cas un avantage énorme qu'un prince doit savoir utiliser à bon escient.

Ewald estime qu'on ne peut traiter un Roi et une Reine comme des êtres ordinaires sans remettre en question tous les liens qui fondent l'ordre social. L'autorité royale est du même ordre que l'autorité paternelle : elle est indépendante de la personnalité de celui qui l'exerce. Faute de quoi on en arrive bientôt à une « déclaration des droits des enfants » (p. 29), dont l'idée lui paraît aberrante et ridicule.

Il ne craint pas, en 1792, de créditer l'Assemblée Nationale d'avoir fait « beaucoup de bien et de grand », mais il tient pour une erreur énorme de sa part d'avoir toléré que l'on traitât avec mépris le chef de l'exécutif et sa famille. Il s'exclame, avec une extraordinaire prescience historique : « Qui donc protégera les Lameth et les Barnave¹³ quand ils devront agir contre la grosse masse du peuple, le jour très prochain où les assignats seront dépensés ? ».

S'appuyant sur Burke, dont les *Considérations sur la Révolution française* venaient de paraître en traduction allemande (Vienne, 1791), Ewald analyse le mécanisme impitoyable d'une rationalité illusoire qui ne peut aboutir qu'à une constante surenchère, faute de référence à une valeur universelle que seule la religion peut fournir. En minant l'adhésion à l'autorité et le respect qui lui est dû,

¹² Ewald la qualifie de « plus inquiète, plus consciencieuse, ou si vous voulez, plus bigote » (p. 20).

¹³ Barnave devait mourir sur l'échafaud l'année suivante ; Lameth se sauva de l'exécution en émigrant à temps.

l'Assemblée a préparé sa propre destitution ; elle n'a montré ni sagesse, ni vraie intelligence de l'homme.

S'il est acquis, pour notre auteur, que le peuple n'est pas spontanément enclin à la subversion, il faut donc chercher ailleurs les causes des révolutions. Les écrits séditeux et les incitations personnelles n'y suffisent pas : seule l'impérieuse *nécessité* peut dresser violemment un peuple contre son prince. Se fondant sur les tables historiques où Gatterer¹⁴ a calculé la durée des empires, Ewald constate une prodigieuse disparité en même temps qu'une étonnante constante : le lien entre corruption des mœurs et despotisme politique, entre despotisme et destruction. A la différence de Raynal, qu'il cite en note (pp. 42-43), il ne croit cependant pas que l'évolution vers le despotisme soit une fatalité inéluctable.

Ewald entame dès lors, à partir du chapitre VI, une revue générale des révolutions anciennes et modernes destinée à en scruter les sources. Elle commence par la Ligue achéenne, se poursuit par l'expulsion de Tarquin, par le meurtre de César et, sautant par-dessus le moyen âge, aborde la révolution des cantons suisses, « la plus modérée, la plus solide, la plus virile de toutes ». On remarque, à ce propos, que Guillaume Tell n'y joue pas un rôle prépondérant, que l'assassinat de Gessler est considéré comme « une affaire privée », et que l'accent est mis sur la détermination des Suisses à ne pas verser le sang (référence négative aux révolutions ultérieures).

Le chapitre IX traite de la « révolution dans les Pays-Bas » au xvi^e siècle. Ewald y oppose le sens politique très subtil de Charles-Quint au comportement arrogant et brutal de Philippe II. Charles était un prince autoritaire et impitoyable, mais il *parlait* avec respect des libertés des Pays-Bas, il savait se montrer *aimable* avec les gens, ses décisions étaient empreintes de *sagesse*. C'est qu'il était authentiquement grand, et le peuple en était conscient. Philippe ne l'était pas, et il voulait le paraître. Incapable de souplesse et dépourvu de génie politique, il tenta d'imposer sa volonté par la force et voulut transformer ses sujets en esclaves. C'était compter sans leur goût de l'indépendance et faire litière de leur attachement à la liberté (sauvegardée par Charles-Quint dans la forme, sinon dans son esprit). Poussés à bout, les protestants flamands se livrèrent à la violence iconoclaste, ce qui déclencha la spirale de la répression. Ainsi, une fois encore, un pouvoir inhumain et mal inspiré suscita la révolution qui devait l'ébranler.

Des « troubles » religieux du xvi^e siècle, nous passons ensuite sans transition aux « récents désordres brabançons » (chap. X). Non qu'on puisse comparer Joseph II à Philippe II : Ewald respecte sa « qualité humaine » (*Menschenwert*), ses connaissances, sa puissance de travail, son amour du bien, son mépris des préjugés, son refus de la facilité, et l'éloge tourne bientôt au dithyrambe :

¹⁴ Jean-Christophe GATTERER (1727-1799), professeur à Goettingen, a laissé une *Histoire universelle synthétique* (1785-1787) et d'intéressantes applications de la statistique à l'histoire.

« enflammé par un idéal élevé de gouvernement éclairé, il voulait, autant que possible, tout voir de ses propres yeux, et il devait souvent exécuter seul ses grandes idées ; il a déchiré avec un authentique héroïsme les liens surannés qui bridaient les forces d'une nation ; il voulait rendre ses peuples heureux, alors que ceux-ci, semblables à des enfants stupides, tenaient tout ce qu'on réalisait en vue de leur bonheur pour autant d'agressions contre leurs droits » (pp. 88-89).

On comprend, ajoute notre auteur, son impatience devant les obstacles qu'on lui opposait et l'exaspération qu'il éprouvait à devoir sans cesse les contourner. Joseph II voulut aller droit au but qu'il s'était proposé, et qu'il jugeait bénéfique à ses peuples. C'était mal connaître les Pays-Bas et leurs traditions. Les réformes étaient insuffisamment préparées, et elles se succédèrent trop rapidement. L'empereur n'avait rien d'un despote, mais il commit l'erreur de ne pas tenir compte de certaines habitudes mentales (*die herrschende National-Denkungsart*). « Tel un père plein de bonté, mais aussi de sérieux, sans considération pour les enfantillages, il voulut les *contraindre à devenir plus raisonnables*. Il imposa les lumières par la force des lois » (p. 93). Marie-Thérèse avait su habilement soumettre les Belges à la houlette du clergé ; on imagine leur indignation lorsque Joseph II s'attaqua aux reliques et aux images de la Vierge. En foulant aux pieds ce qui leur paraissait saint, il leur enseignait, sans le vouloir, à fouler aux pieds sa propre autorité. En somme, Ewald blâme le généreux, le noble Joseph II d'avoir voulu *imposer* à tout un peuple *sa propre conception* de ce qui est juste, bon et saint. Il lui reproche aussi d'avoir bousculé inutilement *le rythme de l'histoire*. Sans doute Joseph II avait-il raison de vouloir amener ses sujets à regarder vers la lumière du soleil plutôt que vers celle des chandelles d'église, mais il aurait dû procéder par paliers, à l'instar de la grande Catherine, dont Ewald rapporte la boutade : « Les lumières doivent marcher au pas de l'éléphant. Celui-ci ne lève une patte que lorsque les autres sont solidement au sol » (p. 97). Mais Ewald va plus loin encore dans son analyse : pour lui, si bonne que soit l'intention du souverain, l'exercice *absolu* du pouvoir en vue du bien détruit les obstacles qui pourraient empêcher ce même pouvoir de s'exercer en vue du mal. En substituant l'*arbitraire* impérial au respect des engagements souscrits (comme p. ex. la Joyeuse Entrée), Joseph II se condamnait à ne rien édifier de solide : il viciait le fonctionnement du système politique et ouvrait la porte au désordre. Ewald n'en veut pour exemple que le traitement ignominieux réservé à un riche négociant bruxellois (De Hondt) emmené à Vienne, interrogé en allemand, mis au secret, et ainsi conduit à la ruine contre toutes les lois, écrites ou non.

Les troubles de Liège (chap. XI) n'ont pas d'autre origine. La paix de Fexhe (1316) y garantissait la liberté et les coutumes locales. L'empereur Ferdinand les abolit unilatéralement par le règlement de 1649. Les Liégeois se soulevèrent, rasèrent la citadelle et rétablirent leurs droits. L'empereur Maximilien-Henri écrasa leur révolte et édicta le règlement de 1684, qui faisait du prince-évêque le maître

absolu du pouvoir, dans un pays où le clergé possédait les deux tiers des terres. On comprend l'écho que la Révolution française eut à Liège, dont les habitants « sont plus Français qu'Allemands ». Le vieux prince-évêque sut d'abord habilement prévenir les revendications de la population, mais lorsqu'il se fut rendu au Tribunal d'Empire, qui le désavoua, et qu'il fit mine de faire marche arrière, la révolte éclata et le peuple se constitua en « libre assemblée Franchimontoise ». Une fois de plus, la révolution avait été rendue *inévitabile* par les maladresses des détenteurs du pouvoir.

Les révolutions de Liège et de Brabant forment un préliminaire tout indiqué à l'étude de la Révolution française, qui s'étend sur plusieurs chapitres (XII à XVI, soit pp. 126-216). Ewald souligne le paradoxe qui veut que cette insurrection contre un despotisme séculaire ait éclaté précisément sous un roi bienveillant, raisonnable, plein de sollicitude pour son peuple.

C'est donc l'histoire qu'il faut interroger, et « l'histoire de ce pays est plus l'histoire des rois, des ministres, des maîtresses, des intrigues de cour et des guerres, que l'histoire de la nation » (p. 129). Tout a commencé avec Louis XI et s'accélère avec Louis XIII. Les horreurs qui sont perpétrées à la mort de Concini donnent une idée du mécontentement populaire¹⁵. En 1640, la révolte des « vanu-pieds » éclate en Normandie. Mais le despotisme de Richelieu n'est qu'une timide préparation à celui de Louis XIV. Les dépenses de l'Etat et la corruption y atteignent un degré incroyable, les impôts aussi, et cet argent sert uniquement à mener une politique belliciste sans scrupules. « La misère du peuple s'accrut à un degré presque incroyable pour un Allemand » (p. 141) dit l'auteur, qui cite la fameuse relation de Jameray-Duval à propos de la famine de l'hiver 1709-1710, dans l'Est de la France. L'ambition démesurée, le gaspillage des ressources, une taxation insensée amenaient le peuple à la limite de ce qu'il pouvait supporter. Si l'on connaît les dragonnades, on connaît moins les actes de barbarie commis par les soldats français lors de la conquête de la Lorraine, et dont certains relèvent de la sauvagerie la plus terrifiante¹⁶. Aussi la mort du vieux roi sera-t-elle saluée par des danses, des chants, des bals populaires, et son corps conduit à Saint-Denis par des chemins détournés.

Louis XIV laissait une trésorerie désastreuse à un pays criblé de dettes. Il fallut recourir à des artifices qui frisaient la malversation, spéculer sur la crédulité des Français en les faisant souscrire à des actions sans valeur, pendant que la masse monétaire passait dans les caisses du Régent. Mais la pression allait atteindre un sommet sous Louis XV. Ewald résume son règne comme celui d'une corruption progressive et finalement galopante, où le goût effréné des jouissances mit au comble la misère des uns et le faste des autres, dans un climat de profonde immo-

¹⁵ Voltaire avait déjà plusieurs fois relevé avec effroi les détails épouvantables donnés par le dictionnaire de Bayle (art. *Concino Concini*).

¹⁶ Ici encore, Ewald se fonde sur les *Mémoires* de DUVAL, dans la traduction donnée par KAISER, en 1788, à Ratisbonne.

ralité. Le tableau qu'il en brosse s'inspire largement de l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, dont on voit ainsi, une fois encore, le retentissement considérable, en France et à l'étranger.

Louis XVI, quand il accède au trône, est encore « Louis le désiré ». C'est un roi humain, et qui n'a rien d'un despote, un homme conciliant, peu enclin aux dépenses somptuaires. Mais il hérite d'une situation financière catastrophique et de collaborateurs habitués à une gestion despotique. Un homme seul, même bien inspiré, ne peut plus renverser l'ensemble de ce système séculaire. Le gouffre financier va englober l'Ancien Régime. Ewald cite plusieurs fois Thomas Payne pour dissocier le prince et le système, et pour en conclure que l'on ne peut changer le second sans mettre en cause le premier, quelque estime qu'on ait pour sa personne.

Ewald n'approuve pas les violences du peuple parisien. Le roi ne les méritait pas, même si le régime était condamné. Minée par ses excès et par ses abus, l'autorité s'est effondrée et un roi honnête a payé lourdement les fautes de ses devanciers. Mais Ewald ne croit pas à la spontanéité des événements de 1789-1790 : il croit à un complot orléaniste, ourdi à l'inspiration de Mirabeau et de Barnave. Il n'y accorde pourtant pas une importance excessive, car la révolution reste à ses yeux le fruit inéluctable d'un long passé d'exactions et de crimes. Le chapitre XVI s'achève sur la question « la nation française est-elle mûre pour la liberté ? » et il est clair qu'Ewald en doute. Pour lui, la corruption a gagné jusqu'à l'esprit public, et la Constitution qui veut mettre fin au despotisme ministériel n'empêchera pas celui des démagogues. Comme l'écrit Montesquieu de la Rome après César : « il n'y eut plus de tyran, et il n'y eut pas de liberté, car les causes qui l'avaient détruite subsistaient toujours ».

Le dernier tiers du livre est consacré aux vues théoriques qui se dégagent de l'histoire des révolutions. Pour ce qui est des causes : il n'y a jamais de révolution sans une *tyrannie* préalable. Il est donc faux de s'attacher à des motivations mineures¹⁷ ou à des actions individuelles, telles que les complots, les manœuvres des intrigants, les ambitions personnelles. La révolution suppose toujours un terrain propice, préparé par de longues souffrances. Les griefs individuels peuvent, au mieux, accélérer son éclosion ou son déclenchement.

Ce n'est donc pas au terme du processus que se situent les mesures de *prévention*, car alors il est trop tard. Une révolution peut se *prévoir*, et des mesures opportunes, prises à bon escient, permettent encore de l'éviter. Lorsqu'on sait que ses causes se trouvent dans l'inhumanité, l'orgueil, le despotisme, on peut, à condition de le vouloir, traiter le mal à *sa racine*. L'erreur est de laisser se prolonger les abus, en croyant aux vertus bénéfiantes de l'habitude. Celle-ci retarde la réaction, mais par là-même elle l'amplifie. Traiter le peuple en enfant est

¹⁷ C'est une critique qui vise e.a. les analyses de Pierre Bayle.

toujours dangereux, car on ne reste pas indéfiniment enfant, et le réveil n'en est que plus terrible.

Ceux qui proposent une *alliance des rois* font également fausse route, puisque ni le peuple ni l'armée n'ont part à ce contrat. Il est dangereux de s'appuyer, contre la volonté populaire, sur les janissaires et les légions : leur fidélité n'est pas à toute épreuve et on sait qu'en période de désordre, les sergents rêvent de devenir généraux. Enfin — et ici Ewald se montrait particulièrement clairvoyant — « l'esprit de liberté éclatera d'autant plus tôt dans les armées qu'on les conduira dans des pays où tout respire cet esprit » (p. 241).

L'usage de la force n'est pas plus recommandable, du moins lorsque le mécontentement est devenu général. La répression se heurte alors à une résistance farouche, qui force le pouvoir à faire des concessions, lesquelles sont aussitôt considérées comme des preuves de faiblesse. Mieux vaut faire ces concessions à temps, lorsqu'on se trouve encore en position de force, dans un climat de calme et de sage sérénité.

Certains croient arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire par la censure, l'interdiction, la contrainte. Ils voudraient édifier un « cordon sanitaire » contre l'hétérodoxie. Là encore, l'erreur est grossière : un sujet n'est pas conduit à la révolte par de fausses idées sur l'égalité, la liberté ou le despotisme ; il y est poussé par le sentiment, par l'exaspération. Interdire des livres augmente leur crédit et aiguise la curiosité : Frédéric II, plus sage, faisait rapprocher du public les pasquinades qu'on placardait en ville contre lui ; il en détruisait ainsi l'effet : « Qui ne peut supporter la lumière doit avoir des imperfections à cacher, et vouloir les cacher, ce qui est contraire à la grandeur humaine et à la majesté du prince » (p. 253).

Que reste-t-il, dès lors, comme solution préventive ? Ewald estime qu'il n'y en a qu'une, qui est *l'humanité*. Il est absurde de parler d'*égalité*, notion fumeuse, un peu folle, sorte de rêve pour contes de fées. La vraie constatation est celle de notre inégalité, dans tous les domaines. « Quelques hommes sont destinés au commandement, l'énorme majorité est faite pour obéir » (p. 256). Autre chose est *la liberté*, mais celle-ci n'est jamais intégrale et l'ordre social exige que nous en abandonnions une partie. D'ailleurs, le mot « liberté » est devenu une formule magique, un leurre qui sert à exciter les foules. Quant au peuple, il faut le prendre tel qu'il est : versatile, prompt à s'enflammer, aisé à duper, bourré de préjugés et d'illusions. *Ne lui imposez donc pas les lumières [...] la religion rationnelle ne peut pas plus être imposée que l'état monastique, et l'orthodoxie pas plus que l'athéisme* (p. 259). Les lumières ne s'accrochent jamais de la contrainte. Au contraire, il faut respecter ce qu'il y a de positif dans la religion du peuple et dans ses usages.

L'erreur d'un Joseph II a été de n'avoir tenu aucun compte de ce que Ewald appelle « gewisse nationale oder menschliche Empfindungen, Sonderbarkeiten, Launen » (p. 261). Ce respect de la culture de « l'autre » est quelque chose de

très moderne, et que le rationalisme unificateur du XVIII^e siècle avait trop souvent négligé ou méconnu. S'adressant aux princes de son temps, Ewald les adjure de respecter les différences, de se comporter comme un père qui tient compte de la singularité de ses enfants. Contre le césarisme centralisateur (qui était impérial, et qui sera bientôt jacobin), Ewald prône une politique plus souple et plus différenciée, fondée sur ce que nous appellerions « une psychologie sociale ».

Un aspect capital de cette psychologie réside incontestablement dans la modération de la fiscalité et dans l'usage parcimonieux des deniers de l'Etat. L'erreur funeste de Louis XIV a été de confondre le Trésor public et son bien personnel. Un bon prince doit gérer les ressources du pays avec prudence et sagesse, ne pas vouloir éblouir l'étranger, et donc ne pas vivre au-dessus de ses moyens. Ewald songe ici surtout à la France, et il cite le *Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier. Mais l'Allemagne est en proie à d'autres maux, qui ne sont pas moins cruels pour les pauvres populations. Le premier consiste dans le droit exclusif de chasse (*Wildbegeh*), le second dans la vente de soldats. Ewald estime (p. 271) que ces pratiques sont « les vestiges de ces époques ténébreuses et barbares... où les hommes étaient traités comme des animaux » et il ajoute : « Le dix-huitième siècle doit avoir honte de ces pratiques inhumaines, mais légales ; de même, chaque souverain qui les tolère ! » Certains de ces princes, tel celui de Nassau-Weilburg, ont su donner l'exemple en abolissant des droits qui réduisaient le paysan à la misère et en limitant la chasse à des zones non labourées (*Jagdparck*). Quant à la vente de soldats, elle est « une des inventions financières de nos temps éclairés ». Ewald n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser ce « despotisme sultanesque » : il a vu la rage de ses victimes, leur haine farouche du tyran, leur brûlant désir de vengeance (l'un d'eux a tiré sur l'effigie de son prince)¹⁸. En agissant ainsi, certains princes ont créé eux-mêmes le torrent de violence qui les emportera¹⁹.

La solution, là comme ailleurs, est dans un traitement *humain* du peuple, dans un gouvernement « juste, bienveillant et paternel » (p. 282). Mais Ewald se rend compte de la difficulté de la chose : trop souvent, le prince ignore les abus qui accablent son peuple, car ses courtisans les lui cachent habilement ; ou bien (comme Louis XVI) il hérite d'une situation financière obérée par les folies de ses prédécesseurs. Aussi ne faut-il pas le condamner *a priori*. Mieux vaut, de très loin, l'inciter à des sages réformes, que notre auteur développe dans les derniers chapitres de son livre (XXVI à XXX). Il est essentiel que le chef d'état s'entoure de bons

¹⁸ Cette vente de conscrits (généralement à l'Angleterre et à la Hollande pour leurs entreprises coloniales) avait été dénoncée avec véhémence par le poète souabe Christian-Friedrich-Daniel SCHUBART (1739-1791) dans sa *Teutsche Chronik* (1776-1777) et avec plus d'émotion tendre dans le poème, si populaire au début du XIX^e siècle que BRENTANO et ARNIM l'insérèrent dans le recueil *Des Knaben Wunderhorn*, qui s'intitule *La chanson du Cap (Kaplied)*.

¹⁹ Cette haine accumulée éclate e.a. dans le célèbre *Fürstengruft* (1780), qui s'en prend exactement aux mêmes abus que ceux dénoncés par Ewald, et où Schubart célèbre, lui aussi, les mérites du bon prince.

conseillers et de serviteurs honnêtes, ayant le sens de l'intérêt général. Le prince doit donc connaître les hommes, mais aujourd'hui rien ne l'y prépare. Qu'il quitte son palais sans escorte, qu'il aille tout voir de ses propres yeux, à l'improviste, qu'il interroge les gens et qu'il écoute leurs doléances, ainsi que faisait Frédéric II.

Cette éducation doit se faire avant que le prince n'accède au pouvoir, non pas comme une préparation au gouvernement (Ewald la redoute autant que le faisait Rousseau, pour qui « c'est une science qu'on acquiert mieux en obéissant qu'en commandant »), mais comme une introduction à la vie courante. Qu'on confie donc au prince héritier, comme Lord Holderness l'a fait à Kew Gardens, un terrain à cultiver ; cela vaudra mieux que de lui lire la Déclaration des Droits de l'Homme.

Rien ne peut cependant garantir absolument un pays contre les révolutions, si ce n'est la mise en pratique quotidienne de la doctrine de Jésus (la *pure* doctrine, souligne-t-il). Se référant à Montesquieu (*Esprit des Lois*, XXIV, 3), Ewald présente le christianisme véritable comme le meilleur antidote du despotisme : il enseigne à traiter les hommes avec humanité, il favorise une liberté modérée, il se propose, non une sensiblerie religieuse à fleur de peau (*zu frömmeln, zu empfindeln*), mais le respect de l'homme pensant. Ewald donne la recette aux rois et aux princes et il conclut sur la vision d'un âge d'or analogue à celui que Goethe avait célébré dans les vers célèbres de son *Iphigénie* « und schaut der Zukunft ausgedehntes Reich... ». On sait ce qu'il en advint, quelques mois plus tard.

*
**

La conclusion moralisatrice du livre est bien l'œuvre d'un pasteur qui, en définitive, se laisse emporter par ses convictions religieuses et idéalistes. Ewald semble n'avoir pas compris qu'il ne suffisait pas de *moraliser* le gouvernement, qu'il fallait surtout transformer les structures de l'Etat et adapter l'ordre social. Le prophétisme optimiste du chapitre final atteste l'étendue des illusions de certains esprits généreux, encore incapables à cette date de saisir le problème dans ses racines économiques et sociales. Ewald a le courage de dénoncer les abus d'une féodalité incontrôlée, de mettre en lumière les erreurs, ou les crimes, des gouvernants, mais il croit voir la solution dans l'éradication de quelques abus scandaleux. Il ne comprend pas que ces vices sont inhérents au système, qu'ils n'en sont point la perversion, mais la suite fatale. Il rêve d'un prince chrétien, bienfaisant et populaire, comme d'autres avaient rêvé d'un roi-philosophe. Les aspects originaux et attachants de son argumentation ne l'empêchent pas de se maintenir dans le cadre d'une interprétation trop strictement idéaliste du phénomène révolutionnaire. La partie critique de son livre reste donc, de très loin, la plus intéressante. Ewald a su démêler, et formuler avec courage, quelques tares fondamentales de l'Ancien

Régime. Il n'a pas cru nécessaire de lancer l'anathème sur les révolutionnaires, ni de les considérer comme les suppôts du Malin. A défaut d'apporter un embryon de solution à une crise historique dont la complexité le dépassait, Ewald a du moins tenté de la *comprendre* avec objectivité et de la *situer* dans une vaste perspective historique. Dans le contexte intellectuel de l'Allemagne de 1792, cet effort méritait d'être relevé.

LA CONTRE-RÉVOLUTION DANS LA RÉGION LILLOISE 1789-1799

par

Louis TRENARD
Université de Lille III

L'histoire de la Contre-Révolution n'a pas été étudiée avec autant d'ardeur et de soin que celle de la Révolution. L'essor de l'historiographie révolutionnaire correspond au développement du libéralisme et de la démocratie ; il l'entraîna vers les grands ancêtres, vers les racines historiques des problèmes encore actuels, au détriment des contre-révolutionnaires confondus dans une même réprobation.

Il est cependant indispensable de connaître les oppositions, idéologiques ou armées, individuelles ou collectives, à ce profond bouleversement des valeurs qu'est la Révolution pour comprendre le déroulement des événements. Les deux forces adverses s'exercent dans la longue durée : la Contre-Révolution ne commence pas réellement en 1789 ; elle se dessine dès les premiers symptômes des révolutions occidentales et se prolonge au delà du 9 thermidor. Comme la Révolution, la Contre-Révolution offre une réelle richesse empirique, une diversité irréductible aussi bien parmi les émigrés que parmi les milieux demeurés en France, les uns et les autres demeurant d'ailleurs en contact¹.

Les deux vocables revêtent une connotation mystique. Alors que, sous la plume de Voltaire, le terme révolution désignait parfois un retour au point primitif, il exprime peu à peu une marche en avant, une conduite méthodique, violente mais rapide et réglée ; le mot contre-révolution naît parmi les dérivés de révolution qui pullulent au temps de l'Assemblée Constituante ; il est lancé par les révolutionnaires à leurs adversaires et révèle une prise de conscience précoce de la fin de l'euphorie éclosée au printemps 1789.

¹ J. GODECHOT, *La Contre-Révolution, 1789-1804*, Paris, P.U.F., 1961 ; Paul Henri BEIK, *The French Revolution seen from the Right, Social Theories in motion 1789-1799*, Philadelphie, 1956.

Privé de ses chefs qui émigrèrent dès la fin de juillet 1789, le mouvement contre-révolutionnaire affecta inégalement les provinces françaises : le Poitou, l'Auvergne, l'Alsace... virent se constituer des ligues nobiliaires ; Lyon et le camp de Jalès en Vivarais furent le théâtre de véritables insurrections ; plus tard, Toulon, Bordeaux animèrent les résistances fédéralistes ; la Vendée déclencha un soulèvement. Les provinces septentrionales n'offrent ni théoricien de la contre-révolution ni action d'envergure ; elles ont néanmoins participé à la formation d'un climat inquiétant pour les maîtres de l'Assemblée Législative et surtout pour la Convention montagnarde et le Directoire. La situation géographique de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, du Cambrésis conféra à ces comportements collectifs une dimension tragique.

Les théoriciens de la Contre-Révolution séjournèrent à l'étranger, l'Anglais Burke, le Suisse Mallet du Pan, le Savoyard Maistre, l'émigré Barruel... ; la mise en place des réseaux d'espionnage se fit de Turin ou de Coblenz ; l'action concertée, désignée par ce mot, se situait hors du royaume mais elle comptait sur des concours à l'intérieur du pays. Ce sont ces attitudes réservées ou hostiles qui furent qualifiées de contre-révolutionnaires et qui influencèrent l'évolution de l'esprit public dans le Nord et le Pas-de-Calais.

I. La période des réformes (1789-1791)

Les villes, avec leurs institutions et leurs privilèges, entreprirent la première résistance aux mesures révolutionnaires. Les paysans qui, au contraire, profitaient de ces mesures, étaient moins facilement atteints par la propagande de plus en plus active des brochures hostiles à la Révolution. Les bruits de complots contre-révolutionnaires commencent à courir à la fin de 1789. On racontait qu'il y avait des armes, qu'on rassemblait les partisans aux châteaux de la Rianderie à Lécuse, de la Marck à Raismes, de Croy à Bonsecours, que les régiments étaient travaillés en vue d'une révolte qui permettrait de les diriger sur Paris, avec la complicité de chefs militaires et notamment d'Esterhazy.

Des incidents surgissent au cours des années 1790 et 1791 ; ils sont liés à la crise des subsistances génératrice de vols, de pillages, de violence. Des paroles malveillantes ou provocantes sont enregistrées : le châtelain d'Houplines-sur-la-Lys, du Chambge de Noyelles, déclare en mars 1790 : « Les maires seront les premières victimes si la Contre-Révolution a lieu. ... Savez-vous que la noblesse et le clergé ne souffriront jamais cette révolution ? ». La municipalité riposte par une ordonnance qui défend « les propos séditieux tendant à inquiéter les habitants de la commune sur l'issue et la réussite de l'heureuse révolution qui s'opère »².

² P. CARON, « La tentative de contre-révolution : juin-juillet 1789 », *R. Hist. moderne*, 1904.

Le départ des émigrés inquiète, en particulier en Artois où la noblesse est souvent apparentée à celle des Pays-Bas autrichiens. Aucune province ne connut un tel départ d'émigrés qui, par contre-coup, gagna les milieux modestes : jouent alors les parentés, les compromissions, la crainte d'une arrestation. Tous ne rejoignent pas l'armée de Condé et ne semblent pas avoir eu le dessein de restaurer la royauté au péril de leur vie. Néanmoins, les rumeurs circulent, la hantise du complot aristocratique s'enracine : le maire de Cysoing n'a-t-il pas, en juillet 1790, découvert un convoi de chevaux qui allait être livré à l'armée des Pays-Bas³ ?

Ces réactions, ces paroles demeuraient isolées ; la question religieuse confère à l'hostilité naissante à l'égard de la révolution, une nouvelle dimension. Plusieurs éléments aggravent cette situation : les diocèses de Tournai et d'Ypres dépendent d'un évêque d'une autre nationalité ; l'Eglise est, dans les Pays-Bas, un des plus grands propriétaires terriens ; depuis la Réforme catholique, son emprise est forte. On avait plus ou moins admis la sécularisation des biens ecclésiastiques, mais l'adoption en juillet 1790 de la Constitution civile du Clergé et, en novembre, du décret imposant le serment civique jettent le désarroi⁴.

De Saint-Ghislain, près de Mons, le 15 avril 1791, Mgr de Rohan-Guémenée, archevêque de Cambrai, Mgr d'Arlberg, évêque d'Ypres et Mgr de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer mettent en garde les prêtres contre les nouvelles dispositions législatives, incitent les ecclésiastiques à refuser le serment, à moins d'ajouter une clause restrictive. C'était provoquer la rébellion contre l'Etat au nom de l'Eglise, c'était fournir un soutien à la Contre-Révolution alors que des émigrés, comme le comte d'Antraigues, faisaient profession d'athéisme. Désormais, associant religion et pensée politique, les théoriciens comme les abbés du Rosoy, Royou, Barruel insistent sur le caractère satanique de la Révolution⁵.

L'installation du clergé constitutionnel suscite souvent des incidents, à Roubaix, à Sainte-Catherine de Lille où le curé est bousculé par deux vicaires insermentés que la Garde Nationale doit déloger... Les paroissiens se divisent désormais en deux clans : les patriotes soutiennent le jureur, leurs adversaires sont des « factieux », des « fanatiques », des « traîtres », des « contre-révolutionnaires »...

Mgr de Salm-Salm, évêque de Tournai, dont dépend Lille, condamne les schismatiques et l'intrus Primat. Les libelles séditieux circulent : le procureur de Lille intercepte, en juillet 1791, une *Oraison pour le repos de l'Eglise*. Les prêtres réfractaires deviennent des missionnaires assurant leur ministère de façon clandestine, bénéficiant du soutien des fidèles et même de la bienveillance de certaines autorités. Partout des conflits éclatent entre les deux clergés, malgré les efforts d'apaisement de l'Administration du département. A Flines, à Maubeuge, à Cambrai... on

³ G. SANGNIER, *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Blangermont, 1958.

⁴ L. TRENARD et coll., *Histoire des Pays-Bas français*, Toulouse, Privat, 1972, pp. 363-365.

⁵ L. TRENARD, « Le clergé face à la Révolution dans les diocèses du Nord de la France (1788-1792) » dans : *Christianisme et pouvoirs politiques*, Lille, 1973, pp. 57-90.

dénonce les aristocrates, les calotins, leurs menées antipatriotiques... Le district de Bergues, pour prévenir tout mécontentement et son éventuelle exploitation, engage l'Administration du Département à rétribuer ponctuellement les prêtres assermentés⁶.

La fuite du roi, en juin 1791, accuse la psychose de peur. Sur ordre de l'Assemblée, on contrôle les postes frontières, on croit voir des espions autrichiens partout, on soupçonne ceux qui partent en émigration d'aller préparer une offensive contre les patriotes. « Il est à prévoir, écrivent le 27 juin, les Amis de la Constitution de Lille, que les moines et les religieuses se sont coalisés et qu'ils ont réuni leurs espèces et les produits de leurs spoliations d'argenterie et de meubles précieux pour en former un dépôt dans les Pays-Bas. Certains disent que ces fonds sont destinés à soudoyer, sur les frontières, des troupes qui feront irruption dans ce pays. Les Lillois redoutent une attaque imminente des émigrés, nobles et ecclésiastiques par l'étranger.

Le 6 juin 1791, les Gardes nationaux arrêtent à Lesquin un moine de Saint-Bertin transportant le trésor de sa communauté aux Pays-Bas. Près de Cysoing, on confisque la somme que portait la comtesse de la Marck, celle que transportait le fermier du duc d'Orléans par la diligence de Lille à Halluin. On saisit parfois des personnes qui émigrent. La contagion de l'émigration gagne la troupe, le lieutenant-colonel de Cornette Blanche, en garnison à Lille, passe à l'étranger le 12 octobre ; les désertions parmi les troupes du général Dillon se multiplient au point que les autorités mutent ce régiment à Arras pour l'éloigner de la frontière.

A l'Assemblée Constituante, beaucoup peuvent penser que Lille est le rendez-vous des malintentionnés ; en septembre, il est demandé aux administrateurs de perquisitionner dans les maisons des sieurs Delzenne, Gaudin, Briez qui seraient des agents de la contre-révolution. Le 9 novembre, l'Assemblée Législative déclare « suspects de conjuration contre la patrie » les Français assemblés au-delà des frontières⁷. L'agitation et la surveillance croissent durant les premiers mois de 1792, beaucoup d'officiers abandonnent leur régiment, on impute aux réfractaires un grand nombre d'incendies, les religieux sont dénoncés par la Société populaire de Bourbourg⁸.

II. De la guerre à la terreur (1792-1794)

Jusqu'au printemps 1792, les contre-révolutionnaires étaient représentés par les émigrés, les princes, les nobles et par le clergé réfractaire ; les privilégiés semblaient

⁶ DOM PETER et J. POULET, *Histoire religieuse du département du Nord sous la Révolution, 1789-1802*, Lille, 1930, 2 vol.

⁷ J. GRANIER, *Suspects et émigrés dans le district de Lille*, D.E.S. Université de Lille, 1947.

⁸ D. PETER et J. POULET, *op. cit.*, I, p. 222.

préparer une offensive contre le nouveau régime. La guerre confère une nouvelle dimension dramatique à la contre-révolution. La défaite du Pas de Baisieux, le 29 avril 1792, suivie du massacre du général Dillon déclenche la violence. Les Lillois exécutent le colonel du Génie Berthois, quatre prisonniers autrichiens et le curé Saladin, le plus influent des réfractaires. Le Directoire du Département justifie ces actes et décide de concentrer les prêtres insermentés à Cambrai sous la surveillance de la municipalité. Beaucoup d'entre eux préférèrent se cacher ou émigrer⁹.

Dès le début de juin 1792, le prince de Condé s'approche de Lille avec quelques régiments suisses et cherche à s'assurer des concours dans la ville, mais le Directoire du Département renforce la police secrète. Le 4 juillet, les royalistes font circuler une pétition condamnant l'envahissement des Tuileries au 20 juin, bien des Lillois apposent leur signature mais prennent peur quand des patriotes font afficher cette liste. Une première Terreur s'instaure après le 10 août alors que les armées autrichiennes progressent. On pourchasse prêtres et religieux. La municipalité lilloise se voit reprocher son manque de zèle. En septembre, à la veille du siège, sur les instances de la Société populaire, est créé un Comité central de surveillance civile et militaire qui fait perquisitionner l'abbaye de Marquette soupçonnée de receler un dépôt d'armes et de poudre à canon¹⁰.

Une des forces de la Contre-Révolution résidait dans la presse. Dès le 11 août 1790, le Directoire du Département invite le procureur de la Commune de Bailleul à intercepter « tous les libelles incendiaires, faux décrets et lois supposées » qui se répandent en Flandre. En décembre, on saisit 35 brochures à Lille chez l'imprimeur Boubiers et deux colporteurs sont arrêtés. En 1791, l'*Abeille* s'inquiète de la lutte menée par « les principes de l'Ancien Régime contre ceux de la nouvelle constitution » (8 janv.) mais le 5 mars, elle conseille la prudence : « ce sont les abus de la Révolution que nous avons à craindre ».

Profitant de la liberté de la presse, une arrageoise émigrée à Tournai lance, en janvier 1792, le *Journal général*. Sa feuille est rédigée sur le ton agressif, elle accorde une large place aux nouvelles militaires pour redonner courage aux contre-révolutionnaires. Après la bataille de Jemappes (6 nov. 1793), la veuve Marchand s'installe à Bruxelles où elle continue sa publication jusqu'en 1794¹¹. La loi du 29 mars 1793 supprime en fait la liberté de la presse ; seuls des journaux imprimés à Bruxelles, à Liège, à Leyde peuvent transmettre d'autres nouvelles que les feuilles montagnardes comme la *Sentinelle du Nord*. Mais les colporteurs risquent trois ans de détention !

Le siège de Lille, à la fin de septembre 1792, la réunion de la Convention, la proclamation de la République marquent l'affrontement véritable des forces contre-

⁹ L. DETREZ, *La Flandre religieuse sous la Révolution*, Lille, 1928, I, pp. 102-103.

¹⁰ V. DERODE, *Histoire de Lille*, Lille, Vanackère, 1848, III, pp. 96-97, p. 111.

¹¹ X. MAEGHT, « Un journal d'émigrés à Tournai en 1792 », *R. Nord*, 193, avril-juin 1967, pp. 307-326.

révolutionnaires et révolutionnaires. Emigrés et coalisés comptaient sur une révolte des anciens Pays-Bas, conquis depuis guère plus d'un siècle et demeurés fidèles à leurs traditions provinciales, solidement attachés à la monarchie et à l'Eglise. Or, la guerre et l'invasion font naître ou confirmer un fier patriotisme qu'exprime le maire de Lille André, refusant la capitulation. La levée du siège, le 8 octobre, les victoires de Jemappes, de Hondschoote, de Tourcoing, de Fleurus, jalonnent cette croissance du sentiment national. En même temps, et presque paradoxalement, le sens d'une mission de la France apparaît : il faut, comme le proclame Etienne Lejosne, député du Nord, « donner la liberté à l'Europe ou l'ôter à la France ». L'idéal de libération des peuples, une espérance de république universelle est formulé en réplique à cette coalition des monarques européens¹².

Toutefois, les menées contre-révolutionnaires ne ralentissent pas. En juin 1792, le ministre de l'Intérieur Roland recevant une lettre des Amis de la Constitution de Cassel, avoue : « Je sais que l'incivisme en général règne dans l'Assemblée même du département du Nord »¹³. Le bruit se répand, à l'automne 1792, que les prêtres réfractaires combattent déguisés en soldats autrichiens. Les royalistes, les religieux, les nostalgiques d'un passé qu'ils embellissent, s'apprentent à accueillir avec allégresse les armées du duc de Saxe-Teschén comme cela a été fait à Bavay et à Saint-Amand. La défection de Dumouriez en mars 1793, apporte une confirmation à la rumeur d'offensive contre-révolutionnaire armée. Depuis un certain temps, mille soupçons pèsent sur la conduite du vainqueur de Jemappes : il s'entretient en secret avec le chef d'Etat-Major de l'armée autrichienne. Il projette de marcher sur Paris pour proclamer Louis XVII roi, il compte sur l'aide des Autrichiens. Au lendemain de la bataille de Neerwinden (18 mars 1793), il envisage de prendre Lille mais l'alerte est donnée, la Convention envoie des commissaires pour appréhender Dumouriez à Saint-Amand : il les livre au général autrichien Clerfayt ; toutefois, sa tentative sur Lille est déjouée. Le général Myaczynki qui dirigeait l'opération, et de Vaux, maréchal de camp de Dumouriez, sont arrêtés et seront guillotins. La Convention déclare Dumouriez traître à la patrie, dépêche dans le Nord huit commissaires dont les pouvoirs sont étendus. Le tribunal révolutionnaire s'installe dans l'ancien hôtel Soubise¹⁴. Une telle affaire révélait l'objectif des contre-révolutionnaires et pesait sur l'atmosphère régionale.

Les coalisés s'emparèrent, en juillet 1793, de Condé et de Valenciennes, s'avancèrent jusqu'aux portes de Bouchain et de Cambrai, franchirent la Scarpe pour cerner Maubeuge. Pendant un an, ils gouvernèrent une grande partie des districts de Cambrai et de Douai ainsi que la partie orientale de celui de Lille. La contre-révolution triomphait dans ces régions.

¹² L. TRENARD, « Patriotisme et nationalisme dans les Pays-Bas français au XVIII^e s. », *Studies on Voltaire*, XC, 1972, pp. 1625-1657.

¹³ A. N. F¹C III Nord 7. 7 juin 1792.

¹⁴ Edm. LELEU, « La tentative de Dumouriez sur Lille », *R. Nord*, IX, 1923, pp. 81-109.

Le gouvernement impérial créa une administration provisoire, une jointe pour administrer le pays conquis. Cette décision déconcerta les émigrés qui considéraient les coalisés comme les auxiliaires du roi de France. Seuls les nobles du pays furent autorisés à se réinstaller dans leurs châteaux. Les émigrés envisageaient de se rassembler à Saint-Amand ; la jointe s'y opposa. Selon les principes josphistes, elle s'immisçait dans la réorganisation de l'Eglise. Réguliers et séculiers regagnent leurs paroisses et leurs abbayes ; le prince de Rohan, archevêque de Cambrai, réorganise son clergé, réclame les biens d'Eglise confisqués, déclare nuls les sacrements administrés par les jureurs, ce qui trouble les fidèles. On pourchasse ceux qui ont pactisé avec le nouveau régime ; on rétablit les dîmes et les droits seigneuriaux, montrant que le succès des coalisés impliquait la destruction de l'œuvre des assemblées révolutionnaires ¹⁵.

Cette victoire des contre-révolutionnaires dans le Hainaut suscite des espérances, des inquiétudes, des déceptions. Pendant l'année 1793 et même jusqu'à l'été 1794, l'esprit public évolue au gré des événements militaires, comme la trahison de Dumouriez ou la victoire de Wattignies, au gré des décisions de la Convention et de l'activité des commissaires en mission, au gré des approvisionnements en blé et des réquisitions de l'armée. Les autorités entreprennent partout la chasse aux suspects car, comme le dit le procureur syndic d'Avesnes, Groslevin : « les tyrans coalisés entretiennent des intelligences dans toutes les parties de la République pour égarer les hommes faibles et crédules... » ¹⁶.

Les contre-révolutionnaires exploitent les souffrances de la population, l'indiscipline des soldats, la rigueur de la conscription. Les insoumis se multiplient en dépit des décrets, des menaces, des condamnations. Le service militaire était une nouveauté ; or la République ne séduisait guère, les autorités le déplorent. Ernest Duquesnoy, représentant en mission, constate, en août 1793, que les armoiries subsistent sur les façades des maisons ¹⁷. Le procureur général écrit le 18 mars 1793 au procureur du District de Bergues : « De tous les points du département, je reçois des plaintes contre les prêtres insermentés » ¹⁸.

C'est souvent par les dénonciations et les poursuites engagées contre eux que se révèlent les foyers contre-révolutionnaires. En avril 1793, la municipalité de Lille, formée en Comité de Sûreté générale, fait arrêter le Sieur Alavoine qui a abattu l'Arbre de la Liberté à Annappes. L'inculpé explique que ce symbole planté vis-à-vis de la ferme Agache risquait d'en provoquer le pillage lors de l'arrivée

¹⁵ G. LEFÈVRE, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française...*, Paris, Colin, 1924, pp. 548-564.

¹⁶ J. PETER, « Le pays d'Avesnes pendant les années d'invasion 1793-1794 », *R. Nord*, XI, 1925, pp. 161-212.

¹⁷ B. NOURY, *Une figure révolutionnaire du Pas-de-Calais : Ernest Duquesnoy (1749-1795)*, Mém. de Maîtrise, Univ. de Lille, 1970.

¹⁸ A.D.N. L 6 297 Doc. 22. Lettre du 18 mars 1793.

des troupes autrichiennes¹⁹. Les villages passaient tour à tour, en l'An II, aux mains des Anglais, des Autrichiens, des Hollandais, des Français : Linselles fut assiégé trois fois dans la même journée. Chaque troupe reprochait aux habitants d'avoir favorisé l'adversaire ; on emprisonnait celui qui avait porté la cocarde noire autrichienne, on épurait la municipalité. A Aubers-en-Weppes, le notaire Pierre-Anselme de Courcelle est inquiet parce qu'il n'assiste pas à la messe du curé constitutionnel, parce qu'il a été de tout temps « lié étroitement avec des ennemis de la République »²⁰.

Représentants en mission, Sociétés populaires, Comités de surveillance, Armée révolutionnaire traquent, en l'An II, avec acharnement, les suspects : le mot a succédé à ceux d'aristocrates, de prêtres fanatiques..., à « coquins et fripons en tout genre » sous la plume du représentant Lesage-Senault, le 11 juin 1793. Il semble que le succès militaire des Lillois, les traits d'héroïsme pendant le siège, les récits légendaires sur le barbier Maës ou sur la déconvenue de l'archiduchesse Marie-Christine aient conforté un vif patriotisme à Lille. Cependant, sans participer véritablement à un mouvement d'opposition contre la République, les administrations manifestent parfois une négligence consciente dans l'application des décrets. Au moment de la chute des Girondins, la Convention décrète le 2 juin 1793, « l'arrestation de toutes les personnes notoirement suspectes d'aristocratie et d'incivisme ». La municipalité de Lille, comme beaucoup d'autres, n'intervient pas, la Société populaire proteste et le 2 juin, le procureur syndic du District de Lille rappelle à l'ordre et à plus de rigueur.

Des foyers d'incivisme se découvrent. A Douai, les militaires arborent sur la garde de leurs sabres la fleur de lys²¹. Des dissensions éclatent au sein de la Société populaire au sujet d'un prétendu complot contre-révolutionnaire. A Cambrai, on soupçonne les contre-révolutionnaires de se réunir dans le château de Thun-Saint-Martin ; dans la nuit du 16 au 17 mai 1793, on tend au travers de la rue Cantimpré « un drap noir parsemé de cocardes blanches » ; les autorités arrêtent aussitôt « tous les ecclésiastiques insermentés et tous les autres connus par leur anticivisme » ; elles sont persuadées d'un projet de complot. Le District alerte la Municipalité et demande d'être informé sur les mesures prises « relativement à ce drap infernal et liberticide ». En mai 1794, arrive Joseph Lebon « pour terrasser la contre-révolution »²².

¹⁹ A.D.N. L 1264 N° 3. Extrait du registre aux arrêtés du Conseil général du Nord, 26 avril 1793.

²⁰ P. DESCAMPS, *Un type de contre-révolutionnaire : Pierre Anselme de Courcelle*, Lille, Thibaut, 1979, pp. 26-27 (Lettre des Maire et Officiers municipaux d'Aubers, 27 juin 1793).

²¹ A.D.N. L 7221 Doc. 19 : Rapport du juge de paix du canton du District de Douai, 17 sept. 1793.

²² J. DESCHUYTTER, « Cambrai sous la Révolution », *R. Nord*, XLVI, oct.-déc. 1964, pp. 525-543.

La même tension règne en Flandre. A Merville, dans la nuit du 20 au 21 janvier, l'arbre de la Liberté est scié ; le maire qui est d'ailleurs le curé constitutionnel, déclare au Comité de Surveillance d'Hazebrouck que les Mervillois sont « prêts à former une petite Vendée »²³. On surveille étroitement les relais de poste, les frontières ; de toute la France parviennent des signalements de suspects qui sont susceptibles d'émigrer. Cinq cultivateurs sont jetés en prison à Merville en juin 1793 pour avoir promené un âne portant la cocarde tricolore. Pour avoir écrit que « bien des personnes à Lille ont en poche la cocarde blanche », un habitant de Leforest est guillotiné à Arras ; même sort attend le chirurgien de Winnezele qui, le 10 août 1793, sur la place du village, a crié « Vive le Roi ! ». A Godewaersvelde, à Capinghem, à Ebblinghem... les Comités de surveillance arrêtent ceux qu'ils jugent suspects²⁴. Après la victoire d'Honsdschoote (8 sept. 1793), le Comité de Surveillance de Bergues proclame qu'il va porter « un coup mortel à ces vampires, à ces faux patriotes qui souillent encore la terre de la Liberté ». Le comédien Dufresse, le « patriote rouge » qui deviendra général puis baron d'Empire, jette l'épouvante dans le Westhoek pendant l'hiver 1793...²⁵.

Le foyer contre-révolutionnaire le plus actif est représenté par le District de Saint-Pol : la Petite Vendée se localise dans la région de Pernes-en-Artois, en août 1793. « Un rassemblement d'environ 400 brigands, écrit Joseph Lebon, coupant les arbres de la liberté, foulant aux pieds les cocardes nationales, proclamant Louis XVII, se forme dans les bois de Pernes... » Le port de la cocarde serait à l'origine des premiers incidents survenus à Frévent²⁶. L'administrateur du Département DARTHÉ promet que « le département du Pas-de-Calais ne sera pas une seconde Vendée ». Le journaliste Armand GUFFROY chante victoire. « Les frères TRUYART, chefs apparents de l'insurrection dans le Pas-de-Calais, n'étaient que les casse-cols des scélérats royalistes qui voulaient soulever le Pas-de-Calais et se joindre vers Dunkerque aux brigands que le duc d'York commande »²⁷. Les historiens ne s'accordent pas sur l'importance de l'événement : agitation de paysans un soir de fête ? exagération du danger par Lebon qui voulait une répression sévère et une victoire facile ? révolte grave, comme le juge Louis JACOB ?

Les environs de Pernes, pays de bocage vallonné, favorisent une guerre de partisans. La révolte y subsistait à l'état latent, entretenue par une petite noblesse, des fermiers, des prêtres réfractaires. En juin 1793, les représentants à l'armée du Nord avaient « approuvé les mesures prises par le District de Boulogne en vue de dissoudre un rassemblement d'hommes armés dans les bois de Renty » et

²³ L. BÉZÉGHIER, *Histoire de Merville*, s.l., 1976, p. 161.

²⁴ L. DETREZ, *op. cit.*, pp. 118-119.

²⁵ J. CHOCQUEEL, *Une ville flamande sous la Terreur. Les suspects de Bergues*, Lille, 1950, pp. 64, 69, 95, 113.

²⁶ G. SANGNIER, *La Terreur dans le District de Saint-Pol, 10 août 1792-9 thermidor An II*, Blangermont, 1938, p. 196.

²⁷ Rougyff, 13 sept. 1793, 236^o jour de l'Égalité.

« d'anéantir ce foyer contre-révolutionnaire ». Le mouvement du 25 août qui éclate dans plusieurs villages où l'on profère les mêmes cris ne serait pas spontané. Les chefs, les frères Truyart, ont manifesté leur opposition à la République. Trois cents révoltés armés furent arrêtés et jugés. C'était une rébellion dont le plan paraît avoir été combiné avec d'autres mouvements dans les régions de Cassel et de Dunkerque²⁸.

Le général Houchard qui avait correspondu avec les princes étrangers, est arrêté, mais les frères Truyart échappent à toutes les recherches. « Le patriotisme, écrit Darthé, est, dans cet endroit, sinon outragé, mais méprisé. L'insolente aristocratie et le sinistre fanatisme y relèvent une tête audacieuse »²⁹. De tous côtés, les autorités ont la hantise du complot et de la trahison : le 8 décembre 1793, les administrateurs du Conseil Général du Département demandent à leurs collègues du District de Lille d'intercepter l'agent de l'ex-seigneur de Diébasch, nommé Ledent, accusé de « crimes contre-révolutionnaires ».

Après la condamnation des hébertistes, Florent Guiot, envoyé en mission dans le Nord, redonne, par sa politique de modération, espoir aux contre-révolutionnaires. A Lille, l'avocat Lejosne de l'Espierre, sert d'agent de liaison avec les émigrés. Guiot le fait emprisonner en février 1794 et exécuter avec ses complices arrêtés à Comines et dans la région de Bergues et de Dunkerque³⁰. Les représentants découvrent, en septembre 1793, une conspiration à Armentières. En octobre, Laurent signale que des fusées lancées de la citadelle de Cambrai ont averti l'ennemi de la prise de Marchiennes ; il écrit : « Je suis au milieu des contre-révolutionnaires »³¹.

A la veille du 9 thermidor, l'Agent national près le District de Lille, s'efforce dans ses Comptes décadaires de rassurer le Comité de Salut Public³². En réalité, les contre-révolutionnaires n'ont pas désarmé : les royalistes se manifestent moins mais les prêtres réfractaires entretiennent l'opposition à la République. Les sans-culottes dénoncent surtout « la vermine sacerdotale » ; les modérés exploitent le mécontentement né des difficultés économiques ; des foyers contre-révolutionnaires persistent dans le Cambrésis, dans la Flandre maritime, dans le Saint-Polois...

²⁸ L. JACOB, *Joseph Le Bon (1765-1795)*, Paris, Mellottée, I, pp. 186-199.

²⁹ A.D. Pas-de-Calais, Lettres reçues par le Département N° 10961.

³⁰ M. GILLET, « La première mission de Florent Guiot dans le Nord (An II) », *R. Nord*, XXXVI, 1954, pp. 273-284.

³¹ Ed. VAN INGELANDT, *Les représentants en mission dans le département du Nord. Problèmes d'administration et de sûreté générale (avril 1793-oct. 1795)*, Mém. de Maîtrise, Univ. de Lille, 1975, pp. 41-49.

³² A.D.N. L 8127 Doc. 1, Compte décadaire..., 17 avril 1794 ; Doc. 16, Compte décadaire, 27 avril 1794 ; Doc. 17, Compte décadaire, 10 mai 1794...

III. Les progrès de la contre-révolution (juillet 1794-septembre 1797)

La chute de Robespierre provoque une réaction et modifie les données de la lutte politique. Après les Girondins, les Dantonistes, les Hébertistes, ce sont les Robespierristes qui sont accablés de l'expression outrageante « contre-révolutionnaire ».

Aussitôt, l'Administration du District de Lille félicite la Convention d'avoir déjoué le complot formé par Robespierre et ses complices. L'Adresse se termine par une adjuration aux conventionnels : « Pères de la Patrie, achevez le bonheur des Français en purgeant la République de tous les ambitieux, de tous les traîtres, de tous les contre-révolutionnaires »³³. A la Société populaire de Béthune, Duquesnoy, l'ami de Robespierre, traite les Montagnards « d'infâmes scélérats, de conspirateurs, de nouveaux Catilinas » mais il promet d'envoyer devant le Tribunal Révolutionnaire une cinquantaine de « conspirateurs et contre-révolutionnaires de ce district ». Le 7 août, effectivement, il fait incarcérer « des conspirateurs et des contre-révolutionnaires » qui avaient été mis en liberté, mais aussi « des partisans de Robespierre, des hommes de sang et des persécuteurs »³⁴.

En été 1794, les opposants au régime, c'est-à-dire aux thermidoriens, sont les contre-révolutionnaires mais aussi les anciens montagnards. Merlin de Douai prévient ses compatriotes de la chute de Robespierre dans une lettre faisant allusion à une conspiration contre-révolutionnaire. C'est encore le mythe du complot qui reparait³⁵. Le climat est modifié : depuis Fleurus (26 juin 1794) les armées de la coalition se sont éloignées, les projets contre-révolutionnaires s'inscrivent sur le registre politique et non plus militaire. Les adversaires du régime se situent aussi bien du côté des royalistes que des jacobins.

Comme les Montagnards avaient, en l'An II, chassé les hébertistes déchristianisateurs et condamné à Lille Pierre-Joseph Nolf parce qu'il était prêtre constitutionnel, ce qui leur paraissait incompatible avec les convictions républicaines, ils sont poursuivis eux-mêmes pendant la réaction thermidorienne. Le Lillois Duhem est séquestré à Ham, Poultier est rappelé de Lyon où il était en mission. Les patriotes n'étaient certainement pas sans inquiétude comme en témoigne la proclamation de Berlier en septembre 1794 : « Non, la révolution du 9 thermidor ne deviendra point le triomphe de l'aristocratie... Citoyens, les vieux aristocrates et les nouveaux tyrans, voilà nos ennemis ! »³⁶.

En Hainaut, les autorités poursuivent ceux qui avaient exercé des fonctions publiques sous l'autorité des Autrichiens, recherchent les prêtres et les émigrés qui

³³ V. DERODE, *op. cit.*, III, pp. 207-210.

³⁴ Lettre de Duquesnoy au Comité de Salut Public, 7 avril 1794 dans : A. AULARD, *Recueil des Actes...*, XV, p. 733.

³⁵ G. AUBERT, « La Révolution à Douai », *A. bist. Révol. franc.*, XV, 1938, pp. 205-206.

³⁶ A.D.N., L 450 f° 8. Proclamation du 18 fructidor An II (4 sept. 1794).

étaient rentrés. Dénoncés par des patriotes, ils furent jugés par une Commission militaire instituée à Valenciennes. Cette répression ne fut pas terrible mais elle provoqua une peur, parmi les paysans des pays occupés, qui les incita souvent à émigrer et à subir des épreuves pénibles ; elle les rejeta dans le parti de la contre-révolution.

L'agitation règne dans la région de Saint-Pol, là où la terreur robespierriste avait sévi avec tant d'intensité. Les rancunes des anciens détenus et des parents des victimes étaient loin de s'apaiser. Philippe Le Roy, homme de loi, passait pour un des premiers agents du Comité royaliste de Paris. Durant l'été 1794, il porte « les cadenettes retroussées », d'aucuns prétendent qu'il « arbore avec ostentation le collet vert » ou tout au moins « une cravate rayée de vert », deux « marques distinctives des amis du trône » ; il se promenait parfois avec une trique, comme la jeunesse de Fréron et n'hésitait pas à menacer les terroristes. Lors de la réorganisation de la garde nationale de Saint-Pol, une des quatre compagnies composée principalement de jeunes gens dont la plupart avaient des parents émigrés ou guillotins, choisit Le Roy pour capitaine. Ces jeunes tapageurs, surnommés « les chouans de Saint-Pol », s'assemblaient, le soir en bande, et parcouraient la ville, frappaient à la porte des jacobins, à celle des femmes de terroristes détenus, forçaient les volets avec leurs sabres...³⁷.

La conjoncture économique favorisait cette réaction. Les villes se trouvaient dans une situation inquiétante. Guiot se rendait compte de l'exploitation de cette pénurie par les contre-révolutionnaires³⁸. Partout éclatent des incidents ; à la Société populaire de Dunkerque, Reys Héron impute au maximum la crise de l'An III et met en cause la compétence des autorités de la Convention. Théophile Berlier le dénonce au Comité de sûreté générale car son discours tend « à égarer et à soulever le peuple contre les autorités constituées en alarmant sur l'objet des subsistances »³⁹.

Que ce soit pour la défense de l'Eglise, pour l'approvisionnement des villes, pour les comportements politiques, le trouble et l'incertitude politique règnent au printemps 1795. Le Commissaire près l'Administration municipale de Tourcoing dénonce, auprès du Commissaire du Directoire, le « mauvais esprit qui anime les habitants de cette cité »... Une insurrection est à craindre si on n'y prend garde⁴⁰. Une peur nouvelle saisit à la fois les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires : la peur du complot, de la dénonciation, de la guillotine. Naguère, l'angoisse était

³⁷ G. SANGNIER, « Les troubles de Saint-Pol à la fin de l'An III », *R. Nord*, XXVIII, 111, juill.-sept. 1946, pp. 161-165.

³⁸ J. DESCHUYTTER, « La seconde mission de Florient Guiot dans le Nord en l'An III », *R. Nord*, XXXV, 137, janv.-mars 1953, pp. 41-43.

³⁹ A.D.N. L 1385. 17 brumaire An III (7 nov. 1794). J.-Cl. DUVIN, *La crise des subsistances dans le département du Nord, 1793-1795*, Mémoire de maîtrise, Univ. de Lille, 1972, p. 200.

⁴⁰ Th. DAUSSY, *Les notables à Tourcoing...*, Mém. de maîtrise, Univ. de Lille, 1979, p. 285.

provoquée par la perspective d'un fléau : guerre, peste ou disette. Depuis 1789 et surtout depuis 1793, une terreur est suscitée par une crainte indéfinissable, la hantise de la persécution pour sa foi ou pour ses convictions politiques, la crainte, pour les révolutionnaires, d'une conspiration, voire d'une insurrection ou même d'une invasion militaire susceptible d'anéantir leur œuvre. Un climat d'intolérance pèse depuis plusieurs années, aggravé par les difficultés d'approvisionnement, par l'imprévu de la guerre, par les exécutions ; il fait naître des appétits de vengeance.

Lorsque la municipalité lilloise décide, en juillet 1795, de rendre les églises à leur ancienne destination, le maire André exhorte ses concitoyens : « La tolérance, cette vertu de l'homme probe, vous garantira de cet esprit d'inquiétude, d'agitation et de trouble qui opère l'inévitable choc des opinions religieuses et dégénère en frénésie sanguinaire ». Or, déjà le curé assermenté Deledeuille a dénoncé au Représentant du peuple Merlin de Douai, les agissements de la Municipalité et prétend mettre à nu les fils du complot tramé, selon lui, par les autorités constituées pour l'éliminer au profit des réfractaires. Il accuse même le maire d'avoir conclu une convention secrète avec le vicariat de Tournai pour amener à Lille, en dépit des lois, des prêtres belges ; il l'accuse d'avoir installé un émigré dans la paroisse Saint-Etienne.

Le maire incriminé est bien, il est vrai, un partisan de la monarchie constitutionnelle, un modéré dont les sympathies vont aux réfractaires. Cependant, respectueux de la loi du II prairial, il ouvre l'église Saint-Maurice aux prêtres « romains » aussi bien qu'aux constitutionnels. Cette cérémonie déclenche une violente échauffourée. Il faut faire appel à l'armée. Le bruit court que des rassemblements plus importants se préparent. Le nouveau maire, Capron, explique, le 26 mai 1796, ces événements par la division des esprits, par la présence d'« un essaim de prêtres belges », par le « siège épiscopal exclusif et romain qui envoie des missionnaires intolérants fanatiser nos administrés »⁴¹.

La tension subsiste partout en cette dernière année de la Convention. En 1795, le comité d'Hazebrouck signale des « assemblées nocturnes fanatiques » ; la municipalité de Fourmies renouvelle l'ordre de porter la cocarde, menace du tribunal révolutionnaire « ceux et celles qui auront l'air de s'endimancher, comme aussi ceux qui disent que les décadis vont être supprimés : nous devons regarder ces sortes de gens là comme des scélérats de prêtres, Pitt, Cobourg ». Cambrai connaît la même agitation à la fois politique et religieuse. Lors de l'anniversaire de la chute de Robespierre, en juillet 1795, pendant plusieurs nuits, des groupes parcourent les rues, acclamant le roi et chantant le *Réveil du Peuple* ; ils traitent les terroristes de buveurs de sang, de coupeurs de tête et annoncent qu'ils massacreront les patriotes le 10 août⁴².

⁴¹ L. DETREZ, « L'échauffourée de l'église Saint-Maurice, à Lille (10 fructidor An III, 27 août 1795) », *R. Nord*, mai 1928, pp. 117-127.

⁴² A.D.N. L 856, Documents 5, 56, 63, 70, 7. Thermidor An IV. (juillet-août 1796).

Malgré la journée du 13 vendémiaire, les adversaires de la République dominent les élections de Brumaire An IV. A La Bassée, les républicains sont chassés par la foule où figurent un grand nombre de femmes et de jeunes gens soumis à la réquisition⁴³. Dans la mesure où le système électoral compliqué permet de tester l'opinion publique, il faut remarquer que, lors des élections aux assemblées du Directoire, le Nord vote pour Boissy d'Anglas : ce conventionnel porte un nom prestigieux ; il est un des rédacteurs de la Constitution de l'An III ; il est le président du 1^{er} Prairial, stoïque et digne en cette journée dramatique. Le Pas-de-Calais, au contraire, élit Lanjuinais, au courage légendaire, thermidorien réactionnaire notoire ; Henry-Larivière royaliste ; Defermon et Dusaulx Girondins. Comme partout, le choix préférentiel des électeurs de nos deux départements s'est porté vers les plus marquants des leaders contre-révolutionnaires. Sur les sept députés du premier tiers à remplacer dans le Nord, aucun des Conventionnels sortant n'est désigné. Trois des nouveaux élus : Vernimmen, Scribe et Taranget faisaient partie du Comité royaliste des Clichyens. Les quatre autres : Delesaulx, Debaecque, Aubépin et Fiévet de Chaumont étaient disposés à donner leur appui à toute réaction.

Devant de tels résultats, le 25 décembre 1795, le député Dupire alerte le Directoire exécutif. Il impute ces options au caractère des habitants du Nord : « ils se prononcent fortement ; ils tiennent avec une sorte d'entêtement aux opinions qu'ils ont adoptées, ils les défendent avec intrépidité. Aussi s'ils ont embrassé la révolution dès son aurore, c'est l'effet de l'esprit d'indépendance et de liberté que les Belges ont tant de fois manifesté depuis plus de 2.000 ans »... Mais le fanatisme religieux avait des racines profondes dans ce département couvert de monastères. De son côté, Florent Guiot, dans son rapport du 8 novembre, écrit : les émigrés rentrent dans le département du Nord et risquent d'organiser « dans ces belles contrées une guerre intestine mille fois plus terrible que celle de Vendée ». Le même pressentiment saisit les Valenciennois. Les patriotes arrageois affirment que le prince de Salm et le comte de Béthune préparent une conjuration⁴⁴.

Le Premier Directoire est marqué, à la suite des consultations électorales, par le succès des réactionnaires et même des contre-révolutionnaires. Ceci s'explique par les maux causés par une guerre prolongée, par le discrédit des assignats, par l'instabilité des situations, par la montée des prix, par les désillusions des révolutionnaires et le désir des vaincus de prendre enfin leur revanche. Face à ce gouvernement sans cohésion et sans idéal, les mécontents font front en 1795 comme en avril 1797⁴⁵.

⁴³ G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 858.

⁴⁴ L. JACOB, « L'esprit public dans le Nord au début du Directoire », *R. Nord*, XXVII, 105, janv.-mars 1944, pp. 33-45.

⁴⁵ J.-R. SURATTEAU, « Les élections de l'An IV », *A. Hist. Révol. franç.*, 124, oct.-déc. 1951, pp. 374-393 et 125, janv.-mars 1952, pp. 32-62 ; « Les élections de l'An V aux Conseils du Directoire » ; *ibid.*, 154, oct.-déc. 1958, pp. 21-63.

Sur ce climat politique pèse l'agitation croissante qui rassemble une coalition politique et sociale hétérogène. Cambrai reste, comme en l'An II, un des foyers contre-révolutionnaires. Au théâtre, on joue des pièces telles que *Le souper des Jacobins* ou *L'intérieur des Comités Révolutionnaires* qui montent les têtes. En juin 1796, des voies de fait atteignent des Jacobins, on donne la chasse aux patriotes dans les cabarets ; on peint, la nuit, des têtes rouges coiffées du bonnet phrygien sur plusieurs maisons, on brise des vitres... la troupe ne peut contenir les rassemblements considérables de « factieux »⁴⁶.

L'autre foyer est constitué par la Flandre où s'activent les prêtres réfractaires, souvent encouragés discrètement par les autorités. A leur action militante, s'ajoute, notamment dans les cantons de La Bassée et de Watten, une propagande politique énergique. Dès l'An IV, plusieurs élus refusent le serment de haine à la royauté. Des manifestations royalistes, au cri de « Vivent les Chouans ! » se produisent souvent dans ces régions lors de la célébration d'un culte privé. Au début de l'An V, les processions en armes se multiplient dans le canton de Watten. Après les élections désastreuses pour les républicains, on coupe les arbres de la liberté, on moleste les patriotes ; les administrateurs laissent tomber en désuétude des lois sur les émigrés, les réfractaires, le culte mais aussi celles concernant les déserteurs et les cultivateurs récalcitrants se déroband aux réquisitions⁴⁷.

A Lille, en 1796, les royalistes ne se gênent pas, dans leurs cercles, chez Réveillon, à *La Colette*, rue Marais ou chez l'épicier Delevoye, pour chanter des couplets séditieux et menacer de couper les cheveux aux Jacobins. Girard-Janin, professeur à l'Ecole Centrale, qui passe pour être favorable aux Jacobins, perd ses élèves. Au théâtre des Amateurs qui donne ses séances dans l'ancien collège Saint-Pierre, les spectateurs sifflent un personnage qui s'appelle Merlin parce qu'il leur rappelle le Représentant Merlin de Douai. Placards et libelles contre le Directoire couvrent les murs et traînent dans les salons. L'on encourage les déserteurs⁴⁸.

Signe des temps : une presse contre-révolutionnaire reparaît. A Valenciennes, Jean Etienne Raclet, emprisonné sous la Terreur, publie des libelles dénonçant « le temps barbare et féroce », célébrant « l'heureuse révolution du 10 thermidor », s'insurgeant contre les vice-rois que sont les représentants en mission⁴⁹. D'autres imprimés contre-révolutionnaires tirent leur substance du « fanatisme », c'est-à-dire de l'attachement à la religion catholique. Souvent, la propagande royaliste se greffe sur l'audience des prêtres réfractaires dans les campagnes flamandes. Les autorités

⁴⁶ A.D.N. L 856. Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du département du Nord au Ministre de la police générale, Douai, Prairial-Messidor An V. (mai-juin 1797).

⁴⁷ G. GAMBLIN, *La révolution au village : Watten en Flandre*, Dunkerque, 1968, p. 135.

⁴⁸ L. TRENARD, *Histoire d'une Métropole, Lille, Roubaix, Tourcoing*, Toulouse, Privat, 1977, pp. 302-307.

⁴⁹ J.-Et. RACLET, *Eveil aux bons citoyens du Nord-Libre* (Condé-sur-Escaut), 8 p. ; *Moyens prompts d'anéantir le terrorisme et ses sectateurs...* ; *Tocsin des honnêtes gens contre les Jacobins*.

constatent cette convergence : à Bergues, les fidèles sont « autant attachés que jamais à leurs opinions religieuses » ; dans le canton de Watten, « le fanatisme domine avec chaleur » ; autour de Bourbourg, ils sont « pervertis par l'influence des amis de l'ancien régime » ; dans la campagne d'Hondschoote, le « nombre des fanatiques est considérable, dans celle d'Hazebrouck et de Bailleul, « ils sont les plus cruels ennemis de la République », il en est de même à Blaringhem, à Merville, à Estaires⁵⁰.

En janvier 1796, circule un libelle clandestin *Intention du roi Louis XVIII sur la question de savoir si les ecclésiastiques en France peuvent déclarer qu'ils se soumettent à la République*. Les administrateurs comme ceux d'Haubourdin ne mettent aucun empressement à transmettre au Commissaire du Directoire exécutif des informations sur cette lettre⁵¹ ! Le 3 mars 1796, le Ministre de la Police générale met en garde le Commissaire près du Département contre des lettres prenant la défense des prêtres réfractaires venant de Tournai. Le 4 juin, l'agent municipal de Wavrin envoie au Commissaire exécutif près l'administration municipale d'Haubourdin, un imprimé « propageant le fanatisme et la discorde ». Le 28 octobre, le Ministre de la Police reçoit de la part du Commissaire du Directoire exécutif à Avesnes, un imprimé intitulé *Contrat social* par le citoyen Pierre Gargas, de Toulon. Comment ce folliculaire méridional, voltairien et franc-maçon est-il entré en relation avec les contre-révolutionnaires de Hainaut ? Est-ce une filière royaliste⁵² ?

La tension grandit au moment des élections au Corps Législatif de l'An V. « Les 9/10^e de cet arrondissement sont fanatiques et royalistes prononcés » écrit, en février 1797, le commissaire du canton de Watten⁵³. A Valenciennes, royalistes plus ou moins déguisés et modérés s'unissent contre les jacobins ; il en est de même à Tourcoing. La majorité de l'Assemblée électorale qui se réunit à Douai, en avril 1797, prend une attitude hostile au gouvernement. Taffin l'aîné, un des principaux actionnaires de la Compagnie d'Anzin, avoue, dans une lettre adressée à son associé Jean-Marie Desandrouin, que la préparation des élections le rassure : les électeurs désirent faire de bons choix. Effectivement, dans le Nord, tous les élus, sauf deux, furent royalistes.

Groslevin, commentant ces résultats, réclame de nouvelles mesures contre les prêtres réfractaires et les émigrés. Il redoute leur influence : « s'ils continuent, ils ramèneront tout aux anciennes formes »... Les commissaires cantonaux de La Bassée, de Steenvoorde, de Valenciennes multiplient les rapports alarmants : « ces êtres pervers... sont déjà en si grand nombre qu'il ne se trouve pas dans notre arrondissement un seul endroit qui n'en renferme un ou deux et quelquefois plus

⁵⁰ DOM PETER et J. POULET, *op. cit.*, II, p. 167.

⁵¹ A.D.N. L 1316. Pièces N° 9 à 18. — L 1315. Pièces N° 125 à 127.

⁵² *Ibid.*, L 1315. Pièces N° 123-124.

⁵³ *Ibid.*, L 4995. Lettre du commissaire du canton de Watten, 7 ventôse An III (25 fév. 1797).

sans compter ceux des départements voisins et même ceux de l'intérieur ». A la veille du coup d'Etat de fructidor, l'Agent national de Merville s'inquiète : « Les autorités constituées du canton assistent aux messes des réfractaires. Les catholiques romains insultent leurs concitoyens... ». Débordé, Groslevin met en garde les Directeurs contre l'Assemblée nationale : « elle fait aujourd'hui, dit-il, l'espoir de tous les contre-révolutionnaires »⁵⁴.

IV. L'échec des républicains directoriaux (1797-1799)

Le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 sept. 1797) répondit au souhait de Groslevin. Il ouvre le second Directoire ou, comme l'écrit Victor Pierre, une « Terreur directoriale » qui dure jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire. Les lois contre les prêtres et les émigrés furent remises en vigueur, les administrations furent épurées, la vente des biens nationaux reprit. Ces mesures, survenant après plusieurs années de liberté relative et d'espérance, suscitèrent des réactions populaires. A Armentières, lorsqu'au printemps 1798, les autorités voulurent interdire le marché de ci-devant lundi, elles furent menacées et durent se retirer. Malgré l'interdiction des fêtes traditionnelles, les confréries d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers reprirent leurs processions et demeurèrent en relation avec les ecclésiastiques cachés dans la forêt de Nieppe⁵⁵. Les commissaires du Directoire redoutent, en octobre 1797 et en avril 1798, la présence de réfractaires à Tourcoing, « le fanatisme apporté chaque jour par les habitants des pays réunis », l'influence des écoles privées qui contribuent à faire renaître le royalisme⁵⁶. Tous les rapports transmis à cette époque constatent cet échec à une minorité résolue agissant par idéal politique et religieux, mettant à profit une majorité lassée de ces luttes et préoccupée de la conjoncture économique. « Chouans », « fanatiques » se livrent à des opérations ponctuelles qui impressionnent mais aussi orchestrent une propagande par la parole et par l'écrit, exploitant les maladresses, les incertitudes de la politique gouvernementale.

Dans le cadre de l'offensive jacobine post-fructidorienne, les autorités surveillent la presse. En septembre 1797, le Commissaire près l'Administration du canton de Lannoy saisit un ouvrage intitulé *L'Aurore ou Fiat Lux*, sous le nom de l'abbé Hespelle, qui aurait été imprimé à Bâle, « dont les principes sont anticonstitutionnels et ne tendent qu'à ramener l'Ancien Régime ». L'auteur, docteur en Sorbonne,

⁵⁴ C. RICHARD, « Notes sur l'esprit public en l'An V », *R. Nord*, V, 1914-1919, pp. 239-240.

⁵⁵ M. DION-KNOCKAERT, « Histoire religieuse d'Armentières sous la Révolution (1789-1802) », *Bull. Comité flamand de France*, XVI, 1958, II, pp. 197-237.

⁵⁶ A.D.N. L 4818. Lettre du Commissaire du Directoire exécutif. 21 brumaire An VI (12 oct. 1797) ; L 169 ; *ibid.*, 3 floréal An VI (22 avril 1798).

appartenait à une grande famille lillois ; son libelle a été signalé par *L'Éclair*, journal soutenu par le Club de Clichy. En novembre 1797, le commissaire près du département intercepte trois imprimés qui circulent dans le canton de Prisches et qui émanent du Concile national de l'Église constitutionnelle ; il les juge « hypocritement contre-révolutionnaires ».

De messidor An VII à vendémiaire An VIII, les libelles factieux inondent le pays. « Que l'on nie tant qu'on voudra l'existence d'une conspiration royale tramée dans l'intérieur de la République, écrit le 7 vendémiaire An VIII (30 sept. 1799), le commissaire du Département au Ministre de la Police générale, je la tiens, moi, pour constante » et il joint à sa lettre plusieurs « écrits incendiaires ». En juillet 1799, un placard contre-révolutionnaire a été affiché sous le péristyle du Temple décadaire de Dunkerque. Il proclame : « Vive le Roy ! Les membres du Directoire à pendre ! Le Conseil des 500 à rompre ! Vive le général Souvarov ! ». Le généralissime russe taille alors en pièces les armées du Directoire en Italie. Malgré l'insistance du Ministre Fouché, l'enquête ne découvre pas l'auteur de ce geste audacieux.

Le 22 prairial An VII, le Commissaire près de l'Administration municipale de Wazemmes, avoue à son collègue de l'Administration centrale que les adversaires le narguent⁵⁷. Un huissier lillois rapporte, en août 1799, qu'il existe toujours dans les campagnes des chapelles, des niches, des croix..., qu'il a vu l'*Adresse de Condé* en plein cabaret d'Ostricourt, que « tous les fanatiques chouans » la possèdent à Forêt, à Seclin, à Roubaix... Le 20 septembre 1799, on arrête à Fournes-en-Weppes une ex-religieuse qui colporte des écrits contre-révolutionnaires, tels que l'*Adresse de Condé* ; à La Gorgue, on affiche au cours de l'été, un libelle ainsi rédigé : « A bas le jacobin ; à bas le terroris(sic) ; à bas le buveur de sang, nous voulons un roi Louis XVIII »... Les paysans refusent de payer l'impôt, les conscrits désertent. Partout, de tels « écrits affreux et contre-révolutionnaires » se distribuent à profusion⁵⁸. La Flandre maritime semble la région la plus travaillée en raison de ses traditions, de la possibilité de faire parvenir par mer ces documents alors que les territoires belges sont sous domination française.

Depuis le 18 fructidor, le régime de l'An II paraissait ressusciter progressivement. La guerre ayant recommencé, le Directoire appliquait la loi de l'An VI sur la conscription : aussitôt, en l'An VII, réfractaires et déserteurs errèrent à travers les campagnes ; pour les rechercher, on mit en mouvement des colonnes mobiles et des « garnisaires » dans les villages. En novembre 1798, une insurrection ayant éclaté dans la Flandre belge, les souvenirs de mars 1793 furent réveillés.

Le 27 juillet 1799, la municipalité de Lille commémore le 9 thermidor, « jour de la fête anniversaire du renversement de la tyrannie qui avait couvert la France

⁵⁷ X. MAEGHT, *La presse dans le département du Nord...*, Université de Lille, 1971, pp. 406-419.

⁵⁸ A.D.N. L 1316.

de Bastilles et d'échafaux ». Après la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, le président prononce son discours mais, aux cris de Vive la République ! répondent des cris : A bas les Jacobins ! La cérémonie est interrompue et remise au lendemain. La même scène se renouvelle ! Le Commissaire de Lille prétend qu'il s'agit d'un mouvement de royalistes et de fanatiques qui souhaitent « le rétablissement du trône et de l'autel ». On enquête, on arrête les principaux meneurs : le fils du président de la municipalité Théry-Falligant, les fils et les deux gendres du chef de la Garde nationale, le neveu de l'accusateur public, le fils du directeur du jury⁵⁹. De telles collusions pouvaient préoccuper les autorités républicaines.

**

Ainsi, pendant la décennie révolutionnaire, de 1789 à 1799, la présence des contre-révolutionnaires est constante à Lille et dans les provinces voisines. Elle menace le nouveau régime et complique sa tâche. Or, l'expression recouvre des comportements politiques différents : parmi les contre-révolutionnaires, on rencontre, tour à tour, les émigrés, les royalistes, les suspects, les prêtres insermentés, leurs fidèles traditionalistes, les girondins, les dantonistes, les hébertistes, les montagnards, les déserteurs, les réfractaires, les paysans récalcitrants, les mécontents... C'est un front hétéroclite.

Les contre-révolutionnaires résolus constituent une minorité, mais ils s'appuient sur le mécontentement, l'inquiétude, la peur de la population. Ils parviennent à créer des foyers explosifs : le Cambrésis, le Saint-Polois, la Flandre maritime. Ils agissent aussi bien dans les grandes villes que dans les campagnes, peut-être davantage dans les milieux ruraux. De ce fait, socialement, les cadres sont des privilégiés, les acteurs sont des modestes.

On ne peut dire qu'ils ont pleinement triomphé, en brumaire, en renversant le Directoire, mais ils ont contribué au succès du général Bonaparte.

⁵⁹ Alb. CROQUEZ, *Histoire de Lille*, 1935, pp. 280-282.

LE « JACOBINISME » DE FOSCOLO

par

Norbert JONARD

Université de Dijon

La publication, dans les années 1960, de deux recueils de textes, a été l'occasion d'un regain d'intérêt pour le « triennio rivoluzionario »¹, intérêt dont a bénéficié la recherche littéraire. C'est ainsi qu'il semble aujourd'hui couramment admis, en ce qui concerne Foscolo, que si les odes de jeunesse témoignent avec grandiloquence de ses convictions jacobines, les *Ultime lettere di Jacopo Ortis*, par contre, représentent le roman de la « révolution manquée »². A dire vrai, il y a bien longtemps que le problème avait été abordé par P. Hazard dans sa thèse sur *La Révolution française et les lettres italiennes*³ mais, la critique crocienne ayant détourné son attention de l'histoire des idées, ce n'est que dans une période récente que l'on est revenu sur l'évolution intellectuelle de l'Italie après la chute de l'Ancien Régime. Seulement, si les travaux des historiens ont enrichi nos connaissances, ils ont aussi ajouté à notre perplexité, faute de se mettre d'accord sur la nature et sur l'extension de ce mouvement révolutionnaire qui paraît avoir rassemblé des individualités très différentes. Aussi est-ce à bon droit qu'A. Saitta a pu reprocher à Renzo De Felice d'avoir publié dans son anthologie trois articles de Foscolo sans aucune référence chronologique, car il était inéluctable, dans ces conditions, qu'on les lût « con l'attenzione rivolta precipuamente a comprendere — come dire ! — la « biografia intellettuale » del poeta anziché il Foscolo giacobino... Il lettore non è affatto messo sulla via di sospettare che le pagine foscoliane possono avere un ben diverso

¹ Il s'agit des *Giacobini italiani*, a cura di D. CANTIMORI e R. DE FELICE, vol. II, Bari, Laterza, 1964 et de *I giornali giacobini italiani*, a cura di R. DE FELICE, Milano, Feltrinelli, 1962.

² Voir A. MACHET, *Les Ultime lettere di J. Ortis et la révolution manquée* dans : *Le préromantisme. Hypothèque ou hypothèse ?* Actes du colloque de Clermont-Ferrand, Paris, Klincksieck, 1975, pp. 301-309.

³ Paris, Hachette, 1910.

significato e sopportare tutt'altro modo di lettura »⁴. C'est cette lecture différente que nous avons essayé de faire avec l'espoir de montrer que le jacobinisme de notre auteur a des couleurs bien singulières.

La première constatation qui s'impose, c'est que Foscolo ne s'est jamais qualifié de jacobin. Une des rares fois où le mot apparaît sous sa plume, c'est dans une lettre du 20 mai 1814 adressée au comte Verri dans laquelle il déclare avoir été appelé « aristocratico da' giacobini nel 1798 e giacobino dagli aristocratici nel 1806 » alors qu'il s'était toujours montré « avverso a tutti i partiti »⁵. On peut certes, compte tenu des circonstances, s'interroger sur la sincérité d'un écrivain qui affirme n'avoir été « di nessuna setta, di nessun partito, di nessuna società né politica né letteraria » mais cette interrogation n'a de sens que si elle porte sur les limites de sa liberté intellectuelle. En tout état de cause, il apparaît clairement que le mot de jacobin pouvait avoir une connotation différente selon la personne qui l'employait. Il n'avait pas nécessairement un sens politique précis comme le prouve, entre autres, une lettre d'Almoro Fredrigo à notre auteur dans laquelle il raconte qu'à Venise la canaille avait projeté en 1797 « nulla meno che di estermiare tutti quelli che amano i Francesi, dando loro il nome di Giacobini e di traditori della Nazione »⁶. Pour beaucoup, donc, le mot de jacobin n'était qu'un synonyme de révolutionnaire, la révolution s'identifiant bien souvent avec les excès de la Terreur.

A cet égard, l'aversion de Foscolo pour Robespierre n'est pas douteuse. En 1796, il avait eu l'intention de lui consacrer un poème dont il ne reste que quelques vers⁷. Leur caractère réactionnaire ne serait pas évident sans un sonnet d'un de ses amis, Odoardo Samueli, qui le montre en train de déclamer contre le barbare :

⁴ A. SAITTA, « Per un aggiornamento culturale: bilancio e prospettive. La questione del 'giacobinismo' italiano », *Critica storica*, 1965, pp. 244-245.

⁵ Voir : U. FOSCOLO, *Prose politiche e letterarie dal 1811 al 1816*, Firenze, Le Monnier, 1972, p. 292. Nous avons relevé, par ailleurs, une lettre adressée à G.B. Giovinetti le 16 mars 1809 dans laquelle il écrit au sujet de son discours inaugural à l'Université de Pavie : « Grammatici, retori, letterati per arte, cortigiani, giacobini, sono stati percossi dalla mia buona e deliberata intenzione di dire ciò che sembravami vero... » (*Epistolario*, Firenze, Le Monnier, 1953, III, p. 82).

⁶ *Epistolario*, éd. cit., 1970, I, p. 48. Rarissimes étaient à Venise ceux que l'on pouvait qualifier de jacobins pendant la période allant de 1789 à la chute de la République : « Tutto l'immenso fermento di azioni e d'idee che si svolge in Francia dal maggio del 1789, sino alla primavera decisiva del 1797, è visto in blocco ed appare in un'unità globale ed indistinta: giacobini da una parte, realisti dall'altra, senza che nessuna graduazione s'interponga tra i due grandi partiti che si fronteggiano ». Ce n'est qu'après la chute de la République qu'on pourra commencer à parler « di moderati, di progressisti, di giacobini nel senso preciso e comunemente invalso di questi termini » (M. BERENGO, *La società veneta alla fine del' 700*, Firenze, Sansoni, 1956, pp. 258, 259).

⁷ *Tragedie e poesie minori*, Firenze, Le Monnier, 1961, p. 344. Selon M. Berengo, la prise de position anti-robesspierriste de Foscolo semble être une exception, car la véritable portée du 9 Thermidor a totalement échappé aux Vénitiens (*op. cit.*, p. 258).

« Segnar ti vidi a' secoli più tardi
Di Robespiero i luridi destini »⁸.

Il est vrai qu'à cette époque Foscolo n'avait pas encore basculé dans le camp de la Révolution mais son hostilité ne s'est, par la suite, jamais démentie. C'est ainsi qu'en pleine période jacobine, il n'hésita pas à écrire dans son *Esame su le accuse contre V. Monti* (1798) : « Inevitabile certo e necessaria fors'anche fu la dittatura di Robespierre, il quale sacrificando alla libertà eccitò gli odi antichi e le private vendette, coronò gli scellerati, atteri la innocenza, desolò la Francia, contaminò la libertà, ed accrebbe la infamia dell'uman genere. La Francia cancellò quest'epoca dagli annali della sua rivoluzione... »⁹. Il est significatif qu'il ait considéré la Terreur non seulement comme une page noire de l'histoire de France mais comme une page définitivement tournée sur laquelle il ne reviendra dans son *Orazione a Bonaparte* (1802) que pour évoquer les jacobins qui « tutti al potere nuotavano per mari di sangue »¹⁰.

Cette hostilité trouve une évidente explication dans l'aversion de Foscolo pour « la orrenda multiforme tirannide della plebe »¹¹, mais il en est une autre, plus secrète, qui nous semble être liée à son sado-masochisme. Ce n'est sans doute pas un hasard, en effet, si *Ortis* termine la lettre V de l'édition de 1798 de son roman par l'image qu'il emploiera plus tard pour parler du terrorisme jacobin : « Quanti altri costretti a mascherare la loro anima generosa sotto governi licenziosi o tirannici, si sono abituati a cercare la gloria anche per mezzo della scelleraggine, simili a que' conquistatori che s'innalzano un trofeo di cadaveri, e a que' principi che nuotano al trono per un mare di sangue ». Or, en 1801, dans l'ébauche d'un roman autobiographique, il avouera que cette tendance sanguinaire est la sienne : « Lo dirò ? Sogno talvolta di nuotare alla gloria per un mare di sangue », ajoutant aussitôt : « Or tu puoi desumere ciò ch'io non posso dire »¹². Ce qu'il ne pouvait avouer publiquement — l'image est effectivement supprimée dans l'édition de 1802 —, c'est ce fantôme de mort qui le poussait à imaginer « di consacrare alla LIBERTÀ un pugnale fumante ancora nelle viscere de' *suoi* congiunti, e di piantar la bandiera della vittoria sopra un monte di cadaveri ». Au lieu de cela, *Ortis* se contente de méditer « delitti di sangue »¹³. Le sadisme de Foscolo n'est que le retournement « dialectique » de son masochisme qui explique ses conduites d'échec.

⁸ G. DUMAS, *Echos de la chute de la République de Venise dans la littérature populaire*, Rennes, Imp. bretonne, 1961, p. 68.

⁹ *Scritti letterari e politici dal 1796 al 1808*, Firenze, Le Monnier, 1972, p. 110.

¹⁰ *Ibidem*, p. 215.

¹¹ *Ibidem*, p. 215. Sur ce point, il ne variera jamais, écrivant notamment dans ses discours *Della servitù dell'Italia* (1814) : « Esprime assai propriamente il latino *Horror* quel senso di terribile stupore dal quale l'uomo è sopraffatto nel considerar le stragi della rivoluzione di Francia, e non sa ascriverle a un popolo che pur ha ingegno più di molti altri... » (*Prose politiche*, éd. cit., p. 189).

¹² *Sesto romo dell'io* (1801) dans : *Prose varie d'arte*, Firenze, Le Monnier, 1951, p. 6.

¹³ *Ultime lettere di Jacopo Ortis*, Firenze, Le Monnier, 1970, p. 374.

Victime, il aspire à son tour à être le bourreau en vertu de l'admiration secrète qu'il lui porte. C'est pourquoi le maître et l'esclave sont aussi intimement liés dans sa vision du monde, son aspiration à la maîtrise n'étant que l'expression de sa tendance à la destruction d'autrui.

Dans cette perspective, on pourrait interpréter son œuvre « politique » à partir de la dialectique du maître et de l'esclave qui n'est autre que celle du tyran et du héros de la liberté du théâtre d'Alfieri¹⁴ qui a marqué ses jeunes années d'une indélébile empreinte. En condamnant Robespierre et la Révolution, il ne réagissait pas autrement que son père spirituel qui, après avoir, dans l'enthousiasme des premiers moments, chanté *Parigi sbastigliato*, avait, dès l'ouverture des Etats Généraux, composé une « favolaccia » intitulée *Le mosche e l'api* où l'emportait sa haine des Français qui devait par la suite se donner libre cours dans son *Misogallo*¹⁵. On ne saurait oublier, à ce propos, que le jeune Ugo a fait ses premières armes dans les salons de l'aristocratie d'une république conservatrice dont la sérénité ne fut guère troublée par les événements parisiens. La noblesse et le petit monde qui gravitait autour d'elle étaient alors la société dont il avait fait son public et l'art qu'il pratiquait le moyen de se distinguer, de se faire connaître et reconnaître. Il n'est donc pas étonnant que ses premiers recueils poétiques aient répondu à l'attente de cet auditoire.

Le changement d'orientation se produisit au cours de l'année 1796, celle où à l'ode *Il mio tempo*¹⁶ succéda le sonnet *A Venezia* dans lequel il reproche violemment aux « tyrans » de la Sérénissime d'avoir, le 8 octobre, refusé l'alliance offerte par la France¹⁷. Cette année-là, il achevait également sa première tragédie, *Tieste*, qui devait être représentée triomphalement le 4 janvier 1797¹⁸. On ne peut que prendre acte de ce brusque retournement : « Nous ne savons pas ce qui est arrivé, écrit son dernier biographe... mais certainement rien de visible »¹⁹.

¹⁴ Sur ce sujet, voir N. JONARD, « Les fondements de la révolte d'Alfieri », *Italianistica*, maggio 1975.

¹⁵ Sur les effets de la Révolution avant la conquête, voir la thèse de P. Hazard citée ci-dessus (pp. 1 sqq).

¹⁶ *Tragedie*, éd. cit., p. 309-311. Foscolo déplore dans cette ode le malheur des temps : les guerres, le régicide et les atrocités de la Révolution.

¹⁷ *Ibidem*, p. 313.

¹⁸ Foscolo a fait pour la première fois allusion à sa pièce dans une lettre à M. Cesarotti du 30 octobre 1795 : « Ardii scrivere una tragedia sopra un soggetto che fu già toccato da Crébillon e dal gran Voltaire... ». Elle fut approuvée par la censure vénitienne le 28 décembre 1796, ce qui prouve qu'on ne lui prêtait pas alors le caractère subversif qu'on y vit quand elle fut jouée. Dédiée à Alfieri, l'influence du tragique piémontais est évidente. Ce n'est donc pas l'opposition fratricide entre le protagoniste et Atrée qui pouvait déranger. Seul le fait que Thyeste soit qualifié de « roi-citoyen » (IV, 4) aurait pu faire réfléchir un censeur sourcilieux, si tant est que l'expression ait figuré dans la première version.

¹⁹ E. MANDRUZZATO, *Foscolo*, Milano, Rizzoli, 1978, p. 40.

Foscolo semble en effet avoir embrassé la cause de la Révolution sans qu'il soit possible de discerner un cheminement idéologique qui l'aurait conduit progressivement à renier son passé de poète arcadique. Certes, le *Piano di studi* établi en 1796 mentionne Montesquieu et le *Contrat social* de Rousseau mais rien ne prouve qu'il ait lu ces deux auteurs cités parmi des dizaines d'autres²⁰. Aussi a-t-on l'impression qu'il est entré dans la révolution comme on entre en religion, avec l'enthousiasme du néophyte, sans autre bagage idéologique certain que les œuvres d'Alfieri qui, pour le meilleur et pour le pire, restera longtemps un de ses maîtres à penser. Il fera sa culture politique et philosophique « sur le tas », dans la hâte et la confusion, en lisant mais surtout, peut-être, en discutant dans les clubs et les salons. On peut donc conjecturer, sans trop s'avancer, que ce qui emporta son adhésion, ce furent moins ses nouvelles lectures que les bulletins de victoire répétés de l'armée d'Italie. Il ne nous paraît pas douteux que pour cet adolescent qui piaffait d'impatience aux portes de la gloire la marche triomphale du jeune général corse était le meilleur des plaidoyers en faveur de la Révolution dans laquelle il pouvait voir, par ailleurs, l'avènement de cette liberté dont Alfieri s'était fait le héraut dans son traité *Della tirannide*. Si ce dernier avait écrit parce que « i tristi suoi tempi gli vietavan di fare »²¹, l'occasion était venue pour le disciple de se montrer à la hauteur des événements.

Ce que les critiques, plus attentifs à son œuvre littéraire qu'à sa biographie, ont insuffisamment souligné, c'est cette double postulation vers l'action et la contemplation. Quand, dès 1802, il écrit : « Ho sempre scritto perché non ho potuto fare »²², il ne s'agit pas d'une simple coquetterie d'auteur mais d'une authentique nostalgie de l'action. Qu'il se soit senti très tôt attiré par la poésie ne doit pas nous abuser. Cela n'impliquait nullement chez lui un échec dans la vie pratique mais un malaise qui fut sans aucun doute psychologique, familial peut-être, et, plus obscurément, social. Ecrire, comme le rappelle Sartre, « suppose, en principe, non certes une névrose mais une inadaptation foncière à la société, au cours des choses »²³. Ce fut, assurément le cas de cet adolescent de dix-huit ans qui écrivait à M. Cesarotti : « Abborro tutta questa chiamantesi società... »²⁴. Roturier, il avait jusqu'ici commercé avec cette noblesse que, peut-être, il détestait

²⁰ Notons, en effet, qu'il écrit dans ce *Piano* ceci : « conviene fuggire la lettura d'ogni sorta di libro moderno che tratti di Morale, Politica, Metafisica e Teologia, prima d'aversi sprofondato almeno per quindici anni ne' libri citati, e pi'ù di tutto nelle proprie meditazioni » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 3). S'il a tenu parole, il n'a pas dû lire beaucoup d'auteurs contemporains !

²¹ V. ALFIERI, *Della tirannide*, I.

²² *Della poesia, dei tempi e della religione di Lucrezio*, dans : *Scritti letterari*, éd. cit., p. 239.

²³ J.-P. SARTRE, *L'idiot de la famille*, Paris, N.R.F., 1972, III, p. 165.

²⁴ *Lettre à M. Cesarotti*, [Venezia], Sabato [Febbraio (?) 1796] (*Epistolario*, éd. cit., I, p. 26).

déjà²⁵ ; pauvre, il souffrait de son impécuniosité²⁶ ; ambitieux, il n'avait pas d'autre carrière en vue que la carrière littéraire, la seule qui pût lui permettre de s'arracher à sa classe et de sortir de son obscurité. Cette situation objective difficile recoupe une situation subjective qui ne l'est pas moins. C'est très justement qu'A. Tripet a parlé de sa difficulté d'être²⁷. Si l'exil fut son royaume, la solitude fut son martyre²⁸. D'un tempérament névrotique, il souffrait depuis son enfance de mélancolie²⁹, cette maladie psychosomatique qui, l'année même de sa « conversion », le tourmentait au point de l'empêcher d'écrire³⁰. Il se peut, d'ailleurs, qu'elle ait été alors aggravée par la fin de sa liaison avec Isabella Teotocchi Albrizzi qui joua auprès de lui « le rôle de Mme de Warens avec Rousseau »³¹. Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe de remarquer, c'est que de nombreux facteurs, psychologiques ou non, ont conditionné son destin biographique pendant le « triennio rivoluzionario ».

Quand Bonaparte, après avoir créé la République Cispadane (16 octobre 1796), est arrivé aux portes de Venise, cet orphelin mélancolique en quête d'une paternité

²⁵ Dans un article du *Monitore italiano* du 8 mars 1798, il écrivait : « Abborro, quant'altri, gli aristocrati, abborro l'antico lor nome, e abborro le loro fogge inventate onde atterrare la libertà » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 77). Dans les *Ultime lettere*, il écrivait : « L'Italia ha de' titolati quanti ne vuoi ; ma non ha propriamente patrizij... » (éd. cit., p. 335). Pour comprendre cette distinction, il faut se reporter à une lettre adressée à G.B. Giovinetti le 29 septembre 1808 où il écrit : « Quantunque da più e più anni la mia famiglia non abbia di nobile e di patrizio che il nudo nome, io stimo i patrizi e disprezzo i nobili. Ed è per me vero patrizio d'una città chi ha terre da far fruttare, sepolcri domestici da venerare, lari da difendere, ed antenati da imitare... Ma i titoli, i feudi, e gli stemmi che ogni principe può torre, e che ogni soldato straniero o mercante fortunato, o letterato cortigiano può assumere ne' paesi conquistati o usurpati, e che può tramandare a' suoi nepoti, sono a' miei sguardi ricami sopra sucida tela ».

²⁶ Ortis est non seulement exilé mais « povero » (éd. cit., p. 386). C'est cette situation qui ne lui permet pas d'épouser Teresa comme c'était le cas de Foscolo (voir ce qu'il écrivait à un correspondant anonyme au mois de septembre 1802 : « E poi : io ammogliarmi ? sono povero ; né voglio una ricca per son dipendere dalla fortuna di una donna... », *Epistolario*, éd. cit., I, p. 152). Son protagoniste, d'autre part, souffre d'être comme lui un intellectuel désargenté : « sai tu quanto io vaglio ? né più né meno di ciò che vale la mia entrata... » (éd. cit., p. 411).

²⁷ A. TRIPET, *L'inquiétude et la forme. Essai sur U. Foscolo*, Lausanne Coopérative Rencontre, 1973, chap. III.

²⁸ Le 8 septembre 1796, il écrivait à son ami T. Olivi : « Ieri soltanto giunsero le tue lettere a rendermi meno funesta la solitudine ov'io traggio i miei giorni abbandonato ed oscuro... ». A la fin du même mois, il lui rapporte qu'il a lu un drame, *Nina pazza per amore*, qui lui a fait verser d'abondantes larmes. Il en a déduit qu'il était né « per la solitudine » (*Epistolario*, éd. cit., I, p. 38). On pourrait multiplier les témoignages, notamment en se fondant sur des poésies autobiographiques (voir le sonnet *Solcata ho fronte*, v. 9 : « Mesto i più giorni e solo ; ognor pensoso ») et sur les *Ultime lettere*.

²⁹ Sur ce problème, voir N. JONARD, « Quelques aspects de la mélancolie en Italie au XVIII^e siècle », *Rivista di letteratura moderna e comparata*, giugno 1971.

³⁰ Lettre à T. Olivi, Venezia, Ultimi di Settembre 1796 : « Il mio male di melanconia non mi permette di scriverti quanto vorrei... ».

³¹ A. CARACCIO, *U. Foscolo. L'homme et le poète*, Paris, Hachette, 1934, p. 15.

de substitution, qui avait déjà pris la mesure de cette société mondaine dont il avait été l'enfant chéri, se trouvait dans une totale disponibilité. Ne pouvant rompre avec une adolescence oisive qu'en prenant un état, il choisit alors son camp en quittant sa patrie au mois d'avril 1797 pour aller s'engager à Bologne dans les chasseurs à cheval. Le 28, cependant, il devait demander d'être démobilisé pour raison de santé « Forse potrò essere utile agli uomini con la penna — écrivit-il alors — nol potendo essere con la spada »³². Il tint parole. Le mois suivant il écrivit son ode à *Bonaparte liberatore* et demanda aussitôt à reprendre du service, ce qui lui fut accordé le 23 mai, date de sa nomination comme lieutenant honoraire.

Le sous-titre de cette poésie n'est pas sans signification : *Oda del liber'uomo Niccolò Ugo Foscolo-Italia-Anno Primo dell'Italica Libertà*. D'emblée, on le voit, notre auteur se définit comme un personnage alfiérien. Le *liber'uomo* n'est autre, en effet, que l'intellectuel affranchi de toute servitude à l'égard du pouvoir tel qu'Alfieri l'avait représenté dans son traité *Del Principe e delle lettere*³³. Il n'est donc pas étonnant que seuls neuf vers sur 135 célèbrent le « Giovin Campion » qui, tel un nouveau César, « vien, vede, vince, e libertà ridona ». Son ode au général victorieux est donc avant tout une ode à la liberté, « santa dea », apportée par la Révolution dont il était l'incarnation. Il se distinguait ainsi des panégyristes contemporains, notamment de V. Monti, son ami de fraîche date, qui avait exalté dans son *Prometeo* le « meraviglioso guerriero della storia moderna » et dans sa *canzone Per il congresso di Udine* le « Prometeo nuovo » qui, dans la jeune Cisalpine, « l'etereo fuoco infuse, anzi il suo spirito ». Avec Bonaparte, ce nouveau voleur de feu, faisait son entrée dans la littérature italienne ce que J. Starobinski a appelé le mythe solaire de la révolution. Le général est descendu en Italie pour faire triompher la Nature et la Raison sur les ténèbres de l'erreur³⁴.

Comme Alfieri, Klopstock ou Blake, Foscolo s'est voulu le témoin d'une grande aurore³⁵. La Révolution, pour lui, c'est d'abord la revanche de Prométhée, un commencement absolu, un moment de rupture qui a fait basculer l'Ancien Régime dans la nuit de la féodalité, ce « ciel nebbioso » (v. 187) qui, soudain, s'est éclairci. Fils de la Révolution, il était bien, en cela, fils des Lumières, de ces philosophes qui s'étaient dits eux-mêmes éclairés parce qu'ils avaient conscience de sortir d'une

³² Lettre à Giuseppe Rangoni, Bologna, Aprile 1797.

³³ Voir N. JONARD, « La mutation de l'intellectuel au XVIII^e siècle. Problèmes et perspectives », *Atti del Colloquio « Permanenza e innovazione nella vita sociale e culturale in Italia dall'Antichità al principio del XXo secolo*, Milano, Cisalpino-Gogliardica, 1977-78 ou N. JONARD, *Le siècle des Lumières en Italie*, Lyon, L'Hermès, 1980, 3^e partie.

³⁴ Monti prophétise en s'adressant aux trois : « Cadrete ; ed alzerà Natura alfine / Quel dolce grido che nel cor si sente, / Tutti abbracciando con amplesso eguale ; / E Ragion sulle vostre alte ruine / Pianterà colla destra onnipossente / L'immobil suo triangolo immortale » (v. 56-61). De même, dans l'ode *Per la liberazione d'Italia*, esquissant un parallèle entre Hannibal et Bonaparte, il compare ce dernier au soleil (v. 92).

³⁵ Ce sont les trois poètes cités par J. STAROBINSKI dans 1789. *Les emblèmes de la raison*, Paris, Flammarion, 1973, p. 33.

longue période d'obscurité grâce à ces phares de l'esprit qu'étaient pour eux Bacon, Galilée, Descartes et Newton. Plus obscurément, ce sentiment du commencement ou du recommencement prenait sans doute également appui « en arrière de soi, sur un néant préalable et sur un passé révolu »³⁶ dont quelques personnages emblématiques — Don Juan ou Valmont — portaient témoignage. Il faudrait ajouter, pour l'Italie, le protagoniste du *Giorno*, ce libertin aristocratique qui cherche, dans le plaisir et la dissipation, à oublier une existence dont il perçoit obscurément le néant tandis que son créateur montrait l'esprit philosophique s'avancant « colla fiaccola della verità accesa nelle mani ... dissipando le dense tenebre de' pregiudizi » pour rétablir sur leur trône « il buon senso e la ragione »³⁷. Pour Foscolo, la Révolution sera précisément cette incarnation de la raison dans l'histoire mais une raison entraînée dans un irrésistible mouvement en avant par la passion :

« Ma de l'Italia o voi genti future,
Me vate udite cui divino infiamma
Libero genio e ardor santo del vero ».

Ainsi porté par un enthousiasme divin, le poète devient le prophète de l'avenir. Avant de s'inscrire dans les faits, les principes s'énoncent dans un discours dont la violence même est un acte révolutionnaire.

Le mythe réapparaît dans l'ode *Ai novelli repubblicani* écrite vraisemblablement peu après la chute de la République de Venise :

« A l'armi ! Enteo furor su voi discende
Che i spirti sgombra, e l'alma erge ed avvampa
E accesa in ciel di ragion la vampa,
Vi toglie a gli occhi le ingannevol bende ».

C'est la raison qui éclaire le monde, une raison qui, au vers suivant, est dite « figlia di Dio ». Comme la précédente, cette ode est un hymne à la liberté où retentissent les accents de la *Marseillaise*. L'histoire de la Rome républicaine, sans cesse sollicitée, atteste l'influence des *Vies* de Plutarque qui avaient déjà enflammé Alfieri « dell'amor della gloria e della virtù ». Foscolo termine d'ailleurs en évoquant le destin tragique de Caius Gracchus qui s'est tué pour ne pas verser le sang de ses concitoyens : « Ecco, — écrit-il dans une note explicative —, il destino de' veri repubblicani. Seguiam le lor orme, e incontriamolo ». On peut y voir le désir de Foscolo de ne pas voir se renouveler à Venise l'expérience de la Terreur³⁸.

³⁶ *Ibidem*, p. 34.

³⁷ *Discorso sopra la poesia* dans : G. PARINI, *Tutte le opere*, Firenze, Barbera, 1925, p. 683.

³⁸ Nous pouvons également trouver une confirmation au niveau de l'imaginaire dans la fréquence quasi obsessionnelle avec laquelle revient le mot sang aussi bien dans l'ode *Ai novelli repubblicani* (vers 3, 11, 14, 28, 57, 80, 85) que dans l'ode à *Bonaparte liberatore* (vers 14, 57, 69, 143, 152, 199).

Ces deux odes, généralement considérées comme des poésies jacobines³⁹, renferment en vérité des éléments bien disparates. Stylistiquement, on y perçoit l'écho non seulement de Monti mais de Filicaja, voire des *canzoni* patriotiques de Pétrarque ; idéologiquement, le concept dominant, celui de liberté, s'inscrit dans une perspective anti-tyrannique qui ne dissimule guère son origine alfiérienne. La différence tient essentiellement au fait qu'il ne s'agit plus de la célébration liturgique d'un principe abstrait mais d'un idéal projeté dans l'histoire qui peut être immédiatement réalisable dans cette république démocratique souhaitée par M. Gioja à l'image de la Constitution de 1795⁴⁰. La liberté ne saurait en effet être dissociée de plusieurs autres exigences que nous pouvons découvrir dans les interventions publiques du poète à la Société Patriotique d'Instruction Publique de Venise à partir du mois de juin 1797⁴¹ ou au Cercle constitutionnel de Milan à partir du mois de décembre, voire dans ses articles du *Genio democratico* et du *Monitore italiano* à partir du mois de janvier 1798.

La première de ces exigences sans laquelle la liberté serait inopérante est la vertu :

« Italie genti, se Virtù suo scudo
Su voi non stende, Libertà vi nuoce »⁴².

Le contexte ne laisse aucun doute sur la connotation morale du mot. Sans la vertu, la liberté dégénère en licence, « prima motrice di tirannia »⁴³. Foscolo ne cessera de revenir sur cette obligation : « non v'è Libertà senza riforma di costumi. I nostri tiranni ci volevano viziosi, perché ci volevano schiavi. Siamo noi dunque

³⁹ Voir, entre autres, A. CARACCIO, *op. cit.*, pp. 242 et 246.

⁴⁰ Rappelons que M. Gioja est le vainqueur du célèbre concours promulgué par la Cisalpine : « Quale dei governi liberi meglio convenga alla felicità d'Italia ». Sur ce jacobin, voir G. SEMPRINI, *M. Gioja e la sua dottrina politica*, Genova, 1934. Foscolo a pris la défense de son *Quadro politico di Milano* (1798) dans le *Giornale Repubblicano di Pubblica Istruzione di Modena* (*Scritti letterari*, éd. cit., pp. 105-106).

⁴¹ Sur cette Société, sa fondation et ses buts, voir G. DUMAS, *La fin de la République de Venise. Aspects et reflets littéraires*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1964, pp. 419 eqq. Quant au jacobinisme de ces différentes sociétés, il serait bon que des recherches viennent en préciser la nature. Nous songeons en disant cela à un article significatif écrit à Milan pour le journal *La France vue de l'armée d'Italie*. Nous en retiendrons ces lignes : « Quant aux Jacobins, dont on nous reproche d'avoir fait peur aux faibles et aux ignorans ; nous ne croyons pas, qu'à moins d'être disposé à les imiter, on puisse désirer le moins durement de voir leur règne s'établir dans la Cisalpine... Les Jacobins ne doivent plus appartenir qu'à l'histoire qui saura leur donner une juste proportion de blâme ou d'éloge... Il s'agit de conserver ce qui est fait ; ce sont des sociétés d'instructions, des cercles constitutionnels, qui peuvent remplir ce but... [les patriotes] y apprendront qu'ils sont dans une république représentative et non dans une démocratie ; qu'il faut pour la soutenir, des patriotes et non des Jacobins... » (*I giornali giacobini italiani*, éd. cit., p. 282-283).

⁴² Ode à *Bonaparte liberatore*, v. 224-225.

⁴³ Dédicace de l'ode *Ai novelli repubblicani*.

morali, se desideriamo d'esser liberi »⁴⁴. On songe aux appels à la vertu de Robespierre, grand lecteur de Rousseau, mais si Foscolo n'ignorait rien de ce dernier, rien ne prouve qu'il ait eu connaissance des discours du jacobin. Aussi l'influence des *Discorsi* de Machiavel auquel il se réfère dans un article où il met en relation la décadence des mœurs et celle des Etats nous paraît-elle beaucoup plus certaine⁴⁵. Il est vrai, que Montesquieu avait également affirmé que la vertu était le principe des gouvernements démocratiques⁴⁶. Il reste que c'est chez Machiavel qu'il a puisé ses exemples. Pour Foscolo, comme pour les philosophes des Lumières, Helvétius notamment, la morale est le fondement de la politique parce qu'elle est inséparable de la pratique sociale. Cela explique sa polémique non seulement contre l'oisiveté⁴⁷ mais aussi contre le luxe et la richesse.

En effet, dans un article consacré à ce sujet, il écrit que « la ricchezza de' cittadini è affatto contraria alla libertà, e quindi all'indipendenza »⁴⁸. Il appuie sa démonstration sur l'histoire de la Grèce et de Rome avant de conclure : « Tutto in mano de' ricchi che o corrompevano, o atterrivano, o compravano. Ecco la sorgente vera della caduta di Roma e di tutte le Repubbliche antiche e future ». Le gouvernement d'une société bien organisée doit donc « torre la somma povertà e la somma ricchezza, perché la prima è cagione di avvilitamento et di schiavitù, l'altra di baldanza e di tirannia ». C'est pourquoi Foscolo, dans son ode *Ai novelli repubblicani*, fait allusion aux lois agraires de Tibérius Gracchus en précisant dans une note qu'elles interdisaient « le immense ricchezze cagioni d'immensa miseria, di ineguaglianza e d'oligarchia »⁴⁹. Son article ne fait que reprendre et développer la même idée⁵⁰.

⁴⁴ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 35.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 10.

⁴⁶ Voir MONTESQUIEU, *De L'Esprit des lois*, livre III, chap. III.

⁴⁷ Ce n'est pas un hasard s'il choisit Parini comme interlocuteur dans les *Ultime lettere* et si on le retrouve dans les *Sepolcri* où il rappelle que le poète du *Giorno* s'en prenait au Sardanapale lombard « d'ozj beato e di vivande ». Son influence ne fut pas seulement esthétique mais idéologique et cela d'autant plus qu'ils avaient une commune admiration pour le *Télémaque* de Fénelon dont ils partagent la critique sur l'oisiveté, le luxe et la richesse. Sur ces questions, voir, entre autres, N. JONARD, « Parini. Voltaire et le problème du bonheur », *Rivista di lett. Mod. e comp.*, marzo 1966 et « Le problème du luxe en Italie au XVIII^e siècle », *Revue des Etudes ital.*, juillet 1969.

⁴⁸ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 138.

⁴⁹ *Tragedie e poesie*, éd. cit., p. 326.

⁵⁰ *Scritti letterari*, éd. cit., pp. 146-149 (*Il Genio democratico*, n° 8-11ottobre). Cet article se termine par ces mots : « Non si vede ogni giorno giganteggiar l'opulenza, appunto apposta a chi grida pane ! ». C'est ce qu'il avait déjà écrit dans son ode à *Bonaparte liberatore* : « I desolati lai / Non odi più di vedove dolenti, / Non orfani innocenti / Che gridano pane ove non è chi 'l rompa » (v. 189-192). Dans les *Ultime lettere*, enfin, il fera dire par son protagoniste : « mi sento sbranare le viscere da tanti indigenti che giacciono per le strade e gridano pane... » (éd. cit., p. 400). Ce thème, qui n'est pas proprement révolutionnaire, peut être rattaché à celui d'une ode comme *Il Bisogno* de Parini.

Si F. Diaz ne voit dans cet article qu'une « dissertazione retorica in lode dei Gracchi »⁵¹, A. Saitta, par contre, y découvre une conception de la propriété « mutuata dal celebre progetto di dichiarazione dei diritti presentato alla Convenzione da Robespierre »⁵². En admettant que Foscolo ait eu connaissance du projet en question, il n'est pas évident qu'il s'en soit inspiré, non seulement parce qu'il n'y est pas question des Gracques mais parce que la loi agraire à laquelle il est fait allusion est qualifiée de « fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles ». On peut dire que l'esprit général de l'article est jacobin mais, comme le fait remarquer Robespierre lui-même, « il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes ». Il s'empressait d'ailleurs d'ajouter : « mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère »⁵³.

En vérité, pour comprendre la position de Foscolo, il faut partir de Rousseau. Comme ce dernier, il s'oppose à l'idée que « il diritto di proprietà sia anteriore alla società ». L'homme, à l'état de nature, « si crede di sua proprietà ciò che avanza e gode, e, non occupandolo, lo lascia per conseguenza al primo occupante e godente ; e quindi è suo il poco ch'egli mangia per suo nutrimento, è suo il suolo ov'egli posa il piede... ». On songe au *Discours sur l'inégalité* tout comme l'on est tenté de songer au *Contrat social* quand il poursuit en disant que celui-ci garantit « la liberté, la sicurezza, la proprietà » et quand il affirme que « la proprietà è un diritto civile ». Seulement il ajoute que « la libertà è un diritto pubblico, perché s'appartiene all'universalità della nazione ». Or l'association civile de Rousseau a essentiellement pour but, non seulement de rendre légitime la possession de la propriété mais de corriger les inégalités sociales en rétablissant « dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes »⁵⁴. C'est là une idée tout à fait étrangère à Foscolo qui, d'une manière significative, dans sa définition du contrat, a repris l'article II de la Constitution de 1793 en gommant le mot égalité⁵⁵,

⁵¹ F. DIAZ, « La questione del 'giacobinismo' italiano » dans : *Per una storia illuministica*, Napoli, Guida, 1973, p. 475.

⁵² A. SAITTA, *op. cit.*, p. 235.

⁵³ ROBESPIERRE, *Textes choisis*, Paris, Editions sociales, 1957, II, p. 133.

⁵⁴ Voir l'article « Economie politique » de l'*Encyclopédie*. Sur ce problème, voir R. DERATHE, *J.J. Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1974 (2^e éd.), pp. 222 sqq. L'article de Foscolo se réfère directement au *Contrat social* où nous lisons, notamment, que « le droit du premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu'après l'établissement de celui de propriété ». Mais il ajoute : « Suffira-t-il de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre aussitôt le maître ? ». Il conclut : « le pacte fondamental substitue... une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit » (Livre I, chap. IX).

⁵⁵ « Ces droits [i.e les droits de l'homme naturels et imprescriptibles] sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété ». Dans la Constitution de 1795, l'article 1 dira : « Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété ».

article qui deviendra l'article I de la Constitution de 1795 dont Bonaparte s'inspirera pour la République Cisalpine. C'est à cette dernière que Foscolo fait allusion quand, dans le *Monitore italiano*, il demande au ministre de la police « di vegliare all'intangibilità della Costituzione che protegge il diritto di proprietà e di sicurezza »⁵⁶.

Le mot égalité, qui ne figure jamais dans les œuvres littéraires de Foscolo, n'apparaît que très rarement dans ses écrits politiques. Il est vrai qu'il a donné en exemple la loi agraire parce qu'elle permettait de réduire les inégalités et qu'il a vu dans une meilleure répartition de la propriété un facteur de paix sociale⁵⁷ mais on ne trouve jamais chez lui l'idée que les hommes sont égaux par nature. Le problème est toujours envisagé dans une perspective plus morale que politique, celle de l'existence des riches et des pauvres : « Quando dunque in una società, il di cui diritto pubblico è per consenso e patto e giuramento generale quello della libertà della patria, non si deve togliere di mezzo l'indigenza che astringe al servaggio e alla miseria, foriera sempre del delitto, una parte de' cittadini ? e non si deve distribuir più equamente le ricchezze, le quali accumulate in poche mani aguzzano l'orgoglio, infiammano la libidine di dominare, le prestano i mezzi, corrompono la virtù, comprano i voti, vanno al di sopra delle leggi ed alzano sulla ruina della Repubblica il trono degli oligarchi o dei re ? »⁵⁸. Le problème de la misère des masses laborieuses est abordé comme il l'avait été par les philosophes des Lumières⁵⁹. Ce n'est d'ailleurs pas Rousseau ou Robespierre qu'il

⁵⁶ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 77.

⁵⁷ A propos d'un débat sur l'union des citoyens, Foscolo est intervenu à la *Società d'Istruzione* en disant : « Una democratica legislazione piantata sulla Libertà e sull'Eguaglianza li unirà meglio fra loro che non un amplesso fraterno, che facilmente svanisce dalla memoria e dal cuore » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 33). Sauf erreur de notre part, nous n'avons rencontré le mot égalité que dans un autre article où il s'adresse aux Vénitiens en disant : « Non lasciate estinguere il fuoco sacro dell'indipendenza e dell'eguaglianza che vi trasse a fondare sulle paludi una repubblica popolare per sette secoli, e che vi fe' sin ad oggi vivere sovrani di voi » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 74). Sur l'égalité, Foscolo devait partager l'opinion de son ami M. Gioia qui, dans un article du *Monitore italiano* affirmait que « la morale delle repubbliche ha per base l'ineguaglianza reale dei diritti e delle qualità, che, buone, sono incoraggiate dai premi, malvagie, son dai castighi represses ». Il considérait que l'idée d'égalité était une idée dangereuse à répandre parmi le peuple qui, incapable de la comprendre, proteste qu'elle est « una chimera, quando vede un suo simile passargli a fianco, strascinato in un cocchio, mentre egli è a piedi » (*I giornali giacobini*, éd. cit., p. 85).

⁵⁸ *Scritti letterari*, éd. cit., pp. 148-149.

⁵⁹ Nous songeons non seulement à Parini mais aux publicistes du *Caffé*, qu'il s'agisse de P. Verri qui écrit : « ciò che tende a diminuire la diseguaglianza è un bene prezioso agli occhi d'un illuminato legislatore » (*Il Caffé*, a cura di S. ROMAGNOLI, Milano, Feltrinelli, 1960, p. 32), ou de P. Longo qui qualifie de « pessimo e necessario effetto della civile società l'odiosa a' poveri disuguaglianza d'uomini » (*Ibidem*, p. 87). Sur ce problème, voir N. JONARD, « La politica del Caffé », *Problemi*, maggio-agosto 1969. Du côté français, sur la façon conservatrice d'aborder la question de la richesse et de la pauvreté, on peut voir, par exemple P. NAVILLE, *D'Holbach et la philosophie scientifique au XVIII^e siècle*, Paris, N.R.F., 1967, pp. 373 sqq.

cite mais Plutarque ⁶⁰. Or s'il est vrai que ce qui caractérise le jacobinisme italien, c'est de ne jamais perdre de vue «né le masse cittadine né quelle della campagna» ⁶¹, alors on pourrait dire que Foscolo n'est pas jacobin.

La même perspective morale se retrouve au sujet du problème religieux. Comme Voltaire ou Diderot et, d'une façon générale, tous les déistes du XVIII^e siècle, Foscolo pratique la double vérité. Personnellement agnostique, il est convaincu qu'il faut une religion pour le peuple. Son anticléricalisme ne va pas jusqu'à la remise en cause de l'Eglise en tant qu'institution religieuse. Certes il s'en prend violemment à la papauté dans son ode à *Bonaparte liberatore* ⁶² et intervient à la *Società d'Istruzione* pour rappeler «le arti insidiose della Corte di Roma, le quali col mezzo della superstizione tiranneggiò per lo passato e popoli e re, ed al presente fa servire la Religione medesima ad una tenebrosa politica» ⁶³. Il n'en demeure pas moins qu'il demande au général Championnet, dans son *Discorso su la Italia* (1799), de faire respecter la religion qu'il considère comme le plus sûr rempart contre la désagrégation morale qui menace la nation et le plus ferme soutien de l'ordre social ⁶⁴. A cet égard, il est allé au devant des désirs de Bonaparte et de sa politique concordataire. Il n'a jamais songé à déchristianiser un peuple fanatisé par les prêtres mais au contraire à restaurer le christianisme dans sa pureté primitive en séparant le politique du temporel afin que Rome cessât d'être le siège d'un gouvernement despotique et l'allié naturel des monarchies de l'Ancien Régime ⁶⁵.

Le problème majeur de Foscolo, quelle que soit la question qu'il aborde, reste en effet celui de la tyrannie. Il combat le despotisme du clergé comme il combat l'excès de richesses, qui conduit au despotisme, et la pauvreté qui engendre l'esclavage et le crime. Les lois elles-mêmes ne sont faites que pour éviter ces dangers : «Correggeranno e la povertà estrema che persuade sempre la schiavitù e le immense ricchezze scala al trono e alla oligarchia» ⁶⁶. Depuis Montesquieu, on le sait, on ne reconnaissait plus d'autre despotisme que celui des lois. C'est pourquoi

⁶⁰ Voir *Il Monitore italiano* (n° 9, 5 febbraio) : «Le ricchezze e la povertà sono le più antiche e mortali infermità delle repubbliche». Plutarco in *Ligurco* » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 55).

⁶¹ A. SAITTA, *op. cit.*, p. 237.

⁶² Voir Strophe V (*Tragedie e poesie*, éd. cit., p. 335).

⁶³ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 22. De même, dans une autre intervention à la *Società d'Istruzione*, il proclame que «i preti hanno cimentato quel trono col sangue d'un Popolo battuto dalla tirannide e addormentato dal fanatismo» (*Ibidem*, p. 31).

⁶⁴ *Ibidem*, p. 161 : «Fate rispettare la religione, e avvilitene i ministri pagandoli».

⁶⁵ Dans son *Orazione a Bonaparte*, après avoir décrit, d'une manière dantesque, la décadence de l'Eglise, il félicite le général de l'avoir restaurée : «Tua mercè intanto, o Liberatore, la Chiesa a' suoi principj rinasce, e tu dai templi della repubblica Cisalpina la mitra disgiungi dalla corona, e i sacerdoti riconduci alla pia vita dell'evangelo per cui, come Socrate e i filosofi dell'antichità, le morali virtù, la benevolenza e la pace istilleranno nel cuore de' cittadini... » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 229).

⁶⁶ *Ibidem*, p. 226.

la Constitution de 1793 comme celle de 1795 avaient fait dépendre la conservation de la liberté de la soumission à la loi qui était l'expression de la volonté générale. Pour Foscolo, les lois « devono essere sacrosante ; senza leggi s'introduce il disordine, e col disordine la licenza ; quindi la Libertà si profana »⁶⁷.

Si la liberté a besoin d'être protégée à l'intérieur par des lois, elle doit l'être également à l'extérieur par des armées. Dès 1797, Foscolo a retenu de Machiavel l'idée que, l'Italie devait avoir une armée nationale : « senza le armi non si può sostenere la Libertà »⁶⁸. Le but ultime est évidemment l'indépendance qu'il réclame en 1799 au général Championnet en se prévalant « dell'altissima massima di Solone : *Il fondatore di una Repubblica deve essere un despota* »⁶⁹. Un mois plus tard, il répétera la même chose à Bonaparte⁷⁰. Les bases sur lesquelles l'Italie doit être édifiée apparaissent ainsi clairement. On pourrait les résumer par cette profession de foi : « Noi difenderemo la Patria, le leggi, la Famiglia, la Religione, la Libertà »⁷¹. Ce n'est pas, à proprement parler, un programme typiquement jacobin mais l'esprit révolutionnaire qui l'anime peut donner le change. Si l'on adopte les critères de définition d'A. Saitta, force nous est de constater qu'en aucune façon Foscolo ne peut être considéré comme un « républicain radical » qui voit dans la république le moyen de réaliser le « bonheur public »⁷².

Que la réalisation de l'unité nationale et, à plus long terme, de l'indépendance, passât par la France, c'était chez lui une idée-force qui a résisté à la déception de Campoformio. Elle n'est d'ailleurs guère sensible dans la première édition (1798) des *Ultime lettere di J. Ortis*. Elle apparaît au contraire dans la seconde (1801-1802) dans laquelle les critiques les plus récents ont vu le reflet médiatisé de la situation politique et sociale issue de la crise du jacobinisme. Ce n'est pas sans raison. Tous les idéaux pour lesquels avait lutté le jeune Ugo ne sont plus que des illusions⁷³. C'en est fini de la patrie et de la liberté⁷⁴. On parle encore de

⁶⁷ *Ibidem*, p. 15.

⁶⁸ *Ibidem*, p. 25.

⁶⁹ *Ibidem*, p. 159.

⁷⁰ *Ibidem*, p. 163. L'influence de Machiavel sur Foscolo est bien connue. C'est surtout sur le problème de l'indépendance qu'a insisté C. Morandi en décrivant « L'attività politica del Foscolo nel triennio repubblicano » (*Studi su U. Foscolo editi a cura della R. Università di Pavia nel primo centenario della morte del poeta*, Torino, 1927, pp. 535-554).

⁷¹ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 37.

⁷² A. SAITTA, *op. cit.*, p. 213-14. Le mythe du bonheur public, hérité des philosophes des Lumières, que l'historien rencontre chez des jacobins comme Fantoni, Bocalosi et même Gioia, est tout à fait étranger à Foscolo. L'expression, à notre connaissance, ne se trouve dans aucune de ses œuvres.

⁷³ *Ultime lettere*, éd. cit., p. 339 : « La gloria, il sapere, la gioventù, le ricchezze, la patria, tutti i fantasmi che hanno fino ad or recitato nella mia commedia, non fanno più per me... ».

⁷⁴ Le traité de Campoformio a consommé « il sacrificio della patria » (*éd. cit.*, p. 295) tandis que la liberté est « discesa a prostituirsi in Italia » (p. 410).

richesse et de pauvreté mais plus de loi agraire⁷⁵ et, par conséquent, pas d'égalité. Le mot n'appartient pas au vocabulaire d'Ortis qui fait cette constatation désabusée : « In tutti i paesi ho veduto gli uomini di tre sorta : i pochi che comandano ; l'universalità che serve e i molti che brigano ». C'est, à peu de choses près, ce que Voltaire avait écrit à l'article « Egalité » de son *Dictionnaire philosophique*⁷⁶. Ce pessimisme politique et social s'inscrit par ailleurs à l'intérieur d'une vision du monde d'origine hobbenne qui fait de l'homme un « animal oppresseur » abusant « dei capricci della fortuna per aggiudicarsi il diritto di soverchiare »⁷⁷ et de la terre « una foresta di belve »⁷⁸. Ce qu'on a appelé « le réalisme » de Foscolo est donc fondé sur une philosophie de l'histoire où l'on retrouve les influences conjuguées du *Prince* et du *Léviathan* intégrées à une conception matérialiste de l'univers d'origine mécaniste qui doit autant au *De natura rerum* de Lucrèce qu'au *Système de la nature* de d'Holbach⁷⁹.

Or si l'histoire n'apparaissait qu'en toile de fond dans l'édition de 1799 des *Ultime lettere*, cette vision pessimiste d'un univers dominé par la fatalité était déjà présente⁸⁰. Elle était, par conséquent, en contradiction totale avec ses discours prétendument jacobins dont on retrouve l'essentiel dans l'*Orazione a Bonaparte* (1802) qui fait apparaître que, dans la Cisalpine, sont corrompus « i tre elementi di ogni politica società : Leggi, Armi, Costumi »⁸¹. Quant à l'idée de liberté, elle est implicite dans l'opposition esclavage-tyrannie qui sous-tend le discours, la tyrannie se trouvant du côté de l'ambassadeur Trouvé qui, par un véritable coup d'Etat, avait imposé une nouvelle Constitution qui fut abolie par Fouché et rétablie par Rivaud⁸². Ce que Foscolo réclamait à Bonaparte, c'était le rétablissement de la

⁷⁵ La pauvreté pousse-au-crime est un des thèmes repris dans le roman : « Le nostre messi hanno arricchiti i nostri dominatori ; ma le nostre terre non somministrano né turgurj né pane a tanti, italiani che la rivoluzione ha balestrati fuori del cielo natio, e che languenti di fame e di stranchezza hanno sempre all' orecchio il solo, il supremo consigliere dell'uomo destituito da tutta la natura, il delitto ! » (*éd. cit.*, p. 408).

⁷⁶ *Ibidem*, pp. 410-411. « Il est impossible, dans notre malheureux globe, écrit de son côté Voltaire, que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent ; et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes ».

⁷⁷ *Ibidem*, p. 344. Sur l'influence de Hobbes, voir E. DONADONI, *U. Foscolo*, Firenze, Sandron, 1964 (3e éd.), pp. 47 sqq.

⁷⁸ *Ibidem*, p. 436.

⁷⁹ Nous songeons à des passages comme celui-ci : « ... temo che la Natura abbia costituito la nostra specie quasi minimo anello passivo dell'incomprensibile suo sistema... E mentre noi serviamo ciecamente al suo fine, essa ride del nostro orgoglio che ci fa reputare l'universo creato solo per noi, e noi soli degni e capaci di dar leggi al creato » (*éd. cit.*, p. 328). Ou encore : « —Abbiate pace, o nude reliquie : la materia è tornata alla materia ; nulla, scema, nulla cresce, nulla si perde quaggiù ; tutto si trasforma e si riproduce... » (p. 363).

⁸⁰ *Ed. cit.*, p. 33 : « Il genere umano è questo branco di ciechi che tu vedi urtarsi, spingersi, battersi, e incontrare o strascinarsi dietro l'inesorabile fatalità » (Lettera XX).

⁸¹ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 212.

⁸² *Ibidem*, p. 214.

Constitution qu'il avait octroyée à la Cisalpine et surtout qu'il franchît le Rubicon pour être le véritable fondateur de la République italienne. Nous sommes donc en présence d'une double contradiction : d'une part, entre son « jacobinisme » et la vision du monde du premier *Ortis*, d'autre part, entre l'optimisme raisonnable de l'*Orazione* et le pessimisme désespéré du second *Ortis*.

La première contradiction n'est guère soluble. Elle peut toutefois s'expliquer par l'absence de liaison entre l'histoire et la philosophie, par la persistance de l'alfiérianisme qui a conduit Foscolo à interpréter l'histoire en termes de rapports de force⁸³ et à substituer au binôme tyran-héros de la liberté celui de domination-esclavage en vertu du principe que « i mortali sono naturalmente schiavi, naturalmente tiranni, naturalmente ciechi »⁸⁴. Dans cette perspective, il n'est pas question de classes sociales mais simplement de « fortunati e sfortunati »⁸⁵. Le problème fondamental reste donc celui du pouvoir et des moyens de le conquérir, problème plus machiavélien et alfiérien que jacobin. Depuis l'ode *Ai novelli repubblicani* le mécanisme n'a d'ailleurs pas changé : ici ce sont les rois sanguinaires de l'Ancien Régime qui font « sgabello eccelso de l'opresse teste » (v. 13) ; là, ce sont des « re-sacerdoti » qui « sgabello al seggio fanno » de têtes entassées et de « tepidi cadaveri innocenti »⁸⁶ tandis que dans l'*Orazione* ce sont encore et toujours les Italiens qui font de leur cadavre « fondamento al trono degli stranieri »⁸⁷. On reconnaît aisément dans cette mer de sang le rêve de maîtrise de Foscolo dont nous avons parlé mais c'est un rêve qui n'est pas fait pour *Ortis* que son alfiérianisme a fourvoyé dans une impasse idéologique.

Quant à la seconde contradiction, elle n'existe que si l'on tient les *Ultime lettere* pour un roman anti-napoléonien. En vérité, il y a deux niveaux de lecture : le premier, apparent, qui fait du traité de Campoformio la raison majeure du suicide du protagoniste ; le second, plus secret, qui fait apparaître en filigrane

⁸³ Dès 1797, dans une de ses interventions à la *Società d'Istruzione*, il affirme : « la Democrazia non può stabilirsi che colla forza » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 17). De même, dans son essai *Della poesia lucreziana*, il écrit : « E l'universo tutto è moto, il quale moto è governato dalla forza ; e queste due sono le suste che fanno operare la universale macchina delle cose » (*Ibidem*, p. 247). Ces deux textes montrent bien qu'il y a une contamination entre sa vision de l'histoire et sa vision de l'univers. En tout cas, il dit clairement dans son discours *Sull'origine e i limiti della giustizia* : « Poichè gli uomini sono in istato di guerra e di usurpazione progressiva e perpetua, e la sola forza è l'unica giudice, il genere umano dev'essere animale essenzialmente guerriero ed usurpatore... » (*Saggi critici*, Torino, UTET, 1949, p. 78). C'est cette idée que l'on retrouve dans les *Ultime lettere* : « la guerra fu sempre l'arbitra de' diritti, e la forza ha dominato tutti i secoli » (*Id. cit.*, p. 357).

⁸⁴ *Ultime lettere*, éd. cit., p. 416.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 430.

⁸⁶ Ode à *Bonaparte liberatore*, v. 63-66. La même image se trouve également dans les *Ultime lettere* : « Quando una rivoluzione nel globo è matura, necessariamente vi sono gli uomini che la incominciano, e che fanno de' loro teschi sgabello al trono di chi la compie » (*Id. cit.*, p. 437).

⁸⁷ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 228.

la véritable question que l'auteur s'est posée après Campoformio : quand tout est fini, tout peut-il encore recommencer ? Autrement dit : faut-il prendre place aux côtés des vainqueurs dans la société nouvelle issue de la Révolution ou faut-il en sortir ? Er s'il faut en sortir, doit-on choisir de s'immoler pour la liberté en tuant le tyran ou se retirer dans une solitude héroïque ? C'est la question implicitement posée dès la première lettre quand Ortis s'écrie : « vuoi tu ch'io per salvarmi da chi m'opprime mi commetta a chi mi ha tradito ? »⁸⁸. La réponse se trouve dans la lettre du 4 décembre quand Parini, refusant le tyrannicide, exhorte son jeune ami à vivre pour témoigner : « Scrivi ciò che vedesti »⁸⁹. C'est encore une attitude alfiérienne comme le sera le suicide final mais Foscolo, pour sa part, a déjà choisi le compromis en s'engageant dans les armées françaises. Seulement cette solution ne pouvait apparaître dans le roman. Proposer le ralliement à Bonaparte, c'eût été faire, comme il dit, « il letterato di corte »⁹⁰.

Le sens de ce ralliement eût pourtant été dans la logique, non d'Ortis, mais de Foscolo, non seulement parce qu'il voyait dans Bonaparte l'homme de la situation, capable, s'il le voulait, de fonder la république italienne, mais parce qu'il était lui-même intimement un partisan de l'ordre contre le désordre révolutionnaire. On n'a pas pris garde, en effet, que dès 1797 il déclarait à la tribune de la *Società d'Istruzione* « non essere buon cittadino chi non è amante dell'ordine »⁹¹ et que, dans la dédicace de son code *Ai novelli repubblicani*, il parlait de s'exposer « contro il furore della licenza prima motrice di tirannia »⁹². De même, dans la première édition de son roman, il faisait allusion aux « governi licenziosi e tirannici » et à l'anarchie qui régnait en Italie⁹³ et, dans la dédicace de son ode à *Bonaparte liberatore*, il affirmait que la ruine de la Péninsule provenait des hommes « guasti dall'antico servaggio e dalla nuova licenza »⁹⁴, licence qualifiée d'« empia » dans le sonnet *Non son chi fui*. Dans l'*Orazione*, enfin, il voyait encore la Cisalpine livrée à deux sectes « di nomi stranamente usurpati : aristocratici, patrioti ; e tutti inenti al proprio utile »⁹⁵. Les premiers entraînent la plèbe « agl'infernali delitti della licenza, o del fanatismo » tandis que les seconds, « missionari di rivoluzione... morte e sangue gridavano »⁹⁶. C'est assez dire que pour lui de révolution était terminée et qu'il était grand temps de reprendre le

⁸⁸ *Ultime lettere*, éd. cit., p. 295.

⁸⁹ *Ibidem*, p. 418.

⁹⁰ *Ibidem*, p. 411.

⁹¹ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 15.

⁹² *Ibidem*, p. 325.

⁹³ *Ed. cit.*, pp. 11, 69.

⁹⁴ *Tragedie e poesie*, éd. cit., p. 332.

⁹⁵ *Scritti letterari*, éd. cit., p. 223.

⁹⁶ *Ibidem*, p. 224. Il est significatif que Foscolo ait repris dans les *Ultime lettere* les mêmes mots qu'il avait employés dans la dédicace de l'ode à *Bonaparte liberatore* : « gli uni c'ingannano con l'entusiasmo di libertà, gli altri col fanatismo di religione : e noi tutti guasti dall'antico servaggio e dalla nuova licenza, gemiamo vili schiavi... » (éd. cit., p. 301).

pays en mains. Pour cela, il fallait un homme fort et cet homme ne pouvait être qu'un dictateur. C'est pourquoi il attendait de Bonaparte non seulement qu'il fondât la république mais qu'il fût pour elle un autre Timoléon⁹⁷.

Sa démarche n'avait rien d'absurde. Elle rappelle en effet, par bien des côtés, celle des idéologues qui, attachés aux principes de 89, étaient entrés dans l'opposition sous Robespierre avant de se rallier à la Constitution de l'an III qui devait prévenir l'établissement d'une nouvelle dictature. Hommes d'ordre, ces intellectuels avaient éprouvé les mêmes inquiétudes que Foscolo en face de l'anarchie qui s'était installée pendant que Bonaparte guerroyait en Egypte. Aussi avaient-ils soutenu le coup d'Etat du 18 brumaire, croyant qu'après avoir sauvé la Révolution, le dictateur républicain serait capable de s'effacer. Leur désenchantement fut aussi celui de notre auteur qui fut peut-être moins naïf parce que plus pessimiste tant il était convaincu que tout pouvoir pervertit et que le pouvoir absolu pervertit absolument. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que pas plus dans son roman que dans ses écrits jacobins, Foscolo n'envisage d'autre alternative politique que l'instauration d'un régime fort⁹⁸ ni d'autre sauveur que Bonaparte.

Ainsi, la coupure que l'on a cru discerner entre les textes révolutionnaires et la seconde édition des *Ultime lettere* est moins nette qu'il y paraît. Le véritable point de rupture se situe après 1802 quand la République commence une vie normale avec la mise en pratique du régime constitutionnel. Les plus notables des jacobins sont alors devenus fonctionnaires tandis que les quelques irréductibles sont réduits aux intrigues de couloir ou aux libelles satiriques⁹⁹. Une nouvelle forme de gouvernement national et unitaire s'est peu à peu implantée ; l'administration a été transformée (création, notamment, d'une hiérarchie de fonctionnaires centralisée et d'une armée nationale) ; l'exploitation financière a pris fin et le bien-être général a augmenté. La majorité du pays ne s'est pas ralliée pour autant à la République en considérant qu'elle réalisait son idéal politique. Du moins a-t-elle vu en elle « une garantie contre le retour de l'ancien régime et une consécration des intérêts qu'à fondés le nouveau »¹⁰⁰. La tutelle de l'étranger était une nécessité passagère dont on espérait qu'elle prendrait fin un jour ou l'autre.

⁹⁷ Il qualifie Timoléon d' « uom pari a Dio » (*Ibidem*, p. 225).

⁹⁸ Avec le temps, le mépris de Foscolo pour le peuple et la démocratie ne fera que s'accroître. Si, dans l'*Orazione a Bonaparte*, il parle de « la sciagurata plebe dal fato delle cose civili eter namente sentenziata alla ignoranza, al bisogno e alla fatica » (éd. cit., p. 223), dans le *Sesto tomo delle 'io* il écrit que « non si può giovare a un popolo senza dominarlo » (*Prose d'arte*, éd. cit., p. 7). Dans un *Sermone* de 1806, il écrit déjà : « Vulgo fu sempre il vulgo, era l'aratro / E il pane, e il Boja e sono e saran sempre / Nostri elementi... » (*Tragedie e poesie*, éd. cit., p. 347). Enfin, dans ses discours *Della servitù dell'Italia*, il répétera : « ... quanto alla plebe, non accade il parlarne, e in qualunque governo le basta un aratro o il modo d'aver del pane, un sacerdote e un carnefice » (*Prose politiche*, éd. cit., p. 224).

⁹⁹ Voir A. PINGAUD, *Bonaparte président de la République italienne*, Paris, Perrin, 1914, II, p. 363.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 501.

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraît difficile de tenir Foscolo pour un authentique jacobin. Sans doute fut-il proche d'hommes comme M. Gioia, dont le jacobinisme est également discutable, mais ce qu'on ne saurait oublier, dans son cas, c'est qu'il n'avait que dix-huit ans quand il a embrassé la cause de la Révolution sans avoir été préparé idéologiquement à accueillir les principes sur lesquelles elle était fondée. Au cours du « triennio », il n'a guère eu le temps de méditer et d'assimiler ce qu'il lisait, réagissant le plus souvent avec sa sensibilité plus qu'avec sa raison¹⁰¹. Si on peut déceler chez lui, malgré tout, un certain esprit jacobin dans le souci qu'il a toujours eu de la liberté et de l'indépendance de son pays, dans sa volonté d'abaisser les riches pour prévenir les crimes des pauvres en soulageant leur misère, il faut bien reconnaître que son égalitarisme ne va pas au delà d'une meilleure répartition de la propriété foncière et que son amour de l'ordre l'emporte sur celui de la justice¹⁰², ce qui l'a conduit très rapidement non seulement à souhaiter une restauration religieuse mais la venue d'un despote qui fût en mesure de mettre fin à l'anarchie en fondant la république. Révolté plus que révolutionnaire¹⁰³, il a toujours été fasciné par la force et le pouvoir, par le problème de la maîtrise qui était déjà celui de son idole Alfieri. C'est pourquoi il n'a jamais été vraiment démocrate. Fils de la Révolution, il n'a été qu'un bâtard du jacobinisme, totalement coupé des masses et ignorant des questions économiques, plus porté à résoudre les problèmes en termes de rapports de forces que de lutte de classes, faisant confiance non au peuple mais à ces « sublimi anime » qui se promènent « su le teste della moltitudine »¹⁰⁴.

¹⁰¹ Il n'avait pas tout à fait tort quand en 1802 il écrivait : « Peroch'io confesso di avere moltissimo sentito e poco pensato » (*Scritti letterari*, éd. cit., p. 240).

¹⁰² Dans son discours *Sull'origine e i limiti della giustizia*, il écrit, entre autres, que « la conservazione di un popolo non può conseguirsi senza mantenergli le forze contro l'usurpazione di un altro. Dunque il giusto non emana se non dalla ragione di stato, non si propaga fuori della ragione di stato e si riconcentra ferma mente nella ragione di stato » (*Scritti critici*, éd. cit., p. 79). Il conclut : « Dopo questo esame dei fatti, le parole *giustizia, patria e ragione di stato* suonano per me una medesima cosa » (p. 89). Comme on le voit, ce sont toujours Machiavel et Hobbes qui l'emportent sur les philosophes des Lumières.

¹⁰³ « Le révolutionnaire, écrit Sartre, veut changer le monde, il le dépasse vers l'avenir, vers un ordre de valeurs qu'il invente ; le révolté a soin de maintenir intacts les abus dont il souffre pour pouvoir se révolter contre eux... Il ne veut ni détruire, ni dépasser mais seulement se dresser contre l'ordre. Plus il l'attaque, plus il le respecte obscurément... » (*Baudelaire*, Paris, Gallimard, 1947, p. 62).

¹⁰⁴ *Ultime lettere*, éd. cit., p. 321.

RÉFLEXIONS SUR LA TRADUCTION ANGLAISE DES « RUINES » ET SON INFLUENCE

par

Jean DIERICKX

Université de Bruxelles

*« La forme peut vieillir, l'idée reste jeune.
Ce qui est juste et vrai ne sombre pas ».*

Jules Claretie, Notice liminaire de l'édition de 1869, p. XXXV.

La fortune littéraire des *Ruines* a été, certes, fort changeante. Souvent réimprimé tout au long du XIX^e siècle, soit isolément, soit dans des recueils d'œuvres choisies ou d'œuvres complètes, — avec des « pointes » qui correspondent assez bien à des périodes de recrudescence de l'intolérance — le livre a été beaucoup lu, souvent loué, et plus critiqué encore. Il a aussi fait l'objet de nombreuses études, qu'il n'est pas mon propos de rappeler ici. Puis est venue une sorte de désaffection, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle faisait bien l'affaire de certains. Sans doute est-ce là chose fréquente, les goûts et les idées changent, et des auteurs plus grands que C.F. Volney ont connu la mésaventure quasi-obligée de cette sorte de purgatoire ; encore en sont-il sortis. Il ne conviendrait pas, me semble-t-il, qu'une œuvre comme *Les Ruines* sombrât dans l'oubli ; au-delà de défauts que nul ne songe à nier, elle apporte un message — ou plusieurs — dont la signification demeure. Un bref examen d'un de ses aspects a donc sa place dans ce volume consacré aux Révolutions ; on voudra bien pardonner à l'angliciste intéressé par la traduction d'avoir choisi cet aspect de manière à rester, au moins dans une certaine mesure, dans son domaine.

Les Ruines a connu en Angleterre un succès non négligeable. Entre 1795 et 1840, l'ouvrage a eu dans sa version anglaise, au moins dix éditions ; une autre, plus tardive, date de 1878 ; en 1921, une révision — d'autres diront, une inutile modernisation — de la traduction de 1795 fut encore publiée par Pioneer Press

avec une nouvelle introduction par George Underwood. Il ne fait pas de doute que cette œuvre de Volney a été considérée outre Manche, à bon droit me paraît-il, comme le modèle achevé d'un certain type d'écrits « philosophiques », et a figuré à ce titre dans la bibliothèque de nombre d'érudits et de lecteurs cultivés. Lorsque Arnold Toynbee, auquel sa vaste culture pouvait certes suggérer maint passage plus convaincant, veut évoquer l'indifférence d'une certaine société islamique envers l'histoire, c'est à Volney qu'il emprunte son exemple¹. Remarquons toutefois qu'il le cite d'après l'édition française de 1860. C'est que la version anglaise a eu d'autres lecteurs que les intellectuels et les bourgeois. Pour ceux-là, artisans, autodidactes, hommes du peuple, elle a constitué, comme le rappelle Underwood dans sa préface, *an enchiridion of militant, popular free-thought, a golden treasury of ripe wisdom and noble aspiration*. Dans *The Making of the English Working Class*, œuvre qui restera une des grandes contributions à l'histoire sociale de l'Angleterre, E.P. Thompson souligne l'influence considérable des *Ruines* sur toute cette classe sociale composite et sur la pensée radicale anglaise en général. Dans ce passage, Thompson formule aussi un jugement assez curieux qui a constitué le point de départ du présent article.

Il écrit en effet, après avoir cité un passage fameux du chapitre XV des *Ruines* : *By a curious effect of translation, Volney's views appeared more radical in English than in French*. Et il ajoute en commentaire : *The notion of the parasitic aristocratic estate or order comes through as the more generalized 'class' of the wealthy and idle. From this, the sociology of post-war Radicalism was to be derived, which divided society between the 'Useful' or 'Productive Classes' on the one hand, and courtiers, sinecurists, fund-holders, speculators and parasitic middlemen on the other*². En d'autres termes, Volney et le Radicalisme anglais après lui s'écartent de la vision traditionnelle du Tiers-Etat portant le fardeau des deux autres, telle que l'illustre la célèbre gravure du Musée Carnavalet — où le Tiers, d'ailleurs, est un paysan — et préfèrent opposer au sein de la nation deux groupes. l'un très large, l'autre restreint, celui qui est productif et celui qui ne l'est pas. Comment le passage du français à l'anglais peut-il renforcer cette vue dichotomique ? D'où provient le *curious effect of translation*, qui évoque si fortement ces « verres colorés » chers à Georges Mounin ?³ Où chercher les sources de cet effet ? A-t-il été obtenu au prix d'une certaine distanciation prise par le traducteur vis-à-vis de son auteur, à une époque où de telles infidélités étaient monnaie courante ? S'agit-il d'une sorte d'excès de zèle délibéré, le traducteur se voulant plus radical que son auteur ? Ou bien plutôt de l'inévitable inadéquation entre les concepts, certains mots-clés prenant dans la langue d'arrivée une valeur qu'ils n'avaient pas dans la

¹ A. TOYNBEE, *A Study of History*, The new one-volume edition, London, Thames and Hudson, 1972, p. 489.

² E.P. THOMPSON, *The Making of the English Working Class*, Harmondsworth, Penguin Books, 1968, p. 108.

³ G. MOUNIN, *Les belles infidèles*, Paris, Cahiers du Sud, 1955, p. 139, ff.

langue de départ ? Ou encore convient-il de chercher le surplus de radicalisme dans l'esprit des lecteurs bien plus que dans les choix du traducteur ? Peut-être enfin les circonstances de publication aideront-elles à résoudre ce petit mystère. Telles sont les questions que je voudrais examiner ci-après.

*
**

La première traduction anglaise des *Ruines*⁴ n'est pas datée ; elle ne doit pas être de beaucoup antérieure à la seconde, publiée en 1795 ; le traducteur a dû utiliser la première édition française, c'est-à-dire celle de septembre 1791. Les éditions anglaises ultérieures comportent quelques variantes, mais qui sont sans importance ici ; j'ai donc choisi d'utiliser le texte le plus ancien, auquel j'emprunte les diverses citations, et dont j'utilise la pagination pour les références.

Efforçons-nous de dégager d'abord une impression d'ensemble. Une lecture parallèle attentive des deux textes, français et anglais, nous montre, me paraît-il, un traducteur plus soucieux de servir son auteur que de l'interpréter. Sans verser dans le mot à mot, il transpose le plus souvent sans arrangement syntaxique et en suivant assez fidèlement le déroulement des longues phrases de Volney. Toutefois, il les ponctue autrement, distribuant le texte en unités plus courtes, sans qu'il en résulte pour autant des changements de sens. Ceci se justifie sans nul doute : même dans le style discursif, la phrase anglaise est généralement plus courte ; d'autre part, Volney fait grand usage du point-virgule et des deux points là où nous aurions aujourd'hui tendance à mettre des points. On pourra juger de l'effet global par les deux passages ci-après, que j'ai choisis différents de ton et de rythme, et qui sont typiques l'un et l'autre de cette volonté du traducteur de ne pas se distancier de son auteur. Voici d'abord la vision des ruines de Palmyre (chap. I).

« ... la scène de ruines la plus étonnante : c'était une
... *the most astonishing scene of ruins. It consisted of*
multitude innombrable de superbes colonnes debout, qui,
a countless multitude of superb columns standing erect,
telles les avenues de nos parcs, s'étendaient à perte de
and which, like the avenues of our parks, extended in
vue en files symétriques. Parmi ces colonnes étaient de
regular files, farther than the eye could reach. Among these
grands édifices, les uns entiers, les autres demi-écroulés.
columns, magnificent edifices were observable, some entire,
others in a state half demolished. » (p. 3).

Les diverses impostures des prêtres font l'objet d'un long passage au chap. XXIII ; en voici un extrait :

⁴ *The Ruins : or A Survey of the Revolutions of Empires*, s.d., catalogue de la National Library n° 04018K20. La seconde édition (04017h4) est datée de 1795.

« Que partout ils avaient composé des associations secrètes,
: that everywhere they had formed secret associations,
 des corporations ennemies du reste de la société ;
corporations of individuals, enemies to the rest of the society : —
 Que partout ils s'étaient attribué des prérogatives,
that they had attributed to themselves certain prerogatives and
 des immunités, au moyen desquelles ils vivaient à
immunities, in order to be exempt from the burthens
 l'abri de tous les fardeaux des autres classes
which fell upon the other classes : —

...

Que partout, sous le manteau de la pauvreté, ils
that under the garb of poverty, they found the
 trouvaient le secret d'être riches et de se procurer
secret of becoming rich, and of procuring every
 toutes les jouissances.
enjoyment. » (p. 313).

On objectera sans doute que l'option de notre traducteur relève, au fond, de la facilité, et n'est au surplus point sans danger si l'on veut bien songer combien certaines similitudes entre le français et l'anglais sont trompeuses. Lorsque le sens est conservé, ce qui est tout de même le cas le plus fréquent, ces calques du français contribuent à créer un certain effet de style, qui n'est pas, bien entendu, l'effet dont parle Thompson, mais évoque plutôt ce que Mounin citant Rivarol appelle si joliment « l'odeur du siècle »⁵. Dans sa révision de 1921, Underwood a cru nécessaire d'éliminer nombre de ces tournures, qui devaient déjà apparaître comme vieilles ou recherchées au lecteur anglais du XIX^e ; le résultat n'est pas entièrement positif ; un certain charme est perdu. Je ne songe pas à en faire grief à Underwood, mais j'y vois un signe de sa volonté de toucher encore un même public pour lequel les grâces du style comptent moins que la vigueur du propos. Voici quelques exemples de cet anglais dont la coloration française est indéniable ; on n'évite pas toujours, bien entendu, le piège des « faux amis » :

*why should we fatigue our arms in producing enjoyments
 which we find in the hands of the feeble* (p. 45, Pourquoi fatiguer
 nos bras à produire des jouissances qui se trouvent dans les mains
 des faibles ?).

... the cultivator was secure from the rapine of the janizary (p. 93,
 le cultivateur était garanti des rapines du janissaire).

*There are countries which have doubtless fallen off from what
 they were at certain epochas* (p. 109, des contrées sans doute ont
 déchu de ce qu'elles étaient à certaines époques).

⁵ G. MOUNIN, *op. cit.*, p. 122.

O institutors of the people (p. 315, O instituteurs du peuple).

Etc.

Il faut toutefois rendre au traducteur de Volney cette justice qu'il a su accorder à certains mots-clés de son texte plus de soin et d'attention, non seulement pour leur trouver des équivalents aussi exacts que possible, mais pour maintenir à travers l'œuvre entière la cohérence requise. C'est ainsi que l'expression « les lumières » est presque toujours rendue par *knowledge*, — par exemple : *knowledge more widely diffused* (p. 69, les lumières plus répandues) ; *the light of knowledge has been increased and disseminated* (p. 109, les lumières se sont accrues, propagées) ; *the communication of knowledge* (p. 115, la communication des lumières) ; *the knowledge of individual minds* (p. 122, les lumières des particuliers). Un autre exemple est fourni par « cupidité ». On sait le rôle joué par le couple « ignorance et cupidité » dans le vocabulaire des penseurs du dix-huitième⁶ : ce sont les deux vices majeurs, l'un chez les pauvres, l'autre chez les puissants, qui ont déréglé l'harmonie du mécanisme social. Notre traducteur sent bien que *cupidity* s'applique, plus encore que cupidité, trop exclusivement au gain, à l'argent, et peut saisir le pauvre comme le riche ; il emploie donc le plus souvent la périphrase *inordinate desire*, parfois aussi *the love of accumulation*, et *cupidity* seulement lorsque ce vice est personnifié. Ainsi donc *Yes, ignorance and the love of accumulation, these are the two sources of the plagues that infest the life of man !* (p. 46, Oui, l'ignorance et la cupidité...) ; *the inordinate desire of accumulation had excited a constant and universal struggle among men* (p. 62, la cupidité avait suscité...) ; *the art of tyranny appears also to have been the offspring of inordinate desire* (p. 67, et l'art de la tyrannie naquit encore de la cupidité) ; *Since the evils of society flow from IGNORANCE and INORDINATE DESIRE* (p. 103, viennent de la cupidité et de l'ignorance — le choix d'un équivalent plus long amène le traducteur à inverser les termes).

Parmi ces mots-clés, les plus importants pour mon propos sont ceux qui s'appliquent à des groupes humains, plus particulièrement à ces entités qui, au sein de la nation, ne seraient plus les Etats ou Ordres traditionnels, — et, bien entendu, au premier rang de ceux-ci, le mot « classe »⁷. Or, avec une belle constance dans l'attitude que j'ai déjà signalée, le traducteur rend très généralement société

⁶ Ce couple est parfois complété par un troisième terme, l'Envie — sentiment qui se retrouve à la fois chez les pauvres et chez les riches. On sait que beaucoup de rituels maçonniques datent de cette époque. Dans le rituel d'initiation au grade de Maître, les trois mauvais compagnons, assassins du Maître, sont expressément désignés comme symbolisant l'Envie, l'Ignorance et la Cupidité.

⁷ Johnson, par exemple, donne de *class* une définition vague, par synonyme : *A rank or order of persons*. Il va de soi qu'il ne faudrait pas prendre *class* dans certains de ses sens modernes. Thompson lui-même, remarquons-le, ne voit une *class* ni comme une structure, ni comme une catégorie, mais comme un phénomène historique, unifiant à la fois dans le matériau brut du vécu et dans la conscience, un certain nombre d'éléments disparates et qui semblent sans relation (voir *Préface*, p. 7).

par *society*, peuple par *people*, nation par *nation*, faction par *faction*, parti par *party*, caste par *caste*, Etat par *Estate*, Ordre par *Order* et... classe par *class*. S'il prend quelque liberté, c'est que la grammaire l'y invite (*society* et *people* sont rares au pluriel, il reviendra donc au singulier, ou encore traduira peuples par *tribes* ; ici et là, il lui arrivera aussi de s'écarter du terme français en fonction du contexte). Mais de telles variations restent minimales et ne changent rien à la constatation essentielle : on n'innove en rien par rapport à Volney, et le terme *class* n'est l'objet d'aucun emploi particulier. Soulignons ici que Volney lui-même donne au mot « classe » (tout comme à « Ordre », avec lequel il est souvent commutable) un sens très général et vague, qui permet de l'appliquer à des groupes de taille et de composition très variable. En voici quelques exemples, avec, entre parenthèses, les équivalents anglais utilisés : « ... une guerre intestine, dans laquelle les citoyens, divisés en corps opposés de professions, de classes, de familles (p. 41, *in opposite corps of orders, classes and families*) ; ... les chefs... s'érigèrent en corps séparés, en classes distinctes (p. 42, *into separate bodies and distinct classes*) ; ... le tyran ... menaça un homme par un homme, une classe par une classe (p. 44, *threatened this man by that, one class by another*) ; les empires formés d'un peuple conquérant et d'un peuple conquis réunirent en leur sein deux classes essentiellement opposées et ennemies (p. 47, *two classes*) ; et, dans une nation, les idées se communiquant, des classes entières seront instruites (p. 70, *whole classes*) ; j'ai vu tous les droits, tous les pouvoirs concentrés dans certaines classes, et la masse des peuples passive et précaire (p. 75, *in certain classes*) ; ces classes de tyrans civils et sacrés qui trompent les rois et oppriment les peuples (p. 88, *those classes of civil and religious tyrants*). *Class*, on le voit, ne prend nulle part de sens inattendu ou particulier que son équivalent français n'aurait pas chez Volney.

Toutefois, une lecture attentive du Ch. XV montre qu'un accident de traduction tout à fait mineur a peut-être joué un certain rôle. Dans le dialogue fameux entre les deux « corps inégaux » qui constituent la nation, dialogue où figure le passage cité par Thompson — le « petit groupe » répond à son interlocuteur : « ... nous autres, nous sommes un corps distinct, une classe privilégiée » (p. 79). Et le « peuple » alors de reprendre cette étiquette, et de la renvoyer, non sans ironie, à ceux qui ont eu la maladresse de la réclamer : « Classe privilégiée, formez votre nation à part » (p. 80). ... Classe privilégiée, courtisans de la fortune laissez les rois s'expliquer » (p. 81). Les deux voix alternées sont donc tout naturellement désignées, dans l'original, comme « le peuple » et « les privilégiés » mais le traducteur, que la grammaire de l'anglais empêche de substantiver un adjectif comme *privilegié*, doit lui trouver un nom d'appui (*prop-noun*), et le contexte lui suggère tout naturellement *class*. C'est donc entre ' *People* ' et ' *Privileged Class* ' que se poursuit le dialogue ; et la nouvelle collocation ainsi forgée prend, par l'effet de répétition et l'opposition constante à *people*, cette valeur plus forte, globalisatrice et dichotomique qui avait frappé Thompson. Là se trouve, semblerait-il, la source de l'« effet » qui nous intrigue. Pour comprendre comment le lecteur anglais du XIX^e a pu étendre cette coloration à l'œuvre entière, il faut cependant

faire intervenir des considérations d'un autre ordre et donner un sens différent à l'expression *effect of translation* afin de l'appliquer aux circonstances dans lesquelles l'œuvre traduite est lue, et aux attitudes de son nouveau public⁸.

Ce public en effet n'est pas, dans la plupart des cas, celui auquel s'adressait l'auteur ; il est susceptible d'opérer dans l'œuvre des distinctions et des sélections inattendues ; il y découpe à sa manière ses propres passages choisis, et leur confère une valeur qui tient à ses goûts et à ses aspirations. Les exemples de ce phénomène d'appropriation entre publics anglais et français sont nombreux ; *Les Ruines* constituent sans doute un cas-type. Dans cette œuvre composée — méditation philosophico-historique, pamphlet anti-religieux et utopie socio-politique tout à la fois —, le radicalisme anglais a privilégié ce troisième aspect. Dans cette perspective particulière, le chapitre XV se trouve vraiment au cœur de l'œuvre ; et il est significatif qu'il en ait été détaché pour circuler sous forme de brochure séparée — mode de diffusion qui, à son tour, a favorisé certaines attitudes « réductionnistes » limitant l'œuvre à un de ses aspects. Remarquons que d'autres extraits et passages de Voltaire, Rousseau et Holbach, par exemple, ont circulé en traduction sous cette forme dans les cercles radicaux anglais à la fin du XVIII^e ; il en a été de même pour *La Loi Naturelle*, de Volney, souvent couplée à des fragments des *Ruines*. Une telle diffusion dans un tel public peut être à l'origine de certaines attitudes, et les renforcer ensuite. Il y a là un problème plus général, à propos duquel notre information est incomplète, et que je ne puis songer à traiter dans le présent article.

J'aimerais toutefois, pour conclure, souligner encore une donnée de cette brève analyse de public. Le thème des deux « classes », l'utile et l'inutile qui, plusieurs fois repris sous des formes diverses, sous-tend tout le livre de Volney, a dû paraître familier à beaucoup de ses lecteurs anglais : il correspondait chez eux à une longue tradition de pensée, mais aussi d'action militante — tradition qui remonte au moins aux grandes révoltes paysannes du quatorzième siècle. Le prédécesseur lointain de Volney sur ce point, c'est John Ball : *When Adam delved and Eve span, where then was the gentleman ?* Il n'est certes pas mon intention de comparer un ouvrage philosophique du XVIII^e siècle avec les prédications enflammées d'un agitateur populaire du Moyen Age ; mais — *mutatis mutandis* — la motivation fondamentale au moins est la même. C'est celle que l'on voit réapparaître toutes les fois que, comme l'écrit Green en un raccourci heureux, « l'évangile de l'égalité et l'évangile du travail se sont mutuellement renforcés »⁹. De cette conjonction naît une de ces idées-forces qui, pour reprendre les mots de Jules Claretie, « restent jeunes et ne sombrent pas ». Elle a été une des composantes de bon nombre de révolutions passées ; elle pourrait l'être aussi de révolutions futures.

⁸ Sur la nécessité de juger une traduction par rapport à son public, voir Th. H. SAVORY, *The Art of Translation*, London, 1957.

⁹ J. R. GREEN, *A Short History of the English People*, London-New York, Dent/Dutton, 1915, I, p. 241.

CHRONIQUE

Société des Amis des poètes J.-A. Roucher et A. Chénier

De création récente, la Société des Amis des poètes Roucher et Chénier désire cristalliser le renouveau d'attention dont sont l'objet ces deux poètes en particulier et la poésie du XVIII^e siècle en général. Elle souhaite rassembler non seulement les spécialistes qui s'intéressent à la vie et à l'œuvre de Roucher et Chénier et qui sont disposés à en accroître le rayonnement mais encore tous ceux qui sont sensibles à cette poésie de la fin du XVIII^e siècle. Elle concrétisera cette intention par des activités variées dans la mesure de ses moyens (Colloques, conférences, bulletins...).

Pour tout renseignement, s'adresser à : Edouard Guitton,

2, Villa de Bourg-l'Evêque,
35000 Rennes (France)

Livre idées société — Boek ideeën maatschappij

Sous ce double titre s'est formée en 1979 une société d'étude animée par un Groupe de contact du Fonds national de la Recherche scientifique (Belgique). Le but de la société est « la promotion de l'histoire de l'imprimé principalement en Belgique, sur les plans idéologique, économique, social, matériel et esthétique ». La société groupe des représentants des diverses universités ou centres universitaires belges, des membres d'institutions scientifiques ou culturelles (telles que la Bibliothèque royale Albert 1^{er}), ainsi que de nombreux spécialistes et amateurs du livre. Elle se réunit au moins deux fois l'an (jusqu'ici à l'Université de Liège), dans un esprit largement interdisciplinaire. Elle compte une trentaine de membres.

La société a désigné comme premier président le Prof. A. Vandegans, de l'Université de Liège. Le Prof. J. Vercruyse, de la Vrije Universiteit Brussel, préside quant à lui le Groupe de contact.

L'association invite notamment des conférenciers étrangers. Ainsi, elle a reçu, le 8 mars 1980, M. Giles Barber (Taylor Institution, Oxford), qui a présenté

une communication sur « Henri-Dominique Fertel (1672-1752) et la Science pratique de l'imprimeur ». Par ailleurs, elle envisage la constitution d'un *Vademecum des bibliothèques et fonds d'archives intéressant l'histoire du livre en Belgique et dans les régions limitrophes*. Dans cette perspective, elle lance un appel à tous ceux qui seraient désireux ou susceptibles d'apporter leur aide à l'entreprise. Il est demandé de bien vouloir signaler à l'association les fonds et collections — intéressant le livre belge — dont on aurait connaissance ou dont on serait éventuellement possesseur : archives, documents commerciaux, correspondances, bibliothèques, grandes ou modestes, et aussi tout matériel typographique de type traditionnel.

La Société a également entrepris la publication d'une collection, « *Bibliotheca belgica* ». L'éditeur général est P.M. Gason (Verviers), la Directrice de la collection Mlle M.-Th. Lenger (Bibliothèque roy. Albert 1^{er}) et le comité de lecture, placé sous la présidence d'A. Vandegans, comprend : R. Crahay (Univ. de Mons et de Bruxelles), D. Droixhe (Univ. de Bruxelles et de Liège), J.-F. Gilmont (Univ. de Louvain), P.P. Gossiaux (Secrétaire, Univ. de Liège), H. Hasquin (Univ. de Bruxelles) et J. Vercrυσse.

Les premiers volumes prévus concernent, d'une part, la bibliographie de Nicolas Cleynarts (1495-1542), par L. Bakelants (†) et R. Hoven ; d'autre part la bibliographie de Jean Crespin (v. 1520-1572), par J.-F. Gilmont (conservateur à la Bibliothèque de la Fac. de Théologie de l'U.C.L.).

Pour tout renseignement, s'adresser aux secrétaires de l'association :

P. Gossiaux, rue de Falhez 53, 4652-Xhendelesse, tél. 087/26.84.73.

D. Droixhe, rue d'Erquy 38, 4480-Oupeye, tél. 041/64.92.97.

Society for Rousseau Studies — Société d'études rousseauistes

En décembre 1979, à Glassboro State College (New Jersey), s'est constituée, sous la présidence de Jean Terrasse, la Society for Rousseau Studies — Société d'études rousseauistes. Elle se propose d'organiser tous les deux ans un Congrès Rousseau, alternativement au Canada et aux Etats-Unis, et de publier un périodique, rédigé en anglais et en français. La cotisation (5 dollars par an ou 20 dollars pour 5 ans) donne droit au *Bulletin* de la Société et peut être payée à l'ordre de Howard R. Cell, Department of Philosophy and Religion, Glassboro State College, Glassboro, New Jersey 08028.

Le prochain Congrès de la Société sera consacré aux *Lettres écrites de la Montagne*, au *Projet de constitution pour la Corse* et aux *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, et se tiendra à l'Université de Toronto du 14 au 17 mai 1981. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de Aubrey Rosenberg, Victoria College, University of Toronto, Toronto, Ontario M5S 1K7.

TABLE DES MATIÈRES

VENTURI, Fr.	La première crise de l'Ancien Régime (1768-1776)	9
KÖPECZI, B.	Les idées et la réalité politique. L'absolutisme éclairé et les philosophes	25
GRIFFIN-COLLART, E.	Le bon David, âme républicaine, entre deux révolutions	35
HASQUIN, H.	Cherté, interventionnisme et psychologie populaire : deux périodes de nervosité dans les Pays-Bas autrichiens (1767-69 et 1771-74)	47
PLARD, H.	Les écrivains allemands et la révolution d'Amérique (1775-1800)	57
CANDAUX, J.-D.	La révolution genevoise de 1782 : un état de la question	77
CABAY, M. et DROIXHE, D.	La genèse de la révolution de 1789 dans la littérature dialectale verviétoise	95
DHONDT, L.	« La Cabale des Misérables » de 1790. La révolte des campagnes flamandes contre la révolution des notables en Belgique (1789-1790)	107
LEMARCHAND, G.	Noblesse, élite et notabilité en France : aspects sociaux et politiques	135
MORTIER, R.	Une réflexion allemande sur les révolutions	147
TRENARD, L.	La contre-révolution dans la région lilloise (1789-1799)	161
JONARD, N.	Le « jacobinisme » de Foscolo	181
DIERICKX, J.	Réflexions sur la traduction anglaise des « Ruines » et son influence	201
CHRONIQUE		209

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.